Département Évaluation des Politiques Sociales

BUDGETS DE RÉFÉRENCE ONPES

Étude réalisée à la demande de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)

Rapport final

Juillet 2014

CREDOC
Elodie ALBEROLA
Isa ALDEGHI

IRES
Pierre CONCIALDI
Antoine MATH

Remerciements :

Les membres du comité de pilotage :

Jérôme ACCARDO Jean-Pierre BULTEZ, Didier GELOT, Julie LABARTHE, Jean-Luc OUTIN, Sophie PONTHIEUX

Les équipes du CREDOC ayant participé aux travaux :

- coordination des investigations et du rapport : Léopold GILLES (en collaboration avec Chloé COVOLO)
- animation de groupes de consensus : Nelly GUISSE, Franck LEHUEDE, Christine PAISANT
- analyse des résultats : Patricia CROUTTE, Jorg MULLER, Lara MULLER, Christine PAISANT, Régis BIGOT
- recherche de prix : Arnaud DESEMERY
- finalisation du rapport : Colette MAES

L'introduction et la conclusion, ainsi que les chapitres 1 et 5 ont été rédigés sous la responsabilité principale de l'IRES

Les chapitres 2, 3 et 4 ont été rédigés sous la responsabilité principale du CREDOC.

Les annexes qui sont appelées dans le texte sont disponibles sur le site de l'ONPES : www.onpes.gouv.fr

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 6

CHAPITRE 1 : DÉFINITION DES PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES 10

1 Théories et concepts 10
1.1 Les principales approches théoriques : un rapide aperçu 10
1.2 Les définitions des institutions internationales 13
2 Bilan des expériences étrangères 15
2.1 La littérature sur les budgets de référence : principaux enseignements 15
2.2 Bilan des questionnaires et entretiens 17
2.2.1 Objectifs et contextes des études 18
2.2.2 La présentation de l'étude 20
2.2.3 La composition des groupes de consensus : qui discute de quoi ? 21
2.2.4 Le recrutement et le renouvellement des participants 22
2.2.5 La description des cas-types 23
2.2.6 L'organisation des discussions sur le contenu du panier de biens et services 24

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DETAILLEE 27

1 Objectifs et principes généraux de la méthode 27
1.1 Les options méthodologiques générales 27
1.1.1 Les grands principes 27
1.1.2 Une méthode « expérimentale » qui se précise et se consolide au fil de l'eau 28
1.2 Le recrutement des participants 28
1.3 La recherche du consensus 30
1.3.1 Un consensus argumenté 30
1.3.2 Un consensus éclairé 31
1.3.3 Bilan global sur le niveau de consensus atteint 31
1.4 Les grandes étapes du processus 33
1.4.1 La phase d'orientation 34
1.4.2 La phase de discussion 34
1.4.3 Evaluation et chiffrage : la valorisation du panier de biens et de services 35
1.4.4 La phase de validation 36
1.4.5 La phase de négociation finale 36
1.5 Calendrier général 36
2 Le déroulement des groupes 37
2.1 Les groupes d'orientation 37
2.1.1 Définition des conditions de vie minimum décentes 38
2.1.2 Caractéristiques des cas-types 42
2.2 Les groupes de discussion 44
2.2.1 La définition du panier de biens 45
2.2.2 Les services, loisirs et activités sociales 48
2.3 Les groupes de validation 50
2.4 Les groupes de négociation finale 53
3 Le rôle des experts et des modalités de valorisation de certains postes 55
3.1.1 Evaluer les quantités 55
3.1.2 Discuter les résultats des groupes 66
3.1.3 Valoriser les budgets de référence 67

CHAPITRE 3 : LE CONTENU DES PANIERS DE BIENS ET SERVICE POUR LES DIFFERENTS POSTES BUDGETAIRES 77

1 Logement 77
2 Alimentation (nourriture + boissons) 79
3 Habillement 81
3.1 La mode (et les marques) 82
3.2 La vie sociale 83
3.3 Une fréquence de renouvellement qui décroît avec l'âge 85
4 Soins personnels et hygiène 87
5 Equipement de la maison 89
5.1 Le salon / salle à manger 90
5.2 La cuisine 92
5.3 La chambre 95
5.4 La salle de bain 98
6 Transports 98
7 La vie sociale 100
7.1 Les vacances 100
7.2 Les sorties et activités culturelles et sportives 101
7.3 Les invitations chez soi ou chez les autres 103
7.4 Les cadeaux 103
8 La santé 104
8.1 La complémentaire santé 105
8.2 Le reste à charge 105
9 Les services bancaires et assurance 106
10 Les besoins spécifiques des enfants 106
10.1 La vie scolaire 106
10.2 Les frais de garde 108
10.3 Frais de restauration scolaire 109
11 Bilan général 109

CHAPITRE 4 : LES BUDGETS GLOBAUX DE REFERENCE : RESULTATS ET ANALYSES 111

1 Résultats et analyses pour les différents ménages types 111
1.1 Préambule méthodologique : comparaison des budgets de référence avec les dépenses moyennes des Français 111
1.2 Montants globaux des budgets de référence (avec et sans coût du logement) par type de ménage et comparés aux dépenses moyennes 113
1.3 Budgets de référence détaillés par type de ménage, comparés aux dépenses moyennes 116
1.4 Part respective de chacun des postes budgétaires par type de ménage 121
2 Les budgets de référence : économies d'échelle et échelles d'équivalence 124
2.1 Le coût d'un adulte selon sa situation familiale, son sexe et son âge 124
2.1.1 Comparaisons personnes seules / couples 124
2.1.2 Comparaisons hommes / femmes (personnes seules) 127
2.1.3 Comparaisons actifs / retraités (personnes seules) 128
2.2 Le coût de l'enfant 129
2.2.1 Coût d'un enfant selon l'âge et la configuration familiale 132
2.2.2 Coût de l'enfant selon son rang dans la fratrie 136

CHAPITRE 5 : SIGNIFICATION ET USAGES DES BUDGETS DE REFERENCE 138

1 La signification des budgets valorisés 138
2 La notion de budget mensualisé 141

3 Eléments de comparaison avec les budgets de l'UNAF 143
3.1 Le budget global 144
3.2 La structure des budgets 147
4 Eléments de comparaison avec des indicateurs proches 150
4.1 Comparaison avec le niveau de vie médian et les seuils de pauvreté 151
4.2 Comparaison avec les minima sociaux 153
5 Eléments de comparaison avec les budgets britanniques *(Minimum income standard)* 155
6 Actualisation des budgets de référence 157

CONCLUSION 159

LISTE DES FIGURES 161

BIBLIOGRAPHIE 163

INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats d'une étude réalisée à la demande de l'ONPES dans le cadre d'un appel à projets portant sur la quantification d'un « revenu minimum décent par catégories de ménage ». Ce travail a été réalisé conjointement par le CREDOC et l'IRES sous la supervision d'un comité de pilotage animé par l'ONPES.

Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) relatif à cet appel d'offres définissait de façon assez précise à la fois les motivations de cette étude, ses objectifs et quelques grandes options méthodologiques.

Les motivations de l'ONPES reposent sur le constat des limites des indicateurs usuels mobilisés dans le débat public sur la pauvreté et, notamment, des seuils de pauvreté monétaire relatifs. Ces derniers sont établis par rapport à une norme de référence conventionnelle (le niveau de vie médian des ménages) en retenant un certain pourcentage – tout aussi conventionnel – de cette norme de référence. Dans les indicateurs dits de Laeken retenus au niveau de l'Union européenne, c'est le seuil de 60 % qui a été fixé pour calculer le « taux de risque de pauvreté ». Dans les publications de l'INSEE, plusieurs seuils sont retenus (60 %, 50%, voire parfois 40 %). Malgré leur caractère conventionnel, ces indicateurs sont très utiles pour suivre les évolutions de la pauvreté monétaire et identifier les populations concernées. Ils permettent également d'évaluer dans quelle mesure la situation de ces populations « en risque de pauvreté » s'est aggravée ou non. Ces indicateurs sont une contribution indispensable au débat public auquel le travail présenté dans ce rapport n'a pas vocation à se substituer.

En revanche, et c'est la limite soulignée par l'ONPES, ces indicateurs ne permettent pas de définir précisément à partir de quel niveau de revenu on peut considérer que les personnes ne disposent pas « des ressources nécessaires pour atteindre un mode de vie que la politique sociale doit pouvoir permettre à chaque citoyen d'atteindre[1] ». Si l'habitude s'est installée dans le débat public d'évoquer « le » seuil de pauvreté pour identifier un seuil de revenu critique[2], il faut rappeler que ce seuil conventionnel ne permet pas de répondre à la question posée par l'ONPES.

Cette limite interdit aussi, par conséquent, d'évaluer le bien-fondé du niveau des minima sociaux. Comme le souligne l'ONPES, l'approche relative de la pauvreté monétaire « ne permet pas non plus d'évaluer si les barèmes des minima sociaux … sont en capacité de répondre réellement aux droits des ménages de disposer de revenus permettant de prétendre à des modes de vie décent ».

Pour dépasser cette double limite, l'ONPES a souhaité engager – comme cela s'est déjà fait dans d'autres pays européens – un travail visant à élaborer des « budgets de référence », notamment en s'inspirant des travaux pionniers menés dans ce domaine au Royaume-Uni. La spécificité de ces travaux consiste à réunir à travers une démarche participative des groupes de citoyens afin d'élaborer, autant que possible, un consensus sur le contenu du panier de biens et services

[1] CCTP, page 2.

[2] On peut toutefois observer que cette « habitude » est relativement récente en France. Jusqu'au milieu des années 1990, l'INSEE ne publiait pas de statistiques sur la pauvreté, à la différence d'autres pays comme, par exemple, le Royaume-Uni.

nécessaires aujourd'hui, en France, pour vivre décemment. Les résultats des groupes de discussion sont ensuite soumis aux avis d'experts des différents domaines analysés avant d'être à nouveau examinés par des groupes de citoyens.

Au terme de ce processus participatif et itératif, le contenu du panier de biens et services est défini à la fois en termes quantitatifs (nombre et durée de vie des biens et services) et en termes qualitatifs (qualité des biens et services, lieux d'achat), ce qui permet – après valorisation de ce panier - d'aboutir à un budget minimum de référence, lequel varie bien sûr en fonction des configurations familiales. Le présent rapport rend compte de l'étude réalisée conjointement par le CREDOC et l'IRES pour construire ces budgets de référence pour une série de configurations familiales définies par l'ONPES. En résumé, les principales questions auxquelles ce rapport apporte des réponses sont les suivantes :

- Qu'est-ce qu'un niveau de vie minimum décent ? Comment peut-on le définir ?
- Quel est le panier de biens et services nécessaires pour avoir un tel niveau de vie ?
- Comment valoriser ce panier de biens et services ?
- Quel est le budget minimum - le budget de référence - correspondant ? Et comment ce budget peut-il se comparer aux indicateurs ou repères usuels dans ce domaine (seuils de pauvreté monétaire, dépense moyenne des ménages, minima sociaux) ?

Il convient de préciser d'emblée que cette démarche ne s'apparente pas à un simple sondage ni à une enquête, pour deux raisons essentielles. D'abord, les personnes réunies dans ces groupes de discussion ont été amenées à proposer et discuter de façon très détaillée des ressources en biens et services nécessaires, au minimum, pour prétendre à un mode de vie décent. Le questionnement s'est étalé sur environ dix-huit mois et n'a pas porté sur le budget nécessaire, lequel n'a été que le résultat final, *ex post*, de ces discussions. Ensuite, la discussion organisée dans les groupes a essentiellement été conduite de façon à faire émerger les raisons et les arguments qui pouvaient motiver les choix des groupes. Le consensus ne s'est pas fait sur la base des seules opinions des participants mais en fonction de l'argumentation raisonnée qui pouvait motiver tel ou tel choix. En d'autres termes, le consensus qui a été construit n'est pas un consensus d'opinion – qui aurait simplement consisté à enregistrer les avis des un-e-s et des autres comme on le fait dans un sondage ou une enquête – mais un consensus argumenté, comme lors d'une conférence de consensus. Une telle démarche participative n'avait jamais été conduite en France sur ce sujet et elle se distingue, en particulier, des enquêtes dites « de consensus » où ce dernier est simplement défini par rapport à un seuil d'opinions plus ou moins majoritaires[3].

Afin d'élaborer dans cette première étude des budgets de référence qui fassent sens pour une partie aussi large que possible de la population, l'ONPES a défini *a priori* un certain nombre de grandes options méthodologiques résumées ci-après :

- Les besoins identifiés ne se limitent pas à ceux qui pourraient être considérés comme « vitaux » pour les personnes, mais incluent aussi les besoins jugés socialement nécessaires pour vivre décemment dans une société donnée ;
- Les personnes interrogées représentent l'ensemble de la distribution des niveaux de vie et ne se limitent pas à celles en situation de précarité ou de pauvreté. Elles reflètent aussi la diversité de la population (en termes d'âge, de sexe, de situation sur le marché du travail, de profession, de niveau de formation) ;

[3] Jérôme Accardo et Thibaut de Saint Pol, « Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations », *Économie et statistique*, n°421, 2009.

- La population considérée est aussi homogène que possible en termes de besoins : elle se limite aux ménages non complexes vivant en logement ordinaire (de droit commun) et n'ayant pas de problèmes de santé importants. Ce qui exclut notamment les personnes handicapées dont les besoins spécifiques nécessitent des ressources supplémentaires ;
- Dans le même esprit, les zones géographiques retenues – dont le choix peut avoir une incidence, notamment, sur les coûts de logement et de transport – sont des villes de « taille moyenne » ;
- Enfin, les personnes retraitées (qui ne sont plus d'âge actif) ont fait l'objet d'une interrogation spécifique.

Le rapport décrit les principales étapes de construction de ces budgets de référence spécifiques à chaque configuration familiale. Il s'organise en cinq parties.

La première partie présente les principes méthodologiques qui ont été retenus et les discute au regard des autres options possibles. Elle s'appuie sur un rapide aperçu des apports et limites de la littérature théorique, sur une recension des principales expériences étrangères réalisées dans ce domaine ainsi que sur les résultats d'un questionnaire détaillé transmis à certaines équipes étrangères.

La seconde partie décrit le processus de construction des budgets de référence et la méthodologie utilisée en en présentant les différentes étapes (recrutement et organisation des groupes, objectifs des groupes aux différentes étapes, rôle des experts,…) ainsi que certains points méthodologiques plus spécifiques concernant certains postes de dépense (logement, transport, frais de garde et de restauration scolaire, coût de la complémentaire santé).

La troisième partie présente les résultats obtenus pour les grands postes budgétaires. Il s'agit ici de préciser systématiquement pour chaque poste et par type de ménages :

- la nature des discussions de groupe (points de désaccord ou au contraire de consensus assez rapide) et l'évolution du consensus au fil des différentes phases ;
- les différences entre les divers ménages types (isolés et couples, différences selon l'âge et le sexe).

Il s'agit aussi de fournir systématiquement l'avis des groupes recueillis au cours de la dernière phase, notamment en ce qui concerne la solidité du consensus.
Cette partie reprend un certain nombre de *verbatim* des discussions de groupe afin d'illustrer de façon plus concrète ce qui s'est réellement dit au sein des groupes.

La quatrième partie présente les budgets globaux par type de ménage, en distinguant différents niveaux d'agrégation prenant en compte, ou non, certains postes comme le logement dont le coût dépend assez fortement de la localisation. L'objectif est ici de discuter les principales différences selon le type de ménage et, aussi, la question des échelles d'équivalence et du coût additionnel de l'enfant.

La cinquième partie précise la signification des budgets de référence et en discute les usages possibles en les comparant, selon le type de ménage, aux travaux existants ou à d'autres indicateurs « voisins » comme les seuils de pauvreté monétaire ou les minima sociaux. Cette partie aborde aussi la question de l'actualisation des budgets.

La conclusion évoque les perspectives de diffusion des travaux ainsi que les études complémentaires qui pourraient être réalisées à l'avenir, que ce soit en termes d'extensions géographiques ou en considérant d'autres ménages types.

CHAPITRE 1 : DÉFINITION DES PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

La première phase de l'étude commanditée par l'ONPES avait pour objectif de préciser le cadre méthodologique qui serait ensuite mis en œuvre pour la construction d'un revenu minimum décent par catégorie de ménage.

Ce travail s'est d'abord appuyé sur une analyse des théories, concepts et définitions susceptibles d'être mobilisées dans l'étude de l'ONPES sur le revenu minimum décent (§1). Il s'agissait, d'une part, de voir dans quelle mesure il était possible de préciser la notion de « revenu minimum décent » et, d'autre part, de façon plus générale, d'examiner aussi dans quelle mesure ces apports théoriques pouvaient être mobilisés dans l'analyse et l'interprétation des résultats ainsi que dans la justification des choix de méthode.

Un autre volet important de cette phase a consisté dans l'analyse des expériences étrangères qui ont été conduites sur les Budgets consensuels de référence *(Consensual Budget Standards)*. Cette analyse s'est nourrie d'un examen de la littérature produite sur les budgets de référence (§2.1) et elle s'est aussi appuyée sur l'envoi de questionnaires à six équipes étrangères, puis sur des entretiens plus approfondis réalisés avec quatre d'entre elles (§2.2).

1 Théories et concepts

L'objectif de l'étude est de construire, pour différentes catégories de ménages, un revenu minimum décent qui réunisse le plus large consensus possible au sein de la société. Cet objectif nécessite de préciser en amont ce que l'on entend par revenu minimum décent.

On mobilise ici deux approches principales pour identifier les principaux éléments susceptibles de nourrir une telle réflexion, à savoir :

- les approches théoriques développées dans la littérature académique ;
- les définitions proposées par certaines organisations ou institutions internationales.

Dans ces deux approches, la notion de minimum décent est rarement présente en tant que telle. En fait, c'est surtout à travers les réflexions autour de la notion de pauvreté que l'on peut approcher au mieux cette notion.

1.1 Les principales approches théoriques : un rapide aperçu

On repère assez classiquement dans la littérature académique trois contributions principales sur ce sujet : celle d'Amartya Sen d'une part, et celles de Len Doyal et Ian Gough, et de Martha Nussbaum, d'autre part.

La contribution de Sen est importante à double titre. D'abord, elle a mis l'accent sur la notion de « capacité[4] » *(capability)*. À travers cette notion, Sen définit un objectif fondamental qui peut être formulé, schématiquement, de la façon suivante : « la capacité traduit la liberté qu'a une personne

[4] Il n'existe pas de traduction consensuelle des concepts mobilisés par Sen et leur traduction littérale en français peut avoir des connotations différentes du sens que Sen prête à ces concepts. On a fait figurer à chaque fois une traduction française suivie du concept en anglais.

de choisir entre différentes vies possibles ». En mettant l'accent sur ce concept, Sen souligne que la pauvreté n'est pas qu'absence de revenus ou de ressources mais fondamentalement (ou de façon « absolue ») absence de capacité : les personnes pauvres sont celles qui n'ont pas cette liberté de choix et qui ne peuvent pas mener à bien leur projet de vie. De nombreux auteurs ont souligné le caractère peu opérationnel de cette définition dans la mesure où Sen n'a jamais proposé une liste des choix de vie « essentiels », en quelque sorte, qui devraient être offerts aux individus (les capacités de base/*basic capabilities*). C'est à cette question, notamment, que Gough et Doyal ainsi que Nussbaum ont essayé d'apporter une réponse.

L'autre apport majeur de Sen – peut-être le plus important concrètement – a été d'articuler ce concept de capacité/*capability* avec d'autres notions qui sont fréquemment prises comme équivalentes ou considérées comme analogues, à savoir les notions de réalisation/*functioning* et de ressource/*commodity*.

Capacité/*capability* et réalisation/*functioning* – La notion de réalisation/*functioning* recouvre ce que les individus sont en mesure de faire ou d'être. L'éventail de ces réalisations peut être très large et aller des réalisations les plus élémentaires (se nourrir, se vêtir) jusqu'à des réalisations/*functionings* plus complexes (avoir l'estime de soi, occuper un emploi, tenir différents rôles sociaux – parent, travailleur, citoyen, …). L'approche par les capacités de Sen consiste à identifier l'éventail des réalisations/*functionings*, non seulement que les individus sont effectivement en mesure d'accomplir, mais aussi des réalisations entre lesquelles ils devraient être en mesure de choisir pour mener à bien leur propre choix de vie.

Réalisations/*functionings* et ressources/*commodities* – Les ressources/*commodities* sont les éléments qui permettent concrètement aux individus d'accomplir certaines réalisations/*functionings*. Par exemple, pour avoir une certaine mobilité et être en mesure de se déplacer (réalisation/*functioning*), il faut disposer d'un vélo, ou d'une voiture, ou bien avoir accès à des transports en commun (ressources/*commodities*). Ces ressources peuvent être de différente nature : ressources matérielles (biens, services), ressources intellectuelles, ressources relationnelles,… Sen souligne que pour accomplir une même réalisation/*functioning* les ressources nécessaires peuvent être très variables dans le temps, dans l'espace, mais aussi entre les individus[5]. Sur ce dernier point, Sen prend l'exemple du vélo qui permet à un individu normal (en bonne santé) de se déplacer mais sera de peu d'utilité pour une personne handicapée pour accomplir la même réalisation (se déplacer).

Ces réflexions théoriques ne permettent pas de préciser de façon concrète quelles pourraient être les contours d'un revenu minimum décent. En revanche, elles sont utiles, d'une part, pour souligner les limites dans lesquelles des budgets de référence peuvent être utilisés et, d'autre part, pour valider certains points de méthode. Ces remarques se résument à trois points principaux.

- L'accent mis par Sen sur la liberté, pour les individus, de choisir leur projet de vie conduit à souligner – comme le font plusieurs expériences sur les budgets de référence (cf. infra § 2.2) – que ces derniers n'ont pas de caractère normatif quant à l'usage que les personnes ou les ménages doivent ou devraient faire de leur budget. Plus précisément, si le processus de construction de budgets nécessite de s'intéresser à l'importance de différents postes budgétaires, il faut se garder de considérer ces coefficients budgétaires comme des normes et d'imposer à travers ces budgets des modèles de consommation et/ou de comportement. L'intérêt de la démarche est de fournir un

[5] Ce constat trouve une illustration très concrète dans les travaux des chercheurs britanniques. La voiture, par exemple, considérée comme « non nécessaire » il y a quelques années pour une famille britannique urbaine, est désormais incluse dans le panier de biens et services.

repère global de ressources tout en laissant la liberté aux individus d'organiser ces ressources comme ils l'entendent. Dans l'interprétation des résultats, il s'agit là d'un point qu'il sera nécessaire de rappeler.

- Le fait que les ressources nécessaires pour atteindre certaines réalisations (le passage des *commodities* aux *functionings*) soient variables d'un individu à un autre (et aussi dans l'espace, c'est-à-dire en fonction des contextes sociaux et culturels) nécessite de considérer dans la construction des budgets des cas types relativement homogènes de ce point de vue. Ce point était déjà en partie envisagé dans l'appel à projets de l'ONPES puisqu'il était précisé que les budgets devaient concerner des personnes en bonne santé (et non des personnes souffrant de handicap ou de maladie chronique, par exemple). C'est l'une des limites de la recherche engagée par l'ONPES, notamment en ce qui concerne les retraités, supposés ne pas être en situation de dépendance. Mais on peut envisager d'autres contraintes ou spécificités qui auraient une incidence sur le niveau des ressources nécessaires. On s'est intéressé dans la construction de la démarche méthodologique (cf. chapitre 2) principalement à la dimension géographique en essayant d'apporter à cette question la réponse qui nous semble la plus pertinente compte tenu des moyens disponibles.

- Ce même constat (le fait qu'avec des ressources analogues des individus ne puissent pas nécessairement atteindre les mêmes réalisations) est un argument qui conduit plutôt à donner aux citoyens ordinaires le « dernier mot » dans la construction des budgets. On peut en effet soutenir que, dans la confrontation avec les savoirs codifiés des experts, ce sont les citoyens ordinaires qui, compte tenu de la diversité de leurs expériences, sont les mieux placés pour savoir quel parti tirer concrètement de certaines ressources pour atteindre tel ou tel objectif.

Les contributions de -Doyal et Gough et de Martha Nussbaum permettent, quant à elles, d'abord d'identifier les objectifs que ces auteurs assignent à la satisfaction des besoins (Doyal et Gough) ou à la réalisation des capacités (Nussbaum), à savoir :

- pour Doyal et Gough : *« to fully participate in the society »* (participer pleinement à la vie sociale),
- pour Nussbaum : *« to live a flourishing life »* (vivre une vie épanouissante).

Le principal point commun avec la définition de Sen est que la satisfaction des besoins ou la réalisation des capacités doit permettre d'aller bien au-delà de la simple survie. Il s'agit là d'un objectif qui reste très général et qui peut paraître flou. De façon incidente, on peut cependant souligner que la notion de survie ne l'est pas moins et qu'elle est beaucoup plus difficile à saisir qu'on ne le pense habituellement. Car survivre à quel horizon ? Dans quelles conditions ? On sait par exemple que les différences d'espérance de vie (de survie donc, au sens large) entre catégories sociales restent fortes. Ce constat peut être considéré comme un indice que les capacités de « survie » des personnes sont assez différentes, même si les raisons peuvent tenir à la fois aux capacités propres des individus et à l'organisation de la société en général.

L'autre apport de Doyal et Gough et de Nussbaum est d'avoir dressé une liste des besoins essentiels ou des capacités de base. Pour Doyal et Gough, il existe deux besoins fondamentaux : la santé *(physical health)* et l'autonomie *(autonomy)*. Ces auteurs dressent aussi une liste de 11 besoins intermédiaires *(intermediate needs)* dont la satisfaction contribue à la réalisation de ces deux besoins fondamentaux. De façon analogue, Nussbaum énumère une dizaine de capacités de base ou fondamentales. D'un point de vue opérationnel et, notamment, dans l'optique de donner un contenu concret à la notion de « revenu minimum », l'intérêt de ces deux listes reste cependant très limité. C'est particulièrement le cas pour la liste proposée par Nussbaum qui se situe à un très grand degré de généralité. La liste proposée par Doyal et Gough apparaît plus concrète, et dans leur livre ils identifient aussi des ressources *(need satisfiers)* qui permettraient de satisfaire ces besoins intermédiaires. Mais leur démarche se situe davantage à un niveau macro-économique, dans

l'optique de comparer le degré de satisfaction des besoins entre pays plutôt qu'à une échelle micro-économique. Si bien que les indicateurs qu'ils identifient trouvent rarement une correspondance au niveau des individus ou des ménages.

La principale conclusion que l'on peut tirer de ce rapide examen est que, au niveau des individus ou d'un ménage, un revenu minimum décent ne garantit pas la satisfaction des besoins essentiels dans la mesure où certains de ces besoins ne peuvent être satisfaits que grâce à des actions ou des ressources de nature collective. Par exemple, Doyal et Gough identifient dans les besoins intermédiaires le fait de vivre dans un environnement sain (absence de pollution de l'air et de l'eau) et la sécurité physique (absence de violence envers les personnes), deux besoins intermédiaires dont la satisfaction est loin de reposer uniquement sur les ressources propres des individus. Cette question renvoie, plus généralement, à la façon de prendre en compte dans la définition des budgets les services collectifs (de santé, d'éducation, de transport,…). Ce qui souligne le risque - si l'attention est trop focalisée sur l'approche budgétaire des ménages - de réduire les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins humains à leur dimension essentiellement individuelle, monétaire et/ou marchande.

Enfin, sur le plan conceptuel, l'apport le plus intéressant et le plus utile de Doyal et Gough pour la conduite des groupes de discussion concerne la distinction qu'ils opèrent entre les notions de besoin *(need)* et de désir/préférence *(want).* Cette distinction est fréquemment rappelée par les animateurs britanniques et irlandais des groupes de consensus[6]. Dans le même esprit, Doyal et Gough considèrent que la satisfaction des deux besoins essentiels que sont la santé et l'autonomie passe par une satisfaction « optimale » des besoins intermédiaires, mais ils soulignent aussi qu'en aucun cas on ne peut confondre cet optimum avec un maximum.

1.2 Les définitions des institutions internationales

Pour donner un contenu à la notion de revenu minimum décent, on peut se référer à un certain nombre de définitions ou de recommandations, notamment celles formulées par les organisations internationales. Concrètement, par exemple, les chercheurs britanniques amorcent la discussion des groupes sur la notion de revenu minimum décent en proposant aux participants deux définitions.

Une première définition est reprise d'une convention des Nations unies[7]. Cette convention concerne le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant « pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social ». La seconde définition est reprise d'un comité d'experts américains qui définit le budget de référence d'une famille comme celui qui donne « la possibilité de participer pleinement à la vie sociale de la société contemporaine dans les dimensions les plus essentielles qu'elle offre. Il (ce budget) est modéré dans la mesure où il se situe à la fois au-dessus des nécessités de la survie et de la décence et bien au-dessous des niveaux du luxe au sens où l'on entend communément ce terme »[8].

---

[6] En Irlande, des exemples concrets ont même été apportés aux groupes afin de préciser ces notions : les besoins correspondent à ce dont on ne peut pas se passer (ex : eau chaude) et les désirs à ce que l'on peut considérer comme souhaitable mais qui n'est pas réellement indispensable (ex : un lave-vaisselle).

[7] Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, article 27.

[8] Traduit par nos soins. La définition d'origine est la suivante : "*One that affords full opportunity to participate in contemporary society and the basic options it offers. It is moderate in the sense of laying both above the requirements of survival and decency and well below levels of luxury as generally understood".*

Les chercheurs irlandais reprennent la définition de l'article 25 de la Déclaration des Droits de l'homme des Nations unies concernant le droit à un niveau de vie suffisant *(« adequate lifestyle »)* et, notamment son premier alinéa[9]. Cette définition insiste notamment sur la satisfaction de besoins « physiques, mentaux, spirituels et de bien-être social ». Les chercheurs irlandais se sont également appuyés sur la définition de la pauvreté adoptée en Irlande en 2002 dans le cadre de la stratégie nationale anti-pauvreté (NAPS) ainsi que sur la définition donnée en 1998 d'un « niveau de vie minimum standard mais acceptable » *(low cost but acceptable standard of living)* du Family Budget Unit de l'Université de York.

Au niveau européen, c'est surtout dans les définitions de la pauvreté que l'on peut trouver, par contraste, de quoi donner un contenu à la notion de revenu minimum décent. Ainsi, la première définition de la pauvreté donnée par le Conseil européen en 1975 indique que les personnes pauvres sont les « personnes ou ménages dont les ressources sont si faibles qu'elles les excluent des conditions de vie minimales acceptables dans le pays où elles habitent ». Le Conseil européen de 2004 a donné une définition plus précise : « une personne est considérée comme vivant dans la pauvreté si son revenu et ses ressources sont insuffisants au point de l'empêcher d'avoir un niveau de vie considéré comme acceptable pour la société dans laquelle il vit. En raison de la pauvreté, cette personne peut se trouver défavorisée de multiples manières : chômage, faible revenu, inconfort du logement, soins de santé inadéquats et obstacles à son accès, ainsi qu'à l'apprentissage tout au long de la vie, à la culture, au sport et aux loisirs. Elle est souvent marginalisée et exclue de la participation aux activités (économiques, sociales et culturelles) qui sont la norme pour les personnes, et son accès aux droits fondamentaux peut être restreint ».

L'intérêt de cette seconde définition est qu'elle identifie un certain nombre de dimensions où les personnes pauvres peuvent être défavorisées (« faible revenu, inconfort du logement, soins de santé inadéquats, obstacles à la culture, au sport et aux loisirs, exclusion de la participation aux activités économiques, sociales et culturelles,… »). Cette énumération donne, là encore par contraste, une idée de ce que devrait permettre de réaliser un revenu minimum décent. À un niveau plus général, cette définition mentionne aussi le risque de voir « l'accès aux droits fondamentaux » restreints, ce qui peut être un point d'entrée pour amorcer une discussion à la fois sur la nature de ces droits fondamentaux et sur les conditions de leur exercice ou réalisation.

Plus récemment, dans une résolution du 20 octobre 2010 sur le rôle du revenu minimum dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une société inclusive en Europe, le Parlement européen a été amené à préciser l'objectif que devrait remplir un revenu minimum raisonnable *(adequate minimum income)*. Le point 35 de cette résolution souligne en effet « qu'un revenu minimum raisonnable constitue un élément indispensable pour la dignité de la vie d'une personne et est, avec la participation sociale, un *préalable au plein épanouissement du potentiel de chacun et à la coopération de tous à l'organisation démocratique de la société* ; souligne que des revenus assurant des conditions d'existence convenables contribuent en outre, au niveau de la politique nationale, à une dynamique positive et, partant, à la prospérité[10] ».

---

[9] « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. »

[10] Souligné par nous. On observera que dans la version anglaise la résolution se termine en employant le terme de *« living wage » (« that the fact that people earn a living wage serves to boost the economy and thus safeguard prosperity»)*, terme

Ces notions ont, en partie, servi de support, lors de la phase d'orientation, pour nourrir la discussion des groupes sur ce que recouvre la définition d'un « revenu minimum décent » (cf. chapitre 2). Le comité de pilotage a ensuite donné un contenu plus explicite à cette notion en retenant une définition qui est assez proche de celle retenue par les chercheurs britanniques, à savoir :

"A minimum standard of living in Britain today includes, but is more than just, food, clothes and shelter. It is about having what you need in order to have the opportunities and choices necessary to participate in society."

Dans cette définition, un certain nombre de termes paraissent bien baliser l'objectif recherché, lequel est très proche de celui affiché par l'ONPES :

-*« includes, but is more than just* »: cette formulation traduit l'idée du projet de l'ONPES qui est de ne pas avoir un revenu minimal et/ou de survie ;

- *« what you need in order to have the opportunities and choices necessary to participate in society*» : les notions de besoin *(need)*, d'opportunité et de choix et, enfin, de participation à la vie sociale précisent l'objectif. La notion de besoin notamment – par contraste avec celle de désir *(want)* – est une notion essentielle qui est, comme on l'a déjà souligné, fréquemment reprise et rappelée dans les phases suivantes.

2 Bilan des expériences étrangères

Cette partie présente quelques enseignements généraux que l'on peut retenir de la littérature récente sur les budgets de référence. Elle restitue ensuite de façon plus détaillée les résultats de l'analyse comparative menée sur quatre pays (Belgique, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni) à partir des questionnaires transmis aux chercheurs et des entretiens approfondis menés ensuite directement avec chacune des équipes de recherche.

2.1 La littérature sur les budgets de référence : principaux enseignements

La construction de « budgets de référence » a fait l'objet au cours de la dernière décennie de nombreux travaux. Même si l'on peut faire remonter l'origine aux travaux pionniers menés au Royaume-Uni par B. Seebohm Rowntree au début du 20e siècle, le regain d'intérêt récent pour cette approche constitue, en tant que tel, un fait relativement nouveau dans les analyses développées jusqu'à présent dans le domaine de la pauvreté. Il serait sans doute instructif d'identifier les raisons de ce regain d'intérêt, mais ce n'est pas l'objet de ce rapport. Tout au plus peut-on relever que certaines expériences font référence aux contraintes de plus en plus fortes qui pèsent sur les budgets publics et/ou à la nécessité de disposer de repères aussi objectifs que possible (en tout cas socialement acceptés ou partagés) concernant ce que devrait être un budget minimum ou un niveau de vie minimum décent.

La littérature produite par les équipes de recherche ayant construit des budgets de référence est souvent très volumineuse. Ceci traduit à la fois la multiplicité des choix méthodologiques qu'il est

traduit en français par l'expression suivante : « des revenus assurant des conditions d'existence convenables ». La notion de *living wage* a été portée au début du 20ème siècle aux États-Unis par le révérend Ryan et a nourri le débat sur l'introduction d'un salaire minimum. Elle ne trouve pas d'équivalent usuel en français. Au Royaume-Uni, c'est aujourd'hui un des débouchés des travaux sur les budgets de référence (*Minimum Income Standard*, ou MIS).

nécessaire de faire dans ce type de recherche et la nécessité de rendre compte de la façon la plus transparente possible de ces choix méthodologiques. La transparence des méthodes apparaît en effet comme une condition nécessaire pour que l'ensemble des acteurs sociaux puissent s'approprier les résultats de l'étude et n'aient pas le sentiment que ces budgets sont issus d'une « boîte noire ». Ce qui ne signifie pas qu'ils adhèrent nécessairement aux options méthodologiques choisies.

On peut retenir trois enseignements généraux de cette littérature :

- Une terminologie encore instable

La terminologie employée dans les travaux ayant cherché à construire des budgets de référence reste encore instable. Certaines approches parlent de budget « standard » et d'autres de « budgets de référence ». L'idée qui émerge de la littérature est qu'il est préférable de parler de budgets de référence. Deux raisons militent en faveur de ce choix :

- la notion de budget « standard » évoque davantage l'idée d'une norme et peut aussi renvoyer à l'idée de moyenne. S'il s'agit d'objectiver autant que possible les besoins des ménages et les ressources nécessaires pour les satisfaire, il n'y a aucune raison de fonder ce travail sur l'observation des comportements réels des ménages (que ce soit des ménages pauvres ou des ménages « moyens »). Or la notion de budget standard peut favoriser implicitement cette représentation;
- la notion de budget de référence autorise plus de précision et de flexibilité dans la définition de l'objectif poursuivi. On peut ainsi parler de budgets de référence « pour un certain but ou une certaine population ».

La terminologie employée dans les diverses expériences réalisées jusqu'à présent reflète cette diversité d'approches. On trouve ainsi les « appellations » suivantes : *Minimum budget for a decent living* (Malte), *Minimum essential budgets* ou *Low cost but acceptable budget standard* (Irlande), *Minimum income standard* (Royaume-Uni), *Reference budgets for a decent minimum standard of living* (Finlande), *Reference budgets for social inclusion* (Pays-Bas).

Pour éviter une connotation normative, la notion de budget de référence apparaît la plus appropriée. À cet égard, la terminologie employée en Finlande correspond le mieux à l'objectif poursuivi par l'ONPES (Budgets de référence pour un niveau de vie minimum décent).

- Des usages multiples

La construction de budgets de référence peut poursuivre plusieurs objectifs de nature relativement différente : l'analyse de la pauvreté, la production et la mise en débat de normes sociales, l'information et le conseil pour le suivi de ménages endettés, l'évaluation des capacités d'emprunt des ménages, des calculs et comparaisons de pouvoir d'achat,…

Il est important de préciser clairement l'objectif poursuivi. Il n'existe pas en effet de méthode qui soit, dans l'absolu, plus pertinente qu'une autre. En revanche, certains choix de méthode peuvent être plus ou moins pertinents en fonction de l'objectif poursuivi (cf. §2.2).

Il ressort aussi des expériences étrangères qu'il est important d'éviter des usages prescriptifs des indicateurs produits (cf. supra §1). Il existe en effet une tension entre, d'une part, la nécessité de donner un certain degré de détail dans le calcul des budgets de référence (afin d'assurer la plus grande transparence possible et ainsi favoriser l'appropriation des résultats par les différents acteurs) et, d'autre part, le risque ou la tentation de considérer que les comportements de consommation que ces budgets reflètent devraient s'imposer, en quelque sorte, aux ménages.

Concrètement, si les budgets de référence identifient pour un poste de dépense donné un certain montant, cela ne signifie pas que les ménages « au minimum » devraient nécessairement y consacrer cette somme. En d'autres termes, la construction de budgets de référence détaillés devrait laisser la possibilité aux ménages de procéder, dans le cadre d'un budget global de référence, aux arbitrages qui leur sont propres sur les différents postes de consommation.

- Des méthodes différentes

La construction de budgets de référence peut s'appuyer sur une variété de méthodes qui se distinguent principalement par le type d'acteurs associé à la définition de ces budgets.

L'approche la plus normative consiste à élaborer des budgets de référence en faisant essentiellement appel à des experts définissant, pour chaque poste de consommation, les besoins des ménages. Cette approche peut éventuellement être complétée par des analyses statistiques portant sur les budgets types de certaines catégories de ménages (ménage moyen, ménage médian, ménage « pauvre »).

L'approche participative consiste à associer étroitement les citoyens à la définition de ces budgets de référence. Ce sont alors les citoyens eux-mêmes qui sont les experts du projet.

Une approche « mixte », développée notamment par les chercheurs britanniques, consiste à essayer de tirer le meilleur parti des deux approches précédentes en associant à la fois les citoyens et les experts à la définition de ces budgets. Dans cette approche, le choix final revient cependant aux citoyens, les experts n'ayant qu'un rôle consultatif.

Des approches encore plus larges peuvent être envisagées, associant, outre les citoyens et les experts, les pouvoirs publics, les banques, les agences de crédit. Selon l'objectif poursuivi, le rôle et le poids de ces différentes parties prenantes n'est pas le même.

2.2 Bilan des questionnaires et entretiens

L'analyse de la littérature produite sur les budgets de référence a permis de repérer les principales expériences étrangères susceptibles de nourrir la réflexion méthodologique nécessaire à la mise en œuvre du projet. Compte tenu de la date de lancement de la recherche (au printemps 2012), il était difficile d'obtenir des collègues étrangers des rendez-vous durant l'été. C'est pourquoi un questionnaire a été élaboré afin d'être soumis à 6 équipes étrangères ayant réalisé des travaux similaires : Australie, Belgique, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni. Ce questionnaire (Chapitre 1 annexe 1[11]) a été construit après une analyse de la documentation produite par ces équipes étrangères.

Cette étape a permis de recueillir, sur un certain nombre de questions méthodologiques importantes, des informations plus détaillées que celles disponibles dans la littérature existante. Afin de faciliter le travail des collègues étrangers et, aussi, l'analyse des réponses, la plupart des questions posées étaient des questions fermées, les collègues étrangers pouvant bien sûr ajouter à chaque fois des commentaires plus ouverts s'ils le souhaitaient.

[11] Ce questionnaire a été élaboré directement en anglais. Nous ne l'avons pas traduit en français pour le moment. Les annexes se trouvent sur le site de l'ONPES : www.onpes.gouv.fr

Sur la base des réponses obtenues à ce questionnaire[12] des entretiens approfondis et directs ont été conduits avec les équipes britanniques, irlandaises, néerlandaises et belges.

Le point majeur qui ressort de la comparaison de ces expériences réside dans la diversité des méthodes retenues pour élaborer des budgets de référence à partir des discussions organisées dans les groupes de consensus. Cette diversité de méthode ne traduit pas le caractère arbitraire ou contingent des choix même si, dans certains cas, ils sont le reflet des contraintes de moyens qui s'imposaient aux chercheurs. Fondamentalement, ces différences de méthode s'expliquent dans une très large mesure par la recherche, dans chaque cas, de la méthodologie la plus appropriée et la plus pertinente en fonction de l'objectif propre de chaque étude. Ce constat vient souligner le fait, plus général, qu'il n'existe pas de chiffre ou de statistique qui serait pertinent en tant que tel (dans l'absolu en quelque sorte), mais qu'il existe des statistiques plus ou moins pertinentes pour répondre à une question spécifique. Après avoir brièvement rappelé les objectifs de chacune des expériences et le contexte dans lequel elles s'inscrivaient, on discutera différents choix de méthode et les motivations avancées par chaque équipe pour les justifier.

2.2.1 Objectifs et contextes des études

La recherche sur la pauvreté a une longue tradition au Royaume-Uni et des budgets standards étaient construits depuis de nombreuses années par le *Family Budget Unit* (FBU) de l'université de York. La principale critique adressée à ces budgets (comme à d'autres indicateurs purement statistiques de la pauvreté) était, en résumé, leur absence de légitimité sociale. Ce débat a débouché sur l'idée d'élaborer des budgets de référence par consensus établis en confrontant les points de vue de citoyens ordinaires aux savoirs codifiés des experts tout en laissant, au bout du compte, les choix définitifs aux citoyens. Ce projet a été financé par la Joseph Rowntree Foundation (JRF). Cette démarche repose sur l'idée que les citoyens sont, sinon les meilleurs, du moins les moins mauvais experts pour définir ce dont les ménages ont besoin. L'objectif était donc de construire une norme sociale, aussi consensuelle que possible, qui puisse servir de référence dans le débat public. Cet objectif a été atteint, du moins si l'on en juge par l'audience médiatique de ces travaux. A côté des budgets de référence régulièrement élaborés par le CRSP (Centre for Research in Social Policy) depuis la première étude réalisée en 2008, les résultats de cette recherche ont également été utilisés depuis quelques années pour construire des estimations du niveau du *« living wage »*, c'est-à-dire du salaire nécessaire pour permettre aux ménages d'atteindre un niveau de vie minimum acceptable.

En Irlande, une démarche similaire a été mise en œuvre depuis 2006 par le Vincentian Partnership for Justice, né en 1996 du rapprochement entre 4 organisations d'obédience catholique (The Society of St. Vincent de Paul, The Vincentian Congregation, The Daughters of Charity and The Sisters of the Holy Faith). Les choix méthodologiques sont très proches de ceux de la JRF au Royaume-Uni, mais les moyens financiers qui ont pu être mobilisés semblent plus limités. Ce qui a conduit à recruter des personnes de catégorie sociale plus modeste, pour participer aux groupes de consensus, dans la mesure où ce sont des centres de ressources culturels et sociaux, plutôt destinés à des personnes à faible ressource, qui ont été mobilisés à cet effet. Cela étant dit, le rôle des groupes, considérés comme les véritables « experts » est essentiel dans cette démarche tout comme dans la démarche

[12] L'annexe 2 (chapitre 1) présente une synthèse des principaux enseignements tirés de l'analyse des réponses à ce questionnaire.

britannique, des experts de l'alimentation et de l'énergie ayant été consultés à la marge pour valider des paniers alimentaires (menus hebdomadaires) et les besoins de chauffage exprimés.

Aux Pays-Bas, il existait également depuis de nombreuses années des budgets "standards" élaborés par NIBUD (Nationaal Instituut voor Budgetvoorlichting – National Institute for Family Finance Information). NIBUD est une fondation indépendante dont l'objectif est de promouvoir « une planification rationnelle des budgets des ménages ». Ces budgets sont utilisés dans le débat public comme seuils de pauvreté. L'objectif de l'étude réalisée conjointement par le SCP (Social en Cultureel Planbureau) et NIBUD était de vérifier si ces budgets établis par des experts – et les seuils de pauvreté correspondants – étaient en cohérence avec ce que les citoyens pensent. Il ne s'agissait donc pas de construire une nouvelle norme – qui serait venue compléter ou se substituer à celles existantes – mais de valider le fait que les estimations des experts de NIBUD étaient pertinentes et recueillaient un consensus auprès de la population. Dans le contexte propre aux Pays-Bas, la critique principale adressée aux budgets produits par NIBUD était de surestimer le niveau des besoins et, donc, du seuil de pauvreté. Ce qui explique la tension constante dans laquelle étaient pris les chercheurs néerlandais entre, d'une part, le souci d'élaborer un consensus à partir des points de vue exprimés par les citoyens et, d'autre part, la nécessité politique de ne pas aboutir à des seuils « trop élevés » (ou plus élevés que ceux élaborés par NIBUD), ce qui aurait selon eux nui à la crédibilité de ces indicateurs. Les résultats de la recherche ont effectivement validé le fait que les budgets élaborés par les experts de NIBUD étaient cohérents avec les points de vue des citoyens et globalement acceptés par eux. Les résultats ne sont pas utilisés comme référence dans le débat public, ce qui serait d'ailleurs difficile dans certains cas puisque les niveaux de budget obtenus pour une même configuration familiale peuvent varier de 30 % selon les groupes de consensus[13].

En Belgique, la démarche engagée par les universités de Liège, Anvers et Kempen est proche de celle conduite en Hollande. Elle a consisté à définir des « mini-budgets » ou budgets minimaux, pour permettre aux bureaux d'assistance sociale de disposer de points de repères précis afin de les aider à évaluer le montant des prestations sociales à allouer aux bénéficiaires. Elle avait également pour finalité de proposer un cadre normatif pour orienter les professionnels du conseil en économie sociale, notamment pour les situations de surendettement. Le rôle des experts est primordial dans cette démarche, dans la mesure où ce sont eux qui commencent par définir le contenu et le montant des paniers minimum, qui sont ensuite soumis à la validation des groupes afin de s'assurer qu'ils sont « acceptables ». Les modifications apportées par les groupes ont été de ce fait relativement limitées, dans la mesure où les paniers ne pouvaient être remis en question qu'à la condition que les groupes disposent de « bons arguments » (ex : avoir le choix des vêtements et ne pas se limiter seulement à ce qui est le moins cher est important pour l'image de soi et le « rôle social »). Le consensus n'était pas en cela un critère pour opérer des modifications. Le caractère consensuel ou « démocratique » de cette démarche est cependant mis en avant par les chercheurs dans la mesure où elle s'appuie sur des normes définies par des experts publics, sous le contrôle d'élus qui représentent les intérêts des citoyens. L'étude a donc principalement consisté à faire valider des conditions de vie minimales supposées (ou constatées dans certains cas, le coût du logement étant notamment apprécié au travers de niveaux de loyers réels) par des personnes dont les revenus sont proches du seuil de pauvreté. Les budgets obtenus correspondent d'ailleurs à des montants très proches des seuils de pauvreté.

[13] Les budgets nécessaires dans les différentes configurations familiales retenues ont été discutés par au moins deux groupes de consensus (cf. infra).

En résumé, si la démarche générale dont s'inspiraient les recherches dans les différents pays était formellement la même (à savoir obtenir à travers les discussions menées entre les participants un consensus sur le budget nécessaire dans telle ou telle configuration familiale), la finalité poursuivie était très différente. Au Royaume-Uni et en Irlande, il s'agissait de construire une norme sociale aussi consensuelle que possible et pouvant servir de repère dans le débat public. Aux Pays-Bas comme en Belgique, il s'agissait de valider socialement les budgets élaborés par des experts et de leur donner une légitimité politique. Les arguments avancés par les équipes de recherche pour justifier leurs choix de méthode reviennent fréquemment sur l'adéquation entre ces choix et les objectifs poursuivis dans chaque cas. Ce constat peut être illustré à partir de plusieurs choix méthodologiques importants qui ont été abordés au cours des entretiens.

2.2.2 La présentation de l'étude

Au cours de la première réunion des groupes de consensus, il s'agit pour les animateurs de présenter le cadre et l'objectif général de l'étude.

Au Royaume-Uni, les animateurs insistent sur deux points qui peuvent être résumés de la façon suivante :

- l'objectif est d'aboutir à un budget minimum mais pas à un budget de survie ;
- il s'agit de discuter des besoins et non des préférences ou des désirs individuels. Cette distinction entre besoins et désirs est ensuite très fréquemment reprise dans les réunions suivantes.

Cette double précision vise à « baliser » l'objectif de l'étude, d'une part en évitant que la discussion ne se centre sur les besoins des plus pauvres - les termes de pauvreté et d'exclusion étant d'ailleurs bannis du vocabulaire de l'animateur – et, d'autre part, de se prémunir contre le risque d'aboutir à un budget « maximaliste » qui prendrait en compte les achats qualifiés de « compulsifs » qui peuvent être engendrés par les tentations multiples que suscite la société de consommation. Au cours de cette première réunion, l'animateur précise aussi le rôle que vont tenir les participants dans les groupes de discussion, à savoir celui de « citoyens experts » en insistant - comme au cours des réunions suivantes – sur le fait qu'il ne s'agit pas pour les participants de parler de leurs besoins mais des besoins d'une personne qui présente de façon générale les mêmes caractéristiques qu'eux ou qu'elles (un homme seul retraité, une femme active célibataire, une mère isolée,…). C'est une autre façon pour les animateurs de faire prendre conscience aux participants de la différence entre les besoins et leurs propres préférences ou désirs.

En Irlande, les définitions proposées *(adequate standard of living, needs and wants)* ont fait l'objet, dans une première phase, de discussions avec les groupes et ont permis d'aboutir à une compréhension partagée de la notion de minimum, lequel correspond au seuil en dessous duquel « on ne peut aller », et à une distinction semble-t-il claire des notions de besoins et de désirs (à l'aide des notions de ce qui est « essentiel » / « désirable » / ou considéré comme un « luxe »). L'accent a notamment été mis sur l'idée qu'il s'agissait de définir un niveau de vie « minimum mais acceptable », ou encore de préciser les biens et services que « tout le monde en Irlande devrait pouvoir s'offrir *("afford")* ».

Aux Pays-Bas, la discussion est introduite de façon très différente. L'animateur lance de façon informelle un débat général sur « les problèmes que connaît le pays », puis centre relativement vite

les échanges – parfois en prenant appui sur la remarque d'un participant - sur la question de la pauvreté et sur ce que cela signifie dans la société hollandaise actuelle. L'objectif est ensuite d'aboutir à une définition consensuelle de la notion de pauvreté. L'animateur s'appuie dans ce but sur une série de questions du type : « Peut-on dire que l'on est pauvre lorsqu'on se trouve dans telle ou telle situation ? ». Le rôle assigné aux participants est donc de donner leur point de vue sur ce qu'est la pauvreté. En d'autres termes, ce rôle est d'être des experts de la pauvreté, et non des experts des besoins comme dans le cas britannique.

En Belgique, deux notions centrales ont été proposées aux participants des groupes. La notion de « participation sociale » minimum qui doit être atteinte[14], et la distinction entre les besoins universels et intermédiaires (selon la théorie des besoins de Doyal et Gough évoquée plus haut). Pour préciser ce cadre, un poster était accroché dans la salle de réunion afin que les participants aient en permanence à l'esprit ces notions. Cette discussion était très rapide compte tenu de la brièveté des réunions pour traiter l'ensemble des questions qui sont abordées, par les chercheurs britanniques, dans un cycle de plusieurs réunions.

Ces diverses approches ne sont bien sûr pas neutres car elles orientent le travail des participants dans des directions différentes mais qui sont, à chaque fois, en cohérence (ou avec le maximum de cohérence possible) avec les objectifs poursuivis. Dans l'étude néerlandaise, par exemple, il est demandé aux participants de définir ce dont devrait disposer un ménage pauvre sans que les participants aient nécessairement une expérience vécue de la pauvreté[15]. Cette distance instaure un décalage qui peut conduire à des réponses davantage fondées sur le mérite supposé des personnes concernées. Dans l'expérience britannique, les participants sont proches, d'une façon générique en quelque sorte, de la personne dont ils discutent les besoins.

2.2.3 La composition des groupes de consensus : qui discute de quoi ?

Au Royaume-Uni, la discussion sur le contenu du panier de biens et services est d'abord menée au niveau de chacun des individus qui composent le ménage type considéré (femme célibataire, homme en couple, femme seule retraitée, etc.). Les participants aux groupes de discussion sont homogènes du point de vue de leur expérience concernant les besoins dont ils doivent débattre. Ce sont les femmes en couple retraitées qui discutent des besoins des femmes en couple retraitées, les hommes célibataires qui discutent des besoins des hommes célibataires, etc. Cette organisation est cohérente avec l'idée que les participants sont des « citoyens experts des besoins », non seulement pour ce qui les concerne directement, mais aussi pour ce qui concerne les besoins communs de leur ménage.

En Irlande, l'approche est relativement similaire, à la différence principale que les groupes sont mixtes (hommes et femmes) et discutent collectivement des besoins individuels de chaque membre du foyer (y compris les enfants). Les groupes sont homogènes sur le plan des configurations familiales, mais sont composés de personnes de « milieux sociaux » différents (cadres, employés, travailleurs précaires, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux). Certains des besoins sont identifiés au niveau du ménage (alimentation et produits cosmétiques de base notamment) et sont individualisés a posteriori par l'équipe de recherche. Cette individualisation *a*

[14] *« Having the ability to adequately fulfil social roles and to contribute to society ».*

[15] La plupart des groupes de discussion réunissaient des personnes couvrant un éventail de niveaux de vie et de revenus le plus large possible. Seul un groupe avait été constitué de façon spécifique avec des niveaux de revenu proches du seuil de pauvreté.

posteriori n'est pas optimale pour les chercheurs irlandais et mériterait d'être revue dans les groupes de discussion à l'avenir. Ceci est notamment lié à la nécessité de pouvoir mettre en place des simulateurs de revenus minimum décents individualisés qui appellent une estimation précise des besoins et dépenses correspondantes au niveau de chaque individu.

Aux Pays-Bas, la discussion est conduite d'emblée au niveau des besoins du ménage considéré (couple avec enfants, célibataire, couple de retraités, …). Les participants à ces discussions reflètent un éventail de configurations familiales et ne se trouvent pas nécessairement dans la même situation. Des personnes retraitées ont ainsi leur « mot à dire » sur les besoins d'un couple avec deux enfants, de même que les célibataires en ce qui concerne les besoins d'un couple de retraités. Cette organisation est, là aussi, cohérente avec l'objectif de la recherche qui est de faire valider par l'ensemble du corps social les budgets minimums considérés comme nécessaires dans différentes situations. Il s'agit d'obtenir une validation politique des seuils de pauvreté couvrant l'éventail des configurations familiales traitées. Les chercheurs considèrent que cette validation est d'autant plus forte qu'elle réunit des personnes qui ne sont pas directement concernées.

La méthode employée aux Pays-Bas souffre cependant, même dans cette optique, d'une limite à laquelle les chercheurs néerlandais n'ont pas apporté de réponse convaincante. Interrogés sur la capacité d'un retraité à évaluer les besoins d'un enfant, les chercheurs ont répondu que tous les adultes avaient aussi été des enfants et qu'ils avaient donc une certaine expérience et la capacité de discuter cette question. Cependant, ils ont dû admettre que cette expérience pouvait être assez fortement datée et qu'elle ne correspondait peut-être pas à la réalité de la société hollandaise actuelle.

En Belgique, 17 types de foyers ont été passés en revue dans un premier temps (2006), au travers de 9 groupes organisés dans 9 villes différentes dans lesquels les différents critères de segmentation des foyers (type de ménage / revenu / situation professionnelle / de santé / zone urbaine ou rurale, âge des enfants…) variaient d'un groupe à l'autre. Dans un second temps (2009), des groupes d'étudiants, de retraités, de personnes divorcées, de personnes en mauvaise santé ont été formés. Les discussions ont ainsi porté sur des cas types pour lesquels les participants n'étaient pas toujours concernés. Rétrospectivement, les chercheurs belges considèrent qu'il aurait été préférable de pouvoir organiser davantage de groupes, plus homogènes, afin de ne pas introduire de biais dans la comparaison des budgets selon les types de ménages.

2.2.4 Le recrutement et le renouvellement des participants

Dans le schéma mis en œuvre au Royaume-Uni, de nouveaux participants sont recrutés à chaque étape du processus (sauf dans la toute dernière étape de validation finale des budgets). Pour les chercheurs britanniques, l'intérêt de cette procédure est double :

- d'une part, cela permet de faire reposer le consensus élaboré dans les groupes de discussion sur une base plus large que les 8 ou 10 participants aux groupes de discussion et, donc, de donner plus de force au consensus ainsi obtenu ;
- d'autre part, cela permet aussi, en corollaire, de minimiser le risque d'un résultat accidentel lié à l'existence de groupes atypiques et/ou de personnes ayant une influence particulière sur le groupe (ou, au contraire, de personnes qui seraient particulièrement influençables).

Cette démarche ne permet évidemment pas d'obtenir une base de consensus qui soit représentative, mais elle est cohérente avec l'objectif d'aboutir à un budget de référence aussi consensuel que possible.

En Irlande, les ressources étaient plus limitées et le recrutement s'est de ce fait appuyé sur les centres de ressources sociaux et culturels, complétés par des associations de développement de la démocratie locale permettant de toucher des publics plus difficiles à toucher par le biais des centres de ressources (notamment les « cols blancs »). Le recrutement a donc été peu coûteux dans la mesure où il n'a pas été confié à des professionnels mais il a, de ce fait, été laborieux et complexe. Un dédommagement de 50 euros par réunion était prévu, mais les personnes en situation plus favorable ont souvent renoncé à toucher la somme prévue.

Aux Pays-Bas, ce sont les mêmes personnes qui ont participé aux groupes de discussion tout au long du processus. Les raisons avancées par les chercheurs pour justifier ce choix sont dans une large mesure contingentes :

- les moyens limités dont disposait l'équipe de recherche n'ont pas permis d'envisager de multiplier les recrutements ;
- il y a un avantage pratique à conserver les mêmes participants dans la mesure où il n'est pas nécessaire d'informer à chaque fois sur l'objectif de l'étude (en réalité, l'expérience britannique montre que cet avantage est minime car le coût d'information préalable est faible).

Les chercheurs néerlandais ont par ailleurs, de façon plus générale, minimisé l'intérêt du renouvellement des participants, dans la mesure où cela ne permet pas, de toute façon, d'obtenir une base représentative. On peut remarquer que, dans la mesure où leur objectif n'était pas de construire une norme de référence mais de vérifier la pertinence de seuils/budgets déjà existants, il n'était pas nécessaire pour eux de minimiser le risque d'un résultat plus ou moins « aléatoire ». Obtenir à partir de différents groupes des résultats divergents (parfois jusqu'à 30 % pour les familles) n'était donc pas problématique. D'une certaine façon, cela renforçait même la pertinence de l'approche « à dire d'experts » que la recherche avait pour but de valider.

En Belgique, l'organisation des groupes, reposant sur le volontariat, semble avoir été particulièrement compliquée pour certains profils. Par ailleurs, il semble que la participation des personnes recrutées ait été très inégale selon les réunions, certains participants ne s'exprimant que rarement. Il s'agit ici d'un point d'amélioration pour les chercheurs belges.

2.2.5 La description des cas types

Lors de la discussion sur le contenu du panier de biens et services, les participants sont invités à considérer le cas d'un individu ou d'un ménage type dont il faut préciser les caractéristiques. Cette description peut être plus ou moins précise.

Au Royaume-Uni, les individus sont décrits de façon très générale. On leur assigne un prénom, un sexe, un âge et l'on précise dans quelle configuration familiale ils vivent et quelles sont leurs conditions de logement (propriétaire ou locataire, taille du logement en nombre de pièces, situation du logement). Il n'y a pas de référence à un statut social, ni à un statut d'emploi particulier (métier, salaire, durée d'emploi). Il s'agit là d'un « flou » volontaire qui doit permettre aux participants de se projeter dans une situation comparable à la leur, mais aussi générale que possible.

En Irlande, les cas types ont fait l'objet de discussions afin de définir très précisément les caractéristiques des foyers étudiés : âge, état de santé des enfants, taille, localisation, niveau d'isolation thermique et type de chauffage (central) du logement, situation d'emploi, possession ou non d'une voiture. Des affiches représentant le cas type permettaient de se ramener systématiquement à un exercice projectif (des prénoms sont donnés à chaque membre du ménage, un nom est donné à leur ville / leur quartier / leur rue…).

Aux Pays-Bas, la description des cas types est très détaillée. Outre les critères utilisés au Royaume-Uni (sauf le prénom qui n'est pas précisé), la situation sociale des individus ou des ménages est beaucoup plus typée et fait explicitement référence à des ménages pauvres ou à bas salaire. Par exemple :

- le célibataire est un homme de 35 ans qui travaille 4 jours par semaine comme commis dans un magasin et qui a un bas salaire ;
- dans le couple sans enfant, les deux conjoints ont 35 ans. L'homme travaille comme ouvrier dans une usine et perçoit un bas salaire. La femme n'a pas terminé ses études secondaires et cherche un emploi mais ne perçoit aucune allocation.

En Belgique, les cas types étaient aussi très précisément définis au sein de chacun des 9 groupes constitués (type de ménage, niveau de revenu, situation professionnelle, de santé, zone urbaine / rurale…), mais les 17 types de foyers étudiés au travers des 9 groupes ont de fait été étudiés de façon analytique et non pas directement en fonction d'une projection collective sur un cas type précis correspondant à la situation de l'ensemble des participants. Ces descriptions sont, là encore, cohérentes avec l'idée d'amener les participants à discuter des besoins des ménages en situation de pauvreté ou qui se situent juste au-dessus du seuil de pauvreté.

2.2.6 L'organisation des discussions sur le contenu du panier de biens et services

Dans toutes les expériences, la discussion sur le contenu du panier de biens et de services est la phase la plus longue de l'étude. On peut repérer deux différences principales dans la méthode retenue pour élaborer ce panier.

Une première différence réside dans la façon d'organiser la discussion générale sur ce panier. Au Royaume-Uni, les participants sont invités à exprimer eux-mêmes quels sont les biens et services nécessaires. Cette procédure comporte le risque d'oublis. C'est pourquoi l'animateur dispose d'une liste qui lui permet, le cas échéant, d'appeler l'attention des participants sur ces oublis possibles. En Irlande en revanche, dans un souci d'efficacité et dans l'idée que les besoins basiques ne nécessitaient pas forcément une discussion (tout le monde a besoin d'un lit, de chaussettes, de chaussures…), des listes ont été prédéfinies et complétées par l'analyse des carnets de consommation que les participants devaient obligatoirement remplir en amont des réunions. Les participants étaient invités à s'exprimer sur ce qu'ils souhaitaient conserver / supprimer / ajouter au sein des listes proposées. Les listes n'ont cependant pas été utilisées pour les produits alimentaires dans la mesure où les préférences alimentaires liées à la culture locale sont fortes. La discussion sur les besoins alimentaires a cependant été introduite par la présentation de la pyramide des besoins alimentaires qui donne une représentation des proportions idéales des différentes classes d'aliments pour arriver à une alimentation équilibrée. Les menus sont par la suite soumis à des experts.

Aux Pays-Bas et en Belgique, la procédure est, en quelque sorte, inverse. Les participants sont amenés, sur la base d'une liste préétablie de biens et services à se prononcer sur leur nécessité. Puis, comme au Royaume-Uni, ils sont interrogés sur la quantité et la qualité des biens et services nécessaires ainsi que sur les lieux d'achat et, éventuellement, la durée de vie des biens. Les participants ont toujours la possibilité d'ajouter à cette liste d'autres items.

Une seconde différence réside dans le degré de détail dans lequel cette discussion est menée. L'exemple des repas permet d'illustrer ces différences d'approche. Au Royaume-Uni et en Irlande, les participants doivent élaborer des menus types pour chaque jour de la semaine (petit-déjeuner, déjeuner, dîner, pauses éventuelles). Aux Pays-Bas, cette question est traitée de façon beaucoup plus globale en demandant aux participants le nombre de repas chauds et froids dont ils ont besoin chaque semaine (ce qui suppose a priori que tous les repas de la semaine ne sont pas nécessairement des repas chauds). La question du contenu de ces repas n'est pas traitée et est laissée à l'appréciation des experts de NIBUD.

En résumé, on retrouve le même contraste de méthode lié à des objectifs spécifiques, ce qui peut être illustré par les exemples britannique et néerlandais. La discussion sur le panier de biens et services est plus ouverte et détaillée au Royaume-Uni, tandis qu'elle est plus ou moins encadrée et globale aux Pays-Bas. Là encore, la démarche méthodologique retenue s'accorde à l'objectif poursuivi. Dans le cas britannique, il s'agit de faire appel à l'expérience concrète des participants, tandis que dans le cas néerlandais on demande aux participants de se représenter ce dont un ménage pauvre aurait besoin.

***

Ce travail d'analyse de la littérature théorique couplé à une investigation approfondie de plusieurs expériences étrangères a permis de valider les principes méthodologiques définis par les chercheurs britanniques. Comme on l'a souligné tout au long de ce chapitre, cette démarche est en effet celle qui s'accorde le mieux aux objectifs de l'étude commanditée par l'ONPES, notamment dans le rôle qu'elle donne aux citoyens en tant qu'experts des besoins. C'est sans doute là un des points les plus importants à souligner pour bien comprendre l'esprit de la démarche mise en œuvre tout au long de cette étude.

La notion de besoin peut en effet s'entendre à des niveaux d'abstraction - ou réciproquement de « réalisme » - très variables. Si l'on peut facilement s'accorder sur des besoins exprimés de façon très générale (se nourrir, se vêtir, se loger,…), la désignation très précise des biens et services nécessaires pour satisfaire ces besoins suppose de tenir compte de l'expérience concrète des individus, pour deux raisons principales.

Premièrement, parce qu'il existe toujours une dimension sociale et/ou culturelle dans la façon dont chaque besoin est satisfait à une époque donnée dans une société donnée, même pour les besoins que l'on peut considérer comme les plus élémentaires. Par exemple, on ne se nourrit pas de la même façon aujourd'hui qu'il y a un siècle. Seule l'expérience vécue des individus permet de prendre en compte cette dimension sociale.

Deuxièmement, parce que les modes d'accès aux biens et services ainsi que les savoir-faire et savoir être nécessaires pour en tirer le meilleur parti ne peuvent être postulés *a priori* et dépendent, dans une large mesure, des conditions concrètes d'existence et des contraintes de tous ordres

(professionnelles, familiales, …) qui pèsent sur les individus. Là encore, c'est le vécu des citoyens qui permet de cerner les limites dans lesquelles tel ou tel bien ou service peut être valablement mobilisé – ou non – pour satisfaire un besoin particulier.

Si la méthodologie mise en œuvre dans cette étude s'inspire très largement de celle développée par les chercheurs britanniques, elle n'en est cependant pas le simple décalque. Elle s'est aussi enrichie des réflexions menées au sein du comité de pilotage. Ce travail a conduit, sur de nombreux points, à formaliser la démarche d'interrogation des groupes à partir de principes méthodologiques dont la mise en œuvre dépend, dans une large mesure, d'un savoir-faire qui avait peu fait l'objet jusqu'à présent d'une telle codification. Le chapitre suivant explicite de façon détaillée les différentes étapes de l'étude ainsi que les outils et les méthodes qui ont été déployés pour les mener à bien.

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DETAILLEE

Ce deuxième chapitre a pour objet la présentation du protocole méthodologique dont on précise ici les principes et les modalités concrètes de mise en œuvre à chaque étape du processus.

Avant de décrire précisément le déroulement des groupes et le rôle des experts, on présente ici les principales options méthodologiques retenues, les modalités de recrutement des participants, les méthodes de recherche de consensus ainsi que les grandes étapes du processus et le calendrier général du projet.

1 Objectifs et principes généraux de la méthode

1.1 Les options méthodologiques générales

1.1.1 Les grands principes

Comme cela a été signalé en introduction, les grandes options méthodologiques ont été définies à l'issue de l'analyse de la littérature théorique et de l'examen des expériences étrangères. Elles peuvent être articulées autour de 3 grands principes :

- Le rôle premier des citoyens en tant qu'experts des besoins - L'objectif de l'étude étant de faire émerger un consensus au sein des citoyens ordinaires sur le niveau de « revenu minimum décent », c'est bien cette fonction « d'expert des besoins » que tiennent les participants aux groupes de consensus. Le dialogue avec les experts de différents champs (énergie, logement, alimentation) permet néanmoins de s'assurer de la pertinence de certains choix et, le cas échéant de renvoyer aux groupes de discussion les remarques des experts pour validation (ou invalidation) éventuelle[16].
- Des ménages types vivant en ville moyenne et en bonne santé (ne souffrant ni de handicap, ni de maladie chronique).
- Des groupes diversifiés de 8 à 10 personnes organisés dans 2 villes et renouvelés à chaque étape.
    - Profil des participants : la composition des groupes doit refléter la diversité des niveaux de vie, mais aussi des niveaux de diplôme, de situation professionnelle et de logement. Les groupes de discussion pilotes (voir plus loin) nous ont conduits à fixer entre 6 à 8 le nombre optimal de participants (au maximum 8 pour assurer une dynamique de groupe satisfaisante). Au-delà, les apartés sont plus fréquents et préjudiciables au travail de groupe. Le nombre minimal de participants est, quant à lui, fixé à 6 pour des conditions d'animation optimales.
    - Localisation géographique : sur la suggestion des chercheurs britanniques, les groupes ont été organisés pour moitié dans une ville et pour une autre moitié dans une autre ville. Les résultats des groupes de discussion de chaque ville ont été discutés par des groupes d'une autre ville, afin de pouvoir tester la validité de certains choix qui peuvent être dépendants, en particulier, de l'étendue et de la qualité des équipements collectifs disponibles. Les villes retenues sont Dijon et

[16] Cela a rarement été le cas dans les expériences étrangères. La plupart des remarques formulées par les experts – souvent assez mineures – ont été acceptées par les participants aux groupes de discussion.

Tours : elles correspondent à la fois à des villes disposant d'infrastructures et de services collectifs développés (transport, écoles, hôpitaux, banques, loisirs, commerces) et dans lesquelles le CREDOC dispose de partenaires pour le recrutement des participants et l'organisation des réunions.

- Renouvellement des participants : on a retenu la méthode « anglo-saxonne » (britannique et irlandaise) qui consiste à renouveler à chaque étape les participants aux groupes de discussion[17]. Cette démarche offre l'avantage de croiser des regards et des expériences et d'éviter des résultats « accidentels » qui seraient liés au caractère atypique de certains groupes ou de certains participants. Elle permet enfin d'établir un consensus sur la base d'un panel de citoyens élargi (sans qu'il soit réellement représentatif au sens statistique), et d'avoir un regard extérieur sur les choix faits précédemment, afin d'éviter les risques de raisonnement circulaire sur le mode de l'« autojustification » ou de la « post-rationalisation ».

Pour rappel, les discussions étaient menées par des groupes de personnes partageant les mêmes caractéristiques que les cas types (ex. : les femmes seules discutent des besoins des femmes seules) :

- pour les adultes, les groupes étaient composés d'individus correspondant à l'individu type ou aux membres des ménages types pour lesquels un budget de référence serait établi ;
- pour les enfants, les groupes étaient composés de parents ayant au moins un enfant dans la tranche d'âge concernée.

1.1.2 Une méthode « expérimentale » qui se précise et se consolide au fil de l'eau

Afin de bénéficier de l'expérience des équipes britanniques, qui ont mis en œuvre une méthode similaire au Royaume-Uni depuis 2008, le CREDOC a reçu à deux reprises la visite de chercheurs de l'université de Loughborough (Centre de recherche en politiques sociales, Département des sciences sociales) qui ont formé les équipes du CREDOC à l'animation de groupes de consensus. Ces séances de formation sont intervenues au début du processus (avant les groupes de discussion), et à mi-parcours (avant les groupes de validation), afin de permettre une bonne appropriation des méthodes d'animation. Elles ont consisté à préciser les outils et supports d'animation utilisés à chaque étape, à visionner des réunions de groupes organisées au Royaume-Uni, et à réaliser des exercices pratiques.

Ces formations ont constitué le socle de la méthodologie mise en œuvre en France, dans la mesure où le choix de l'ONPES était de se situer dans une approche donnant un rôle prépondérant aux groupes de citoyens, dits « groupes de consensus ». L'approche britannique a cependant fait l'objet d'adaptations et de nombreux choix méthodologiques décrits dans la suite du rapport. Ces choix ont donné lieu à de multiples allers-retours entre les équipes de recherche et le comité de pilotage de l'étude, afin de mettre au point les outils, guides et supports d'animation. Ces outils ont par ailleurs fait l'objet de tests en situation réelle afin de s'assurer de leur opérationnalité, dans le cadre de groupes pilotes organisés à chaque étape du processus.

1.2 Le recrutement des participants

Cette phase a été prise en charge par le CREDOC avec l'appui de partenaires spécialisés dans le recrutement de personnes volontaires pour participer à des études en rapport avec la

[17] Les participants sont renouvelés à chaque étape en Irlande. Au Royaume-Uni, en revanche, les participants à la phase de négociation finale sont recrutés parmi les participants aux groupes précédents, ce qui permet d'avoir des personnes déjà familiarisées avec la démarche.

consommation. Ces sociétés s'assurent que les personnes contactées n'ont pas participé à d'autres études au cours des semaines précédentes, afin d'éviter de recruter des profils experts. Un questionnaire de recrutement (présenté chapitre 2 annexe 1) leur a été fourni par l'équipe de recherche afin:

- de permettre l'identification des personnes cibles selon le cas type étudié dans les groupes de discussion,
- de garantir la diversité des groupes en termes d'âge, de situation familiale, de logement et de niveaux de revenus.

L'idée de demander aux participants de remplir un carnet de consommation préalablement à la participation aux réunions (comme cela a été fait dans les expériences néerlandaise et irlandaise) a été finalement écartée : l'expérience des chercheurs britanniques – qui avaient retenu cette option dans leurs premiers travaux - montre en effet que ces données ne sont pas nécessairement exploitées et ne sont pas directement utiles pour la définition des paniers. En outre, les participants qui n'auraient pas, pour une raison ou une autre, pu remplir ces carnets pourraient se sentir à l'écart du groupe.

Les chercheurs britanniques ont souligné l'importance de l'information communiquée à ce stade aux participants potentiels, notamment en ce qui concerne le commanditaire de l'étude et son objet :

- concernant le commanditaire de l'étude, il est nécessaire de faire apparaître qu'il s'agit d'une étude « objective », à caractère scientifique, et de préciser qu'il ne s'agit pas d'une étude à caractère commercial, ni d'une étude commanditée par le gouvernement (ce qui pourrait, pour des raisons diverses, être mal perçu ou mal interprété par les enquêtés) ;
- l'objet de la recherche doit être mentionné en termes aussi généraux que possible (évaluer de combien les personnes ont besoin pour avoir un niveau de vie acceptable ou décent) et, en tout cas, ne pas parler de pauvreté ni d'exclusion sociale, ce qui pourrait susciter parmi les enquêtés des interprétations minimalistes de l'objectif de la recherche.

Chacun des participants a d'abord été contacté par téléphone et a reçu par la suite un courrier de confirmation rappelant l'objet, l'heure et le lieu de réunion. Le courrier faisait apparaître qu'il s'agissait d'une étude « à caractère scientifique (et non commercial) commanditée par les pouvoirs publics (sans mention spécifique du financement de l'ONPES par l'État), et dont l'objectif était de définir quels sont les biens et services dont tout citoyen devrait disposer ». Le caractère confidentiel et anonyme a été par ailleurs systématiquement rappelé au moment du recrutement et au début de chaque réunion.

Les réunions se sont tenues en semaine (toute la journée pour les groupes de discussion, l'après-midi pour les groupes se tenant sur une demi-journée), la plupart du temps le mardi et le jeudi (afin d'éviter le début et la fin de semaine pour les actifs et les mercredis pour les actifs avec enfants notamment). Les périodes de vacances scolaires ont également été évitées dans la mesure du possible pour les groupes de parents avec enfants.

Le niveau de diversité atteint sur l'ensemble des groupes est satisfaisant (voir tableaux détaillés en chapitre 2 annexe 4) sur le plan des situations de logement (locataires/propriétaires), des niveaux de diplôme (40 % des participants avaient un diplôme inférieur au baccalauréat), et des situations professionnelles (parmi les actifs, près de trois quarts étaient en emploi, à temps plein ou à temps

partiel). Les femmes sont légèrement surreprésentées (56 %) en raison du choix de ne retenir pour les familles monoparentales que des femmes seules avec enfant. La diversité des groupes sur le plan des revenus étant particulièrement importante dans le cadre de la présente démarche, la classe socioprofessionnelle, le niveau de diplôme, et la situation d'emploi ont fait l'objet d'une attention particulière afin d'assurer la diversité des situations.

Le tableau en annexe (chapitre 2 annexe 4) précise le profil des participants aux différents groupes.
NB : pour rappel, la question de la situation professionnelle est restée ouverte dans la mesure où la démarche consistait à définir un budget de référence, et ce quelle que soit la situation d'emploi considérée (les revenus nécessaires pour satisfaire les besoins pouvant provenir du travail, d'une rente, d'aides publiques ou de solidarité privée).

Les participants ont reçu un dédommagement, à hauteur de 100 euros pour une journée et 50 euros pour une demi-journée. Ce niveau de dédommagement relativement élevé (habituellement, les dédommagements proposés s'élèvent à 40 euros pour une demi-journée et 100 euros pour une journée complète) permet une diversité de profils et de niveaux de revenus, en compensant la prise d'une journée de congés ou de RTT pour ceux qui sont en emploi.

1.3 La recherche du consensus

1.3.1 Un consensus argumenté

Les guides d'animation ont été construits de façon à mobiliser les groupes dans le but de faire émerger un consensus. Cet exercice ne consistait pas à exprimer une opinion (ce qui aurait pu être fait par un vote par exemple ou en retenant systématiquement l'opinion moyenne), mais bien de se prêter à une discussion pour aboutir à un consensus argumenté. Pour cela, l'exercice consistant à se projeter dans des individus types était destiné à éviter de discuter des préférences ou des goûts de chacun, et de se situer dans le champ des besoins « dans l'absolu ». Les groupes étaient ainsi amenés à justifier, autant que possible, leurs décisions. Des relances étaient prévues dans les guides d'animation (cf. chapitre 2, annexe 7) : Ceci est-il nécessaire ? Si oui, pourquoi ?... Par exemple, la nécessité de disposer d'une machine à laver ou d'un lave-vaisselle a fait émerger des débats sur le gain de temps représenté par la possession de tels biens (temps qui peut être consacré à d'autres activités). À l'inverse, sur le fait que faire la vaisselle en famille est considéré comme un moment de partage et d'échange, ainsi qu'une mise à contribution bienvenue des enfants aux tâches du foyer. Dans le même esprit, les qualités et durées de vie des biens ont également fait l'objet d'argumentations.

Pour respecter la libre expression de chacun, il a cependant été clairement précisé que les participants d'un même groupe pouvaient ne pas être d'accord entre eux, ou avec les résultats présentés, et que les expériences et situations de chacun constituaient un facteur de diversité et de richesse. En cas de divergence ne pouvant être résolue au sein d'un groupe, la possibilité était offerte de renvoyer la question aux groupes suivants pour trouver un point d'accord.

Il est à noter que les besoins exprimés par les groupes ont pu être justifiés par différents types de motivations, renvoyant à des fonctions utilitaires (se laver, s'habiller), des motivations liées à la qualité de vie (gagner du temps en disposant d'un lave-linge ou d'un micro-ondes), à la vie sociale (pouvoir inviter des amis ou aller au cinéma), ou encore des motivations d'ordre psychologique (le

besoin de partir en vacances pour « faire une coupure »). Des motivations différentes ont par ailleurs pu être exprimées par les différents groupes pour justifier certains besoins sur lesquels ils ont abouti à un consensus. Les différents motifs, recueillis de façon « pointilliste » au sein des différents groupes, ont pu être synthétisés et renvoyés aux groupes suivants afin de structurer les débats et vérifier le caractère plus ou moins justifié des biens et services retenus.
NB : les éléments d'argumentaire et de justification exprimés par les groupes sont restitués dans la partie 3 du présent rapport, et sont illustrés par des verbatim *significatifs.*

1.3.2 Un consensus éclairé

Ce consensus argumenté était également destiné à être autant que possible éclairé par des informations « extérieures » afin de structurer les débats et fournir des points de repère.

Tout d'abord, les animateurs ont renvoyé aux groupes le point de vue des groupes précédents ou des autres groupes réunis en parallèle. Les résultats d'autres groupes leur ont donc été communiqués, mais aussi leurs arguments, permettant de structurer le débat autour des fonctionnalités et des motivations afférentes aux besoins exprimés.

Par ailleurs, lorsque les groupes n'étaient pas en mesure d'évaluer précisément certains besoins, des données d'experts leur ont été communiquées. Des difficultés ont notamment été rencontrées pour estimer des quantités moyennes sur certaines catégories de besoins très variables selon les individus et les ménages : quantité de nourriture, de produits d'hygiène, distances parcourues, superficie du logement et montant des loyers et charges associées (qui dépendent de nombreux facteurs comme le quartier, le type de logements…). Les experts ont également été consultés sur la complémentaire santé (le marché de la complémentaire santé étant très opaque et complexe).

Même en cas de consensus des groupes, des données statistiques ont été mobilisées pour s'assurer du réalisme des décisions prises : c'est notamment le cas pour la durée de vie des objets, notamment l'électronique et le mobilier (voir partie « rôle des experts »). Le recours aux experts a ainsi permis dans un certain nombre de cas de limiter le risque inflationniste lié à l'intégration de normes sociales qui ne reflètent pas toujours la réalité des comportements (cf. notamment la partie relative aux besoins en matière d'hygiène qui illustre le décalage entre la fréquence de renouvellement déclarée au départ par les groupes et la réalité des niveaux de consommation observés au travers des données statistiques). La mobilisation des données de consommation a ainsi permis de confronter les groupes à la réalité des comportements, sachant qu'ils avaient la possibilité de maintenir leurs positions en cas de désaccord.

1.3.3 Bilan global sur le niveau de consensus atteint

La recherche de consensus est un exercice particulier, dans la mesure où les réunions de groupes consistent habituellement à recueillir le point de vue de chacun, à mettre en débat un certain nombre de sujets, sans que l'objectif soit nécessairement d'aboutir à une position commune. Dans le cadre de ce projet, les groupes étaient investis d'une responsabilité collective : celle de représenter leurs concitoyens et d'aboutir autant que possible à un accord unanime (quitte à passer par un certain nombre de compromis). Il était bien sûr explicitement précisé qu'il était possible que sur certains sujets les participants ne soient pas tous amenés à se mettre d'accord, sachant que la

méthodologie itérative reposant sur un nombre de groupes important devait permettre de réduire au maximum les divergences.

Globalement, les groupes ont bien compris le sens de l'exercice. Cela étant, les animateurs ont été confrontés à un certain nombre de difficultés inhérentes à la gestion de réunions de groupes, accentuées par la nécessité d'aboutir à un consensus.

La première difficulté tient au fait que certains groupes ont pu être perturbés par des « leaders d'opinion » qui ont eu tendance à monopoliser la parole. Ce cas de figure se présente régulièrement et est difficile à anticiper. Face à ce type de situations, les animateurs avaient pour consigne de bien rappeler l'objectif qui était d'aboutir à un consensus reflétant le point de vue de l'ensemble des participants, et de donner au maximum la parole aux individus qui s'exprimaient le moins. Afin de favoriser la circulation de la parole et d'éviter la polarisation de la discussion au sein d'un petit groupe, les participants étaient invités à changer de place entre la séance du matin et celle de l'après-midi. Ce phénomène de « leaders d'opinion », inhérent à ce type d'exercice, n'a pas toujours pu être neutralisé totalement. Il peut cependant être considéré comme relativement mineur au vu du nombre total de groupes réunis.

La deuxième difficulté est plus spécifiquement liée à la diversité des profils des participants. A plusieurs reprises les participants en situation précaire (demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA notamment) ont eu tendance à rester plus discrets que les autres. Cette relative mise en retrait peut être liée au fait que certains se sentaient parfois un peu « en décalage » par rapport à un ensemble de besoins exprimés qu'ils n'étaient pas toujours en mesure de satisfaire. Ces personnes ont cependant été invitées à exprimer régulièrement leur point de vue, consistant parfois à dire qu'ils ne disposaient pas eux-mêmes de ces ressources, mais que cela était cependant nécessaire, ou au contraire que l'on pouvait se passer de certains biens sans difficulté. Bien que moins actifs à certains égards que d'autres, ces personnes ont exercé un rôle régulateur et modérateur sur la définition des paniers de biens et services.

La troisième difficulté a été rencontrée au sein des groupes de retraités, qui ont eu plus de mal à estimer la durée de vie des objets et à se situer par rapport au renouvellement des biens matériels (notamment pour ceux dont la durée de vie estimée dépassait une dizaine d'années). Le démarrage de ces groupes a parfois été plus laborieux et a nécessité davantage d'explications et de recadrages de la part des animateurs afin d'aboutir à des estimations précises des fréquences de renouvellement.

Au final, les animateurs ont pu faire le constat d'un bon niveau d'adhésion à la démarche et de compréhension des exercices proposés, ainsi que de cohésion des groupes pour atteindre autant que possible une position collective et consensuelle.

1.4 Les grandes étapes du processus

Le processus global de définition du budget de référence est décrit dans le schéma ci-dessous :

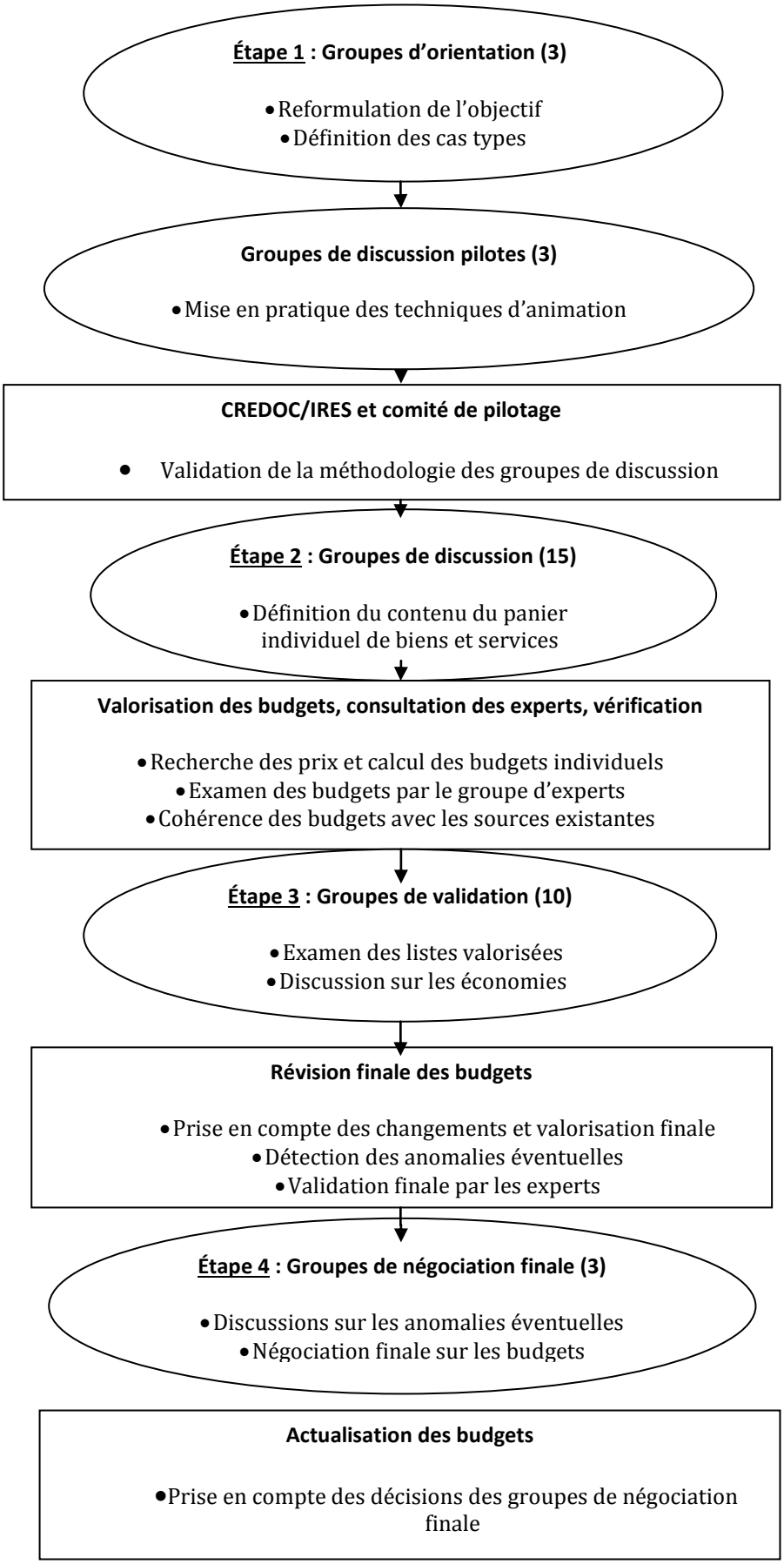

Les participants aux groupes de consensus sont réunis à quatre étapes (groupes d'orientation, de discussion, de validation, de négociation finale). Le nombre de groupes varie selon les étapes de façon à construire un questionnement hiérarchisé allant de la discussion des besoins élémentaires de chaque personne appartenant aux différents types de ménages retenus dans l'étude (groupes de discussion) jusqu'à la discussion des budgets globaux des différents ménages types (groupes de négociation finale).

Figure 1 - Objectif et définition des groupes

« Objectif »/définition des groupes	Nombre de groupes	Durée des réunions	Ville
Orientation	3	3h	Tours / Dijon
Discussion	15	6h	Tours / Dijon
Validation	10	3h	Tours / Dijon
Négociation finale	3	3h	Tours

1.4.1 La phase d'orientation

L'objectif de la phase d'orientation est double. Il s'agit :

- de faire émerger les éléments d'une définition consensuelle de ce qu'est un « revenu minimum décent ». A travers la discussion engagée entre les participants, le but est de repérer les notions les plus pertinentes, ou celles qui font le plus sens, par rapport à l'objectif de l'étude;
- de définir les principales caractéristiques des personnes et des familles dont on va définir les besoins au cours des étapes ultérieures. L'expérience des chercheurs britanniques montre que, à ce stade, une définition très générale est préférable à une définition trop précise, notamment en termes de statut social. A travers cette définition, les participants précisent aussi les conditions de logement de chaque cas type (nombre de pièces, localisation/type de quartier).

Pour cette phase, on a réuni trois groupes : personnes d'âge actif sans enfant (seules ou en couple), personnes retraitées sans enfant (seules ou en couple), personnes d'âge actif avec enfants (seules ou en couple).

1.4.2 La phase de discussion

L'objectif de cette étape est de définir, à travers la discussion et la négociation entre les membres des groupes de consensus, le contenu du panier de biens et de services nécessaire pour avoir un niveau de vie décent. C'est l'étape la plus longue du processus ; elle a été étalée sur une journée (deux fois 3 heures)[18].

Comme dans le schéma britannique, la discussion de cette phase a porté sur les besoins individuels des différents membres du ménage, les groupes étant constitués de personnes partageant les mêmes caractéristiques : les femmes célibataires discutent des besoins des femmes célibataires, les hommes en couple sans enfant discutent des besoins des hommes en couple sans enfant, etc. Ce qui définit 15 groupes de discussion (cf. tableau chapitre 2. annexe 4).

[18] Cette phase dure 5 heures dans le processus britannique (soit l'équivalent d'une journée) et ce temps est à peine suffisant pour aborder l'ensemble des questions. Elle s'étale sur 2 réunions de 2 heures et demie à 3 heures en Irlande, sachant que l'utilisation de listes préétablies permet de gagner du temps par rapport aux Britanniques.

La méthodologie de discussion a été reprise de celle employée par les chercheurs britanniques et consiste, dans un premier temps, à « parcourir » l'ensemble des pièces du logement et à interroger à chaque fois les participants sur la liste des biens nécessaires, leur quantité et leur qualité (marque, lieux d'achat, neuf ou occasion), ainsi que leur durée de vie le cas échéant. Pour l'alimentation, les participants sont invités à composer des menus types pour chaque jour de la semaine. Dans un second temps, on « sort du logement », pour identifier les ressources nécessaires aux diverses activités sociales : liens avec la famille, les amis, les voisins (rencontres et invitations, cadeaux d'anniversaire ou de fin d'année), fréquentation des lieux publics, participation à des activités sportives ou culturelles, déplacements, vacances,… La question de l'épargne est prise en compte dans l'amortissement des biens. En revanche, il a parfois été nécessaire d'intégrer un budget supplémentaire pour faire face aux imprévus et accidents (maladie, décès, panne ou défaut d'un équipement qui n'atteint pas sa durée de vie moyenne…).

L'objectif est d'obtenir à chaque fois un consensus des participants. Lorsque ce n'est pas le cas, l'animateur essaye de faire converger les avis vers un consensus sans toutefois le forcer de façon artificielle. Si ce consensus ne peut être atteint dans un temps raisonnable, la divergence est actée et la question est reprise dans l'étape suivante par les groupes de validation pour être à nouveau discutée.

1.4.3 Évaluation et chiffrage : la valorisation du panier de biens et de services

Cette étape constitue aussi une phase lourde du projet. Elle consiste à valoriser le panier de biens et services défini précédemment et à en chiffrer le coût sur une période donnée (par exemple le mois). Le contenu de ce panier de biens et services est soumis à l'examen d'experts sur certaines questions particulières (alimentation notamment). Les budgets ainsi calculés sont aussi comparés à des données d'enquête plus générales.

L'ensemble de ces éléments permet, d'une part, d'obtenir des budgets détaillés pour chaque item du panier de biens et de services et, d'autre part, d'identifier une série de questions à examiner par les participants à l'étape suivante en fonction des remarques des experts et des anomalies éventuelles détectées (informations manquantes, divergences au sein de certains groupes ou différences entre les groupes).

Elle repose sur des bases de données de prix renseignées soit par le biais de listes existantes (points de vente cités par les participants et acceptant de transmettre ces données, services statistiques nationaux) soit par un travail de collecte de prix en magasin et/ou sur internet. Quelle que soit la source mobilisée, ces listes doivent permettre de repérer des produits précis, et d'identifier si possible la marque et le point de vente afin de tenir compte des besoins exprimés par les groupes sur le plan de la qualité des produits ou de leur valeur symbolique (marques).

L'amortissement du coût des biens et services

La valorisation des paniers consiste à ramener le coût de l'ensemble des biens et services intégrés dans le panier à un budget mensualisé. Ce travail nécessite de tenir compte de la fréquence de renouvellement ou d'utilisation des biens et services afin de ramener leur coût total pour l'ensemble de leur durée d'usage à un coût mensuel. Par exemple, un réfrigérateur de 600 euros qui serait utilisé pendant 5 ans, soit 60 mois, revient à un coût mensuel de 10 euros. Ce principe d'amortissement permet de tenir compte de l'ensemble des biens, y compris les plus durables, dans le calcul des budgets de référence. Ces budgets sont donc « lissés » sur des périodes relativement longues, et tiennent compte des besoins d'investissement. Ils supposent cependant que les cas types épargnent régulièrement afin de pouvoir faire faire face à des dépenses importantes et concentrées dans le temps (le recours au crédit n'étant pas intégré dans la démarche).

1.4.4 La phase de validation

Au cours de cette phase, les participants examinent le contenu détaillé du panier de biens et services valorisé, le complètent, le précisent et le valident ou, éventuellement, décident d'en modifier le contenu. Cette étape est aussi l'occasion de revenir sur les questions n'ayant pas trouvé de consensus lors de la phase précédente.

Les participants discutent aussi de certains points clés, concernant, par exemple les possibilités de cohabitation des enfants dans une même chambre en fonction de leur âge, ou encore la nécessité de disposer d'une voiture.

1.4.5 La phase de négociation finale

Après avoir pris en compte les changements décidés au cours de l'étape précédente, vérifié l'absence d'anomalies (ou au contraire en avoir identifié certaines) et soumis les budgets validés au comité d'experts, les budgets revus sont soumis aux participants de cette dernière phase avec des questions éventuelles. Ces questions peuvent porter sur certaines anomalies, sur les remarques des experts.

A ce stade, le nombre de groupes est plus restreint, chaque groupe examinant plusieurs budgets selon un découpage qui est analogue à celui des groupes d'orientation (budgets des retraités, budgets des adultes sans enfant, budgets des adultes avec enfants).

Enfin cette étape est aussi l'occasion de tester la force du consensus au sein des groupes.

1.5 Calendrier général

Une fois achevée la phase de revue de littérature, destinée à établir les bases de la méthodologie, le processus de définition et valorisation des paniers a été mis en œuvre sur une période de 18 mois environ.

Figure 2 - Calendrier de mise en œuvre du processus global, phase par phase

Phase	Date
Orientation	Février 2013
Discussion	Avril 2013
Validation	Décembre 2013
Négociation finale	Avril 2014

Le comité de pilotage de l'étude a décidé à plusieurs reprises d'assouplir le planning, afin de permettre à l'équipe de recherche de mettre au point l'approche et les outils en s'appuyant sur :

- des séances de formation et des échanges avec les équipes britanniques,
- l'organisation de groupes « pilotes » à chaque étape afin de tester et d'optimiser les guides d'animation.

2 Le déroulement des groupes

2.1 Les groupes d'orientation

La phase d'orientation a démarré début 2013. Elle consistait en la mise en œuvre à proprement parler de la démarche de définition du « revenu minimum décent par catégories de ménages », tel que défini par l'ONPES. Afin de permettre une formulation optimale du cadre et des objectifs présentés aux groupes de discussion, trois groupes d'orientation (retraités, actifs sans enfant, actif avec enfants) ont été mis en place, dans le cadre d'une démarche participative et selon un processus itératif.

L'objectif des trois groupes d'orientation (réunissant au total environ 25 personnes), présentés dans le guide d'animation en annexe 3 (chapitre 2), était double :

1) Proposer aux groupes de discussion une formulation de l'objet de l'étude (la définition d'un « revenu minimum décent ») qui soit à la fois claire et compréhensible, mais également « opérationnelle » pour le recensement des besoins minimum dans le cadre des groupes de consensus.
2) Définir les caractéristiques des cas types afin que les personnes n'évoquent pas leur situation personnelle mais puissent se projeter sur des situations extérieures suffisamment concrètes pour pouvoir discuter des besoins minimum décents.

Afin d'atteindre ces objectifs, une approche ouverte a été mise en œuvre, consistant dans un premier temps à explorer de façon spontanée la notion de « conditions de vie minimum décentes », les besoins afférents à ces conditions de vie, et les termes qui pouvaient le mieux décrire ce type de conditions de vie. L'introduction dans un second temps de différentes catégories de besoins (la santé, la sécurité, les loisirs…), de différentes notions permettant de qualifier les conditions de vie minimum (le confort, le bien-être, la qualité de vie…) et de propositions de définitions était destinée

à faire émerger progressivement une définition des « conditions de vie minimum décentes » qui soit partagée par tous.

La définition par les groupes des caractéristiques des cas type (prénom et âge notamment) a par ailleurs fait l'objet d'une discussion plus sommaire dans la mesure où les caractéristiques des cas types n'étaient pas destinées à être définies de façon trop précise.

Des groupes d'orientation « pilotes »

Il était prévu dans un premier temps d'organiser un groupe d'orientation pilote. Cependant, les groupes d'orientation ayant une fonction largement exploratoire, les adaptations (à la marge) des modalités de discussion qui ont été introduites ont été considérées comme relativement mineures par le comité de pilotage au regard de l'objectif, qui visait principalement à recueillir de façon ouverte et non directive les évocations spontanées autour de la question des conditions de vie minimum afin de choisir les termes les plus appropriés pour la définition qui serait utilisée par la suite.

2.1.1 Définition des conditions de vie minimum décentes

Globalement, les trois groupes d'orientation ont été relativement unanimes à partager l'idée que les conditions de vie minimum se situent aujourd'hui à la fois « au-dessus de la survie » et « en dessous du luxe ».

L'enjeu des groupes d'orientation a donc été d'identifier de la façon la plus précise possible le curseur qui pouvait être positionné entre ces deux extrêmes pour éviter la sensation de flottement qui avait pu être ressentie par les équipes de recherche au cours du groupe test d'orientation.

Deux types de formulations complémentaires ont pu être identifiés pour ancrer la démarche autour de points de repères précis, qui fassent sens pour les participants et qui soient opérationnels pour la suite de l'étude.

- **Formulation par les conditions de vie minimum décentes**

Une première approche a consisté à discuter des conditions de vie minimum décentes en deux étapes :

- une première étape spontanée, destinée à aboutir à une formulation commune de ce que recouvre l'idée de « conditions de vie minimum »
- une seconde étape en réaction à des définitions existantes, sans que les sources soient citées afin de ne pas biaiser les réponses (voir ci-dessous).

1 : «Le minimum acceptable se situe à la fois **au-dessus des nécessités de la survie** et **bien au-dessous des niveaux du luxe.** »

2 : « Les conditions de vie minimum, c'est un toit, des vêtements, et de la nourriture, **mais pas seulement** : il s'agit d'avoir la **possibilité** et la **capacité** de **participer à la société.** »

En premier lieu, les évocations spontanées ont tourné autour de la nécessité de disposer ou d'avoir accès à un logement et à l'alimentation. De nombreux participants ont par ailleurs évoqué la nécessité d'avoir un emploi et un salaire, pour satisfaire à des conditions de vie décentes.

Spontanément, la notion **d'accès à la santé** est également ressortie de façon nette dans les groupes d'orientation : *« Un toit et l'alimentation… puis la santé : c'est la base »*. Cette notion d'accès à la santé (*« pouvoir se soigner* »), a également été associée à l'idée d'avoir accès à des conditions de vie (en termes de logement, d'alimentation, d'hygiène) permettant de *« rester en bonne santé »*.

Lorsque la question des besoins pour permettre des conditions de vie minimum a été posée au groupe, **les loisirs** (la culture, le sport, les sorties, les amis…) ont été évoqués : *« Les loisirs c'est vital, c'est un équilibre mental, psychique », « Ça permet de décompresser, se sentir bien, c'est une sociabilité », « C'est un équilibre loisirs, travail pour se sentir épanoui », « Ça permet de voir du monde, de ne pas rester chez soi ».* L'accès aux loisirs a ainsi pu s'exprimer différemment selon les individus (l'accès à la culture et à l'éducation des enfants, le bien-être, l'épanouissement personnel…), mais un dénominateur commun a tout de même émergé des discussions, correspondant à l'« **accès à la vie sociale ».**

Une fois exposés aux différentes définitions proposées, et notamment à la définition britannique (« Les conditions de vie minimum, c'est un toit, des vêtements, et de la nourriture, **mais pas seulement** : il s'agit d'avoir la **possibilité** et la **capacité** de **participer à la société**. »), les groupes ont souligné à l'unanimité le fait que l'accès à la vie sociale était un besoin qui se situait au même niveau d'importance que les autres.

Le besoin de **« se vêtir »** n'a en revanche pas été cité spontanément par les groupes et a été évoqué sur relance comme un besoin à tel point basique (« *on ne peut pas vivre nu dans notre société* ») qu'il n'est pas apparu opportun aux groupes de le conserver dans la définition.

Deux points de formulation ont par ailleurs pu être précisés :

- d'une part l'idée d'« *avoir un toit* » paraît trop réductrice (il pourrait s'agir d'une simple « *cabane* ») par rapport à l'idée de « *se loger* » ;
- par ailleurs, l'idée de « *participer à la société* » est apparue nettement plus abstraite pour les groupes que l'idée de « *vie sociale* ».

Au final, les conditions de vie minimum ont été reformulées par les animateurs des groupes de la façon suivante avant d'être soumises à l'appréciation des groupes pour validation : « *avoir accès à la santé, se loger, se nourrir, et avoir accès à la vie sociale* ».

- **Formulation par l'« étiquette » ou qualification des conditions de vie minimales**

Les groupes d'orientation ont spontanément proposé plusieurs notions qui n'ont pas toujours fait consensus: *« indispensables », « nécessaires pour vivre, pour avoir une vie ordinaire, une vie de tous les jours », « un droit au bien vivre », « des conditions pour vivre correctement »…*

Le qualificatif associé aux conditions de vie minimum a fait l'objet de débats qui n'ont pas pu être totalement tranchés : selon certains participants, la notion de conditions de vie « *décentes* » renvoyait une image plutôt négative (correspondant à l'usage négatif de l'adjectif « *indécent* »), ou encore à des conditions de vie « *que l'on ne souhaite à personne* ». L'idée du minimum « acceptable » a par ailleurs souvent été considérée comme trop réductrice et pas suffisamment

associée à l'idée de besoins universels (certains besoins pour une catégorie de population donnée) : *« c'est trop basique, et puis c'est personnel, c'est chacun… »*. Au final, la notion de vie « digne » est apparue comme une formulation plus consensuelle : « *digne dans le sens matériel et moral. », « vivre dignement c'est assez juste. »* Le terme « digne » semblait davantage évoquer l'idée de quelque chose de *« respectable » : « c'est moins matériel »,* « *dans* "*digne*" *il y a un rapport aux Droits de l'Homme ».*

Il faut ici souligner à nouveau que le rôle des groupes d'orientation était de tester, par rapport à diverses définitions possibles, les évocations et représentations associées aux différents termes proposés. La validation de la définition à retenir pour la suite de l'étude est revenue *in fine* au comité de pilotage de l'étude, cette décision relevant d'un arbitrage méthodologique qui n'appartenait pas réellement aux groupes. A l'issue des groupes d'orientation, il est apparu cependant indispensable à l'équipe de recherche d'adopter une définition de l'objet de l'étude qui puisse être argumentée de façon plus robuste, dans la mesure où elle était destinée à structurer l'ensemble de la démarche.

Cette définition se devait de concilier deux objectifs : elle devait tout d'abord traduire de la façon la plus adéquate possible l'objectif de la recherche tel que formulé par l'ONPES, puis employer des termes dont la résonance dans le grand public soit aussi adaptée que possible à cet objectif.

Deux définitions ont donc été proposées au comité de pilotage par l'équipe de recherche :

Définition courte : « Budget minimum pour un niveau de vie décent ».

Définition longue : Ce budget doit permettre de « disposer des ressources suffisantes, non seulement pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé…), mais aussi pour avoir la possibilité de participer à la vie sociale ».

Les commentaires qui suivent proposent des éléments d'explication argumentée de ces définitions. En résumé, ces arguments s'organisent autour d'une double nécessité :

- établir une ligne de partage aussi claire que possible entre la finalité poursuivie et les ressources nécessaires pour atteindre cette finalité ;

- éviter une vision trop réductrice (qui se limiterait à la « survie », à « éviter la pauvreté » ou « avoir un minimum ») qui risquerait de biaiser les réponses des citoyens experts. Réciproquement, éviter une vision trop extensive qui conduirait les participants à faire part de leurs « désirs » et non des « besoins ».

Définition courte

Cette définition distingue les ressources (budget minimum) et la finalité ou les capacités que ces ressources doivent permettre d'atteindre (pour un niveau de vie décent).

Il est souhaitable d'employer le terme de « minimum » pour les ressources, car ce sont elles dont on essaie d'évaluer le volume minimum. La finalité poursuivie n'est pas minimale : elle est d'avoir un certain niveau de vie (décent, convenable,…). Déplacer le terme de minimum vers le niveau de vie (la finalité) conduirait à tirer la définition vers l'idée de pauvreté.

Il est par ailleurs préférable d'employer, pour les ressources, le terme de budget plutôt que celui de revenu. La notion de revenu est globale (on a un revenu), ce qui renvoie à une idée générale et relativement abstraite des ressources nécessaires. Le terme de budget, même s'il a une connotation monétaire, invite à une déclinaison plus précise des différents postes: il faut des ressources pour pouvoir se loger, se vêtir, se nourrir… C'est un terme qui permet de faire le lien entre les ressources et les capacités.

La finalité est définie en termes de niveau de vie (et non de revenu), l'objectif étant d'avoir un certain niveau de vie, lequel se définit de façon schématique par l'adéquation entre des ressources (revenu) et des besoins (variables selon la configuration familiale notamment). L'objectif est donc contextualisé.

La façon de qualifier ce niveau de vie est très importante pour orienter la discussion. Dans son appel à projets, l'ONPES avait systématiquement employé le terme de « revenu minimum décent » ou de « modes de vie décents ». Ce qualificatif nous paraît en définitive préférable à d'autres pour plusieurs raisons.

Premièrement, c'est un terme que l'on retrouve dans d'autres approches similaires ou convergentes avec celle de l'ONPES. Par exemple, le BIT parle de « travail décent », le conseil constitutionnel a consacré la possibilité pour toute personne de disposer d'un « logement décent ». Le terme faisant déjà partie d'un certain vocabulaire commun, il est apparu que la notion de « niveau de vie décent » pourrait accompagner la construction de ce référentiel.

Deuxièmement, la notion de décence fait nécessairement référence à un regard extérieur, à une norme sociale, à une certaine capacité d'être et d'agir en société, ce qui correspond là aussi à la démarche de l'ONPES : il s'agit bien de qualifier un niveau de vie relatif (et non prétendument absolu), renvoyant à un contexte historique et social déterminé, c'est-à-dire socialement situé.

Enfin, le terme de décence est intéressant dans la mesure où il peut s'appliquer à divers aspects du niveau de vie et des capacités qui y sont associées. Il faut être en mesure, de façon décente, de se loger, se vêtir, recevoir des proches… Il peut donc être décliné à diverses étapes de l'analyse et du recensement des besoins, même si ce n'est pas le seul terme qui peut être employé dans ce but.

Par opposition à la décence, le terme de dignité est très fortement associé à la personne. Cette association peut être très générale et relativement abstraite : on parlera alors de dignité humaine, par exemple pour évoquer certains droits fondamentaux des êtres humains. Elle peut être aussi beaucoup plus précise : on dira par exemple que tel ou tel attribut des conditions de vie est digne d'un certain statut social (ce logement est digne d'un cadre, d'un ouvrier, etc.). Une personne peut aussi être « élevée » à telle ou telle dignité et, dans ce cas, la notion de dignité s'associe à celle de mérite. Implicitement, cette association est toujours présente.

Dans cette recherche, le statut social des cas types n'est pas défini. Parler de dignité renvoie donc à une association très abstraite et générale qui risque de se cristalliser sur un socle de besoins fondamentaux (ou de « survie »). Associée à la notion de minimum, celle d'une vie « digne » risque de s'amalgamer à la question de ce que l'on mérite au minimum (c'est-à-dire quand on est au minimum, à savoir pauvre). Enfin, elle rend difficile la prise en compte des besoins liés à la participation à la vie sociale. Si une personne n'a pas la possibilité de participer à la vie sociale, dira-t-on que c'est une atteinte à sa dignité ?

Pour toutes ces raisons, il est apparu donc préférable de retenir le terme de niveau de vie décent. C'est le terme qui a donc été proposé au comité de pilotage qui l'a validé.

Définition longue

Cette définition appelle plusieurs remarques. Premièrement, on retrouve la même articulation que précédemment entre « ressources » et « capacités », mais les deux termes sont explicités. La notion de ressources est intéressante car elle est plus large que celle de budget (ou, encore plus, de revenu). Les ressources peuvent être relationnelles (des amis, voisins ou parents capables d'être une ressource, par exemple pour garder des enfants, aider à des travaux,…). Les ressources peuvent aussi être du temps ou des savoir-faire (avoir une voiture suppose d'avoir son permis ; préparer ses repas suppose de connaître un peu la cuisine,…). Cet élargissement permet de prendre en compte certaines réponses des citoyens experts et de recadrer la discussion. Faut-il considérer que les enfants peuvent/doivent être gardés par des amis ou parents ? Ou que l'on peut pour les vacances être invité par des amis ou parents ? La notion de ressources permet de reformuler ces questions de la façon suivante : faut-il considérer que telle ou telle « capacité » (faire garder ses enfants, aller en vacances,…) est un besoin ? Si oui, il est donc nécessaire de disposer des ressources pour le satisfaire, ce qui renvoie alors à la question de l'évaluation de ces ressources, sans nécessairement faire dépendre la réalisation de ces besoins de ressources spécifiques.

Deuxièmement, cette définition explicite une distinction – certes arbitraire, mais fréquente dans l'esprit de nombreuses personnes – entre des besoins qui seraient élémentaires (souvent qualifiés de « survie » : « faire face aux nécessités de la vie quotidienne ») et d'autres besoins plus larges (« participer à la vie sociale »). Cette explicitation permet d'éviter une vision minimaliste des besoins.

Troisièmement, en ce qui concerne la participation à la vie sociale, la dernière partie de la définition permet de préciser l'objectif. Il ne s'agit pas de faire de cette participation une « obligation » ou une « norme » mais de donner la capacité à chacun de saisir des opportunités tout en exerçant son libre choix.

Cette définition a systématiquement été soumise aux groupes de consensus à chaque étape (discussion, validation et négociation finale) afin de bien préciser l'objectif de la démarche. Les participants ont été invités à réagir à cette définition, qui leur a paru claire dans l'ensemble et équilibrée, comme le montre le *verbatim* suivant : « *Un toit, de quoi manger, s'habiller, c'est plus de la survie qu'un niveau de vie décent. Il faut avoir des parents, puis sortir aussi, faire d'autres choses. Parce qu'avoir juste un toit ça suffit pas.* »

2.1.2 Caractéristiques des cas types

Le deuxième objectif des groupes d'orientation était la définition des cas types. La définition des cas types devait permettre d'ancrer la démarche dans des « situations de vie » réelles, et de se situer dans une démarche projective suffisamment concrète pour que les besoins identifiés soient bien ceux d'une personne dont on puisse se sentir relativement proche.

La question de la situation professionnelle a été par ailleurs évacuée afin d'induire le moins possible la définition des besoins et de définir un budget de référence quelle que soit la situation d'emploi (chaque personne devant avoir la possibilité d'occuper ou de rechercher un emploi à temps plein à tout moment).

La définition des cas types a donc consisté à définir un prénom, un âge, et une situation de logement de façon à permettre la projection des groupes sur une situation concrète.

Globalement, des prénoms très neutres et universels ont été choisis par les groupes :

- Pierre et Maxence pour les hommes actifs, Daniel pour les retraités.
- Julie et Géraldine pour les femmes actives, Jacqueline pour les retraitées.

Notons que des « prénoms de rechange » étaient prévus si une des personnes du groupe de discussion se prénommait ainsi le jour même.

L'âge choisi par les groupes a correspondu le plus souvent à un âge moyen par rapport à la catégorie représentée :

- 35 ou 40 ans pour les actifs
- et 70 ans pour les retraités.

Concernant la localisation du logement, les hypothèses suivantes ont été posées conformément au cadre de l'étude qui s'intéresse aux « villes moyennes » :

- les cas types habitent dans la ville où le groupe se situe et où les participants habitent eux-mêmes (Tours ou Dijon selon les cas).
- ils disposent d'un logement en « ville » (pas nécessairement au centre-ville), et non pas « à la campagne », ce qui suppose la proximité d'un certain nombre d'équipements collectifs auxquels on peut avoir accès facilement : transports en commun, crèches / écoles / collèges / lycées, équipements culturels et sportifs, hôpitaux, médecins…

Les caractéristiques du logement qui ont été discutées sont les suivantes :

- la taille du logement ;
- le type de logement (appartement / maison, parc social /privé) ;
- le statut d'occupation : propriétaire / locataire.

Une des limites de l'exercice consistant à définir les conditions de logement minimum pour un niveau de vie décent réside dans leur caractère difficilement arbitrable. Pour cette raison, la question du logement a été formulée de la façon suivante : « si X avait le choix du logement qu'il souhaite occuper, quel type de logement lui serait nécessaire *a minima* pour avoir un niveau de vie décent? ».

Le type de logement et le statut d'occupation évoqués dans le cadre des groupes d'orientation ont été très variables selon les groupes. Les actifs ont plutôt fait l'hypothèse d'un logement collectif (appartement), mais certains participants avaient opté pour le statut de locataire, d'autres pour le statut propriétaire. Quant aux retraités, les cas types étaient supposés être propriétaires d'une maison individuelle avec jardin, et avoir fini de rembourser leur prêt immobilier. Afin d'éviter d'introduire des représentations liées à la situation de logement des cas types, et de ne pas influencer l'appréciation des groupes de discussion concernant les besoins des cas types, il a été décidé par le Comité de pilotage que les conditions de logement seraient fixées *a minima* (logement collectif). Les variantes de budget permettant *a posteriori* de distinguer différentes situations de logement (locataire du parc social / parc privé et propriétaire).

2.2 Les groupes de discussion

L'objectif de cette étape était de définir le contenu du panier de biens et de services nécessaire pour un niveau de vie « décent» pour chacun des quinze individus types correspondant aux membres des six ménages types pour lesquels un budget de référence devait être établi. Il s'agit d'un choix, correspondant notamment à l'approche britannique, permettant de détailler de façon très fine les besoins de chaque individu type.

Les discussions étaient menées par des groupes de personnes partageant les mêmes caractéristiques que les cas types (ex. : les femmes seules discutent des besoins des femmes seules), à l'exception des groupes portant sur les enfants, composés de parents ayant au moins un enfant dans cette tranche d'âge.

Les 15 groupes de discussion (réunissant 119 personnes au total) ont été organisés au cours du mois d'avril 2013.

Figure 3 - Profil des 15 groupes de discussion

	Cas types individuels	**Ménages types correspondant**
ACTIFS	Femmes seules	Personnes seules
	Hommes seuls	
	Femmes en couple sans enfant	Couples sans enfant
	Hommes en couple sans enfant	
	Femmes seules avec enfants	Familles monoparentales
	Enfant 0-2 ans	
	Enfant 3-10 ans	
	Femmes en couple avec enfants	Couples avec enfants
	Hommes en couple avec enfants	
	Enfant 11-14 ans	
	Enfant 15-17 ans	
Retraités	Femmes seules	Personnes seules retraitées
	Hommes seuls	
	Femmes en couple	Couples retraités
	Hommes en couple	

Parmi les participants d'âge actif, environ trois quarts d'entre eux étaient en emploi, le quart restant étant constitué de personnes en recherche d'emploi ou de bénéficiaires du RSA (pouvant être en emploi précaire pour les bénéficiaires du RSA activité). Concernant le niveau de diplôme, un peu plus de la moitié des participants avait un diplôme inférieur ou égal au bac. Au sein des groupes de parents d'enfants, les femmes étaient légèrement surreprésentées, en raison du choix de ne considérer que des femmes seules avec enfants pour les familles monoparentales. Les 15 groupes étaient par ailleurs diversifiés sur le plan de la situation de logement :

- environ la moitié des participants vivait en maison individuelle et l'autre moitié en appartement,
- environ la moitié des participants était locataire, l'autre moitié étant propriétaire.

NB : les caractéristiques détaillées des participants aux groupes de discussion sont présentées en annexe 4 (chapitre 2).

Afin de mettre au point les outils et techniques d'animation, un groupe de discussion « pilote » a été organisé. Ce groupe a permis notamment de définir précisément :

- la durée des groupes (et de confirmer la nécessité de disposer d'une journée entière de discussion) et l'estimation du temps passé sur chaque poste de dépenses, qui n'est pas nécessairement proportionnel au poids du poste dans les budgets des ménages mais à son niveau de complexité. A titre d'exemples :
    - la discussion sur le logement se résume au nombre de pièces, alors même qu'il s'agit du premier poste de dépenses.
    - alors que pour le poste alimentation la composition des menus hebdomadaires est détaillée en distinguant les jours de semaines / le week-end, et les menus pour les occasions exceptionnelles.
- les visuels affichés dans la salle de réunion, à savoir la définition des conditions de vie minimum et le prénom, l'âge et la situation de logement des cas types.
- les différentes approches pour définir le niveau de qualité des biens :
    - en associant plusieurs dimensions complémentaires : produit, marque, lieu d'achat, gamme de prix, neuf / occasion…
    - en définissant (si nécessaire) un niveau de prix lorsque les notions de « second prix » ou « milieu de gamme » apparaissent trop imprécises.
- les types de relances à prévoir afin d'explorer l'ensemble des catégories de besoins sans faire émerger de besoins de façon artificielle (en pointant trop précisément des biens et services que les groupes auraient le sentiment d'avoir oublié ou négligé).
- les méthodes de recherche et de test du consensus, consistant :
    - à reformuler si nécessaire des besoins similaires parfois exprimés différemment (effet de vases communicants entre qualité et fréquence de renouvellement, conduisant à des coûts mensuels très proches).
    - à s'assurer régulièrement que l'ensemble des participants valide le résultat des discussions.

Le guide d'animation détaillé, mis au point à l'issue du groupe de discussion « pilote », est présenté en annexe 3 (chapitre 2). Nous rappelons ici les principaux axes structurant la discussion au sein des groupes.

2.2.1 La définition du panier de biens

Comme indiqué précédemment, les conditions de logement définies par les groupes d'orientation ont été dans un premier temps brièvement revalidées, étant donné le caractère peu arbitrable des conditions de logement.

Une fois le type de logement défini, il s'agissait dans un premier temps de « parcourir » l'ensemble des pièces du logement et d'interroger les participants sur la liste des biens et services nécessaires dans chaque pièce, à savoir : le salon / salle à manger, la cuisine, la chambre, la salle de bain.

Cette liste consistait essentiellement en des éléments de mobilier, mais aussi en des besoins relatifs à l'habillement (lorsque les groupes ont été invités à « ouvrir les placards » de la chambre à coucher), l'alimentation, et les produits d'hygiène (lorsque les placards de la salle de bain ont été à leur tour ouverts).

Une fois la liste établie par le groupe, des regroupements de biens ont été faits (ex de la chambre : le mobilier, puis les vêtements, les chaussures…) afin de définir de la façon la plus cohérente possible pour chaque catégorie de biens : leur quantité, leur qualité, ainsi que leur durée de vie ou fréquence de renouvellement (le cas échéant).

Afin de s'assurer que l'ensemble de ces caractéristiques ou dimensions soient bien passées en revue, une liste synthétique de questions clés a été affichée en début de discussion afin de systématiser l'exercice et de permettre aux participants de bien se l'approprier et de le réaliser de plus en plus naturellement et rapidement.

La liste de questions clés affichée était la suivante :

- Quoi ?
- Combien ?
- Qualité ?
- Fréquence de renouvellement ?

Un point d'attention méthodologique doit être souligné concernant la qualité des produits, qui peut être abordée de différentes façons selon le type de biens et services (produit, marque, lieu d'achat, gamme de prix, neuf ou occasion). L'expérience du groupe de discussion pilote a montré qu'il convenait souvent d'associer plusieurs dimensions afin d'aboutir à une identification précise du type de produit. Il peut s'agir par exemple :

- du point de vente associé à la gamme de prix (premier prix, second prix, « milieu de gamme ») et à une indication sur les caractéristiques du produit permettant une identification précise du produit correspondant lors de la phase de valorisation (ex : un matelas à ressort deuxième prix de chez Ikéa).
- de la qualité du matériau afin de bien définir le type d'objet et de son lieu de vente ou des modalités d'achat (ex : une table basse en bois d'occasion achetée sur leboncoin.fr).

La durée de vie ou fréquence de renouvellement doit souvent être associée à la définition de la qualité du produit car des arbitrages différents peuvent être effectués selon que l'on considère une durée de vie plus ou moins longue. Par exemple, du mobilier de cuisine de classe supérieure, se situant à un niveau de prix deux fois supérieur au mobilier « premier prix » pourra être renouvelé deux fois moins fréquemment. Il est apparu important de laisser les besoins s'exprimer de façon spontanée afin que l'exercice reste concret et parlant pour les participants.

Concernant l'approche de la qualité par le biais de la « gamme de prix », il a pu s'avérer nécessaire de déterminer un niveau de prix lorsque la définition d'un point de vente particulier paraît difficile (ex. : les « galeries marchandes du centre commercial » à Tours) ou que les notions de « second prix » ou de « milieu de gamme » apparaissent trop imprécises. Cette approche a pu être adoptée par les équipes britanniques, et s'est avérée également utile dans les groupes de discussion pilote conduits par le CREDOC sur certains objets de type « chaussures de sport », dont la qualité ne dépend pas réellement du point de vente, de la marque, ou de la gamme de prix qui est très étendue, mais plutôt du « prix qu'on y met ». Cette approche a cependant été considérée comme un « dernier recours » afin de ne pas réduire l'exercice à la définition d'un budget sans pouvoir identifier précisément les besoins et « capacités » sous-jacents. Dans ce cas, le chiffrage effectué par la suite se fait sur la base d'un produit précis (d'une marque et d'un point de vente donné) et est soumis à

l'appréciation des groupes de validation afin de garantir le caractère consensuel et participatif du contenu du panier.

Pour l'alimentation, les menus types sur une semaine ont été définis par les groupes de discussion qui étaient invités à lister les aliments et la fréquence de consommation. Au cours des entretiens, les personnes interrogées ont listé tous les produits et boissons dont ils estimaient la consommation nécessaire. Pour y parvenir, nous leur avons demandé d'établir sur une journée type le nombre de repas quotidiens, et pour chaque repas la liste des produits (aliments et boissons, y compris alcoolisées) qu'il leur semblait nécessaires. Nous nous sommes ensuite appuyés sur cette première journée type pour établir les consommations des six autres jours de la semaine, y compris les consommations spécifiques pendant le week-end. Des menus types ont également été élaborés pour les occasions particulières (repas de fête, réceptions entre amis…). Pour chaque produit, les groupes ont précisé la fréquence hebdomadaire de consommation, un niveau de qualité (produit de marque ou non, avec label ou non, biologique ou non), un lieu d'achat (supermarché, marché, commerçants…), et parfois des quantités (une cannette de coca, un bol de céréales, 2 tartines…). Il leur a toutefois souvent été difficile d'estimer les quantités, nous avons donc par la suite fait appel à des experts (voir partie « rôle des experts »).

Par ailleurs, la question de la prise en compte des soldes est souvent apparue dans le groupe de discussion pilote, notamment pour le poste vêtement. Cette question a par la suite été reposée lors des groupes de négociation finale et les soldes ont donc été intégrés (voir partie « valorisation des budgets»)

Les questions de santé ne concernent pas spécifiquement la vie à l'intérieur du logement, mais le choix a été fait, en France comme au Royaume-Uni, de les traiter à la suite des produits cosmétiques et de soins qui se trouvent dans la salle de bain. L'approche proposée dans les groupes de discussion a consisté à traiter les besoins qui concernent l'accès à la santé sous deux angles successifs.

Premièrement : sous l'angle de la nécessité ou non de disposer d'une complémentaire santé, et du type de couverture nécessaire « a minima pour un niveau de vie décent».

Comme il n'y a a priori pas de sens commun de la qualité d'une complémentaire santé (compte tenu de la diversité des situations et des offres), une information préalable au groupe a semblé nécessaire :

« Il existe **des complémentaires santé ou mutuelles plutôt bas de gamme qui remboursent ce qui n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale (« ticket modérateur », « forfait hospitalier »…), mais dans la limite des tarifs conventionnés ou « 100 % sécu »** : consultations médicales (médecin, dentiste…), médicaments prescrits, soins à l'hôpital. Ce qui exclut :

- d'une part **les dépassements d'honoraires**,
- d'autre part l'essentiel/la majeure partie d**es frais de lunettes, de prothèses dentaires, de prothèses auditives** »

Il ne s'agissait pas ici de détailler de façon très fine les niveaux de couverture, mais de faire préciser aux groupes dans quelle mesure la complémentaire santé devait couvrir ou non les actes pouvant occasionner des restes à charge importants :

- les consultations médicales avec dépassements d'honoraires (secteurs 2 et 3) et si oui dans quelle proportion : 50 % au-dessus du « tarif sécu », 100 % au-dessus du « tarif sécu » ?...,
- les frais d'optique et à quel niveau / fréquence : 100 euros remboursés sur une paire de lunette chaque année (si nécessaire), 200 euros…
- les frais de chirurgie dentaire (niveau de reste à charge ?)

Afin de donner un point de repère précis au groupe, nous avons introduit des informations sur la CMU-C, présentée comme une complémentaire « réservée aux ménages à faibles revenus ». Les informations qui ont été données aux groupes sont les suivantes :

« Dans le cadre de la complémentaire CMU réservée aux ménages à faibles revenus, il est accordé :

- une prise en charge des prothèses dentaires dans la limite d'un plafond (variant selon le type de prothèse), à hauteur d'environ 150 à 250 euros maximum selon le type de couronne (métallique).
- un équipement de lunettes (deux verres et une monture de lunettes) gratuit par an, avec des limites excluant les lentilles et les demandes particulières (verres antireflet, verres incassables...), et dans la limite d'environ 23 euros pour la monture de lunette et de 55 euros par verre pour une correction simple (137 euros pour une correction complexe), soit au total entre 80 euros et 160 euros environ remboursés selon le niveau de correction ».
- un équipement d'audioprothèse tous les deux ans dans la limite d'environ 450 euros. »

La question introductive posée aux groupes pour définir le niveau de couverture était la suivante :

« X, a-t-il/elle besoin d'avoir une complémentaire santé / mutuelle d'un niveau :

- *égal à la complémentaire CMU?*
- *supérieur ? »*

Il s'est agi, dans un second temps, de définir le type et la fréquence des soins nécessaires pour tout ce qui n'est pas couvert :

- pour les consultations médicales : la possibilité ou non de pouvoir consulter un médecin pratiquant les dépassements et à quelle fréquence,
- pour les frais d'optique : le type de montures (premier prix ?) et de verres (amincis ou non ?) et la durée de vie de la paire,
- pour les frais dentaires, la fréquence moyenne des actes.

2.2.2 Les services, loisirs et activités sociales

Dans un second temps, il a été proposé aux groupes de sortir du logement, pour identifier les besoins correspondant à l'accès à la vie sociale :

- les **loisirs** (activités culturelles et sportives) définis en termes de fréquence et de types d'activités (base hebdomadaire, mensuelle ou plus exceptionnelle),
- les **vacances** et les voyages, qui donnent lieu à des discussions sur la fréquence, le lieu, la durée du séjour,

- les **célébrations** d'événement ou d'occasion particulière en famille ou entre amis (anniversaire et fêtes de fin d'année notamment), qui donnent lieu à des discussions sur le type de réceptions organisées, le nombre d'invités, les cadeaux à offrir…

Pour tout ce qui concerne les besoins relatifs à la vie sociale, deux remarques méthodologiques doivent être ici formulées.

- D'une part, la nature des besoins (loisirs, activités culturelles, sportives, vacances…) a d'abord fait l'objet d'une question ouverte concernant la nécessité même d'avoir des loisirs ou de partir en vacances et des raisons qui les motivent. Autrement dit, avant même d'envisager le type d'activité et leur fréquence nous avons d'abord vérifié auprès des groupes que: « avoir la possibilité de pratiquer des loisirs / partir en vacances » est nécessaire pour un niveau de vie minimum décent.
- D'autre part, le type de loisirs précis étant par nature sujet à de nombreuses conditions qui ne dépendent pas que de la capacité financière de chacun (la pratique du sport implique une bonne condition physique, la fréquentation d'une bibliothèque municipale suppose l'existence d'un service public minimum…), il s'est agi de définir un ensemble d'activités possibles, afin d'aboutir sur cette base à un budget type permettant d'offrir la possibilité d'un certain nombre d'activités *a minima*. A l'expérience, cette approche a fonctionné au Royaume-Uni et a également été retenue en France dans la mesure où elle s'est révélée opérationnelle dans le cadre des groupes pilotes.

Sur la question des **transports**, qui est un élément qui a un poids potentiellement très important dans le budget des ménages (notamment dans le cas de l'utilisation d'une automobile), il est apparu essentiel de bien définir le type de véhicule (neuf / occasion, modèle, prix d'achat, essence / diesel, durée de vie). Concernant les distances, il est apparu *a priori* difficile de faire préciser aux groupes le nombre de kilomètres parcourus en moyenne pour partir en vacances ou faire ses courses : l'éloignement moyen du domicile au point de vente fréquenté ou au lieu de vacances exprimé dans le cadre des groupes de discussion pilote paraissant relativement hasardeux, le choix a été de faire appel à un expert sur cette question afin de définir un nombre moyen de kilomètres correspondant à des types et fréquences de déplacement définis par les groupes. Ces dires d'experts sont ensuite rapportés aux groupes de validation afin de les soumettre à leur appréciation (voir partie « rôle des experts »).

Sur la question des **baby-sittings et des modes de garde**, la nécessité de disposer ou non de solutions pour accomplir un certain nombre d'activités (travailler, sortir le soir…) a pu être identifiée dans le cadre des groupes. En revanche, il est apparu difficile de leur demander de définir le type de mode de garde souhaitable *a minima* pour un niveau de vie décent, dans la mesure où il s'agit d'un besoin difficile à arbitrer, comme nous l'avons vu pour le logement. Une des questions qui a émergé des groupes de discussion pilotes est celle de savoir si l'on doit pouvoir compter sur des modes de garde informels et de fait gratuits, en faisant l'hypothèse que des parents ou amis pourront de temps en temps « rendre service » en assurant une partie des temps de garde gratuitement. Il en va de même pour les vacances, le groupe pilote de retraités ayant fait l'hypothèse qu'il est possible d'être reçu en vacances par des amis ou de la famille en moyenne une année sur deux. Cela suppose cependant que l'individu type ait un minimum de relation avec des personnes de confiance disponibles et disposées à rendre ce type de services (et qui de surcroît vivent à proximité pour ce qui est de la garde d'enfants ou le baby-sitting). Cette hypothèse n'a pas été retenue, car elle suppose l'existence d'un certain nombre de liens sociaux qui ne sont pas garantis *a priori*.

La question de **l'épargne**, souvent posée par les groupes, n'a pas fait l'objet de relances spécifiques, dans la mesure où elle était prise en compte dans les budgets mensualisés avec l'amortissement des biens sur la durée de vie définie par les groupes. Certains groupes de discussion pilotes ont tout de même jugé nécessaire de prévoir un budget supplémentaire pour faire face aux imprévus et accidents (maladie, décès, accident de voiture…). Il est apparu cependant très difficile de définir *a priori* la somme nécessaire (certains groupes ont évoqué la somme de 10 euros par mois sans vraiment pouvoir la justifier), ou de passer en revue tous les imprévus possibles.
NB : A l'issue des groupes de discussion, les besoins individuels ont été analysés et synthétisés par l'équipe de recherche afin de valider dans le cadre des groupes suivants les besoins individuels et les besoins communs des membres d'un même ménage (et notamment l'équipement des différentes pièces du logement).

2.3 Les groupes de validation

L'objectif principal de la phase de validation était de réexaminer les paniers de biens et services individuels, afin de les faire valider par les groupes. Ceci supposait :

- de restituer aux groupes de validation les résultats de la phase précédente ;
- de réexaminer (en priorité) les points qui n'ont pas fait l'objet d'un accord dans la phase de discussion afin de tenter d'aboutir à un consensus ;
- de recueillir les informations manquantes ;
- de mettre en débat les écarts constatés entre le contenu des paniers des adultes d'une même situation familiale afin de valider (ou non) les différences constatées entre hommes et femmes.

Sur ce dernier point, on rappelle en effet que pour les adultes vivant seuls (d'âge actif ou retraités), le résultat final est établi sans distinction de sexe et qu'il a donc été nécessaire de s'assurer que des différences éventuelles entre hommes et femmes reflétaient bien des différences de besoins, le résultat final pour un adulte seul étant la moyenne des résultats obtenus pour les deux sexes. La même remarque peut s'étendre aux adultes en couple pour s'assurer que les différences entre sexes sont validées (ou non) à la fois par les hommes et les femmes. Elle ne concerne pas, en revanche, les parents isolés qui sont supposés être des femmes.

Alors que dans le cadre des groupes de discussion, les hommes et les femmes avaient été interrogés séparément, pour la phase de validation[19], des groupes mixtes hommes/femmes ont ainsi été constitués pour les cinq situations familiales suivantes :

- Personnes seules d'âge actif,
- Couples d'âge actif sans enfant,
- Couples d'âge actif avec enfants,
- Personnes seules retraitées,
- Couples retraités.

Ainsi, au sein des cinq groupes mixtes de validation regroupant des hommes et des femmes auparavant interrogés de façon séparée, les participants ont été amenés à examiner les paniers de biens et services établis pour l'autre sexe.

[19] Bradshaw *et al.*, *A minimum income standard for Britain - What people think*, Joseph Rowntree Foundation, 2008, page 10.

Au total, dix groupes de validation ont été organisés au mois de décembre 2013 auprès des cibles suivantes :

- Personnes seules d'âge actif,
- Couples d'âge actif sans enfant,
- Couples d'âge actif avec enfants,
- Personnes seules retraitées,
- Couples retraités.
- Femmes seules avec enfants
- Parents d'enfants de 0-2 ans
- Parents d'enfants de 3-10 ans
- Parents d'enfants de 11-14 ans
- Parents d'enfants de 15-17 ans.

Les profils des participants étaient diversifiés selon les mêmes variables que pour les groupes de discussion. Parmi les adultes d'âge actif, près des trois quarts étaient en emploi (dont les trois quarts à temps plein), le quart restant étant demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA. Concernant le niveau de diplôme, un peu plus de la moitié des participants avaient un niveau de diplôme inférieur au bac. Les différentes situations de logement étaient également représentées, la moitié des participants habitant en appartement et l'autre moitié en maison individuelle. Comme pour les groupes de discussion, les femmes étaient légèrement surreprésentées, en raison du choix de ne considérer que des femmes pour les familles monoparentales. En dehors du groupe des femmes seules avec enfants, les groupes étaient mixtes. Pour les actifs avec enfants, l'âge des enfants était variable, permettant de refléter une diversité de situations.
NB : les caractéristiques détaillées des participants sont présentées en annexe 6 (chapitre 2).

Dans une logique de « regards croisés » entre les participants des différents groupes, permettant de faire reposer le consensus sur une base aussi large que possible, il était nécessaire de restituer aux groupes de validation les besoins exprimés par les groupes de discussion. Une restitution détaillée des résultats reprenant l'intégralité des biens et services discutés lors de la phase précédente n'étant pas envisageable, il a donc été nécessaire d'organiser une restitution synthétique des résultats afin de mettre en lumière – et de faire discuter et valider – les principaux choix effectués par les membres des groupes de discussion. L'enjeu de cette restitution était de permettre d'organiser la discussion des groupes de façon hiérarchisée, en partant des éléments les plus généraux (*a priori* les plus consensuels) pour aboutir aux éléments les plus particuliers, et d'identifier pas à pas les divergences (au sein des groupes) ou les différences (entre groupes).

Afin de clarifier la discussion, la notion de divergence a été réservée aux points qui n'ont pas fait consensus au sein des groupes et celle de différence à ceux qui traduisaient des variations, d'un groupe à l'autre (et *in fine* entre les différents ménages types) dans l'expression des besoins. *A priori*, tous les individus n'ont pas les mêmes besoins (enfants, adultes, retraités) et/ou la traduction de ces besoins en ressources concrètes n'exige pas nécessairement les mêmes ressources. Une différence entre les groupes n'est donc pas systématiquement le signe d'une divergence ou d'un désaccord. Dans les groupes de validation (mêlant des profils auparavant réunis de façon séparée), une différence a pu être validée (ou non) par les groupes. Dans le premier cas (validation), la différence ne crée pas de divergence. Dans le second, la différence a pu – en fonction des résultats des échanges de la phase de validation - se transformer en divergence (dissensus) et être renvoyée, le cas échéant, au groupe suivant (négociation finale).

L'analyse des échanges au sein des groupes de discussion n'a fait apparaître que de rares points de désaccord (divergence/dissensus) au sein des groupes, qui ont la plupart du temps abouti à un consensus. Certains points spécifiques ayant fait l'objet de débats importants (exemples : la console de jeu en plus de l'ordinateur familial pour les jeunes enfants, le casque « mode » pour écouter de la musique, ou encore la nécessité de disposer d'une voiture pour les adultes sans enfant) ont cependant été réintroduits dans les groupes et rediscutés en priorité, notamment pour les items ayant un impact potentiel important sur les budgets.

Afin de tester les outils et techniques d'animation, un groupe de validation « pilote » a été organisé. Ce groupe a notamment permis d'identifier la nécessité:

- de disposer de visuels permettant aux participants d'avoir une vision globale des points ayant fait consensus au sein de chaque catégorie de besoin,
- de hiérarchiser en amont des réunions et pour chaque catégorie de besoin, des points de validation / précision.

De façon générale, il s'agissait concrètement pour chaque catégorie de besoin (ou plutôt chaque pièce du logement) de procéder en deux temps (voir guide d'animation en annexe 7 du chapitre 2).

Dans un premier temps, nous avons affiché (à l'instar de la méthode mise en œuvre par les Britanniques) la liste des biens et services qui ont fait l'objet d'un consensus dans les deux groupes (qu'ils soient communs aux membres du foyer ou spécifiques à l'un d'entre eux en ce qui concerne les groupes mixtes) afin de la faire valider par le groupe ou éventuellement les modifier. Des relances types (« Y-a-t-il des choses qui manquent ? Des choses en trop ? ») étaient prévues dans les guides d'animation. Il n'était pas ici question de rediscuter des caractéristiques des biens (en termes de qualité ou de fréquence de renouvellement) dans la mesure où celles-ci avaient fait précédemment l'objet d'un consensus. Cependant, les informations recueillies dans les groupes de discussion étaient à la disposition des groupes de validation.

Dans un second temps, les groupes ont été relancés sur chacun des points nécessitant d'être rediscutés. Il s'agissait notamment de faire repréciser :

- les points de divergences au sein d'un groupe donné,
- les différences (de contenu du panier ou de caractéristiques des biens et services) entre les groupes représentant les membres d'un même foyer[20],
- pour les besoins les plus sexués tels que les vêtements ou les produits d'hygiène : les différences entre les personnes du même sexe appartenant à la même catégorie d'âge (actifs / retraités),
- les différences constatées entre les caractéristiques des biens et services évoqués par les groupes (qualité, marque, point de vente, niveaux de prix), et ceux retenus pour la valorisation,
- les informations manquantes.

Ces points de discussion étaient directement nourris des éléments d'information recueillis au sein des groupes de discussion (nombre, qualité/ prix / niveau de gamme, durée de vie) et des données

[20] NB : les relances spécifiques concernant les différences de prix / qualité ou de durée de vie ont tenu compte du rapport entre le prix (ou qualité) et la durée de vie. Les besoins exprimés différemment, mais qui correspondaient à un même budget mensuel (exemple fictif : une TV à 500 euros que l'on garde 10 ans ou une TV à 250 euros que l'on garde 5 ans) n'ont ainsi pas été systématiquement rediscutés. Dans ces cas-là c'est l'une des deux configurations qui a été retenue pour la valorisation.

recueillies dans le cadre de la recherche de prix (marque, caractéristiques techniques, prix, point de vente…), mais aussi en termes de **justification du besoin**. Ces éléments de justification étaient essentiels pour permettre de donner du sens aux choix effectués par les groupes. Les groupes de validation étaient ainsi systématiquement invités à motiver et argumenter leurs choix.

Les discussions ont par ailleurs été alimentées par des données d'experts qui ont été restituées aux groupes de validation afin de leur permettre d'aboutir à un consensus éclairé (voir partie concernant le rôle des experts). C'est notamment le cas :

- du poste alimentation qui a fait l'objet d'une expertise de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) afin d'optimiser les menus types et de soumettre le résultat aux groupes,
- et de la santé qui a fait l'objet d'une expertise de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) afin d'éclairer les groupes de validation sur les différents types de complémentaire santé et les niveaux de reste à charge.

NB : À la suite des groupes de validation qui ont permis de finaliser et consolider le panier de biens et services pour chaque individu faisant partie des ménages types étudiés, les groupes de négociation ont été organisés afin de permettre une appréhension globale des besoins au niveau ménage.

2.4 Les groupes de négociation finale

La phase de négociation finale avait pour but :

- de recueillir les réactions sur le montant du budget global et poste par poste,
- de s'assurer de l'optimisation du budget à l'aide de comparaisons avec des données d'enquêtes nationales,
- de tester le recours aux soldes, aux achats de biens d'occasion, à la réutilisation des biens d'un enfant à l'autre,
- de tester la robustesse du minimum atteint, à l'aide d'exercices tels que le « dilemme du ministre des Finances ».

Au total, trois groupes de négociation finale ont été consultés sur les besoins de six ménages types (voir tableau ci-dessous). Ces groupes étaient composés de personnes dont la situation familiale correspondait aux ménages types étudiés :

Figure 4 - Profil des 3 groupes de négociation

Ménages types étudiés	Participants aux groupes
Femmes seules avec 2 enfants de 0-2 ans et 3-10 ans	Actifs avec enfants
Couples avec 2 enfants de 11-14 ans et 15-17 ans	
Personnes seules d'âge actif	Actifs sans enfant
Couples d'âge actif sans enfant	
Retraités seuls	Retraités
Couples retraités sans enfant	

Les groupes de négociation finale ont été organisés aux mois de mars et avril 2014 à Tours, auprès de 24 personnes, soit 8 participants par séance. Le groupe des ménages avec enfants, représentés par des parents d'enfants, a été organisé sur une journée, de 10h à 17h, soit 6h d'échanges, tandis que les autres se sont déroulés sur une après-midi (de 14h à 18h), correspondant à environ 4h d'échanges.

En termes de composition des groupes, les femmes étaient légèrement surreprésentées chez les actifs avec enfants en raison du choix de ne considérer que des femmes pour les familles monoparentales. Les deux autres groupes étaient parfaitement mixtes. Parmi les actifs, les deux tiers étaient en emploi, et près d'un cinquième en recherche d'emploi. Les différentes situations de logement étaient représentées. La répartition des participants est détaillée en annexe 8 (chapitre 2).

À cette étape, les budgets ont été agrégés au niveau ménage, et soumis aux participants de cette dernière phase. Ceci supposait :

- de donner au groupe le montant global du budget, ainsi que des points de repère pour pouvoir le situer (revenu disponible nécessaire pour avoir un niveau de vie médian en 2013, dépenses moyennes hors impôt en 2011),
- de donner au groupe le montant des budgets poste par poste, toujours avec des points de repère (dépenses moyennes en 2011),
- de mettre en débat les écarts constatés entre le contenu des différents paniers.

Pour préparer les groupes de négociation finale, les informations issues des groupes de validation concernant les besoins individuels ont été agrégées au niveau ménage pour chacun des six configurations familiales étudiées :

1. Adultes d'âge actif en couple avec deux enfants de 11-14 ans et 15-17 ans,
2. Femmes d'âge actif isolées avec deux enfants de 0-2 ans et 3-10 ans,
3. Adultes d'âge actif isolés, homme ou femme
4. Adultes d'âge actif en couple sans enfant
5. Retraités isolés
6. Retraités en couple.

Les budgets ont ensuite été analysés pour mettre en évidence des différences entre les budgets des individus de plusieurs ménages types, mais aussi à l'intérieur d'un même ménage type. Toutes les différences ont été relevées, pour être ensuite soumises aux groupes de négociation, dans le but d'être justifiées ou au contraire harmonisées. Ces différences pouvaient porter sur la liste des produits, sur leur qualité, ou encore sur leur durée de vie Pour les personnes seules, les budgets ayant vocation à être présentés sous forme de moyennes, une attention particulière a été portée aux différences hommes / femmes dans ces ménages types, pour les harmoniser si elles ne se justifiaient pas.
NB : des données de consommation ont également été mobilisées afin d'aider les groupes à prendre des décisions en ayant connaissance des quantités moyennes consommées en France, notamment pour les produits d'hygiène.

Lors de cette dernière phase comme lors des précédentes, un groupe pilote a été organisé afin d'affiner les méthodes d'animation. Ce groupe pilote a notamment permis :

- de confirmer l'importance des visuels permettant de restituer non seulement les contenus des paniers validés, mais également le montant des budgets poste par poste ainsi que les points de comparaison concernant les dépenses moyennes des Français (sur la base de l'enquête Budget de famille de l'INSEE),
- de valider la nécessité de présenter le montant total des budgets en début de réunion (ce qui n'avait pas été fait dans le cadre du groupe pilote), afin de bien situer le sens de l'exercice, consistant si possible à réduire le budget global, et à pouvoir estimer l'impact en temps réel des décisions prises par les groupes sur ce montant.

Au final, les échanges dans le cadre des groupes de négociation finale étaient structurés en trois temps principaux (voir guide d'animation en annexe 9 chapitre 2).

Dans un premier temps, nous avons affiché (à l'instar de la méthode mise en œuvre par les Britanniques) le budget global par type de ménage avec, comme point de repère, le revenu disponible nécessaire pour avoir un niveau de vie médian (sources : ERFS) et les dépenses moyennes de ce type de ménage (sources : BDF), afin de faire réagir le groupe. En raison du budget élevé avant négociation finale au regard du revenu médian pour certains groupes, l'objectif annoncé était de réduire le budget, tout en gardant à l'esprit que ce budget devait toujours répondre à l'objectif d'avoir un niveau de vie décent.
Dans un deuxième temps, les budgets ont été présentés poste par poste avec à chaque fois, une présentation succincte du contenu du poste, et une mise en regard des dépenses moyennes des Français de l'enquête Budget de famille lorsque cela était possible (voir encadré partie 4). Les groupes de négociation étaient ensuite relancés sur les points de désaccords subsistant entre les groupes de validation. Il s'agissait ici de revenir sur chaque différence observée entre les groupes en se demandant si celles-ci étaient justifiées :

- si elles paraissaient justifiées au groupe, au regard des raisons données par les groupes précédents et aux usages correspondants, elles étaient alors maintenues ;
- si elles ne paraissaient pas justifiées au groupe, celui-ci était amené à trancher, et les différences étaient neutralisées.

NB : compte tenu des contraintes de temps, les différences ayant un impact important sur le budget ont été privilégiées dans les discussions au sein des groupes de négociation finale.

Dans un troisième et dernier temps, le groupe a été soumis au dilemme du ministre des Finances pour tester la force du consensus au sein des groupes, selon la méthode employée au Royaume-Uni, en Irlande et aux Pays-Bas. Elle consiste, en substance, à renvoyer aux participants la question suivante : « Le ministre de l'Économie et des Finances vient de déclarer qu'il n'était pas possible de financer le budget défini par les participants. Pouvez-vous identifier des postes sur lesquels il serait possible de faire des économies tout en préservant ce qui est nécessaire et, si oui, quelles seraient ces économies ?». Une ultime valorisation a enfin été effectuée, en tenant compte des remarques de ces derniers groupes.

3 Le rôle des experts et des modalités de valorisation de certains postes

Les groupes n'ont pas été en mesure de s'exprimer précisément sur les quantités dans certains domaines : la distance parcourue pour les transports, la surface du logement, les quantités dans le domaine de l'alimentation, avec, dans ce dernier domaine, des questions de santé. Des experts ont donc été consultés dans ces trois domaines. De plus, des données d'experts ont aussi été utilisées dans d'autres domaines pour croiser des informations qui n'étaient pas toujours cohérentes : il en est ainsi de données sur la durée de vie des équipements et celles concernant l'utilisation de produits d'hygiène. Ces informations ont ensuite été renvoyées aux groupes pour validation, selon le principe selon lequel les groupes ont toujours le dernier mot.

3.1.1 Évaluer les quantités

- **L'alimentation**

Quantification

Pour analyser les quantités des paniers alimentaires, nous nous sommes servis de l'enquête CCAF « Consommations et comportements alimentaires en France ».

Enquête CCAF

L'enquête CCAF 2010 du CREDOC, a été menée d'octobre 2009 à juillet 2010 auprès de 2 100 individus âgés de 20 ans et plus, auxquels s'ajoutent 1 440 enfants et adolescents (3 à 19 ans). Elle regroupe deux parties, dont le volet « consommation » dont nous nous sommes servis pour cette étude. Ce volet reprend la méthodologie INCA (étude individuelle nationale des comportements alimentaire) 1999, CCAF 2004, CCAF 2007.

La base de données sur les consommations porte sur 38 groupes d'aliments et 1 200 produits. Elle permet d'analyser les consommations alimentaires à chaque repas (types de produits consommés, quantités, circonstances de consommation) et les profils nutritionnels individuels de manière très détaillée. Le relevé exhaustif des consommations alimentaires individuelles des enfants (3 à 19 ans) et des adultes (20 ans et plus) s'est effectué en 4 vagues entre novembre 2006 et juillet 2007, sur une période de sept jours consécutifs et à l'aide d'un carnet de consommation. L'identification des aliments et des portions était facilitée par l'utilisation d'un cahier photographique (cahier SUVIMAX).

De manière à garder une bonne représentativité de l'échantillon, nous avons choisi de travailler sur 7 sous-populations par classe d'âge (voir tableau ci-dessous) afin de couvrir les 15 individus types interrogés (en faisant l'hypothèse que les besoins nutritionnels ne varient pas selon que l'on vit seul ou en couple) :

- Hommes de 18 à 59 ans
- Femmes de 18 à 59 ans
- Hommes de 60 ans et plus
- Femmes de 60 ans et plus
- Enfants de 3 à 10 ans
- Enfants de 11 à 14 ans
- Enfants de 15 à 17 ans

Codification

Chaque aliment déclaré dans les paniers a été codifié d'après la nomenclature du CIQUAL, définie par l'ANSES[21]. Ci-dessous l'exemple d'un petit-déjeuner déclaré par les hommes en couple actifs avec enfants.

ENTRETIEN	**CCAF**	
Aliment déclaré	**Code ALIMENT**	**Label ALIMENT**
Café	18004	Café sans autre précision, Café filtre
Thé	18020	Thé infusé, Thé
Lait	19041	Lait demi-écrémé UHT, Lait sans autre précision
Jus de fruit	73225	Jus de fruits sans autre précision
Pain	7001	Baguette de pain, Pain baguette, Pain sans autre précision
Beurre	16400	Beurre doux, Beurre sans autre précision
Confiture	31006	Confiture sans autre précision

[21] http://www.ansespro.fr/TableCIQUAL/index.htm

Calculs CCAF

Pour chaque sous-population définie dans CCAF nous avons calculé la taille de portion de chacun des aliments consommés. De cette façon, nous avons pu déterminer la quantité consommée par semaine (Fréquence déclarée x taille de portion). La médiane a été choisie plutôt que la moyenne, les médianes étant préférables car représentant une valeur réelle de consommation des Français, alors que la moyenne correspond à une valeur arrondie. Ce calcul est illustré sur l'exemple précédent :

Aliment ENTRETIEN	Fréquence de consommation par semaine ENTRETIEN	Taille de portion (g) par prise (médiane) CCAF	Quantité consommée par semaine ENTRETIEN
Café	2,3	206	479,6
Thé	2,3	250	583,3
Lait	2,3	250	583,3
Jus de fruit	7,0	200	1 400,0
Pain	6,0	72	433,8
Beurre	6,0	13	77,1
Confiture	6,0	30	180,0

Optimisation

De manière à s'assurer de l'équilibre nutritionnel des paniers alimentaires, nous avons travaillé en collaboration avec l'Unité Mixte de Recherche Nutrition, Obésité et Risques Thrombotiques. [Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale, Institut National de la Recherche Agronomique, Aix Marseille Université, Nutrition, Obésité et risque thrombotique]. L'équipe de Nutrition Quantitative de Marseille dispose d'une modélisation nutritionnelle qui lui permet d'optimiser les paniers, en fonction du type d'aliments et du volume consommé en respectant plusieurs recommandations : le besoin nutritionnel moyen et les repères du PNNS. Tout d'abord, un calcul par panier des apports nutritionnels est effectué. Ensuite, ces apports sont comparés aux apports recommandés (BNM). Lorsque l'apport en un nutriment est trop faible, un ajustement est effectué par le modèle, soit par l'ajout d'un aliment consommé soit par l'ajustement des volumes consommés.

Plus précisément, il s'est agi d'ajuster les quantités « déclarées » en respectant trois types de contraintes :

- contraintes sur les nutriments (qualité nutritionnelle) en termes d'ANC (apports nutritionnels conseillés) et de BNM (besoins nutritionnels moyens),
- contraintes par rapport aux consommations réellement observées (minimisation de l'écart entre quantité optimisée et quantité « déclarée », bornes aux 5e et 95e percentiles de la consommation de chaque aliment ou à deux fois la quantité de départ),
- contraintes plus normatives au regard des objectifs du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Ce modèle s'appuie sur les données issues de l'enquête CCAF concernant les apports énergétiques moyens (kCal/jour) et les quantités après extraction des 5e et 95e percentiles de chaque aliment (en g/semaine) afin d'exclure les valeurs extrêmes. Il modifie les quantités consommées de certains aliments de telle sorte qu'une personne ayant ce régime alimentaire ne mette pas sa santé en danger, soit parce qu'elle ne consomme pas assez d'aliments pour obtenir la quantité énergétique nécessaire à sa survie, soit parce qu'elle développerait des carences ou au contraire des surplus très importants en certains macro et micronutriments. Il autorise par ailleurs l'ajout de certains aliments

pour atteindre la qualité nutritionnelle visée : aliments souvent oubliés (huiles) ou très riches en un nutriment rare (sardines en boîte) qui ne serait pas atteint sinon. Les résultats des modèles sont ensuite traduits en termes de préconisations d'experts pour aboutir à un panier « nutritionnellement viable » et qui est renvoyé aux groupes suivants.

L'intégration des contraintes du PNNS a notamment abouti :

- à diminuer les quantités de viande et de fromage,
- à augmenter les quantités de lait et de fruits.

Cas spécifique des 0-2 ans

Aucune donnée sur les 0-2 ans n'étant recueillie dans l'enquête CCAF, le budget nourriture des moins de 3 ans a été établi à partir des groupes de discussion et de validation et des recommandations de la Société française de Pédiatrie[22]. Ce travail a été réalisé en deux étapes : pour les enfants de 0 à 1 an, avant la diversification alimentaire complète, puis pour les enfants de 1 à 3 ans. Le régime alimentaire des enfants de moins de un an n'ayant été que peu évoqué lors des groupes de discussion et de validation, le budget alimentation pour ces enfants a été établi à partir des recommandations des experts, en prenant en compte les types de produits et marques (lait en poudre notamment) citées par les groupes de discussion. Pour les enfants de 1 à 2 ans, le budget a pu être réalisé essentiellement à partir des groupes de discussion, en prenant en compte toutefois, pour des questions de santé, quelques recommandations de la Société française de Pédiatrie : 500 ml de lait de croissance et 30g de viande/œuf/poisson par jour. En l'absence d'autres informations disponibles sur les quantités, le grammage total est basé sur des plats préparés pour enfants trouvés dans le commerce (exemple de marque : Blédichef). Ces plats respectant la recommandation des experts concernant la quantité et la fréquence de la consommation de protéines, ils ont été considérés en l'absence d'autres informations comme un point de repère valable.

- **Les transports automobiles**

La valorisation du poste transport a été confiée à l'IFSSTAR, Institut français des sciences et des technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, qui a utilisé la base de donnée 'Parc Auto'.

Le panel ParcAuto

La base de donnée 'ParcAuto', issue de l'échantillon panélisé de TNS-Sofres (Metascope), mise au point, maintenue et exploitée à l'Ifsttar, a été, depuis 1983, financée par l'ADEME, puis par la DSCR et le CCFA, parfois la FFSA, le SOeS et l'Ifsttar. Succédant à la série interrompue des enquêtes INSEE de conjoncture auprès des ménages (1972-94), 'ParcAuto' est l'une des plus solides sources d'observation en continu du parc et des comportements automobiles des ménages en France. Depuis 1983, elle se compose de vagues annuelles d'enquêtes postales, au cours desquelles 10 000 ménages panélistes (dont plus des 2/3 présents d'une année sur l'autre) décrivent le parc automobile dont ils disposent (tous véhicules que l'on peut conduire avec un permis B, d'où environ 5 % d'utilitaires légers en plus des voitures particulières), en termes d'équipement et d'usage au cours des douze mois écoulés. Des renseignements, comportements, opinions sont également collectés auprès des utilisateurs principaux des véhicules. Les réponses sont redressées selon cinq critères : région, taille d'agglomération, nombre de personnes au foyer, âge et occupation du chef de famille, afin d'être représentatives des ménages et du parc.

[22] Pédiatrie au quotidien, « Alimentation du nourrisson et de l'enfant en bas âge. Réalisation pratique », Éditions scientifiques et médicales Elsevier SAS, 2003.

L'étude portant sur des villes moyennes, seuls les ménages vivant en province dans des agglomérations de plus de 20 000 habitants (soit 43 % des habitants de France métropolitaine) ont été pris en compte. Comme les comportements de transport varient beaucoup en fonction de la distance de la résidence aux grands centres urbains, il a été décidé d'exclure les ménages péri-urbains, et de ne pas distinguer les habitants des villes-centre et des banlieues à l'intérieur des agglomérations. Vue la description détaillée des ménages figurant dans ParcAuto, le repérage des "cas types" n'a pas posé de problème. En revanche, l'articulation entre caractéristiques des ménages et des véhicules est plus ardue dans le cas des ménages multi-équipés. Toutefois, les groupes de discussion n'exprimaient généralement le besoin que d'un véhicule, ce qui est le cas majoritaire en zone dense. L'IFSSTAR n'a donc retenu que des ménages mono-équipés, ce qui a sensiblement réduit la taille de l'échantillon. Pour ne pas multiplier les cas types, il s'est révélé préférable de croiser les résultats avec le nombre d'enfants (0, un seul, 2 ou plus) plutôt que d'introduire une distinction femme/homme via le sexe du conducteur principal du véhicule ou selon l'âge des enfants.

Outre les cas types, les dimensions importantes sont le type de carburant (moindre consommation des diesels) et le prix d'achat du véhicule (critère le plus souvent cité pour le caractériser). Étant donné les types de véhicules évoqués, le champ a été limité aux voitures achetées d'occasion, de gamme inférieure (modèles cités) élargie à la gamme moyenne-inférieure pour ne pas trop restreindre l'échantillon. De plus, la frontière établie à 6 000 euros a permis de distinguer deux groupes équilibrés de véhicules en fonction de leur prix d'achat. Les dépenses de carburant ont donc été calculées séparément pour les motorisations diesel et essence, en multipliant les kilométrages par les consommations spécifiques (déclarés dans ParcAuto) et par les prix publiés par le ministère des Finances.

Le kilométrage annuel total a été évalué en tenant compte des déplacements domicile-travail et des vacances (conformément aux motifs cités par les groupes justifiant le besoin de disposer d'un véhicule). Le kilométrage domicile-travail résulte d'un calcul à partir de la fréquence des trajets et de la distance aller-retour, multipliés par 200 jours ouvrés. Quant au kilométrage vacances, même si les groupes de discussion privilégient les séjours à la mer, il n'y a pas lieu de le différencier en fonction de la proximité du littoral ; en effet, il n'est pas significativement plus faible dans les régions des façades maritimes que dans celles qui sont juste en arrière, et il est même en retrait pour les régions du quart nord-est qui sont encore plus loin de la mer.

Les dépenses ont été estimées sur la base de ces données pour une voiture d'occasion de gamme inférieure ou moyenne (agglomérations>20 000 habitants) ; 15 000 à 20 000km par an ; mono-motorisation du ménage, véhicule gazole.

Concernant le coût du véhicule lui-même, les déclarations des groupes ont été croisées par le CREDOC avec d'autres sources d'information : la cote à l'Argus de la voiture a été comparée aux prix pratiqués sur le marché sur les sites LaCentrale.fr et Autoscout24.fr. Il a été vérifié par ailleurs la disponibilité de ce type de véhicule aux prix indiqués en Région Centre et en Bourgogne. Les estimations ont montré en outre que les différences de prix entre une voiture diesel et essence sont minimes en ce qui concerne le prix d'achat d'occasion. Pour ces raisons (disponibilité sur le marché, prix à l'achat) nous avons opté pour un véhicule diesel moins gourmand en carburant, même si les groupes mentionnaient parfois un véhicule essence.

- **La Santé**

Tous les groupes de discussion ayant considéré qu'il était nécessaire de disposer d'une complémentaire santé, il a été nécessaire d'estimer le coût de ce poste de façon aussi précise que possible. C'est le travail auquel s'est livré l'IRES, en appui au CREDOC.

L'hypothèse retenue par le comité de pilotage est qu'il s'agit d'une complémentaire santé individuelle. Il ne peut pas s'agir d'une complémentaire santé collective d'entreprise (dont le rapport qualité/prix est meilleur) dans la mesure où l'on ne peut pas présumer que les adultes des cas types soient en emploi salarié, ni, le cas échéant, qu'ils seraient – eux et les membres de leur famille - couverts par leur employeur. En effet, seulement 44 % des établissements en 2009 offrent une complémentaire santé à leurs salariés et seulement 60 % des salariés bénéficiant d'une complémentaire santé en 2009 déclarent l'avoir par le biais de leur entreprise[23]. Ce choix d'un contrat individuel est renforcé par le fait qu'il s'agit de la situation la plus fréquente : parmi les 95 % de la population qui bénéficiait d'une complémentaire santé en 2010, une majorité (57 %) avait un contrat individuel[24] ; en outre, la part des ménages couverts par un contrat individuel est encore plus élevée parmi les ménages les plus précaires[25].

Afin de permettre une valorisation du budget « complémentaire santé », différentes sources de données potentiellement mobilisables sur les contrats individuels ont été explorées.

Dans l'idéal, il aurait été utile de disposer au moment de la valorisation des montants existants sur le marché en fonction :

- de l'âge,
- de la configuration familiale et du nombre d'enfants,
- des différents niveaux de garantie.

La première conclusion de notre propre investigation sur les sites internet de grandes mutuelles ou assurances a confirmé la grande opacité du « marché » de la complémentaire santé pour le grand public.

La seconde conclusion, liée à la première, a été la grande complexité et la grande diversité des contrats. Chaque contrat détermine un niveau de prise en charge spécifique pour plusieurs centaines de biens et services de santé (consultations, hôpital, dentaire, optique, etc.), ce qui rend la comparaison entre les contrats des différents organismes ardue pour ne pas dire impossible. Les grands organismes proposent pour la plupart plusieurs niveaux de garantie et le niveau de garantie augmente en général en même temps pour tous les types de biens et services de santé. Ainsi, il n'existe pas de contrat correspondant au choix fait par certains groupes de discussion de pouvoir bénéficier d'un relatif bon niveau de remboursement pour l'optique et les prothèses dentaires mais sans aucune prise en charge des dépassements d'honoraires de consultations. Ce constat a impliqué de faire rediscuter du niveau de garantie avec les groupes de validation en leur demandant de choisir parmi des contrats existants.

---

[23] L'Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, qui impose désormais à tous les employeurs d'offrir une complémentaire santé à leurs salariés, devrait progressivement faire augmenter ces taux de couverture.

[24] Garnero M. et Le Palud V., 2013, « Les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2010 », *Études et résultats* n°837, avril ; Dourgnon P., Guillaume S., Rochereau T. (2012), « Enquête sur la santé et la protection sociale 2010 », Rapport de l'IRDES n°1886, juillet 2012.

[25] Jusot F., Perraudin C., Wittwer J., « L'accessibilité financière à la complémentaire santé en France : les résultats de l'enquête Budget de Famille 2006 », *Économie et Statistique*, n° 450, 2012/11, 29-46.

La troisième conclusion de l'investigation a été que les rares sources et enquêtes quantitatives disponibles au moment où il convenait de faire valider un contrat individuel en 2013 permettent en général uniquement d'obtenir des informations sur le montant moyen des primes ou cotisations par personne qui est en 2013 de l'ordre de 600 euros par an, sans fournir d'information précise sur la variation de ce montant selon l'âge, la configuration familiale et, surtout, le niveau de garantie.

Face à la multiplicité d'organismes, il a été décidé de se limiter à des organismes (mutuelles et assureurs) connus sur la place. À cette fin, nous avons d'abord retenu la trentaine d'organismes examinés par deux enquêtes récentes de grandes associations de consommateurs[26]. Ensuite, n'ont été conservés que les organismes dont les informations nécessaires sur les contrats (prix et niveaux de garantie) sont accessibles sur internet relativement facilement[27].

La difficulté, ensuite, a été, pour chaque organisme, d'évaluer le niveau de garantie. Compte tenu des décisions prises par les premiers groupes de discussion (niveaux de gamme bas et moyen), il a été décidé d'exclure les contrats offrant les meilleures couvertures.

Pour faire un choix plus raisonné de l'organisme retenu, et ne pas retenir un organisme qui proposerait des contrats trop atypiques, la DREES a fourni l'information sur la distribution et le niveau médian des primes (ou cotisations), ainsi que des niveaux de garantie médian de biens de références en optique complexe et dentaire pour les contrats individuels, et pour les configurations familiales étudiées, informations disponibles dans l'enquête 2011 de la DREES auprès des organismes complémentaires.

Enquête de la DREES auprès des organismes offrant des couvertures complémentaires santé

La DREES mène chaque année une enquête auprès des mutuelles, des sociétés d'assurances et des institutions de prévoyance afin de mieux connaître leur offre en matière de couverture complémentaire santé. Cette enquête porte sur les caractéristiques et les niveaux de garantie des trois contrats individuels et trois contrats collectifs les plus souscrits auprès de chaque organisme, appelés « contrats modaux ». Elle détient depuis 2005 le label d'intérêt général et de qualité statistique avec obligation de réponse, délivré par le Conseil national de l'information statistique (CNIS).

D'après cette enquête, en 2011, 42 % des bénéficiaires d'une couverture complémentaire santé privée sont couverts par un contrat collectif (à adhésion obligatoire ou facultative) et 58 % par un contrat individuel. Les deux tiers des personnes assurées à titre individuel le sont par une mutuelle, 28 % par une société d'assurance et 4 % par une institution de prévoyance. Les institutions de prévoyance sont spécialisées dans les contrats collectifs d'assurance complémentaire santé et couvrent 48 % des bénéficiaires sur ce marché.

Depuis 2011, l'enquête contient des nouvelles questions sur les tarifs de cas types, afin de mieux cerner le mode de tarification de chaque organisme. Ces questions permettent de connaître les variations du montant de la cotisation selon l'âge de l'adhérent, son lieu de résidence, son niveau de revenu, sa situation familiale, son sexe et son ancienneté dans le contrat. Comme le nombre de cas types est limité, les données obtenues ne

[26] L'UFC-Que Choisir (20 organismes) et l'INC (12 organismes). Cf. « Que Choisir Argent » n° 117 - janvier 2010 ; « 60 millions de consommateurs » n°474, septembre 2012.

[27] L'accès à l'information est en pratique souvent très difficile et n'a pu être recueillie que pour environ un organisme sur quatre. Certains organismes fournissent une information insuffisante sur internet. D'autres ne permettent pas de simulation et envoie par la poste le devis simulé (et il faudrait autant de devis que de configurations familiales). D'autres refusent dès lors que l'âge du demandeur s'élève. Ainsi pour une personne de 70 ans, le simulateur d'une assurance répond « compte tenu de votre situation personnelle, aucun produit ne peut vous être proposé », etc.

permettent pas d'évaluer complètement les modalités de tarification mais permettent toutefois d'en approcher les logiques.

Par ailleurs, le tirage de l'échantillon interrogé est réalisé selon un sondage stratifié par type et taille des organismes. Les données exploitées sont redressées en fonction du taux de sondage et du taux de réponse par strate de sondage. La pondération corrige, en outre, des écarts de représentativité entre les contrats modaux individuels et collectifs, cela afin de ne pas sous-représenter les contrats collectifs. En effet, la représentativité des contrats modaux individuels est plus grande que celle des contrats collectifs modaux : les contrats modaux individuels représentent 60 % de l'ensemble des bénéficiaires de contrats individuels alors que les contrats modaux collectifs ne représentent que 23 % de l'ensemble des bénéficiaires de contrats collectifs. Les résultats sur le champ des contrats collectifs et, par conséquent, ceux groupant contrats individuels et collectifs sont donc à considérer avec précaution.

La DREES établit une typologie des contrats les plus souscrits, qui consiste à classer les contrats en groupes homogènes selon les remboursements offerts pour plusieurs prestations étudiées simultanément. Ces contrats sont donc regroupés en 5 classes : 1, B, C, D et E. Les contrats de classe 1 sont ceux offrant la meilleure couverture et les contrats de classe E la moins bonne.

Nous avons décidé que le même organisme serait choisi pour toutes les configurations. Parmi les organismes possibles ont été écartés ceux dont le « couple » cotisations/niveau de garantie nous semblait trop atypique, au regard des données fournies par la DREES, ou étaient trop éloignés des médianes (ou moyennes) de l'enquête DREES. Le niveau de garantie a été évalué à partir de deux biens de référence, portant sur l'optique et le dentaire, retenus par l'enquête DREES :

- un bien d'optique complexe (paire de lunettes) avec deux verres multifocaux progressifs [28] d'un coût total de 500 euros (100 euros pour la monture et 200 euros pour chacun des verres)[29],
- une prothèse dentaire céramo-métallique sur dent visible (canine, incisive ou première prémolaire) d'un coût de 750 euros[30].

Au final, nous avons retenu un organisme qui, pour toutes les configurations considérées, correspond à ces exigences. Il s'agit de la MGEN-Filia. Il s'agit d'une mutuelle et non d'une assurance, ce qui pour notre étude présente certains avantages :

- c'est la situation la plus fréquemment rencontrée : les deux tiers des personnes couvertes en contrats individuels le sont par des mutuelles ;
- l'accès se fait sans questionnaire (c'est interdit par le code de la mutualité) ;
- les mutuelles ne peuvent moduler les tarifs entre hommes et femmes, ce qui est encore possible et le cas pour les assurances (jusqu'au 1er janvier 2014 depuis un arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne) ;
- les tarifs des mutuelles augmentent moins avec l'âge que les tarifs des assurances ;
- les mutuelles tendent moins souvent à moduler leurs tarifs selon le lieu de résidence que les assurances[31].

[28] Dioptrie de -8 à +8 (code 2 227 038).

[29] À titre de comparaison, l'UFC-Choisir pour sa comparaison de 20 organismes complémentaires retient un montant de 650 euros, et l'INC (60 millions de consommateur), pour sa comparaison de 12 organismes, un montant de 275 euros pour une personne jeune (135 pour la monture et 70 pour chaque verre), de 200 euros pour les enfants (100 pour la monture et 50 pour chaque verre) et de 300 euros pour les autres adultes (135 pour la monture et 82,5 pour chaque verre).

[30] L'UFC-Que Choisir retient 500 euros pour une prothèse sur dent visible dans sa comparaison des organismes en 2009 et l'INC retient 500 euros, dans sa comparaison des organismes en 2012, pour une prothèse mais pour une dent non visible.

Les contrats de cette mutuelle présentent en outre la particularité d'assurer la gratuité à partir du 2e enfant, ce qui est la situation la plus fréquente s'agissant d'un contrat individuel : pour 83 % des bénéficiaires d'un contrat individuel, il existe une telle gratuité à partir du 2e ou du 3e enfant[32]. Les tarifs de cette mutuelle sont identiques sur tout le territoire alors qu'ils varient selon le lieu de résidence pour 80 % des bénéficiaires de contrats individuels d'assurance et pour 18 % des bénéficiaires de contrats individuels d'une mutuelle[33]. Ceci nous a permis d'avoir un montant valable pour toute la France.

Cette mutuelle propose trois niveaux de garantie (découverte, évolution, extension), niveaux qui, pour les deux biens de référence en optique et en dentaire, sont proches des niveaux de garantie médians des classes C, D, E, correspondant aux trois classes des contrats les plus accessibles selon la classification de la DREES (voir encadré précédent). L'enquête met en évidence deux autres classes, A et B, de niveaux de garantie supérieurs, mais ces derniers sont surtout offerts dans le cadre de contrats collectifs, et très rarement dans le cadre de contrats individuels

Les tableaux suivants présentent le niveau de prise en charge par cette mutuelle pour les deux biens de référence en optique et dentaire retenus par la DREES, ainsi que le montant médian pour les trois classes C, D et E.

Figure 5 - Optique complexe (1) - montant de prise en charge en euros (*)

MGEN-Filia	« Découverte »	« Évolution »	« Extension »
Niveau de prise en charge	142,5	215	310
Selon les classes (enquête DREES - 2011)	Classe E	Classe D	Classe C
Montant médian	130	175	305

(1) verres multifocaux progressifs dioptrie de -8 à +8 (code 2 227 038) pour un total de 500 euros (100 pour les montures, 200 par verre).
(*) Remboursement, hors remboursement de la sécurité sociale.

Figure 6 - Dentaire (1) – montant de prise en charge en euros

MGEN-Filia	« Découverte »	« Evolution »	« Extension »
Niveau de prise en charge	75,25	161,25	220,37
Selon les classes (enquête DREES - 2011)	Classe E	Classe D	Classe C
Montant médian	52	159	332

(1) prothèse céramo-métallique sur dent visible.
(*) Remboursement, hors remboursement de la sécurité sociale

La valorisation finale du budget santé devait aussi prendre en compte les éventuelles aides publiques, en particulier les dispositifs procurant une prise en charge totale ou partielle des coûts de complémentaire santé (en faisant l'hypothèse supplémentaire qu'un ménage éligible recoure effectivement au dispositif). Remarque : compte tenu des plafonds de ressources et du niveau des budgets de référence, les ménages dont les revenus correspondent au budget de référence ne sont pas éligibles à ces aides.

[31] Le Palud V. (2013), « Comment les organismes complémentaires fixent leurs tarifs », *Études et Résultats* n°850, septembre 2013.
[32] Le Palud V. (2013), *op. cit.*
[33] Le Palud V. (2013), *op. cit.*

Figure 7 - Plafond de ressources au 1er juillet 2013 pour l'ACS (= plafond CMU-C + 35 %)

Plafond maximum de ressources pour l'attribution de l'ACS, applicable à compter du 1er juillet 2013		
Nombre de personnes composant le foyer	**Plafond annuel en France métropolitaine**	**Plafond annuel dans les départements d'outre-mer***
1 personne	11 600 €	12 911 €
2 personnes	17 401 €	19 367 €
3 personnes	20 881 €	23 240 €
4 personnes	24 361 €	27 114 €
Au-delà de 4 personnes, par personne à charge supplémentaire	4 640,196 €	5 164,539 €

** hors Mayotte où l'ACS n'est pas applicable.*

Selon les données macro-économiques (Comptes de la santé) et les données d'enquête disponibles[34], le reste à charge (sur la CBSM) moyen après assurance maladie obligatoire (AMO) et après assurance maladie complémentaire (AMC) est, pour ceux bénéficiant d'une AMC (95 % de la population), de l'ordre de 250 euros par personne et par an. Les données permettant d'estimer ce reste à charge selon les différents postes de consommation ne sont toutefois pas utilisables.

Il a donc été décidé de soumettre aux groupes de validation l'hypothèse d'un RAC mensuel de 20 euros par personne, ce qui nous semble une hypothèse raisonnable et même plutôt une estimation basse :

1. L'estimation est probablement particulièrement basse s'agissant des personnes âgées dont le RAC moyen après AMC est plus élevé que celui des autres adultes, et encore plus élevé en comparaison des enfants[35]. Nous ne disposons cependant pas de données fiables pour moduler le reste à charge après AMC selon l'âge.
2. Plus généralement, cette estimation moyenne de 20 euros par personne et par mois inclut les personnes ayant un contrat collectif (43 % des bénéficiaires d'une AMC) dont le RAC doit être plus faible que les personnes ayant des contrats individuels (57 % des bénéficiaires d'une AMC) comme ceux de notre étude, car les contrats collectifs offrent un niveau de garantie bien supérieur[36].

[34] Debrand T., Sorasith C., « Bouclier sanitaire : choisir entre égalité et équité ? Une analyse à partir du modèle ARAMMIS », *Document de travail* n°32, IRDES, juin 2010 ; « Apports du modèle de microsimulation Arammis : une analyse des effets redistributifs du plafonnement des restes à charge en ambulatoire », *Question d'économie de la santé*, IRDES, n°159, novembre 2010

[35] Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (2010, « Vieillissement, longévité et assurance maladie », note adoptée le 22 avril 2010 (126 pages + annexes). Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (2013, « La généralisation de la couverture complémentaire santé », juillet 2013 (120 pages + annexes)

[36] Voir également Garnero M., Le Palud V. (2013), « Les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2010 », *Études et Résultats* n° 837, DREES, avril 2013, Garnero M. (2012), « les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2009 », *Études et Résultats* n° 789, DREES, février 2012. Garnero M., Rattier M.-O. (2011), « Les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2008 », *Études et Résultats* n° 752, DREES, février 2011

Figure 8 - Contrats modaux individuels et contrats modaux collectifs

	Personnes couvertes (%) (*)		
	Contrats modaux individuels	Contrats modaux collectifs	Ensemble
Classe A	2	48	22
Classe B	10	18	13
Classe C	36	17	28
Classe D	31	15	25
Classe E	20	2	12
Ensemble	100	100	100

** Ces taux sont calculés avec pondérations, c'est-à-dire redressement du taux de sondage, du taux de non-réponse et correction des différences de représentativité par strate de sondage.*
Les contrats modaux sont, pour les contrats individuels, les trois contrats couvrant le plus de monde (les plus vendus) pour chaque organisme enquêté, et pour les contrats collectifs, les deux contrats couvrant le plus de monde.
***Lecture** : La classe A représente 2 % des personnes couvertes par un contrat modal individuel et 48 % des personnes couvertes par un contrat modal collectif. La classe A offre un niveau de garantie moyen supérieur à la classe B, etc.*
***Sources** : DREES, enquête statistique auprès des organismes complémentaires santé - année 2011*

3. D'ailleurs seules des AMC bas ou moyen-bas de gamme ont été retenues par les groupes de discussion, et on peut donc raisonnablement penser que ceux ayant de tels AMC ont en conséquence un RAC (après AMC) moyen plus élevé. Les études n'indiquent toutefois pas de grandes variations des RAC (après AMC) selon le niveau de revenu[37], à part pour les personnes situées dans le décile des niveaux de vie le plus élevé, qui semblent pouvoir se permettre des RAC plus élevés[38].

4. On pourrait objecter que les personnes très malades – non considérées dans l'étude - faussent les résultats basés sur une moyenne puisque leur RAC moyen (après AMC) est très élevé, mais rien n'est moins sûr puisque ces personnes sont prises en charge au titre des affections de longue durée à 100 % du tarif de conventionnement (« 100 % sécu ») pour les dépenses liées à leur maladie.

5. Les RAC sont très fortement concentrés, davantage que les dépenses de santé, ce que confirment les études sur le sujet[39]. Certaines familles ont beaucoup de frais de lunettes, mais beaucoup d'autres familles aucun. Dès lors, les montants moyens des RAC restent un pis-aller inévitable (les montants médians pouvant, pour certains types de soins ou biens médicaux, être très faibles ou nuls du fait de la concentration).

[37] En revanche, le taux d'effort qui rapporte le RAC (après AMC) diminue donc fortement avec les revenus.
[38] Debrand T., Sorasith C., « Bouclier sanitaire : choisir entre égalité et équité ? Une analyse à partir du modèle ARAMMIS », *Document de travail* n°32, IRDES, juin 2010 ; « Apports du modèle de microsimulation Arammis : une analyse des effets redistributifs du plafonnement des restes à charge en ambulatoire », *Question d'économie de la santé*, IRDES, n°159, novembre 2010
[39] Par exemple, Franc C., Pierre A., « Restes à charge en ambulatoire et accès aux soins », *La lettre du collège des économiques de la santé*, mars 2013 n°1. Pierre A., Gosselin A., Perronin M., Franc C. (2012), « Impact d'une sur-assurance santé sur le reste à charge des patients », *Économie publique* n°28-29, 2012/1-2

6.

Figure 9 - Coût mensuel de la complémentaire santé et montant du RAC selon les configurations familiales (en euros)

	« Découverte »	« Évolution »	« Extension »	RAC (20 € par personne)
Célibataire	39	41	50	20
Couple	78	82	100	40
Célibataire – retraité	80	87	101	20
Couple – retraité	160	174	202	40
Couple + 1 enfant	99	106	128	60
Couple + 2 enfants	120	129	156	80
Couple + 3 enfants	120	129	156	100
Célibataire + 1 enfant	60	65	78	40
Célibataire + 2 enfants	81	88	106	60

Source : montant mensuel des trois formules de la complémentaire santé MGEN-filia simulées pour chaque configuration familiale sur www.mgen.fr (septembre 2013) ; estimation du reste à charge (RAC) à partir du RAC charge moyen (voir texte).

3.1.2 Discuter les résultats des groupes

- **L'équipement**

Afin de recroiser les durées de vie déclarées par les groupes pour les appareils électroménagers, les meubles et les équipements électroniques, trois sources complémentaires ont été mobilisées :

- les données produites par un syndicat de fabricants d'une part, Groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils d'équipement ménager (GIFAM), afin de connaître la durée d'utilisation moyenne de principaux types d'équipement électroménager,
- des données de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) basées sur une étude sur la durée de vie des équipements électroniques réalisée en 2012 par Bio Intelligence Service S.A.S[40],
- une étude réalisée en 2009-2010 sur la durée d'usage des meubles par ailleurs[41].

Les données fournies par l'ADEME pour les meubles et appareils électroménagers sont relativement fines car elles tiennent compte du type de bien considéré, et notamment de sa qualité. Elles sont en revanche peu exploitables dans le cadre de la valorisation des biens retenus par les groupes dans la mesure où il n'est pas possible d'identifier spécifiquement les biens retenus par les groupes (marque, point de vente…), sachant que les durées d'usage sont très variables selon le type de biens. Par exemple, la durée de vie des téléviseurs est comprise entre 7,5 et 10 ans, celle des ordinateurs portables entre 2,5 et 5 ans, celle des téléphones mobiles environ 2 ans en raison de l'obsolescence fonctionnelle et d'évolution, et les aspirateurs environ 8 ans.

Les données fournies par le syndicat GIFAM sont en revanche plus exploitables dans la mesure où elles donnent des durées moyennes déclarées qui sont relativement cohérentes entre elles et avec

[40] *Étude sur la durée de vie des équipements électriques et électroniques, Rapport final,* ADEME, juillet 2012. Étude menée par questionnaire auprès des acteurs clés du secteur (pouvoirs publics, fédération de fabricants, fédérations de distributeurs, associations de consommateurs, ONG environnementales, acteurs de l'économie solidaire, éco-organismes, acteurs de la réparation, experts techniques et ACV, laboratoires de tests, assurances)

[41] *Référentiel Meubles en bois BP X30-323-4*, ADEME. Groupe de travail co-animé par l'Union nationale des industries françaises d'ameublement et l'ADEME, qui s'est réuni à partir de février 2009 jusqu'à 2010 pour rédiger un référentiel sur la durée d'usage des meubles.

les résultats des groupes : selon cette source, les gros appareils électroménagers (réfrigérateur, congélateur, machine à laver) sont utilisés pendant environ 10 ans en moyenne.

- **L'hygiène**

Les quantités de produits d'hygiène déclarées par les groupes, correspondant à des consommations individuelles, présentaient des variations très importantes selon les groupes. Afin de renvoyer aux groupes des données objectives, diverses sources statistiques ont été mobilisées : Planetoscope[42] 1996, 2005 et 2012 (voir encadré), Febea (Fédération des entreprises de la beauté) 2006, Symphony Iri, Kantar[43]. Les données utilisées sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Figure 10 - Sources statistiques utilisées pour les produits d'hygiène

	Nombre par personne et par an	Source
Brosses à dents	2,4	Kantar 2012
Tubes de dentifrices	4,8	Simphony iri
Déodorant	1,8	Planetoscope 2005
Shampoing	2,8	Febea 2006
Savons pour l'hygiène de 100g	6,6	Planetoscope 1996
Parfums femmes et enfants	1,6	Febea 2006
Parfums hommes	0,6	Febea 2006
Maquillage lèvres	0,9	Febea 2006
Maquillage yeux	1,6	Febea 2006
Autres produits de maquillages	2,5	Febea 2006
Coloration capillaire en salon	6,6	Simphony iri
Coloration capillaire à domicile	8,1	Simphony iri
Crème solaire	0,2	Planetoscope 2012

Source : CREDOC

Les données statistiques ont été soumises aux groupes de négociation finale (voir plus loin) afin de leur permettre d'apprécier l'écart entre les résultats issus des groupes et les statistiques et les aider à prendre une décision concernant les quantités. L'impact sur le budget mensuel pouvant être significatif, étant donné la fréquence de consommation de ce type de produits, et leur prix unitaire parfois élevé (parfum notamment, mais aussi maquillage), ces postes ont fait l'objet de réelles négociations au sein des derniers groupes (voir partie résultats).

3.1.3 Valoriser les budgets de référence

La phase de valorisation a consisté à évaluer le coût des biens et services inclus dans le panier établi par chaque groupe de discussion et pour chacune des catégories de dépenses suivantes :

[42] Le site planetoscope.com propose des données statistiques liées au à l'écologie et au développement durable, basées sur diverses sources (associations, ONG, organisations et Instituts publics nationaux ou étrangers, entreprises privées / cabinets d'étude, médias spécialisés, institutions, Nations Unies, organismes de recherche indépendants) qui ne sont pas toujours précisées. En l'absence d'autres sources, les données présentes sur ce site ont été mobilisées afin de fournir des points de repères permettant de structurer les débats au sein des groupes.

[43] Kantar Worldpanel fin septembre 2012, panel de 35 000 consommateurs, qui scannent les articles qu'ils ont achetés, pendant une année entière.

A – Nourriture
B – Alcool
C – Vêtements
D – Loyer et charges
E - Équipement maison
F - Biens personnels
G - Transports
H - Vie sociale et culturelle

La valorisation de la plupart des items tels que l'équipement de la maison, les biens personnels, la vie sociale et les biens personnels, a généralement pu se faire directement en recherchant le prix des produits décrits, ainsi qu'en définissant une durée de vie.

Les prix ont été recherchés fin 2013 / début 2014, principalement sur les sites Internet des points de vente cités, grandes surfaces et chaînes de magasins. Les groupes ayant été assez précis concernant la gamme de prix et la qualité des produits, nous n'avons pas eu de difficultés à trouver les produits, ceux-ci étant même parfois évoqués très précisément. De manière générale, les groupes ont évoqué des produits de qualité moyenne, de seconde gamme. Pour l'équipement du logement, les produits ont été généralement pris chez Conforama, Ikéa ou But pour l'ameublement, et Darty pour l'électroménager, et pour les vêtements dans des magasins tels que H&M ou Zara.

Pour l'alimentation, les prix ont été relevés sur le site leclercdrive.fr (pour les magasins de Dijon Capnord, Dijon Sud, Tours La Riche, Tours Nord ou Chambray-les-Tours). Les prix des Leclerc drive sont les mêmes qu'en magasin. Sauf indication contraire, les produits dits marques repères (marque distributeur) ont été privilégiés. Quand aucune précision n'était fournie, le produit le moins cher a été choisi.

De manière générale, le prix est obtenu de la façon suivante :

$$prix = \frac{Quantité\ nécessaire}{Quantité\ vendue}\ x \frac{Prix\ unitaire}{Durée\ d'usage}$$

Remarque : pour la valorisation, c'est la durée d'usage qui a été retenue et non la durée de vie des objets, qui peuvent être renouvelés avant la fin de leur durée de vie en raison de l'évolution des modes de vie, de la recherche d'une plus grande performance en termes d'économie de consommation d'eau et d'électricité, de nouvelles fonctionnalités, etc.

- **L'alimentation**

Pour ce poste, il convient d'estimer tout d'abord à quelle quantité de produits commercialisés correspondent les portions conçues. Chaque aliment s'est vu attribuer deux coefficients[44] : un coefficient de part comestible et un coefficient de dilatation qui correspond, pour les produits à transformer**,** au passage entre le produit acheté (cru ou pur) et le produit consommé (cuit ou dilué). Le coefficient de dilatation varie de 0,7 à 200. Pour les aliments déjà transformés (cordon bleu, pizza, frites, poissons panés), le coefficient de dilatation est de 1.

[44] Centre d'information des Viandes et Générale de Santé

À partir de ces deux coefficients et du poids des portions à consommer, la quantité de produit à acheter a été estimée ainsi :

$$poids\ nécessaire = \frac{poids\ recommandé}{coefficient\ de\ dilatation\ x\ part\ comestible}$$

Le prix peut ensuite être estimé selon le principe général évoqué précédemment.
NB : le choix a été fait de ne pas valoriser le prix de l'eau du robinet ici, qui sera valorisée dans le poste logement.

Les repas pris à l'extérieur (cantine, crèche, restaurant, invitation) ont été déduits, et les réceptions / invitations ainsi que les repas exceptionnels également.

- **Les transports**

Les dépenses ont été estimées sur la base des données de l'IFFSTAR pour une voiture d'occasion de gamme inférieure ou moyenne (agglomérations>20 000 habitants) ; 15 000 à 20 000km par an ; mono-motorisation du ménage, véhicule gazole.

Concernant le coût du véhicule lui-même, les déclarations des groupes ont été croisées par le CREDOC avec d'autres sources d'information (cf. 3.1.1).

Trois postes complémentaires ont été estimés par le CREDOC :

- Le prix du stationnement se calcule selon les tarifs résidentiels à Tours (7,80 euros pour 6 jours consécutifs en zone payante) et Dijon (25 euros au mois en centre-ville) soit 31,20 euros en moyenne par mois.
- Pour les coûts de l'assurance, une simulation a été réalisée sur la base du type de véhicule retenu par les groupes. L'estimation a été effectuée à l'aide du simulateur proposé sur le site de comparaison d'assurances (LesFurets.com).
- Le coût du contrôle technique a été estimé sur la base des tarifs moyens proposés à Dijon (Securitest) et à Tours (Autosécurité) pour un véhicule particulier (carburant gazole), en faisant l'hypothèse que le véhicule type est soumis à deux contrôles techniques obligatoires s'étalant sur la durée d'utilisation (60 mois).

- **Le logement**

L'estimation du prix du loyer dans les communes de 100 000 à 200 000 habitants s'est faite selon les besoins définis par les différents groupes. La taille du logement est définie en fonction de la taille du ménage. Nous avons considéré plusieurs cas de figure en distinguant notamment le parc social et le parc privé. Pour le calcul du loyer, l'enquête Logement 2006 de l'INSEE a été mobilisée (base de calcul = loyer actualisé qui inclut les charges locatives – hors coûts de l'énergie). Les loyers ont été actualisés selon l'Indice Insee des prix à la consommation pour les loyers des résidences principales sur une base mensuelle pour l'ensemble des ménages, en métropole et dans les DOM (base 1998). Ont été également imputés au budget mensuel du ménage des frais d'entretien du logement. Ceux-ci ne comprennent pas les coûts de transformation, de modification ou encore des gros travaux d'aménagement. Les données proviennent de différents postes de l'enquête Budget de Familles de l'INSEE de 2006, revalorisés selon l'indice Insee des prix à la consommation :

- Les produits d'entretien
- Les petits travaux d'entretien et de réparation.

Les dépenses annuelles d'énergie (consommation d'électricité et de gaz, consommation de l'eau) ont été calculées pour les différents cas type de ménages d'après l'enquête Logement 2006 (avec une revalorisation selon l'indice Insee des prix à la consommation) pour les locataires de logements vides, situés dans des zones urbaines denses (de plus de 100 000 habitants), en distinguant les locataires du parc social et les locataires du parc privé.

Remarque concernant le logement social : étant donné le niveau des budgets de référence (voir partie 4), les ménages sont éligibles à certaines catégories de logements sociaux (PLUS et PLS). En effet, les budgets de référence, assimilés ici aux revenus fiscaux de référence, se situent en dessous des plafonds annuels de ressources.

Figure 11 - Budgets de référence par rapport aux plafonds annuels de ressources des logements sociaux, hors Île-de-France

	PLAI	PLUS	PLS	Budget de référence
Famille monoparentale avec 2 enfants	21 457 €	38 800 €	50 440 €	31 188 €
Couple avec 2 enfants	24 612 €	44 538 €	57 899 €	39 408 €
Couple actif sans enfant	16 037 €	26 725 €	34 743 €	23 808 €
Personne seule active	11 006 €	20 013 €	26 017 €	17 100 €
Couple retraité	16 037 €	26 725 €	34 743 €	26 256 €
Personne seule retraitée	11 006 €	20 013 €	26 017 €	18 828 €

Source : arrêté du 23 décembre 2013 (JO du 29 décembre 2013) / Paniers valorisés CREDOC 2013-2014

Néanmoins, la moyenne des loyers dans le parc social incluant les logements PLAI (caractérisés par des niveaux de loyer plus faibles, cf. Figure 11), le montant retenu peut être considéré comme légèrement sous-évalué. En l'absence de données plus précises concernant les loyers pratiques dans le parc social, les données moyennes ont été conservées.

Figure 12 - Plafonds de loyer mensuel en euros par m² de surface utile pour 2013

	PLAI	PLUS	PLS
Plafond de loyer	4,83 €	5,44 €	8,13 €

Champ : zone 2 pour les PLAI et PLUS, zone B2 pour les PLS.
Source : circulaire du 24 janvier 2013 relative à la fixation du loyer et des redevances maximums des conventions conclues en application de l'art. L.351-2 du code de la construction et de l'habitation

- **Frais de garde et de restauration scolaire**

Pour ce poste, on a distingué les enfants de moins de 3 ans (1), les enfants à l'école maternelle et à l'école primaire (2), les enfants au collège ou au lycée (3). Les groupes de discussion étant en mesure de définir les services attendus mais non les tarifs qui dépendent des revenus, l'équipe de recherche a estimé les tarifs afin de les soumettre aux groupes suivants.

A. Les enfants de moins de 3 ans

Pour ces enfants, seul le poste « crèche » est concerné.

L'enfant est gardé en crèche 5 jours par semaine avec l'hypothèse selon laquelle même si l'un des parents ne travaillait pas, il devrait pouvoir être en mesure de prendre un emploi à temps plein à tout moment. Tours comme Dijon disposent d'un réseau de crèches. Pour une garde toute la journée 5 jours par semaine, le coût de ce mode de garde est moindre pour des ménages à faibles revenus que le recours à une assistante maternelle agrée (après aides et crédits d'impôts)[45].

Il a été supposé que l'enfant va à la crèche 10 mois et demi par an ; durant 6 semaines, le ou les parents le prennent en charge (pendant les vacances du(es) parent(s) essentiellement si ce(s) dernier(s) travaille(nt), et si cela ne suffisait pas, un autre moyen informel n'impliquant pas de coût de garde).

On a fait par ailleurs l'hypothèse que la crèche est facturée sur la base de mois à 20 jours. De nombreuses communes proposent une telle facturation un peu plus avantageuse pour les familles par rapport à une facturation sur la base des jours effectifs d'ouverture de la crèche. Ce sont donc 210 jours qui sont facturés chaque année. Les barèmes sur la participation des familles sont nationaux et obligatoires pour que la structure bénéficie des subventions de la CAF (« prestation de service unique »)[46].

La participation des parents est égale à un « taux d'effort » multiplié par les revenus du ménage[47] avec un revenu plancher[48] et un revenu plafond[49]. Le taux d'effort pour une journée de crèche est égal à 10 fois le taux d'effort par heure, selon l'hypothèse que l'enfant va est gardé en crèche de 8h30 à 18h30, soit 10h par jour. Ce taux d'effort dépend des revenus des parents et du nombre d'enfants à charge :

Figure 13 - Taux d'effort en fonction du nombre d'enfants à charge

Nombre d'enfants à charge	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif	Taux d'effort par journée facturée en accueil collectif (sur une base forfaitaire de 10 heures par jour)
1 enfant	0.06 %	0.6 %
2 enfants	0.05 %	0.5 %
3 enfants	0.04 %	0.4 %
4 enfants	0.03 %	0.3 %

Source : barèmes de la ville de Tours (www.tours.fr)

[45] Haut Conseil de la famille (2014), *L'opportunité et les contours d'un éventuel reprofilage des aides à l'accueil des jeunes enfants*, note du 10 avril (49 pages + annexes.

[46] Voir les explications et les barèmes dans la Lettre circulaire CNAF n°2011-105 sur la prestation de service unique (PSU) du 29 juin 2011.

[47] Ressources du ménage de l'année n-2, telles qu'elles apparaissant sur l'avis d'impôt.

[48] Égal au RSA socle garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement (608.88 euros par mois en 2013).

[49] Une collectivité peut décider de relever le plafond de ressources à partir duquel la participation n'augmente plus, mais le plafond minimal, fixé nationalement, est d'un niveau élevé (4 722,11 € mensuels en 2013), supérieur aux revenus dont disposent les ménages considérés dans l'étude. Paris applique un plafond plus élevé correspondant à 7145 € mensuels (décidé par délibération du Conseil de Paris des 7 et 8 juillet 2008).

Pour les familles étudiées, la facturation annuelle sur la base de 210 jours de crèches (10 mois et demi) sera égale à : taux d'effort journalier x revenu x 210.

À cette facturation annuelle, il convient de retrancher le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant hors du domicile qui est égal à 50 % des dépenses dans la limite de 2300 euros, soit un crédit d'impôt maximal de 1150 euros par an. Il est fait l'hypothèse que la famille bénéficie de ce crédit d'impôt en même temps qu'elle paie la crèche alors même qu'elle en bénéficie plus d'une année en moyenne après les dépenses occasionnées[50].
NB : le calcul des frais de crèche pose un problème de circularité : les frais de garde déterminent en partie le revenu nécessaire pour couvrir les dépenses, qui lui-même détermine le montant des frais de garde. Le mode de résolution de ce problème de circularité est présenté en annexe 10 chapitre 2.

B. Les enfants à l'école maternelle et à l'école primaire

Les hypothèses

Il a été fait l'hypothèse que, durant les jours de la semaine (à l'exception des 6 semaines de vacances scolaires durant lesquelles le ou les parents s'en occupent), ces enfants sont pris en charge par l'école et les dispositifs périscolaires. Cette hypothèse a été présentée aux groupes qui l'ont validée. Comme pour les enfants de moins de trois ans, l'hypothèse retenue est que, même si l'un des parents ne travaillait pas, il devrait pouvoir être en mesure de prendre un emploi à temps plein à tout moment, et donc que l'enfant doit être pris en charge durant la semaine. La réforme des rythmes scolaires pourrait toutefois impacter ce poste.

Cette hypothèse conduit à une utilisation des services suivants :

La cantine : l'enfant va à la cantine sur la base des 36 semaines d'école par an (10 mois si la facturation est mensualisée), soit durant 140 jours sur la base d'une semaine de 4 jours[51]. Il est fait l'hypothèse que l'école se fait sur 4 jours (ou que, si elle se faisait sur 5 jours à la suite de la réforme en cours, la cantine ne serait pas ouverte le mercredi ou samedi).

Le périscolaire du soir (16h30/18h ou 18h30) : 140 jours. Il est fait l'hypothèse que les parents n'ont pas besoin d'un éventuel accueil périscolaire avant 8h30 (qui existent à Dijon à partir de 7h et à Tours à partir de 7h30). Cette hypothèse sera retenue par les groupes de validation (voir plus loin).

Le centre aéré les mercredis = 36 mercredi (10 mois et demi).

Le centre aéré durant les vacances scolaires = 10 semaines par an (52 semaines – 36 semaines d'école – 6 semaines avec les parents), soit 50 jours.

La valorisation de ces postes

Les tarifs sont définis au niveau municipal et sont différents d'une ville à l'autre. La moyenne des deux villes a donc été privilégiée, à défaut une autre source est envisageable. Compte tenu de la difficulté à faire une « moyenne » entre les tarifs de Tours et de Dijon pour ces postes (puisque le tarif dépend à chaque fois du revenu, sauf pour la cantine à Tours), il a été décidé de retenir le tarif

[50] Les dépenses de crèches entre janvier et décembre de l'année n donneront lieu à un crédit d'impôt à l'automne n+1, au moment de la réception de l'avis d'impôt sur les revenus de l'année n (déclarés au printemps de l'année n+1).
[51] Il est tenu compte d'une moyenne de 4 jours fériés tombant un jour de semaine en dehors de juillet (le14) et d'août (le 15).

de Tours. Celui-ci est plus proche de la moyenne nationale pour la cantine, et un peu plus faible que celui de Dijon pour le centre aéré.

La valorisation du poste cantine

À Tours, le tarif de la cantine n'est pas modulé selon les ressources et la taille de la famille. Il est de 41,60 euros par mois (sur la base de 4 jours de cantine par semaine) (tarifs 2012/2013)[52] soit un coût annuel de 41,60 x 10 = 416 euros, soit, sur la base de 140 jours, 2,97 euros par repas.

La valorisation du poste « périscolaire du soir »

À Tours, pour un accueil de 16h30 à 18h30[53], il existe deux tarifs pour les enfants du primaire selon que l'enfant va ou non à l'étude surveillée entre 16h30 et 17h30. Le tarif dépend du quotient familial CAF[54].

Figure 14 - Barème du quotient familial CAF 2012-2013

Quotient familial CAF	Accueil soir uniquement (16h30-18H30)	Accueil soir + étude surveillée – (de 16h30 à 17h30)
0 – 600	1,54	2,57
601-670	1,64	2,62
671-760	1,84	2,72
761 +	2,36	2,98

Source : barèmes de la commune de Tours ((www.tours.fr)

Les deux hypothèses ont donc été soumises aux groupes (accueil du soir avec ou sans étude surveillée) lors de la phase de validation. Leurs réactions sont présentées dans la partie 3 du rapport.

La valorisation du poste « centre aéré les mercredis »

À Tours, le tarif est égal au quotient familial CAF[55] multiplié par un taux d'effort dépendant lui-même du quotient familial.

Quotient familial CAF	Taux d'effort
0 – 600	0,77 %
601-670	0,93 %
671-760	1,00 %
761 +	1,41 %
Minimum	2,90 €
Maximum	11,80 €

Source : barèmes de la commune de Tours ((www.tours.fr)

La valorisation du poste « centre aéré durant les vacances scolaires »

Les tarifs sont identiques à ceux pratiqués pour le mercredi.
NB : les frais de centre aéré le mercredi ou durant les vacances scolaires pour les enfants de 3-10 ans dépendent du revenu (le tarif dépendant du quotient familial CAF, lui-même dépendant du revenu).

[52] Il est plus élevé pour les personnes ne résidant pas à Tours.
[53] Il existe aussi un accueil du matin (7h30-8h30) mais il est facturé en supplément.
[54] 1/12ème des ressources annuelles + prestations familiales mensuelles / nombre de parts – parts : 2 parts pour les couples isolés ou les couples ; 0.5 pour les 2 premiers enfants ; 1 pour le 3ème enfant ; 0.5 à partir du 4ème enfant).
[55] 1/12ème des ressources annuelles + prestations familiales mensuelles / nombre de parts – parts : 2 parts pour les couples isolés ou les couples ; 0.5 pour les 2 premiers enfants ; 1 pour le 3ème enfant ; 0.5 à partir du 4ème enfant.

Un potentiel problème de circularité aurait pu se poser ; cependant, étant donné le niveau du budget de référence, le tarif correspond finalement au plafond. Le problème de circularité ne s'est donc pas posé.

C. Les enfants au collège et au lycée

Les hypothèses

À la différence des enfants moins âgés, il n'a pas été fait l'hypothèse qu'ils doivent être « gardés » les jours de la semaine. Durant l'année scolaire, lorsqu'ils ne sont pas à l'école, ils sont supposés rentrer chez eux seuls et savoir s'occuper seuls. Aucune activité périscolaire n'a été évoquée par les groupes de discussion. De même durant les 16 semaines de vacances scolaires, il est fait l'hypothèse que 6 semaines sont passées avec les parents et que pendant les 10 autres semaines, les enfants sont seuls « à la maison » (y compris pour le repas du midi), sans que ne soit prévu un loisir ou une activité extérieure ayant un coût pour la famille.

Les seuls frais envisagés ici sont donc les frais de cantine, sur la base de 36 semaines par an et 5 jours par semaine, soit 180 jours de cantine.[56]

La valorisation de la cantine des collégiens et lycéens

Selon le site www.cantinescolaire.net, le repas est facturé aux familles en moyenne en France 3,30 euros dans le secondaire en 2014.

Face à la multiplicité des tarifs existants selon les collèges et les lycées et au manque de données disponibles et fiables, le coût moyen facturé par repas dans le secondaire en France, soit 3,30 euros, peut être retenu. Dans ce cas le coût annuel sera de 180 x 3,30 = 594 euros, soit une moyenne mensuelle de 49.50 euros.

- **Frais de rentrée scolaire**

Les groupes n'ayant pas évoqué spontanément les frais de rentrée scolaire, la valorisation de ce poste a été confiée aux experts. Pour les enfants, les frais de rentrée scolaire ont été valorisés dans le poste « vie sociale ». Le coût de la rentrée scolaire a été estimé à partir des données de la Confédération des Familles de France de 2012 et de Familles de France de 2013. Les vêtements ayant déjà été pris en compte, une enveloppe globale pour la papeterie et les fournitures a donc été définie et soumise aux groupes qui l'ont validée.

- **Assurance logement**

Afin de déterminer le prix de l'assurance du logement, nous avons simulé plusieurs scénarios en utilisant le site de comparateur (Lesfurets.com). Pour chaque groupe la simulation a été adaptée aux critères du groupe et aux spécificités de l'appartement (taille, parc social, parc privé). Certains coûts ont été définis par l'équipe de recherche pour les besoins de la valorisation : par exemple la date de construction du logement (1945-1967, sachant qu'à Dijon et à Tours ont été construits un grand nombre de logements de 2 à 4 pièces dans cette période)[57], valeur du mobilier (on a considéré la tranche la plus basse qui correspond à 20 000 euros), ou encore l'emplacement du logement (centre-ville).

[56] Dans certains collèges et lycées, la cantine n'est pas assurée le mercredi. Dans ce cas, le nombre de jours de cantines serait moindre mais, en contrepartie, il faudrait prévoir autant de repas supplémentaires pris à la maison.

[57] INSEE, *Bourgogne dimensions : Grand Dijon à l'horizon 2015 : des ménages plus nombreux et plus âgés*, n° 132, septembre 2006.

- **Intégration des soldes/promotions, des dons, de l'occasion/revente**

Pour le poste vêtement :

La question des achats en soldes ou en promotion n'avait été que rarement évoquée en spontané par les groupes de discussion et de validation, qui avaient été alertés sur le fait que les ménages peuvent avoir besoin en urgence d'un article et ne le trouveront pas toujours en solde quand ils en auront besoin. Cependant, l'analyse des données statistiques ayant montré que cette pratique représentait une part importante des achats, la question a été réintroduite dans les groupes de négociation finale afin de définir dans quelle mesure il était possible de tenir compte de ces pratiques dans le budget vestimentaire.

En effet, les achats en soldes ou autres promotions (par exemple, ventes privées) sont de plus en plus courants, notamment dans le cadre des achats sur internet : si les vêtements achetés en soldes ou promotions représentent 32,9 % du chiffre d'affaire au total, ils représentent 55,5 % du chiffre d'affaire des ventes effectuées sur internet, selon les données de la base Consommateurs de l'IFM 2011.

Sur la base de ces données, l'hypothèse d'un tiers des vêtements achetés[58] en promotion a été proposée aux groupes, qui l'ont validée après quelques débats : certains considérant que les achats en soldes ne touchent pas tous les publics et sont souvent des achats « en plus » : *« les hommes achètent rarement en soldes »* et, pour certains retraités, *« à cet âge si on fait les soldes c'est en plus »*[59]. Néanmoins, les groupes ont considéré que certains ménages, à l'inverse, attendent systématiquement les soldes pour acheter leurs vêtements. Cette hypothèse a donc finalement été retenue, pour les enfants à partir de 11 ans uniquement (les enfants de moins de 11 ans ayant quant à eux une part de leurs vêtements achetés d'occasion).

La part des achats en soldes ou en promotions a été estimée par les groupes à moins 30 % en moyenne, les achats en soldes et autres promotions ont été intégrés à la valorisation, selon l'hypothèse d'un tiers des achats achetés avec un niveau de rabais de 30 %.

Pour le poste équipement : il a été considéré que l'achat d'occasion ne permettait pas réellement de réaliser des économies dans la mesure où l'investissement est moins important au départ mais la durée d'usage est réduite d'autant en proportion (la plupart du temps, les groupes ont considéré que si on achète un bien d'occasion deux fois moins cher, on le conservera environ deux fois moins longtemps). Des échanges plus approfondis au sein des groupes ont en effet abouti à la conclusion que certains pouvaient choisir d'acheter des meubles d'occasion, donc moins cher, pour pouvoir en changer plus souvent, sans impact sur le budget : *« si on a envie de changer on peut avec le bon coin »*. Il s'agit donc ici plutôt de préférences liées au plaisir (de « chiner ») qu'à une source potentielle d'économies, et les achats d'occasion n'ont donc pas été introduits, même s'ils ont souvent été cités.

Concernant les transports, les achats d'occasion ont en revanche été intégrés pour le véhicule automobile, conformément aux souhaits des groupes qui ont été unanimes à ce sujet, sachant que cette pratique est de plus en plus répandue, au point d'être devenue aujourd'hui majoritaire au sein

[58] Merlière Y., Jacomet D., Chabailler E., « Mission sur le dispositif de soldes, soldes flottants, promotions, ventes et autres soldes privés », Rapport du CREDOC, 2012.

[59] Selon l'enquête Consommation du CREDOC en 2010, les femmes attendent plus souvent les soldes que les hommes (65% contre 54%) et les personnes âgées en sont moins adeptes, en raison des inconvénients liés à l'environnement physique du magasin (cohue, chaleur), supérieurs aux bénéfices.

de la population française : selon l'INSEE, 62 % des particuliers avaient achetés leur voiture d'occasion en 2000 contre 50 % en 1990[60].

Remarque : selon l'ADEME, la pratique des achats d'occasion est de plus en plus répandue en France : 75 % des consommateurs ont acheté des produits d'occasion en 2012 contre 59 % en 20004. En outre, de plus en plus de consommateurs déclarent acheter des produits neufs en envisageant la possibilité de les revendre d'occasion par la suite[61]. Par ailleurs, la moitié des Français font réparer leurs appareils électroménagers, hi-fi ou informatiques pour allonger leur durée de vie, plutôt que d'en acheter de nouveaux[62].

Pour les moins de 10 ans, les dons et cadeaux, les achats d'occasion et la revente ont été intégrés à la demande des groupes pour les vêtements ainsi que pour les accessoires pour bébé (poussette, lit parapluie…), ce qui a conduit à réduire ces budgets (voir partie 3). En effet, le groupe de négociation finale d'actifs avec enfant a estimé qu'un tiers du budget vêtement des 0-10 ans pouvait être économisé grâce aux dons[63] ou cadeaux, et que certains accessoires pour les enfants pouvaient être achetés d'occasion ou revendu, à moitié prix, en raison de leur faible durée de vie.

***

Ce deuxième chapitre a permis de préciser les méthodes de recherche de consensus mobilisées pour constituer les paniers de biens et services et les valoriser, avec l'aide d'experts sur certains postes. Le chapitre suivant présente le contenu des paniers de biens et services poste par poste, et précise les arguments avancés par les groupes pour justifier les besoins sous-jacents.

[60] INSEE pour le chiffre de 1998 (BODIER Marceline, La voiture : une habitude qui se prend jeune, INSEE Première, n°474, INSEE, juillet 1996, http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip474.pdf), Bilan équipement INSEE (2010) pour le chiffre de 2008.
[61] ADEME, Les Français et le réemploi des produits usagés (2012).
[62] ADEME, baromètre prévention des déchets 2013.
[63] Selon l'ADEME, 88% des Français ont déjà fait un don de vêtements ou de chaussures à une association. ADEME, Les Français et le réemploi des produits usagés (2012).

CHAPITRE 3 : LE CONTENU DES PANIERS DE BIENS ET SERVICE POUR LES DIFFERENTS POSTES BUDGETAIRES

Ce troisième chapitre du rapport rend compte du contenu du panier de biens et services tel que défini par les groupes de consensus (discussion, validation et négociation finale). Elle retrace, pour chacun des postes (logement, alimentation, habillement, hygiène, équipement, transports, vie sociale, santé et services financiers), les débats qui ont eu lieu et les arguments qui ont été mis en avant par les groupes pour justifier le contenu du panier. Un focus sur les besoins spécifiques des enfants est également proposé à la fin de cette partie.

RAPPEL : Une des hypothèses importantes de cette étude-action concerne la situation professionnelle des cas types, qui sont supposés pouvoir occuper ou prendre un travail à temps plein à tout moment. Néanmoins, il n'est pas tenu compte des contraintes de temps dans la définition des besoins des cas types, qui sont réputés avoir le temps d'occuper un emploi et de réaliser par ailleurs toutes les tâches ménagères et activités de loisirs qui sont prévues. Dans la même logique, il a été fait l'hypothèse que le logement était suffisamment grand pour accueillir tous les éléments de mobilier intégrés dans le panier. Ces deux hypothèses sont destinées à pouvoir recueillir l'ensemble des besoins dans l'absolu, sans introduire de contraintes spatio-temporelles.

1 Logement

Le cahier des charges de l'étude ayant restreint le champ de la présente étude aux « villes moyennes », la situation de logement suivante a été définie par le comité de pilotage de l'étude et soumise aux groupes : le logement est situé en « ville » (pas nécessairement au centre-ville), et non pas « à la campagne », ce qui suppose la proximité d'un certain nombre d'équipements collectifs auxquels on peut avoir accès facilement : transports en commun, crèches / écoles / collèges / lycées, équipements culturels et sportifs, hôpitaux, médecins…

Afin de ne pas introduire de biais de représentation des groupes, il a par ailleurs été décidé par le comité de pilotage que le statut d'occupation (propriétaire / locataire) et le fait d'être logé dans le parc social ou dans le parc privé seraient laissés en suspens. Ils font l'objet de différentes valorisations permettant de faire varier le budget de référence selon la situation de logement (voir partie 4).

Au final, la principale caractéristique du logement qui a été discutée par les groupes est le nombre de pièces en fonction de la composition du ménage (pour rappel : le logement comporte a minima une pièce à vivre et une chambre pour le ou les adultes en couple). Plus précisément, la question principale portait sur la nécessité de disposer :

- d'une chambre séparée pour chaque enfant pour les actifs avec enfant
- d'une chambre d'ami en plus pour les retraités.

Si tous les actifs avec enfant se sont rapidement accordés sur la nécessité pour les enfants d'avoir des chambres privatives à partir d'un certain âge, l'âge à partir duquel il devient nécessaire d'avoir

des chambres séparées pour chaque enfant n'a pas toujours fait consensus. Pour certains, l'entrée au collège paraissait déterminante (*« je pense que 10 et 6 ça va encore. C'est quand le grand entrera au collège que l'écart va se creuser. Le collège ça change tout »*), tandis que pour d'autres la nécessité s'impose très tôt (*« dès qu'ils marchent » / « plutôt 7-8 ans » / « même avant pour endormir un bébé »*). Au final, des chambres privatives deviennent nécessaires à partir du moment où les enfants entrent à l'école, afin de leur permettre de pouvoir faire leurs devoirs séparément, et en raison des différences de rythme de sommeil. La différence de sexe entre les enfants rend par ailleurs difficile le maintien des 2 enfants dans la même chambre *(« ça fait discuter, un garçon et une fille dans une chambre »*). Réunir les deux enfants dans une même chambre n'est donc envisageable que dans le cas de deux enfants rapprochés et du même sexe de moins de 6 ans, ou dans le cas où l'on dispose d'une très grande chambre *« où chacun a son coin aménagé »* (ce qui correspond selon les groupes à une surface équivalente à deux chambres).

« À 11 ans, supposons que ce soit une jeune fille, elle commence vraiment à être une jeune fille, Ils cherchent à avoir leur autonomie à cet âge-là. Même leurs affaires de classe, ils ont besoin de répertorier leurs affaires dans un endroit vraiment à eux »

« Il faut des chambres séparées à partir du moment où ils savent marcher. Pour moi à partir du moment où le petit savait marcher, ça ne serait jamais passé avec le grand. J'aurais pas mis 2 enfants dans la même chambre. C'est pas les mêmes jeux… Pour le grand ça serait jamais passé. Il a besoin de se déshabiller, il a besoin de pudeur, 11 ans ça fait tard »

Les retraités ont de leur côté jugé qu'une chambre d'ami était nécessaire, même si cela n'est *« pas vital »* et que la question a été délicate à trancher en raison du coût, mais aussi de la variabilité du besoin selon le nombre d'enfants et de petits-enfants à accueillir et de leur localisation géographique :

« Dans la mesure où il y a un canapé-lit, ils viennent pas là pour être à l'hôtel. Il y a un canapé-lit, ils viennent là pour être en famille, bon ils peuvent y dormir une nuit, deux nuits, trois nuits… Là il y a un canapé-lit, donc il faut pas de chambre supplémentaire »

« S'il faut payer un loyer de 100 euros supplémentaire, il vaut mieux payer une chambre d'hôtel une fois par an que d'avoir une chambre supplémentaire qui ne sert à rien »

Malgré ces oppositions, la chambre d'amis a été considérée comme nécessaire pour pouvoir entretenir des contacts réguliers avec ses enfants ou petits-enfants, et en ce sens, comme *« important pour l'équilibre psychique de la personne ».* Elle a par ailleurs été justifiée par la nécessité de disposer de chambres séparées pour les couples en cas de maladie, et par le fait qu'elle peut servir de bureau lorsqu'il n'y a pas d'invités :

« Il ne faut pas oublier qu'actuellement les enfants reviennent, ils reviennent tous. Moi j'ai un fils qui a 31 ans, tous les week-ends il est obligé de revenir à la maison, parce que là où il est, il a son univers, mais il a besoin de revenir chez nous pour retrouver ses souvenirs »

« Quand on est couple, il y a une chose qu'il faut pas oublier, c'est qu'il y en a 1 des 2 qui va être malade un jour, ou qui est déjà malade, on est souvent obligés de dormir dans des lits séparés. Moi je sais qu'il y a mon épouse qui ronfle, et moi aussi je ronfle. »

« Moi je sais que j'ai une chambre supplémentaire mais autrement elle me sert de bureau, de salle à repasser, de bricolage, de peinture… Voilà, mon atelier »

2 Alimentation (nourriture + boissons)

Ce poste correspond au besoin vital de se nourrir, mais comprend aussi des repas pour se faire plaisir, entretenir la convivialité et la vie sociale (apéritifs dinatoires, repas de fête).

Les débats au sein des groupes de discussion ont fait émerger défini un modèle alimentaire caractérisé par :

- le nombre de repas par jour,
- le type d'aliments consommés pour chaque repas,
- des éléments d'appréciation de la qualité des produits au travers des points de vente (enseignes de supermarché, marché, artisans-commerçants) et des marques,
- des quantités lorsque cela leur était possible (par exemple, 1 tranche de jambon).

Ce modèle comprend 3 repas principaux (petit-déjeuner, déjeuner, dîner) et s'est révélé globalement très homogène selon les groupes :

- le petit-déjeuner se compose d'une boisson chaude, des tartines ou des céréales, un jus de fruit ou un fruit, et un laitage ;
- le déjeuner comprend un plat avec viande (ou poisson), un laitage, un fruit, du pain, de l'eau et des condiments ;
- le dîner comprend une entrée, un plat sans viande, un fromage, yaourt ou fruit, de la salade verte, du pain, de l'eau et des condiments.

Figure 15 - Menus types

Petit-déjeuner	Boisson chaude (thé/café)
	Tartines de pain + beurre/confiture ou céréales
	Jus de fruit ou fruit
	Laitage : verre de lait ou yaourt
Déjeuner	Plat : viande ou poisson + légumes ou féculents
	Fromage/Laitage
	Dessert : fruit
	Pain, eau, condiments
Goûter	Boisson chaude, gâteau
Dîner	Entrée : crudité ou charcuterie (hommes uniquement)
	Plat sans viande
	Fromage, yaourt ou fruit
	Salade verte
	Pain, eau, condiments

Source : groupes de consensus.

NB : une collation est par ailleurs prévue une fois par jour pour les retraités afin de tenir le coup entre deux repas (dans la matinée ou dans l'après-midi). Elle se compose d'une boisson chaude et d'un biscuit la plupart du temps.

Afin de tenir compte de la nécessité de diversifier les menus quotidiens, un certain nombre d'exemples ont été cités par les groupes (exemples : soupes, quiches, lasagnes…). Cette diversité intègre également des « extras » le weekend (pour se faire plaisir et pour partager un bon repas en famille notamment) :

- une viennoiserie au petit-déjeuner,
- une pâtisserie au déjeuner,
- une viande ou un poisson de qualité supérieure achetée au marché

Le menu comprend par ailleurs des plats préparés (plats cuisinés, pizza, burger…) 1 à 2 fois par semaine, permettant de gagner du temps et de passer une soirée sans avoir à faire la cuisine.

Le poste boissons alcoolisées a fait l'objet de nombreux débats en raison de la diversité des pratiques selon les ménages, des représentations, ainsi que de la tradition viticole des régions où ont été organisés les groupes (Tours et Dijon). N'ayant pas pu donner lieu à un consensus au sein des groupes, ce poste a été estimé à partir des dépenses moyennes des Français, d'après l'enquête Budget de Famille (cf. partie suivante).[64]

Après quantification et optimisation des menus types par les experts, le modèle a été présenté aux groupes de validation en intégrant les ajustements issus de l'optimisation (sauf pour les enfants de 0-2 ans pour lesquels aucune donnée de consommation n'est disponible, voir focus ci-dessous). Les groupes de validation et de négociation finale ont validé le modèle proposé sans qu'il ne suscite de débats majeurs.

Remarque importante : les repas pris à l'extérieur ou plus exceptionnels ont été décomptés du budget alimentation dans la mesure où ils ont été évoqués par les groupes au titre de la vie sociale. Ces repas correspondent :

- aux repas pris au restaurant,
- à la restauration collective / cantine pour les enfants scolarisés en crèche / centre aéré
- aux invitations chez des amis ou des membres de la famille et aux réceptions chez soi.

Focus sur le modèle alimentaire des enfants de 0-2 ans

Les groupes de discussion ont permis de préciser un certain nombre d'éléments du régime alimentaire des 0-2 ans, le cas type ayant 2 ans.

Conformément aux recommandations des experts (voir partie 2), le menu type des enfants de 1 à 3 ans se compose se compose de quatre repas, et de 500ml de lait de croissance pouvant être pris à tous les repas (en plus du yaourt):

[64] Les données recalées sur la comptabilité nationale (voir partie 4) n'étant pas disponibles au moment de la valorisation, et la réévaluation de ce poste (sous-estimé d'environ 40%) impliquant de nombreux ajustements sur l'ensemble des analyses produites dans le rapport, seules les données d'enquête redressées ont été utilisées. Le poids de ce poste étant relativement faible, l'impact de cet ajustement est a priori mineur.

- le petit-déjeuner se compose d'un jus de fruit à 100 % (une briquette, soit 0,2L), de pain (3 fois par semaine, un huitième de baguette), de céréales (3 fois par semaine, une demi-portion, soit 3 cuillères à soupe environ) ou de brioche / cake (1 fois par semaine, environ 2 tranches) ;
- le déjeuner se compose d'un plat de 230g, dont 30g de protéines (viande trois fois par semaine, poisson trois par semaine, et œufs une fois par semaine), 140g de légumes et 60g de féculents (intégrant une diversité de produits). Le déjeuner se termine par un yaourt quatre fois par semaine, ou un fruit (cru ou en compote faite maison) trois fois par semaine, le grammage des compotes correspondant aux portions individuelles trouvées dans le commerce ;
- Le goûter se compose d'un gâteau et d'un fruit (cru ou en compote faite maison), selon le grammage de ceux trouvés dans le commerce ;
- le dîner se compose d'un plat de 200g, sans protéines (selon les recommandations des experts, validés par les groupes qui avaient au départ préconisé des protéines deux fois par jour), avec 100g de légumes, 20g de féculents, et du lait. Le dîner se termine ensuite par un yaourt trois fois par semaine ou un fruit (cru ou en compote faite maison) quatre fois par semaine.

NB : dans le cadre de la participation des enfants à la vie familiale et sociale du foyer, le modèle alimentaire intègre également :

- *un soda une fois par semaine (un petit verre ou une briquette),*
- *des biscuits apéritifs une fois par semaine (une demi-portion),*
- *et un chocolat (type Kinder) par mois.*

3 Habillement

Ce poste comprend l'ensemble des vêtements, chaussures, accessoires ainsi que leur entretien (pressing / cordonnerie, mais pas la lessive qui est associée à l'équipement). Il prend en compte les besoins correspondant à différentes fonctions :

- les vêtements de tous les jours (pour l'intérieur et pour sortir de chez soi), pour se couvrir en toutes saisons (en distinguant principalement été et hiver), y compris pour se protéger du mauvais temps (écharpes, gants, bonnets…),
- les vêtements plus formels pour des occasions particulières de la vie sociale et pour travailler (si nécessaire),
- les vêtements de sport,
- les vêtements de nuit,
- les accessoires (ceintures, foulards, sacs…).

Malgré la grande diversité d'articles possibles, et les nombreuses variations possibles relatives aux préférences individuelles et autres effets de mode, les groupes ont réussi à aboutir à un consensus global permettant d'établir un « modèle vestimentaire », élaboré à la suite des groupes de discussion et soumis aux groupes de validation et négociation finale.

Ce modèle est globalement applicable à l'ensemble des individus types, même s'il comporte des différences entre les hommes et les femmes d'une part sur le plan de la quantité et de la diversité des biens (voir mode et vie sociale), les adultes et les enfants d'autre part sur le plan de la fréquence de renouvellement.

Au-delà des discussions longues et souvent laborieuses concernant le nombre de vêtements de chaque catégorie, leur type et leur fréquence de renouvellement, les débats ont été traversés par la question du regard des autres et de la prise en compte :

- de la mode d'une part,
- de la vie sociale d'autre part.

3.1 La mode (et les marques)

La mode est prise en compte dans les groupes, le regard des autres étant particulièrement important : « On aime bien se changer, se mettre en valeur, qu'on ait des moyens ou pas ».

« C'est important je pense, parce que c'est le premier regard qu'on a sur quelqu'un. Je dis pas que c'est un jugement mais c'est la première opinion qu'on a de quelqu'un. Ça peut refléter une personnalité. Et même sans jugement, tout de suite pour se présenter à un travail c'est indispensable »

« C'est le premier regard, on se crée sa personnalité avec ses vêtements, et du coup oui c'est important »

La référence au regard des autres et à la mode est souvent mise en avant pour justifier le choix de certains participants :

- les femmes (et notamment les femmes seules) ont notamment exprimé de nombreux besoins en référence à une forme de norme sociale qui impose une diversité de vêtements importante et une fréquence de renouvellement relativement soutenue,
- les adolescents (11-17 ans) ont également des besoins marqués par la mode et l'importance des marques pour eux-mêmes et pour leurs copains qui portent un regard sur eux,
- en revanche, les retraités sont globalement moins sensibles à la mode et expriment moins de besoins que les actifs.

Chez les femmes, le besoin de « rester à la mode » s'est traduit par un nombre de vêtements globalement plus important que chez les hommes, cette différence ayant été validée au sein des groupes mixtes qui ont été réunis dans la phase de validation. Cette question a fait l'objet de débats important sur la question du besoin de disposer d'un budget « bijoux », et n'a pas fait l'objet d'un consensus :

- les actives sans enfant ont ramené le budget bijoux à 50 euros par an : « soit des chers qu'on change moins, ou des bijoux fantaisie pas chers. 50 euros par an, c'est bien », « Je mets 50€ dans un bijou en argent et je sais que ça dure toute la vie » ;
- les actives avec enfants se sont accordées sur un budget de 100 euros par an afin d'« avoir de la variété sachant que ça dure pas très longtemps » ;
- les retraitées ont également prévu un budget bijoux de 50 euros par an.

Chez les adolescents, l'importance du regard des autres a également traversé les débats des groupes, les adolescents étant particulièrement sensibles aux marques et à la mode. Symboliquement, il a été décidé par les groupes que les 11-14 ans devaient avoir au moins une paire de baskets de marque. Par ailleurs, les jeunes filles de 14-17 ans doivent pouvoir disposer de 3 sacs à main qui doivent pouvoir être remplacés régulièrement, tous les deux ans, car « quand il n'est plus à la mode, on en a marre, il faut pouvoir changer de sac à main ».

3.2 La vie sociale

Les groupes se sont également accordés sur le besoin de disposer de tenues formelles pour satisfaire aux codes des différents événements de la vie sociale (mariages, baptêmes, enterrement…), et ce pour tous les individus types, y compris les enfants à partir de 3 ans.

Le nombre de tenues formelles n'a pas cependant pas toujours fait l'objet d'un consensus : certains groupes estimant nécessaire d'avoir plusieurs tenues (*« Pour les mariages, l'été, on ne va pas mettre la même chose pour toutes les soirées, sinon on va dire « Géraldine elle a toujours la même robe ». Elle n'aura pas envie de mettre toujours la même robe, c'est toujours un peu les mêmes personnes, Qu'elle se sente bien avec les autres, qu'elle soit bien dans son être dans sa vie »*) tandis que d'autres estimant qu'il est possible de se contenter d'une seule tenue formelle (*« Moi j'ai eu 2 mariages, j'ai mis la même robe, j'ai changé les accessoires. Géraldine ne va pas à des galas tous les week-ends. Elle peut aussi emprunter à des copines »*). Certains groupes de femmes ont estimé également que les escarpins devaient pouvoir être renouvelés en même que les tailleurs ou la robe, pour pouvoir les assortir.

Ces divergences de points de vue se sont notamment cristallisées autour de la question de la situation d'emploi et de la profession occupée par l'individu type, qui nécessite de disposer ou non de tenues formelles. Par exemple, la durée de vie d'un costume ou d'un tailleur dépend de la situation professionnelle des individus (« si elle travaille elle les garde 1 an. Si c'est exceptionnel c'est plus »). Une des hypothèses clés de la démarche d'étude étant que chaque individu type doit pouvoir prendre un emploi à tout moment s'il ne travaille pas, il a été considéré qu'il était nécessaire de pouvoir disposer de 2 tenues formelles a minima. Les enfants disposent quant à eux d'une seule tenue formelle, sauf les 3-10 ans afin de pouvoir en changer (*« une pour noël et une en été pour un mariage »*).

En synthèse, le modèle vestimentaire global validé par les adultes est le suivant :

Figure 16 - Modèle vestimentaire des adultes

	Homme		Femme	
	Actif	**Retraité**	**Actif**	**Retraité**
Sous-vêtements	10 pour 2 ans		10 pour 2 ans	
Collants / mi-bas	-		5 par mois	3 par mois
Hauts (tee-shirt, chemisiers, chemises)	20 pour 3 ans		20 pour 3 ans	
Bas (pantalons, jupes et robes pour les femmes)	5 pour 2 ans	5 pour 3 ans	20 pour 2 ans	10 pour 3 ans
Pulls	4 pour 3 ans		10 pour 2 ans	3 pour 2 ans
Chaussures (sauf formel, sport et tong)	3 paires pour 3 ans	4 paires pour 3 ans	4 paires pour 3 ans	
Par-dessus	4 pour 3 ans		4 pour 3 ans	
Mauvais temps	1 bonnet, écharpe, gant pour 2 ans, imper pour 5 ans		1 écharpe, bonnet, gants pour 2 ans	1 écharpe, bonnet, gants pour 2 ans, imper
Accessoires	2 ceintures 5 ans		5 ceintures pour 3 ans, 4 foulards pour 2 ans, 1 montre pour 5 ans, bijoux pour 1 an	
sacs	besace ou sacoche PC pour 3 ans	-	2 sacs à main pour 2 ans, 1 porte-monnaie pour 2 ans	2 sacs à main pour 3 ans
Formel (tenue + chaussures)	2 tenues 5 ans + 2 paires de chaussures 5 ans	1 costume 15 ans + 1 chaussure 10 ans	2 tenues 3 ans, 2 chaussures 10 ans	1 ensemble 6 ans
Été/vacances	2 bermudas 5 ans, 1 paire de tongs 2 ans	2 shorts + 2 bermudas 4 ans	2 shorts 5 ans, 1 paire de tongs 1 an	1 paire de tongs
Sport	1 paire de chaussures 2 ans, 1 jogging 5 ans, 1 maillot de bain 2 ans	2 paires de chaussures 2 ans, 1 jogging 10 ans, 2 maillots de bain 10 ans	1 paire de chaussures 2 ans, 1 jogging 5 ans, 1 maillot de bain 2 ans	2 paires de chaussures 2 ans, 1 jogging 4 ans
Nuit/intérieur	1 chausson par an	1 chausson par an + 2 pyjamas pour 6 ans	1 chausson par an, 2 pyjamas 2 ans, 1 peignoir ou robe de chambre	1 chausson par an, 2 pyjamas 4 ans, Peignoir + robe de chambre pour 4 ans

Source : groupes de consensus

3.3 Une fréquence de renouvellement qui décroît avec l'âge

Les durées d'utilisation des vêtements définies par les groupes augmentent globalement avec l'âge des individus types.

Le modèle vestimentaire des enfants est proche de celui des adultes mais les durées de vie sont inférieures, notamment chez les plus jeunes, en raison de leur croissance rapide et de leurs activités qui usent les vêtements rapidement : les parents ont notamment estimé que les enfants ont tendance à les perdre, les abîmer ou les casser. Ainsi, *« les vêtements ne font qu'une saison »*, les pantalons et les pulls : *« un par mois, elle en perd à l'école »*, étant un *« poisson rouge »*. De même pour les écharpes, bonnets, gants (qui peuvent aussi servir pour le ski, il en faut donc en laine et une paire étanche), lunettes de soleil, baskets…De plus, ils se changent parfois dans la journée, lorsqu'ils font du sport.

« Ça grandit, les habits ils ne font qu'une saison » ; « Des slips, moi je peux en racheter tous les 6 mois parce qu'elle rentre plus dedans, elle grandit. Encore les chaussettes ça va, le pied grandit moins vite, je dirai, mais les slips, 6 mois. Moi je dirai qu'il faut le double »

« Les gants ils les perdent, à 7 ans on met plus les ficelles pour pas qu'ils les perdent »

Au final, le modèle vestimentaire des enfants qui a été validé par les groupes est le suivant (figure 17) :

Figure 17 - Modèle vestimentaire des enfants

	Garçon de 0-2 ans	Fille de 3-10 ans	Garçon de 11-14 ans	Fille de 15-17 ans
Sous-vêtements	10 pour 1 an		20 pour un an	15 pour 2 ans
Collants	2 pour 1 an	4 pour 1 an		14 pour 1 an
Hauts : tee-shirts, chemisiers	12 pour 1 an (6 tee-shirts manches longues, 6 manches courtes, 2 chemisiers)	35 pour 1 an (10 manches longues, 20 manches courtes, 5 chemisiers)	19 pour 1 an	25 pour 2 ans (10 manches longues, 10 manches courtes, 5 débardeurs)
Pulls : sous-pulls, pulls, gilets, sweat, polaire	10 pour 1 an (3 sous-pulls, 1 pull léger, 2 en laine, 3 gilets, 1 polaire)	22 pour 1 an (10 sous-pulls, 6 pulls, 6 sweat)	5 pour 1 an (3 sweats, 2 pulls)	6 pour 2 ans (2 sous-pulls, 2 pulls hiver, 1 pull d'été, 1 gilet)
Bas : pantalons, jupes, robes	6 pour 1 an (3 d'hiver, 2 d'été, 1 de ville)	18 pour 1 an (4 d'été, 4 d'hiver, 5 jupes, 5 robes)	4 pour 1 an (4 jeans)	12 pour 2 / 3 ans (3 jeans, 1 en toile, 1 chaud, 3 robes, 4 jupes)
Chaussures	2 pour 1 an (1 boots, 1 nu-pieds)	6 pour 1 an (1 bottes neige, 1 bottines, 2 ballerines, 2 sandales)	2 pour 1 an (1 converse toile, 1 chaussure de ville)	5 pour 1 an (1 bottines, 1 bottes, 1 ballerines, 1 sandales, 1 talons)
Par-dessus	2 pour 1 an (1 hiver, 1 demi-saison)	4 pour 1 an (1 hiver, 1 demi-saison, 1 été)	3 pour 1 an (1 été, 1 mi-saison, 1 hiver)	3 pour 2 ans (1 été, 1 demi-saison, 1 hiver)
Mauvais temps	1 écharpe, bonnet, gants pour 1 an, 1 k-way pour 2 ans, 1 paire de bottes en plastique pour 1 an		Écharpe, bonnet, gants pour 1 an, 1 k-way pour 2 ans	1 écharpe, bonnet, gants pour 1 an
Accessoires	Lunettes de soleil, casquette ou chapeau pour 1 an			Lunettes de soleil, casquette ou chapeau pour 1 an, porte-monnaie
Sacs		Sac à dos + sac de sport pour 2 ans		Sac à dos + sac de sport pour 2 ans + 3 sacs à main pour 2 ans et demi + 1 sac de plage pour 1 an
Formel + anniversaire/ fête	1 déguisement pour 1 an	1 déguisement et 2 tenues habillées pour 1 an	1 tenue formelle pour 1 an	
Eté/vacances	2 shorts pour 1 an	3 shorts ou bermudas pour 3 ans + 1 tong pour 1 an		
Sport	1 chaussures pour 1 an, 2 joggings, 1 maillot de bain, des brassards pour 4 ans	2 chaussures, 2 joggings, 2 maillots de bain + bonnet de bain pour 1 an	2 chaussures pour 1 an, 2 joggings, 2 maillots de bain + bonnet de bain pour 1 an	
Nuit/ intérieur	6 pyjamas et 1 chausson pour 1 an	3 pyjamas et 1 chausson pour 1 an	2 pyjamas pour 6 mois, 1 chausson pour 1 an	2 pyjamas pour 2 ans, 1 chausson pour 1 an

Source : groupes de consensus

4 Soins personnels et hygiène

Cette catégorie de besoins a donné lieu à des échanges correspondant à la fois à :

- des besoins élémentaires relatifs à l'hygiène, correspondant à la nécessité de pouvoir « rester propre » : se laver le corps, les dents les cheveux, se coiffer, se raser / s'épiler, se couper les ongles
- des besoins relatifs à l'image de soi, la vie sociale et au bien-être (qui ne sont pas absents de la première catégorisation de besoins, cette dimension étant cependant plus implicite) : s'hydrater la peau, se parfumer, se maquiller (femmes uniquement).

Le contenu du panier de **produits d'hygiène « de base »** a été défini dès les groupes de discussion. Il comporte des produits dédiés à chaque fonction, achetés en grande surface dans la catégorie « marque distributeurs » pour l'essentiel. Cependant, l'estimation des quantités consommées par individu pour les produits d'hygiène de consommation courante (comme le savon, le shampoing ou le dentifrice notamment) s'est révélée complexe pour les groupes qui ont souvent l'expérience de consommations au niveau de l'ensemble du ménage. Les quantités évoquées d'un groupe à l'autre ont ainsi varié très fortement, du simple au quadruple pour certains produits. Des données statistiques ont été mobilisées (voir méthodologie) afin d'aboutir à un consensus éclairé. Le décalage important entre les pratiques réelles et les estimations des groupes a donné lieu dans un premier temps à une réaction d'incrédulité. Les discussions ont cependant permis de justifier ces écarts entre des données moyennes correspondant à des pratiques de consommation très variables, et un besoin exprimé correspondant à la nécessité pour chacun d'avoir la possibilité d'utiliser à une fréquence correspondant aux recommandations des professionnels de santé (exemple : fréquence de renouvellement de la brosse à dents). Au final, les groupes ont souvent opté pour une moyenne entre les statistiques et les estimations des groupes : *« ça sert à rien de prévoir un budget pour qu'ils changent 10 fois de brosse à dent s'ils le font pas »*.

Ce hiatus a également été relevé en ce qui concerne la fréquence à laquelle il est jugé nécessaire de pouvoir se parfumer et se maquiller.

Concernant **le parfum**, des différences importantes ont pu être relevées à l'issue des groupes de discussion et de validation :

- les groupes d'actifs estimant la plupart du temps qu'il était nécessaire d'avoir la possibilité de se parfumer tous les jours, ce qui correspondait à 2 bouteilles de parfum par an.
- les familles monoparentales comme les retraités considérant quant à eux qu'un seul flacon suffit : *« elle se fait plaisir une fois par an. Quand elle sort elle met son parfum. Pour le quotidien elle a un déo qui sent bon »*.
- la nécessité même du parfum étant même parfois remise en cause pour certains participants *« c'est pas indispensable »,* certains métiers imposant même de ne pas se parfumer (*« non le parfum, moi j'ai un métier sale, si je commence à me parfumer le matin c'est pas possible »*)

Les groupes de négociation finale consistant à neutraliser les différences de besoins dans la mesure où elles n'étaient pas réellement justifiées par les groupes, un seul flacon de parfum par an a été conservé dans l'ensemble des groupes d'adultes, afin de tenir compte d'une diversité de pratiques aboutissant à estimer un besoin moyen (*« ça dépend du métier. Si on part du principe que tout le monde travaille dans une agence bancaire ok »*), tout en garantissant la possibilité pour les individus

qui le souhaitent de se parfumer, et en tenant compte également du fait que les parfums sont souvent offerts : *« le parfum souvent on se le fait offrir »*.

Concernant **le maquillage**, la nécessité de prévoir la possibilité de pouvoir se maquiller tous les jours a donné lieu dans un premier temps à un nombre important de produits de maquillage (rouge à lèvre, mascara, crayon, fard à paupières, fond de teint, vernis à ongles, dissolvant), renouvelés 2 fois par an. Selon le même principe que pour le parfum, un seul set de maquillage a finalement été jugé suffisant : *« deux par an c'est énorme pour une femme »*.

NB : les cosmétiques sont achetés la plupart du temps dans des magasins spécialisés.

Des services de soins capillaires et corporels ont également été intégrés dans cette catégorie de besoins qui prévoit :

- la possibilité de pouvoir se rendre chez le coiffeur une fois tous les 2 mois pour les adultes et les enfants à partir de 11 ans, le tarif minimum des coiffeurs ayant été fixé par les groupes (15 ou 20 euros pour les hommes et 30 euros pour les femmes), qui ont par ailleurs prévu la possibilité de pouvoir se faire un soin couleur à domicile (7 euros le soin à raison d'un soin toutes les 6 semaines).
- le recours à une esthéticienne une fois par an pour les femmes pour leur bien-être. La fréquence de ces soins a été largement discutée : certaines femmes estimant nécessaire de pouvoir en bénéficier une fois tous les deux mois, tandis que d'autres jugent que c'est *« du luxe »*, *« qu'elle s'en passe »* ou alors que *« c'est un cadeau »*, et qu'*« elle peut prendre soin d'elle chez elle »*. Un soin une fois par an a finalement été conservé parce que *« ça fait du bien »* et que *« si c'est une fois par an ça va »*.

Enfin, une petite trousse à pharmacie est prise en compte pour les petites blessures et les maladies (compresses, pansements, désinfectant, doliprane…).

Certains besoins spécifiques aux enfants ont par ailleurs été identifiés. Il s'agit notamment :

- pour les 0-2 ans : couches, lingettes, liniment, crème solaire, mouche-bébé,
- pour les 15-17 ans : contraception / prévention MST.

Au final, le panier global correspondant aux besoins en matière de « soins et hygiène » est le suivant :

Figure 18 - Composition du poste Soins et hygiène

catégorie	Fonction	Bien ou service
Hygiène	Se laver le corps :	Savon, gel douche
	Se laver les dents	Brosse à dents, dentifrice
	Se laver les cheveux et se coiffer	Shampoing, coiffeur, brosse à cheveux
	Se raser / s'épiler	Rasoir, épilateur, mousse à raser
	Se couper les ongles	Pince à ongle, ciseaux
Beauté	S'hydrater la peau	Crème
	Se parfumer	Parfum, déodorant
	Se maquiller (femmes)	Rouge à lèvre, mascara, crayon, fond de teint…
Bien-être		Esthéticienne pour les femmes

Source : groupes de consensus

5 Équipement de la maison

Rappel : les besoins relatifs au poste « équipement » ont été définis en parcourant **les différentes pièces du logement :**

- le salon / salle à manger,
- la cuisine,
- la(es) chambre(s),
- la salle de bain.

Des **luminaires** (et des ampoules basse consommation) sont prévus dans l'ensemble des pièces du logement, ainsi que des voilages pour préserver l'intimité du logement. Des rideaux occultant sont également intégrés dans le budget pour protéger les chambres de la lumière (en cas d'absence de volet ou de présence d'un lampadaire extérieur par exemple).

Un budget **décoration** a par ailleurs été prévu pour l'ensemble du logement, tous les groupes s'étant attachés à la nécessité de vivre dans un intérieur agréable pour soi comme pour les personnes pouvant être reçues chez soi. Des éléments de décorations apparaissent ainsi pour tous les cas types, comprenant a minima des cadres (permettant d'afficher des photos, posters, reproductions de tableaux ou autres). Le budget correspondant aux cadres peut être destiné à d'autres éléments de décoration (exemple : une plante verte)

D'une manière générale, les groupes de discussion se sont accordés sur une **qualité moyenne** d'équipement correspondant à des produits de seconde gamme / deuxième prix achetés dans :

- des enseignes spécialisées : IKEA / Conforama / But (pour les meubles), Leroy Merlin / Darty (pour l'électroménager et l'électronique),
- des grandes surfaces pour les accessoires (les ampoules notamment).

Sur ce poste, les discussions ont porté essentiellement sur la **durée d'amortissement**, qui nécessite de pouvoir se projeter sur des périodes relativement longues, ce qui s'est révélé particulièrement complexe :

- pour les plus jeunes qui n'ont pas beaucoup de recul ou d'expérience pour juger,
- et pour les personnes âgées qui à l'inverse ont du mal à envisager d'avoir à renouveler leur mobilier. Ils considèrent souvent qu'ils conserveront leur équipement « à vie ».

NB : les explications des animateurs consistant à demander aux groupes de considérer que chaque bien peut arriver en fin de vie à tout moment (en fonction de sa date d'achat), sans pour autant faire l'hypothèse qu'il faille tout « recommencer à zéro » ont permis en général de dépasser ces difficultés.

Par ailleurs, un certain nombre de participants intègrent la **notion de patrimoine** correspondant à des legs ou dons (*« les chaises, ça peut être des chaises de famille »)*, ou encore des cadeaux de mariage (pour la vaisselle notamment), qui est difficile à prendre en compte dans la mesure où on peut difficilement faire l'hypothèse que tout le monde peut bénéficier de ce type de transferts intrafamiliaux.

5.1 Le salon / salle à manger

Le salon / salle à manger comporte essentiellement deux catégories de biens :

- des meubles / mobilier de rangement ;
- du matériel électronique / informatique / téléphonie / internet.

Concernant **le mobilier**, les groupes de consensus ont défini un socle de biens correspondant à la fois aux besoins quotidiens du ménage et à la nécessité de pouvoir recevoir « a minima » la famille ou les amis:

- la table de salon est ainsi destinée à prendre les repas quotidiens, mais elle permet également de recevoir (grâce à l'existence d'une rallonge),
- les chaises permettent à la fois de prendre les repas, mais également d'être disposées autour du canapé en guise de fauteuils,
- le canapé est convertible « pour recevoir des amis»,
- la table basse a été débattue mais maintenue dans l'ensemble des groupes dans la mesure où elle remplit une double utilité fonctionnelle et sociale *« pour poser des magazines, manger devant la télé, recevoir des invités » ;*
- les meubles de rangement (bibliothèque et / ou meuble TV et / ou vaisselier) intègrent la nécessité de pouvoir « cacher des choses » dans une partie fermée.

Des différences importantes ont émergé au sein des groupes entre les actifs et les retraités sur le plan des durées d'usage, nettement plus longues chez les retraités qui en ont une utilisation moins intensive. A titre d'exemples :

- chez les actifs, le canapé est de meilleure qualité afin de pouvoir « recevoir décemment » et dure moins longtemps parce que *« ça sert beaucoup »*, notamment, pour les actifs avec enfants, en prévision de l'usure due aux enfants qui sauteraient dessus et le salirait. Les actifs avec enfants ont en effet tous opté pour un canapé en cuir, plus facilement lavable.
- De manière plus générale, les retraités conservent aussi leurs meubles de rangement plus longtemps (30 ans) que les actifs (8 à 10 ans).

Des meubles supplémentaires sont également prévus pour les enfants de 0-2 ans :

- une table et une chaise à leur taille,
- une chaise haute, indispensable pour les repas,
- un rehausseur, plus sécurisant qu'un simple coussin.

Concernant le **matériel électronique informatique et de téléphonie / accès à internet**, tous les groupes se sont accordés sur la nécessité d'avoir une ouverture sur le monde depuis son domicile passant par :

- une télévision,
- un ordinateur avec une connexion internet,
- un téléphone fixe,
- un téléphone portable,
- un abonnement internet / téléphone.

La nécessité de disposer d'une télévision a été affirmée par l'ensemble des groupes afin de pouvoir se détendre, *« se vider la tête ».*

L'ordinateur a été considéré comme « indispensable » par l'ensemble des ménages (y compris les retraités), de par les nombreuses fonctions qu'il remplit désormais pour :

- effectuer des démarches administratives et *accéder à des services,*
- s'informer pour ne pas être *« coupé du reste du monde»,* mais aussi avoir accès à la culture,
- effectuer des recherches d'emploi,
- écouter de la musique (en effet l'ordinateur prévu dans les budgets doit posséder des haut-parleurs intégrés, mais les enceintes n'ont pas été retenues, sauf pour l'ordinateur des enfants)

Certains participants ont évoqué l'idée que l'ordinateur ferait double emploi avec la télévision, l'ordinateur. La majorité des participants s'est néanmoins accordée pour conserver la télévision qui permet de « visionner des choses » en famille.

L'ordinateur est également jugé utile pour les enfants, *« pour leur montrer un minimum de choses »*. Un ordinateur a ainsi été prévu pour les enfants à partir de 11 ans, avoir son ordinateur personnel étant important pour avoir son indépendance et *« ne pas être exclu »*, *« garder contact et lien à moindre coût ». C'est un « 1er outil de socialisation »*. De plus, à partir du collège, il est souvent demandé aux élèves de faire des recherches sur internet. Toutefois, un seul ordinateur suffit pour deux enfants de 11-14 ans et 15-17 ans : partager un ordinateur entre toute la famille crée des conflits, mais un par personne peut être du luxe. Les parents n'utilisant pas l'ordinateur familial en permanence, il n'a pas été jugé nécessaire de disposer d'un ordinateur par enfant de plus de 11 ans.

L'imprimante n'a pas été retenue dans le panier, même si elle a pu être considérée par certains participants comme importante pour *« chercher un emploi, réaliser des démarches administratives »*. Cependant il a été convenu qu'il était désormais possible d'envoyer des candidatures par mail ou de réaliser des démarches par internet, et qu'il était par ailleurs tout à fait envisageable de pouvoir imprimer si nécessaire à l'extérieur de chez soi avec une clé USB. La clé USB est souvent offerte et, dans le cas contraire, son coût amorti sur toute sa durée de vie est négligeable. Elle n'a donc pas été intégrée au budget[65].

Cependant, une **console de jeu** a été prise en compte à partir de 11 ans, dans la mesure où elle est vue comme un moyen de se sociabiliser, en ayant la possibilité d'en parler avec ses camarades à l'école ou en invitant des amis à venir « jouer à la console ». La console a pu être considérée dans certains groupes comme superflue dans la mesure où l'ordinateur offre également des possibilités de jeux similaires, mais elle a finalement été conservée, dans la mesure où un seul ordinateur était prévu pour les deux enfants. S'il n'y a qu'un seul enfant de 11-14 ans, celui-ci doit avoir la possibilité de posséder son ordinateur et sa console.

Les groupes ont également jugé nécessaire de disposer d'un **téléphone fixe** pour chaque ménage (afin de pouvoir passer des communications à moindre coût, sachant que la ligne fixe est désormais comprise dans l'abonnement internet) et d'un **téléphone portable** pour chaque membre du foyer (y compris les enfants à partir de 11 ans).

[65] Le coût des impressions à l'extérieur, dont la fréquence n'a pas été définie précisément par les groupes (plutôt rare a priori), n'a pas non plus été inclus dans les budgets.

Tous les ménages disposent également d'un **abonnement internet tout compris (téléphone fixe, internet, télévision)**, jugé le plus économique. Aucun abonnement spécifique n'est nécessaire pour la télévision pour les 3-10 ans, tous les groupes disposant d'une box permettant d'accéder à la TNT avec des chaînes d'animation.

Chaque adulte possède un téléphone mobile basique, alors que les adolescents ont un smartphone, pour leur permettre d'aller sur internet, d'écouter de la musique, de faire des photos ou des vidéos. L'abonnement mobile comprend des SMS illimités et 2h de communication pour garder le contact avec les amis et la famille. Les adolescents doivent par ailleurs pouvoir disposer d'un casque audio permettant d'écouter la musique, mais étant aussi considéré comme un accessoire de mode (il s'agit donc d'un modèle un peu supérieur au modèle de base).

Globalement, le salon se compose des éléments suivants :

Figure 19 - Équipement du salon

Mobilier	Table
	Chaises
	Table basse
	canapé convertible
	Bibliothèque
	Meuble fermé
Électronique / internet	Télévision
	Ordinateur(s)
	Téléphone fixe
	Téléphone(s) portable(s)
	Abonnement internet

Source : groupes de consensus

5.2 La cuisine

La cuisine comprend des éléments :

- de mobilier : meubles de rangement, une table et des chaises pour les repas rapides,
- d'électroménager (l'ensemble des équipements ont été passés en revue): gazinière, réfrigérateur, micro-ondes, lave-linge
- de vaisselle pour prendre les repas et recevoir,
- de matériel de cuisine,
- d'accessoires de ménage.

Le **mobilier** comprend des **meubles de rangement** pour la vaisselle et le matériel de cuisine. Les groupes ont estimé qu'une cuisine de type Ikéa de seconde gamme était suffisante si elle pouvait être renouvelée au bout de 10 ans. **Une table et des chaises** sont également prévues afin de pouvoir prendre le petit-déjeuner ou des repas « sur le pouce ». Il s'agit ici de mobilier peu onéreux amorti sur une période relativement longue (10 ans).
NB : les femmes seules avec enfant ont cependant estimé que le petit-déjeuner pouvait être pris sur le plan de travail, sachant qu'il n'y a « rien d'indécent à avoir une seule table et chaises ». Il s'agit ici d'un potentiel effet d'autocensure lié à la situation financière souvent plus précaire de ces ménages et

de la nature en partie auto-projective de l'exercice proposé. Cette différence de besoin exprimé n'a cependant qu'un impact limité sur le budget (1 euro).

En termes de **gros électroménager**, les groupes ont principalement retenu un réfrigérateur, une gazinière et une machine à laver (le lave-vaisselle et le sèche-linge ayant été exclus).

Les groupes de discussion ont été unanimes sur le choix d'un **réfrigérateur combiné**, le congélateur permettant de stocker de la nourriture, et ainsi de gagner du temps pour ceux qui travaillent et de profiter des promotions.

Tous les groupes ont prévu une **gazinière** milieu de gamme renouvelée au bout de 15 ans pour les actifs sans enfant, 5 ans pour les actifs avec enfant en raison d'une plus grande intensité et fréquence d'utilisation de cet équipement. Les retraités ont en revanche retenu une gazinière de meilleure qualité que les actifs (mais une durée de vie de 15 ans). Une alternative (pour un budget équivalent) consistant chez les retraités en l'achat d'un minifour et de plaques de cuisson (durée de vie 7-8 ans).

Dans tous les groupes, une **machine à laver** est jugée indispensable, pour ne pas avoir besoin d'aller à la laverie, notamment car *« ce n'est pas chez soi »*, c'est parfois mal entretenu et cela demande des moyens de transport. Le niveau de qualité retenu par les femmes seules avec enfants est supérieur : il est justifié par le fait que la machine tourne une fois par jour en moyenne avec les enfants, et que l'essorage doit être puissant si on ne veut pas acheter de sèche-linge et se contenter d'un Tancarville (le sèche-linge étant exclu du panier, voir ci-dessous). Cet argument n'a pas été particulièrement soulevé par les couples avec enfants, ce qui est peut-être lié à l'importance des tâches ménagères pour une femme seule avec enfant. Toutefois, dans ce cas, la durée de vie est moindre, de 5 à 6 ans contre 10 ans pour les machines à laver de marque, ce qui limite très fortement l'impact budgétaire du choix d'un appareil de marque (1,65 euro). La possession d'un **sèche-linge** n'a en revanche pas fait l'unanimité, les femmes seules avec enfant l'ayant intégré dans le cadre des premiers groupes de discussion « si elle est active, si elle a 2 enfants et si elle est en appartement ». Lors de la phase de validation cependant, aucun groupe n'a retenu de sèche-linge, le Tancarville étant jugé suffisant à partir du moment on a de l'espace pour étendre le linge, hypothèse qui est apparue suffisamment réaliste.

Le **lave-vaisselle** a fait l'objet de nombreux débats mais n'a finalement pas été retenu. Il semble se situer sur une frontière invisible qui a fait dire à certains groupes de discussion : *« c'est du luxe mais c'est indispensable »*. Le consensus n'ayant pas été atteint lors des groupes de discussion, la moitié en ayant prévu un, il a été rediscuté lors des groupes de validation et été éliminé, sauf pour les couples avec enfants. Au final, les groupes de négociation finale ont considéré que jusqu'à 5 personnes au sein du ménage, il s'agit d'un luxe plus que d'une nécessité, dans la mesure où il est possible de faire la vaisselle à la main, et que le lorsque le ménage s'agrandit, les enfants peuvent participer aux tâches ménagères : *« c'est eux qui la font, la vaisselle »*.

En matière de **petit électroménager**, le **four à micro-ondes** a rapidement fait l'unanimité. Malgré quelques débats au sein de groupes ayant jugé dans un premier temps qu'il s'agissait d'un gadget, il a été finalement considéré comme un réel gain de temps pour les actifs (*« Quand on travaille, on se fait chauffer, ça met moins de temps »)* comme pour les retraités (pour se faire chauffer des repas livrés à domicile si on est malade), mais aussi pour les jeunes enfants qui peuvent ainsi se préparer

leurs propres repas. Le four à micro-onde est par ailleurs considéré comme un équipement de base permettant de se sentir dans la norme, dans la mesure où *« tout le monde en a un »*.

Sont également prévus une **cafetière** (parfois oubliée dans un premier temps, mais systématiquement réintégrée dans le panier, à la différence de la bouilloire pouvant être remplacée par une simple casserole ou un four à micro-onde), et un **robot-mixeur**. La qualité du robot a été longtemps discutée dans les groupes de discussion. Certains groupes de discussion d'actifs avaient au départ opté pour un modèle de luxe type « Magimix », qui renvoie à la capacité de faire une cuisine de qualité et de façon aisée: les actifs ayant choisi un robot multifonction. Ce modèle a cependant été censuré par les groupes suivants qui ont retenu un robot multifonction *« pour la fierté de faire soi-même, et de faire des économies en faisant soi-même »,* même s'il a parfois été jugé *« trop cher »*, *« trop compliqué »*... Les retraités ont quant à eux retenu un simple mixeur « plongeant » pour les soupes, ne considérant pas le robot comme indispensable.[66]
NB : concernant la qualité de l'équipement électroménager, les groupes de discussion dans l'ensemble ont fait le choix de produits d'entrée ou de milieu de gamme achetés soit en grande distribution (Carrefour, Cora) soit dans des enseignes spécialisées (Darty, Boulanger). Les durées de vie sont homogènes : une dizaine d'années pour les grosses pièces comme le réfrigérateur ou la gazinière. Les extensions de garanties ont été discutées mais n'ont pas été jugées nécessaires.

Concernant la **vaisselle**, 1 ou 2 jeux complets de vaisselle (6 assiettes creuses, 6 plates, 6 assiettes à dessert, 6 jeux de couverts, 6 verres à eau et 6 à vin) sont prévus selon qu'il s'agit d'un ménage avec ou sans enfants. Le deuxième service a parfois été prévu dans une qualité supérieure au départ pour recevoir, mais il a finalement été convenu qu'il s'agissait dans ce cas d'un service offert en cadeau de mariage, et que dans le cas contraire un service de même qualité que le premier suffisait. Le second service est donc au final un second jeu de vaisselle de même qualité. Pour les enfants de 0-2 ans, des éléments spécifiques de « vaisselle » sont prévus : un bavoir en plastique lavable avec gouttière qu'on lave tous les jours, un gobelet à bec verseur, 4 biberons, des tétines, et des assiettes, verres et bols en plastique.

En termes de **matériel de cuisine** sont prévus a minima : des saladiers, des plats pour le four, des casseroles, des poêles, des moules à gâteaux, un autocuiseur et des boîtes pour conserver la nourriture. Sont aussi prévues (hormis pour les familles monoparentales), des tasses à café, des bols, des plats de présentation, et du matériel de cuisine comme des louches, des spatules – en bois pour ne pas rayer les casseroles ou poêles – des planches à découper, des fouets, économes, ouvre-boîte, passoire. Les retraités ont aussi estimé devoir disposer d'un service à raclette, de coupelles, d'une salière et d'une poivrière, ainsi que d'une carafe. Les durées de vie ne sont pas homogènes pour la vaisselle selon les groupes. Les retraités ont également prévu un **couteau électrique pour la viande**, et les retraités une **radio** pour pouvoir cuisiner en se changeant les idées, certaines personnes seules allant même jusqu'à dire que *« sinon on se tire une balle »*.

Pour permettre de garder son intérieur propre, le panier comporte des **accessoires de ménage et des produits d'entretien**.

Les **accessoires de ménages** comprennent un aspirateur, un fer à repasser et une table à repasser, un balai, un balai-brosse, une serpillière, un seau et un balai pour les toilettes, avec parfois une pelle et

[66] Le grille-pain a parfois été évoqué mais n'a au final pas été retenu.

une bassine en plus. Le balai-brosse et la serpillière sont parfois remplacés par un balai éponge, mais le budget reste globalement le même. Sont aussi prévus des torchons et des éponges.

Concernant les **produits d'entretien**, sont prévus : des produits pour le sol et pour les vitres (parfois remplacés par un seul produit multi surfaces), du produit vaisselle, et de l'eau de javel pour la salle de bain ont été pris en compte. Le budget lessive a été estimé par certains groupes de discussion sur la base de 2 lessives par semaine pour un adulte, et 3 lessives par semaine pour un enfant. Du détachant est prévu pour les enfants de 0-2 ans.
NB : ce poste comprend également l'entretien de la literie (couette, oreillers) une fois par an, et des articles d'habillement : 1 pressing par an pour les retraités et 2 pour les actifs, ceux-ci pouvant utiliser plus souvent leurs costumes ou autres tenues formelles en raison de leur activité professionnelle, et 1 cordonnier pour les femmes actives (car « le cordonnier ça coûte cher. Une paire de talons à refaire parfois c'est le prix de la chaussure ») et 2 par personnes pour les retraités. Chaque ménage possède en outre une boîte de cirage.

En synthèse, la cuisine se compose des éléments suivants :

Figure 20 - Équipement de la cuisine

Mobilier	Meubles de rangement
	Table et chaises
Électroménager	Gazinière
	Micro-onde
	Réfrigérateur Combiné
	Lave-linge
Vaisselle	Assiettes
	Couverts
	Verres
	Matériel de cuisine
Ménage/entretien	Aspirateur
	Fer à repasser/table à repasser
	Accessoires
	Produits de ménage
	Poubelle
	Entretien de la literie, des vêtements et des chaussures

Source : groupes de consensus

5.3 La chambre

La chambre est conçue pour remplir 3 fonctions principales :

- assurer un sommeil de qualité,
- permettre de ranger les vêtements,
- et de poser ses vêtements de la journée le soir avant de se coucher.

Pour les adultes

Le lit est composé d'un matelas et d'un sommier à lattes, qu'on garde 15 ans (le cadre de lit n'ayant finalement pas été jugé nécessaire). Le matelas doit être de bonne qualité afin d'assurer un sommeil réparateur aux actifs. Il est de qualité supérieure pour les retraités, car il ne faut pas *« économiser sur le matelas »*, en prévision d'éventuels problèmes de dos. Le matelas est conservé 10 ans chez les actifs avec enfants et les retraités. Lors de la phase de négociation finale, les actifs sans enfant ont décidé, contrairement aux autres, que les couples usaient plus vite leur matelas : il est donc conservé 10 ans chez les personnes seules actives mais seulement 7 ans chez les couples actifs.

Le linge de lit se compose pour les adultes de :

- 2 couettes pour 10 ans, pour pouvoir en changer quand on la lave, et avoir une couette plus chaude pour l'hiver,
- 3 ou 4 oreillers pour 5 ans (pour pouvoir héberger quelqu'un), de qualité standard[67].

Concernant les draps, housse de couette et taies d'oreillers, ils sont achetés en grande surface (1er ou 2e prix).

- 2-3 drap-housse + housses de couette pour 10 ans,
- et 4 taies d'oreillers pour 10 ans.

Pour poser et ranger ses vêtements, la chambre se compose d'une **armoire** qui dure 15 ans et de chaises. Les couples ont une commode en plus de l'armoire puisque *« quand on est seul, l'armoire suffit »* alors qu'en couple *« tout ne va pas rentrer dans l'armoire »*.

Enfin, une **table de nuit** (2 pour les couples) permet de poser une lampe de chevet, son portable, éventuellement des livres, et enfin un radio-réveil (même si le téléphone portable peut faire office de radio-réveil, il est considéré qu'il est préférable de le couper la nuit pour éviter de s'exposer aux « ondes »).

La chambre d'ami chez les retraités se compose de deux lits d'une place, avec un matelas de moins bonne qualité, ne servant pas tous les jours, ainsi que des tables de nuit et du linge de lit.

Pour les enfants

Pour les enfants de 0 à 2 ans, la chambre est composée

- d'un lit à barreau avec matelas en mousse, suffisant à cet âge étant donné leur poids et la durée d'usage ;
- une table à langer qui fait office de meuble de rangement,
- une armoire,
- un espace de jeux comprenant : un parc (pour ne pas avoir à surveiller les petits en permanence et pouvoir s'adonner à d'autres tâches ménagères notamment), un tapis d'éveil, un bac en plastique pour pouvoir y ranger ses jouets, une petite table et un petit tabouret.

[67] Certains groupes avaient prévu des oreillers de meilleure qualité pour éviter les problèmes de cervicales. Cet argument n'ayant pas été évoqué » dans les autres groupes, l'équipe de recherche a fait le choix de retenir des oreillers de qualité standard pour l'ensemble des ménages.

NB : les groupes ont intégré un certain nombre d'achats d'occasion ou neufs mais revendus (à moitié prix dans les deux cas) pour les biens destinés aux enfants de 0-2 ans ayant une durée d'usage limitée (lit à barreau et table à langer).

À partir de 3 ans, la chambre se compose :

- d'un lit (1 place) avec cadre de lit, sommier à lattes, matelas à ressort, pour les 3-10 ans un marchepied en raison de leur taille pour accéder aux meubles de la maison (vaisselle, salle de bain…) et être autonome,
- de linge de lit :
    - 1 couette et 1 oreiller pour 10 ans,
    - 4 draps-housses pour les 3-14 ans, et 6 pour les plus grands (pour environ 5 ans),
    - 3 housses de couette unies pour 5 ans et 1 fantaisie pour 3 ans pour les 3-14 ans, et 3 unis pour les plus grands
    - 3 taies d'oreillers pour 5/6 ans,

  NB : les 15-17 ans ont en plus un traversin en raison du passage au lit double, et 2 couettes pour 10 ans au lieu d'1 pour 15 ans (1 pour l'été et 1 pour l'hiver). 1 oreiller dure 3/5 ans.
- une table de chevet et un réveil
- un poste de musique pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur (moins de 11 ans), ou des enceintes à brancher sur leur smartphone ou leur ordinateur à partir de 11 ans
- un meuble de rangement / étagère.

À partir de 11 ans, la chambre d'enfant inclut également :

- un bureau avec tiroirs de rangement, une lampe de bureau et une chaise de bureau confortable pour ne pas se faire mal au dos
- le réveil a été supprimé et remplacé par le téléphone portable, les groupes ayant jugé que cela correspondait au mode de vie des jeunes sans que l'argument des ondes (dont il faudrait se préserver) soit évoqué.

Pour les enfants de 15 à 17 ans, la chambre se compose en plus :

- d'une bibliothèque
- le lit simple est remplacé par un lit double, un grand lit étant jugé nécessaire à partir de 14 ans.

NB : un couchage d'appoint (matelas gonflable) est prévu pour l'ensemble des enfants pour leur permettre d'inviter les amis à dormir.

En synthèse, la chambre est composée principalement des éléments suivants :

Figure 21 - Équipement de la chambre

Chambre	Lit : matelas + sommier à lattes
	Linge de lit
	Table(s) de nuit
	Chaise(s) ou valet
	Armoire (+ commode pour les couples)

Source : groupes de consensus

5.4 La salle de bain

Dans la salle de bain, des **meubles de rangement** ont été prévus, avec notamment une armoire à pharmacie avec miroir, ainsi qu'un meuble sous la vasque pour ranger du linge. Ces meubles sont de qualité moyenne, et étant prévus pour la salle de bain, leur durée de vie est équivalente au mobilier du séjour (environ 10 ans pour les actifs, 30 ans pour les retraités).

Le linge comprend : draps de bain et serviettes, gants de toilette tapis de bain. Les débats concernant les quantités et durées de vie n'ont pas été totalement tranchés par les groupes, mais les ordres de grandeur (tout comme pour le linge de lit) restent cependant relativement proches :

- les durées de vie variant de 3 à 5 ans,
- et les quantités individuelles variant également (de 6 gants pour 5 ans pour une personne seule à 2 gants par personne pour 3 ans pour les couples).

Pour faire sécher le linge en service et le rendre accessible, un porte-serviettes et une patère sont intégrés.

On trouve par ailleurs des modèles simples de poubelle et de corbeille à linge en plastique ayant une durée de vie très longue.

Pour la douche, un pommeau de douche et un tuyau flexible sont prévus par les groupes ainsi qu'un rideau en plastique (la vitre a été évoquée puis écartée).

Sont par ailleurs prévus un verre à dent, un porte-savon.

NB : les retraités ont également prévu un tabouret en plastique et un fond de baignoire antiglisse pour limiter les risques de chute, un miroir grossissant pour les femmes pour se maquiller, et une trousse de toilette. Pour les enfants de 0-2 ans, des jeux pour le bain et un tapis de bain antidérapant pour la sécurité sont prévus.

Figure 22 - Équipement de la salle de bain

Rangement	Armoire à pharmacie
	Meuble sous la vasque
Linge	Serviettes
	Gants
Accessoires	Poubelle
	Corbeille à linge
	Miroir
	Porte-serviettes

Source : groupes de consensus

6 Transports

Le poste transport a consisté au passage en revue des différents besoins en matière de déplacements, qui ont donné lieu à l'intégration :

- d'une voiture et des dépenses afférentes (carburant, assurance, entretien, contrôle technique, stationnement),
- d'un vélo et des équipements associés pour les adultes et enfants,
- et d'un budget transport en commun.

La majorité des groupes de discussion s'est accordée sur la nécessité de posséder une **voiture**, pour 4 raisons principales :

- les courses hebdomadaires au supermarché, étant donné que la livraison des courses est chère,
- le travail (si éloigné du centre-ville),
- les loisirs, les sorties (y compris avec les enfants),
- les vacances.

La voiture paraît particulièrement importante pour la vie sociale, notamment pour maintenir un lien avec les amis (pour les actifs notamment) et avec les petits-enfants (pour les retraités) sans avoir à « dépendre » des transports en commun (la notion d'indépendance a été utilisée à plusieurs reprises par les groupes): *« se rendre plus facilement chez des amis sans changer 3 fois de bus ».* Le type de véhicule a été décrit de façon assez précise. L'ensemble des groupes ont choisi un véhicule type Renault Clio, acheté d'occasion, à l'exception des couples avec enfants qui se sont prononcés pour un véhicule familial en raison de la taille du ménage, acheté 10 000 euros d'occasion. L'équipe de recherche a donc opté pour la version Break de la Renault Mégane, qui correspond à un des véhicules disponibles actuellement sur le marché (www.autoscout24.fr, www.lacentrale.fr) répondant aux caractéristiques en termes de niveau de prix et de niveau de gamme évoqué par les groupes. Pour les enfants, un siège bébé est prévu pour les 0-2 ans, et un rehausseur pour les 3-11 ans (obligatoire jusqu'à 7 ans).
NB : certains groupes ont évoqué la nécessité de disposer de deux voitures, dans le cas notamment où les deux membres du couple exerceraient un emploi à horaires décalés et / ou situé dans une zone inaccessible en transports en commun. Les groupes de validation n'ont finalement retenu qu'un seul véhicule, dans la mesure où ce besoin paraît a priori relativement rare et que dans ce cas, des solutions de type vélo ou covoiturage[68] peuvent être trouvées.

Un abonnement aux **transports en commun** a également été prévu pour les adultes ne disposant pas de la voiture et pour les enfants à partir de 3 ans. Une dizaine de tickets par mois a par ailleurs été prévue chez les retraités pour le membre du couple n'ayant pas d'abonnement, en prévision d'un moment de fatigue lors d'un trajet à pied notamment.

Les groupes ont en outre prévu pour tous les adultes et enfants à partir de 3 ans un vélo d'occasion pour 10 ans qui, même s'il ne constitue pas *« une nécessité vitale »*, est considéré comme important pour pouvoir « se promener » seul ou en famille en famille (pour les 0-2 ans, un siège bébé et un casque sont prévus à cet effet), faire des achats à proximité, ou encore pour remplacer la voiture pour l'adulte qui n'en a pas l'utilisation. Chez les enfants de plus de 3 ans, le vélo est vu comme le premier moyen de locomotion pour s'autonomiser et remplace, pour les plus grands, le scooter. Pour les enfants de 3 à 10 ans, 2 vélos sont nécessaires : un vélo pour les 3-5 ans, et un vélo à partir de 5

[68] Selon l'ADEME (ADEME, Représentations sociales de l'effet de serre, 2011-2013), la pratique du covoiturage se développe de plus en plus : en 2014, 20% de la population déclarait avoir déjà utilisé une solution de covoiturage, soit 3 points de plus en 2 ans.

ans, pour aller à l'école. L'abonnement transport en commun ne débute qu'à 5 ans, les transports étant gratuits auparavant : L'abonnement est donc à renouveler 6 fois pendant les 8 ans.

Les déplacements avec des enfants de moins de 3 ans nécessitent par ailleurs de disposer d'un lit parapluie et d'un sac à langer (en cas de sortie nocturne notamment chez des amis), et d'une poussette.
NB : les groupes ont intégré un certain nombre d'achats d'occasion ou la revente (à moitié prix) pour les biens destinés aux enfants ayant une durée d'usage limitée, correspondant aux accessoires pour les 0-2 ans (siège auto, poussette, rehausseur, lit parapluie) et au vélo pour les 3-5 ans.

En synthèse, le poste transports comprend les biens et services suivants :

Figure 23 - Composition du poste transport

Voiture	Véhicule
	Carburant
	Contrôle technique
	Entretien
	Stationnement
Vélo	Vélo
	Équipement
Transports en commun	Abonnement

Source : groupes de consensus

7 La vie sociale

Comme vu précédemment, la participation à la vie sociale est prise en compte dans de nombreuses catégories de besoins, qu'il s'agisse de l'équipement téléphonique/informatique, du mobilier, des vêtements, des produits cosmétiques. Un certain nombre d'activités et de besoins spécifiques à aux activités de « loisirs » assimilés à la vie sociale ont cependant été jugés nécessaires par les groupes. Il s'agit pour l'essentiel:

- des vacances,
- des activités culturelles et sportives,
- des repas pris à l'extérieur et les invitations,
- des cadeaux.

7.1 Les vacances

Tous les groupes ont jugé nécessaire de pouvoir partir en vacances : *« la semaine de vacances, c'est sacré »* – pour *« décompresser »*, *« être comme tout le monde »*, *« changer ses habitudes »*, ou encore *« faire une coupure »*.

La durée des vacances a été débattue et a donné lieu aux 3 options suivantes :

- soit 2 semaines de vacances (pour les actifs avec enfants), car *« une semaine, on n'a pas le temps de décompresser, de se mettre dans l'esprit vacances »,*
- soit 1 semaine et un week-end prolongé pour les autres actifs
- soit 1 semaine pour les retraités.

Les deux premières options sont jugées équivalentes pour les groupes en termes de bénéfice, mais aussi en termes de coût.

Le type de séjours a également été largement débattu, qu'il s'agisse du lieu de vacances (mer, montagne, campagne voire séjour à l'étranger pour les retraités) ou du type d'hébergement (bungalow, gîte, camping, ou hôtel pour les week-ends). Certains retraités ont évoqué la possibilité d'être hébergé par leur famille, mais cette option n'a pas été retenue comme une solution réaliste pour tous.

Après des recherches de prix, l'équipe de recherche a soumis aux groupes différentes options afin de définir un budget moyen permettant de couvrir les différentes possibilités évoquées, plus ou moins onéreuses. Les groupes ont retenu l'hypothèse d'un séjour en gîte, avec la possibilité de pouvoir partir à différents endroits (mer, montagne ou campagne). Le nombre de chambres et donc le coût de location sont plus importants pour les ménages actifs avec enfants par rapport aux ménages actifs sans enfant. Il est inférieur pour les personnes seules retraitées qui ont considéré que « quand on est seul, on n'essaie pas de partir tout seul, on essaie de partir à plusieurs. ».

Chaque adulte et enfant dispose par ailleurs d'un budget « extra » pour des frais supplémentaires (activités, glaces, restaurant…) sachant que des sorties régulières sont prévues par ailleurs. Ce budget « extra » est nécessaire, permettant de *« sentir une différence entre être en vacances et la vie de tous les jours »*. À partir des activités décrites par les groupes de discussion (exemples : visite d'un fort, sortie en bateau, location de vélo, achat de souvenirs sur le marché…), l'équipe de recherche a estimé un budget de 40 euros par adulte et par semaine, qui a été validé par les groupes de négociation finale. Le même budget a été alloué aux enfants, hormis les 0-2 ans (la plupart des activités étant gratuites à cet âge) qui disposent d'un budget de 5 euros par semaine, équivalent à quelques glaces.
NB : le téléphone portable fait office d'appareil photo, évoqué par certains groupes.

7.2 Les sorties et activités culturelles et sportives

Dans ce budget sont prévues, pour chaque adulte, des **sorties** culturelles ou récréatives pour se détendre (une fois par mois pour les actifs, une fois par semaine pour les retraités). Comme pour les vacances, un budget global a été discuté par les groupes afin de permettre de couvrir une diversité d'activités possibles (restaurant, cinéma, boîte ou guinguette, concert, théâtre, musée…), qui varie selon les types de ménages :

- pour les actifs avec enfants, ce budget est de 25 euros par sortie
- il est de 15 euros par sortie par personne pour les actifs sans enfants et les retraités qui ont le souci de diversifier les types de sorties afin de limiter les dépenses : *« à un moment donné, je ne pense pas que la seule sortie ça soit ciné resto. Mais tu peux aussi prendre le tram et aller prendre un demi, une glace et tu as fait ta sortie. »*.

Au vu de cette différence qui n'apparaît pas pleinement justifiée, l'équipe de recherche a fait le choix de retenir un montant correspondant à la moyenne des 2 budgets pour les actifs (20 euros).
NB : d'autres sorties peuvent être organisées, comme des promenades en famille qui, étant gratuites, n'ont pas été valorisées spécifiquement dans le budget.

Baby-sitting

Pour les actifs avec enfants de moins de 14 ans, ces sorties nécessitent de prévoir un budget baby-sitting mensuel (4h par mois), même si les groupes ont parfois évoqué la possibilité pour certains parents de confier leurs enfants à des personnes de confiance. Néanmoins, cette hypothèse n'a pas été retenue, nécessitant de disposer de personnes de confiance à proximité et disponibles pour garder les enfants.

Selon les groupes de parents, les enfants doivent par ailleurs avoir la possibilité :

- d'aller au cinéma à partir de 3 ans, la fréquence variant selon l'âge : 4 fois par an pour les 3-10 ans, 6 fois par an pour les plus grands
- de réaliser des sorties culturelles ou récréatives payantes, comme le zoo pour les 3-10 ans ou des événements sportifs pour les 11-14 ans
- d'aller au restaurant dès 3 ans : Mac Do ou kebab 4 fois par an pour les 3-10 ans et 8 fois par an pour les 11-14 ans, *« pizzeria ou restaurant chinois »* 6 fois par an pour les 15-17 ans (un peu moins souvent, mais plus cher). Le budget restaurant mensuel augmente donc avec l'âge (5,3 euros pour les 3-10 ans, 5,7 euros pour les 11-14 ans, 10 euros pour les 15-17 ans)[69].

Par ailleurs, une **activité sportive ou culturelle hebdomadaire** est prévue, dont le prix a été estimé à 250 euros (100 euros d'équipement et 150 euros de licence) à l'année pour les adultes d'âge actif et les enfants de plus de 11 ans (140 euros pour les 3-10 ans correspondant à 100 euros de licence et 40 euros d'équipement), après de nombreux débats relatifs au coût de la licence et de l'équipement selon le type d'activités, les sports les plus répandus (foot, rugby) ayant été retenus comme des points de repères moyens. Les retraités se sont eux accordés sur un budget moindre, de 100 euros par an, qui correspond davantage à des activités culturelles ou de *« développement personnel »*.

L'accès à des produits culturels (CD, DVD, livres…) est également prévu au travers d'un abonnement annuel à la bibliothèque pour les enfants et les adultes, gratuit ou peu onéreux la plupart du temps (10,50 euros par an pour les adultes à Tours) et d'un budget permettant de financer un abonnement à une revue pour les actifs et les enfants de plus de 11 ans (ou l'achat d'un journal quotidien pour les retraités), et l'achat d'un produit culturel tous les deux mois pour les couples avec enfants et les plus de 11 ans.

Focus sur l'argent de poche

Certains groupes de discussion voulaient également donner de l'argent de poche aux enfants – 20 euros par an pour les 11-14 ans et 100 euros par an pour les 15-17 ans – mais il a été supprimé par la suite, le budget tenant déjà compte de tout ce dont les enfants ont besoin : *« si on paye tout ça, pas besoin d'argent en plus »*. L'argent de poche est plutôt vu comme une possibilité de responsabiliser l'enfant en lui laissant gérer un budget, à condition de l'avoir mérité.

Les groupes ont par ailleurs considéré que les enfants devaient pouvoir disposer de jeux :

- pour les 0-2 ans : une pelle et un râteau, des livres éducatifs *« pour l'apprentissage »*, un jeu de construction pour *« apprendre à empiler, la mobilité de ses membres »*,
- pour les 11-14 ans : des jeux pour la console et un jeu de société.

[69] Les repas pris au restaurant sont décomptés du poste alimentation dans la mesure où ils sont considérés comme faisant partie de la vie sociale.

7.3 Les invitations chez soi ou chez les autres

Le rythme des invitations et réceptions considérées comme nécessaire a minima est relativement homogène (y.c. avec/sans enfant) selon les groupes (1 fois par mois pour chaque). En revanche, le nombre d'invités évoqué étant très variable selon les groupes, le choix a été fait par les groupes de retenir un nombre minimum d'invités correspondant à 2 personnes.

Dans tous les budgets est prévu l'achat d'un cadeau lorsque le ménage est invité : *« un dessert, une plante, une bouteille »*.

Les repas exceptionnels ont également été pris en compte (Noël, Pâques, et les anniversaires) : pour chaque repas de fête, le ménage dispose d'un budget de 11 euros par personne en moyenne hors alcool, estimé d'après les plats cités par les groupes de consensus. Là encore, le nombre d'invités variant très fortement selon les groupes, une moyenne de 4 invités pour chaque ménage a été retenue par les groupes. Pour les actifs avec enfants, les anniversaires font par ailleurs l'objet d'un budget séparé, les groupes ayant précisé qu'ils achetaient un gâteau (15 euros pour chacun des anniversaires).

Pour les enfants de 3-10 ans, un budget a été prévu en plus pour l'organisation d'une fête d'anniversaire. Ce budget intègre la décoration, les bonbons, le gâteau (les cadeaux pour les amis invités ayant été évoqués mais rapidement rejetés). Des activités sont aussi prévues, comme *« la pêche à la ligne »*. L'enfant peut inviter a minima 4 amis : *« 10 enfants, c'est beaucoup, les 4 meilleurs copains ça suffit ».*Des cadeaux sont aussi prévus dans les budgets des enfants pour leurs amis lorsqu'ils sont invités pour des anniversaires, sauf pour les 0-2 ans puisqu'ils *« n'ont pas de copains à 2 ans ».*

7.4 Les cadeaux

Remarque concernant les cadeaux

L'utilité d'un budget cadeau pour les enfants ou le conjoint a été discutée dans les groupes de négociation finale, pouvant faire double emploi avec des objets déjà comptabilisés : par exemple, le téléphone portable des enfants peut être offert en cadeau. Il a cependant été conservé, certains groupes en ayant déjà tenu compte dans la discussion, en ne prenant par exemple qu'un seul parfum dans l'année, dans l'hypothèse où un deuxième leur serait offert (*« mais le parfum souvent on se le fait offrir »*). Les cadeaux répondent essentiellement à une fonction sociale avant de remplir une fonction utile.

Les groupes ont considéré qu'il était essentiel de prévoir un budget cadeaux minimum afin de satisfaire à une nécessité sociale destinée à entretenir de bonnes relations avec ses proches (et notamment les conjoints et enfants).

Les actifs avec enfants offrent ainsi 2 cadeaux (anniversaire et noël) :

- aux enfants,
- au conjoint pour les couples,
- aux grands-parents.

Un cadeau au filleul ou au collègue de bureau / ami d'enfance est également prévu en sus.

La valeur des cadeaux a été largement discutée, elle a été évaluée a minima à 50 euros les conjoints, et enfants, correspondant à l'achat d'un parfum pour les femmes ou d'un jeu de console pour les enfants. Pour les grands-parents, le montant minimum a été estimé à 25 euros.

Le nombre de cadeaux étant plus difficile à estimer en moyenne pour les retraités et les actifs sans enfant (il est moins axé sur les enfants et conjoints et dépend plus largement du nombre de frères et sœurs ou d'amis), un budget global a été défini, correspondant à 12 cadeaux en moyenne, d'une valeur de :

- 20 euros pour les retraités, soit 240 euros par an,
- 25 euros pour les actifs sans enfant, soit 300 euros par an.

En synthèse, le poste vie sociale se compose des éléments suivants :

Figure 24 - Composition du poste Vie sociale

Vacances	Location
	Budget extra
Loisirs et activités culturelles	Activité hebdomadaire
	Sorties
	Abonnement à la bibliothèque
	Produits culturels
	invitations
	Cadeaux

Source : groupes de consensus

8 La santé

RAPPEL : il est fait l'hypothèse que les individus types n'ont pas de problèmes de santé particuliers

Le budget santé a consisté à évaluer dans un premier temps la nécessité de disposer ou non d'une complémentaire santé, puis de définir le type de couverture et le niveau de reste à charge.

Ces postes ont tous deux été confiés à des experts, face à la difficulté des groupes de discussion à se prononcer sur le choix d'une complémentaire santé, et sur le type de soins à prévoir occasionnant des restes à charge: *« moi je n'y connais rien, je n'ai pas de point de repère, ma mutuelle me rembourse mais je ne sais pas combien et ce qui me reste à charge »*.

Même si sa nécessité a pu être débattue, la complémentaire étant parfois vue plutôt comme un *« choix personnel »*, les groupes ont été unanimes sur la nécessité de disposer d'une mutuelle (*« actuellement, quel que soit l'âge, on a besoin d'une mutuelle, on n'est pas à l'abri d'une hospitalisation »*).

8.1 La complémentaire santé

Les groupes de discussion se sont globalement prononcés pour une mutuelle :

- remboursant bien les frais d'optique et dentaire (avec par exemple une prise en charge de lunettes ou lentilles chaque année, d'une prothèse dentaire tous les 2 ans, de soins dentaires une fois par an pour les adultes, ainsi que de verres et montures de lunettes et d'orthodontie pour les enfants)
- mais pas nécessairement les dépassements d'honoraires occasionnant des restes à charge puisqu'il est *« facile de trouver un généraliste sans dépassement »*, et qu'on peut, en cas de besoin, *« demander un devis et négocier les dépassements d'honoraires »*.

Une telle mutuelle ne se trouvant pas facilement sur le marché, les données des experts ont été introduites dans les groupes qui ont dû choisir entre trois niveaux de mutuelles proposés et valider ou non le reste à charge qui leur a été soumis (voir partie 2).

Globalement, les actifs sans enfants se sont accordés sur la complémentaire niveau 2, et les actifs avec enfants ainsi que les retraités sur la complémentaire niveau 3[70] :

- Les actifs sans enfants ont estimé suffisant un niveau de complémentaire intermédiaire car *« ce sont des gens relativement jeunes encore, ils sont encore à l'abri de gros pépins de santé »* ;
- Les retraités, en raison de l'avancée en âge, ont exigé une *« couverture de qualité prenant en charge l'hospitalisation, et remboursant correctement les frais très importants de lunettes, prothèses auditives.. »*, estimant que le remboursement des soins (hospitalisation en chambre particulière, interventions chirurgicales transports médicaux, frais d'optique, soins dentaires, prothèses auditives…) était *« nécessaire pour limiter la dépendance »*. Les participants étaient même prêts à rogner sur d'autres postes pour ne pas négliger la santé : *« c'est essentiel, la santé, plus que l'esthétique »*.
- Les actifs avec enfant ont également retenu la complémentaire niveau 3 en raison de la présence des enfants, même si au départ le niveau 2 paraissait suffisant car *« il y a des lunettes qui ne coûtent pas cher pour enfant »*. Cependant, le niveau 3 est apparu nécessaire, pour couvrir notamment les frais dentaires. Ont été cités en particulier :
    - l'ophtalmologue, le dermatologue et le dentiste pour les 0-2 ans,
    - le kinésithérapeute et l'orthophoniste pour les 3-10 ans,
    - l'orthodontie pour les adolescents (11-17 ans).

8.2 Le reste à charge

Le niveau de reste à charge proposé (20 euros par personne et par mois, voir partie 2) a été globalement validé, même s'il a parfois été jugé trop faible au regard du nombre de médicaments non remboursés (*« les médicaments par remboursés, les sirops pour la toux, ça chiffre mis bout à bout »*), de la partie forfaitaire (les *« 1 euro qu'ils taxent à chaque fois »*).

Pour les enfants de 15-17 ans néanmoins le reste à charge a été considéré insuffisant. Les groupes ont augmenté le reste à charge à 30 euros par mois, en raison de l'orthodontie et du traitement de l'acné notamment.

[70] Enquête 2011 de la DREES auprès des organismes complémentaires.

9 Les services bancaires et assurance

Les groupes n'ont pas toujours évoqué spontanément les services bancaires pour les adultes. Mais les besoins évoqués par certains groupes (un pack incluant une carte visa de base et des services d'assurance), ont été soumis aux autres groupes qui les ont validés, et ce pour les adultes uniquement.

Les enfants de 15-17 ans ont cependant une carte de retrait sans autorisation de découvert, notamment pour le cas où ceux-ci auraient un salaire puisque *« les jeunes de 17 ans font souvent des petits boulots ».* Par contre, les 11-14 ans sont trop jeunes pour bénéficier de services bancaires puisqu'ils *« ne savent pas gérer »*.

Focus sur l'épargne

La question de l'épargne est souvent revenue dans les groupes, celle-ci étant vue comme « une manière décente de vivre pour préparer l'avenir ». Cependant, le budget mensualisé prenant en compte l'ensemble des besoins, y compris ceux nécessitant un investissement dans la mesure où tous les biens durables sont amortis sur leur durée d'utilisation moyenne, qui tient compte des cas où un appareil tombe en panne avant la fin de sa durée de vie, dans la mesure où il s'agit d'une moyenne qui intègre les variations à la hausse ou à la baisse. Certains groupes avaient néanmoins jugé nécessaire de prévoir un budget supplémentaire pour faire face aux imprévus et accidents (maladie, décès, accident de voiture…), qui n'ont pas été intégrés dans les budgets dans la mesure où il est apparu très difficile de définir a priori la somme nécessaire pour prévoir ce qui est par nature imprévisible. Le budget est donc calculé hors « impondérables ».
NB : l'épargne logement et l'épargne retraite n'ont pas été évoquées par les groupes et n'ont pas été intégrées dans les paniers de biens.

Une assurance scolaire a par ailleurs été prévue pour les enfants de plus de 3 ans, même si certains groupes avaient estimé que l'assurance habitation suffisait.
NB : les assurances habitation et automobiles sont incluses dans les postes correspondants.

10 Les besoins spécifiques des enfants

10.1 La vie scolaire

La vie scolaire occasionne des dépenses spécifiques qui ont été intégrées dans le budget. Il s'agit notamment des frais relatifs :

- aux voyages et sorties de classe d'une part,
- aux fournitures scolaires d'autre part.

- **Les voyages et sorties de classe**

D'après les groupes, chaque enfant doit avoir la possibilité de partir 3 fois en **voyage scolaire :** une fois en classe verte pour les 3-10 ans, deux fois chacun en voyage linguistique pour les 11-15 et les 15-17 ans.

La nécessité de participer aux voyages scolaires n'a pas été remise en question, le voyage étant impératif : *« il faut qu'il y aille, sinon c'est la honte, la punition, ça choque le gamin »* et ne pas y aller est très stigmatisant : *« celui qui n'y va pas, il se sent exclu »*. Le voyage est jugé bénéfique aux enfants, leur permettant de *« se sociabiliser entre eux »*, *« de voir autre chose qu'avec les parents »*.

Le prix de ces voyages a été largement discuté. Les groupes ont au final estimé le coût du voyage linguistique à 350 euros, en rajoutant 30 euros d'argent de poche et un cadeau pour la famille d'accueil. Le coût de la classe verte étant en revanche très variable selon le type de séjour (les classes de neige sont par exemple plus chères que les autres), un budget moyen a été estimé à partir des différents prix évoqués par les groupes (soit environ 200 euros), ce qui correspond par ailleurs aux prix constatés par l'équipe de recherche sur internet (forums de parents).

Pour les 3-10 ans, une **sortie scolaire** annuelle est également prévue, qui comprend l'adhésion à la coopérative scolaire (40 euros + 10 euros).

- **Les fournitures**

Les groupes n'ayant pas évoqué spontanément la question des fournitures scolaires, un budget de fourniture / papeterie a été soumis à la validation des groupes pour les enfants à partir de 6 ans (entrée à l'école), correspondant aux estimations des associations de parents d'élèves (voir encadrés ci-dessous), soit :

- environ 80 euros en primaire, correspondant au coût de la rentrée au cours préparatoire selon la Confédération syndicale des familles à la rentrée 2013,
- 100 euros pour le collège et le lycée, concordant avec les chiffres avancés par Familles de France en 2013.

Les estimations du coût de la rentrée scolaire par les associations de parents d'élèves

Familles de France

Depuis une trentaine d'années, Familles de France réalise chaque année une enquête sur le coût de la rentrée scolaire en magasin et sur Internet pour un enfant entrant en 6e. Des adhérents bénévoles « Familles de France », relèvent dans leur ville respective et dans chaque circuit de distribution (hypermarché, supermarché, magasin spécialisé), le prix des articles de rentrée, suivant une liste type préétablie. Cette liste type est composée en 2013 de 45 références scolaires dont : 17 fournitures papetières ou de classement (cahiers, classeurs, …), 25 fournitures non papetières (équipement de la trousse, cartable, calculatrice, …) et 3 articles de sport (un jogging, une paire de chaussures de sport, un short, deux paires de chaussettes).

Confédération syndicale des Familles

Depuis 40 ans, CSF conduit également une enquête selon la méthode suivante : les familles adhérentes à la CSF collectent toute l'année les différentes dépenses occasionnées par la scolarité. Ensuite, mi-juillet / début août, les familles renvoient les listes de fournitures scolaires distribuées à leurs enfants. Par ailleurs, des familles et des militants, à l'aide d'une grille type, relèvent des prix dans les magasins. Aucune considération n'est donnée quant au choix des articles et à la qualité, les personnes choisissent selon leurs habitudes de consommation. Courant août, l'équipe CSF exploite les relevés de prix pour évaluer le coût moyen des différents niveaux.

Le budget intègre par ailleurs :

- une photo de classe pour les 3-10 ans,
- une calculatrice pour le collège, et une autre pour le lycée,
- 3 dictionnaires (français et 2 langues étrangères) pour les enfants à partir de 11 ans, conservés au moins 7 ans, soit jusqu'à la fin de la scolarité.

NB : la possibilité pour les enfants de 14-17 ans d'être en apprentissage a été évoquée par un groupe de négociation finale : « à 14 ans il peut faire un apprentissage. Ça a un coût » *(matériel et de transport). Toutefois, un salaire étant versé en contrepartie, il a été considéré que l'apprentissage*

n'engendrait que peu de frais supplémentaire. Cette hypothèse n'ayant dans tous les cas pas pu être étudiée précisément dans le cadre de la présente démarche, elle n'a pas été intégrée dans les budgets.

10.2 Les frais de garde

La démarche reposant sur l'hypothèse que les actifs doivent pouvoir chercher ou occuper un emploi à temps plein, la nécessité de disposer d'une solution de garde d'enfant a été prise en compte pour tous les ménages. Les groupes ont effet vu la garde d'enfant comme un service permettant aux parents d'avoir du temps libre, mais aussi comme un besoin de l'enfant relatif à la socialisation. Pour ce poste, les enfants sont différenciés selon leur tranche d'âge.

- **Les enfants de moins de 3 ans**

Pour ces enfants, seul le poste « **crèche** » est concerné. Les groupes ont validé l'hypothèse qui leur a été proposée, selon laquelle l'enfant est gardé en crèche 5 jours par semaine, 10 mois et demi par an, les enfants étant pris en charge par leurs parents pendant les 6 semaines de congés auxquels ils peuvent prétendre (RTT incluses).

- **Les enfants à l'école maternelle et à l'école primaire**

Pour cette tranche d'âge, l'hypothèse validée par les groupes est que ces enfants sont pris en charge par l'école et par les dispositifs périscolaires tous les jours de la semaine et pendant toute l'année (à l'exception des 6 semaines durant lesquelles le ou les parents s'en occupent) afin de permettre à leurs parents d'occuper ou de chercher un emploi à temps plein. L'enfant est donc pris en charge le soir après l'école, les mercredis et durant les vacances scolaires.

Pour la prise en charge en fin de journée (pas de besoin exprimé avant 8h30 le matin), le **périscolaire** est considéré comme *« mieux que la baby-sitter »*, car moins coûteux et permettant à l'enfant d'être avec ses camarades. L'accueil retenu par les participants ne comprend en revanche pas d'aide aux devoirs. L'accueil périscolaire du soir est prévu sur la base de 36 semaines d'école par an, soit 140 jours sur la base d'une semaine de 4 jours[71].

Concernant les mercredis (pendant les 36 semaines d'école) et les vacances scolaires (hormis les 6 semaines avec les parents, soit 10 semaines par an ou 50 jours), l'enfant est accueilli dans un **centre aéré**, qui permet selon les groupes *« de faire des activités, d'être avec les copains, de profiter des sorties »*.

- **Les enfants au collège et au lycée**

À partir du collège, il n'y a plus de garde d'enfant. Le soutien et l'aide aux devoirs sont gratuits, prévus dans le temps scolaire, et l'enfant ne va plus au centre aéré. Il n'y a donc pas de budget spécifique pour cette tranche d'âge.

[71] Il est tenu compte d'une moyenne de 4 jours fériés tombant un jour de semaine en dehors de juillet (14) et d'août (15).

10.3 Frais de restauration scolaire

Afin que les parents soient en mesure d'occuper un emploi à plein temps, l'hypothèse validée par les groupes est que l'enfant est inscrit à la cantine dès l'entrée à l'école, sur la base des 36 semaines de 4 jours pour les enfants en maternelle et en primaire (soit 144 jours par an), de 5 jours pour les enfants au collège et au lycée (soit 180 jours par an).

11 Bilan général

Le montant des budgets totaux et poste par poste ont été soumis aux groupes de négociation finale afin de recueillir leurs réactions.

Les groupes de validation ont globalement estimé que le panier défini correspondait à l'objectif de permettre un niveau de vie décent : « C'est bien dans l'absolu que tout le monde ait ça », qualifiant le panier de « minimum idéal ».

Les groupes de négociation finale ont jugé les budgets élevés en première approche (*« c'est pas possible »*) mais ont estimé, après passage en revue du panier, que tout était nécessaire pour avoir une vie décente et que rien ne pouvait être retiré si l'on souhaitait réellement s'en tenir à la définition. Les participants ont par ailleurs souvent évoqué la difficulté à estimer un budget mensuel intégrant l'amortissement des biens sur toute leur durée de vie: *« on ne se rend pas compte que sur le mois ça fait des grosses sommes comme ça »*. En effet, malgré le dilemme du Ministre des Finances, les budgets n'ont que très peu diminué lors de la phase de négociation finale. Le rapprochement des paniers de différents ménages types selon 3 grandes catégories (actifs sans enfant, actifs avec enfant et retraités) a principalement conduit à harmoniser un certain nombre de besoins qui n'apparaissaient pas pleinement justifiés. Le « nivellement » des budgets a plutôt joué en faveur des familles monoparentales (dont le budget a augmenté d'environ 50 euros), et en « défaveur » des couples avec enfants et actifs sans enfant (dont le budget a diminué d'environ 100 euros dans les deux cas).
NB : les biens durables (équipement et véhicule automobile) représentent 15 % des budgets soit une part importante du budget et, pour les actifs avec enfant, le 2e poste de dépenses.

Les dépenses étant par ailleurs assimilées à des revenus, voire à un niveau de salaire (malgré les précisions des animateurs destinées à préciser que ces dépenses pouvaient être couvertes par différents types de ressources privées et publiques, individuelles ou collectives), le montant des dépenses a souvent été jugé élevé. Certains participants situant leur niveau de dépenses / revenus au-dessous du montant total du budget de référence ont cependant indiqué qu'il était possible d'avoir un niveau de vie décent avec des ressources plus limitées, en faisant jouer les solidarités privées : le rôle des associations a souvent été mis en avant, de même que les aides de proximité entre amis, collègues ou membres de la même famille (baby-sitting, covoiturage…). D'autres moyens ont été évoqués pour limiter les dépenses,: achats d'occasion pour le mobilier, vêtements intemporels pour contourner les phénomènes de mode, potager à la campagne ou jardin ouvrier pour se fournir en fruits et légumes à moindres frais, troc… *« dans la vraie vie il y a de la débrouille »*).

Enfin, dans le cadre du dilemme du ministère des Finances, certains groupes ont réagi vivement en évoquant l'idée de commencer par réduire le salaire du ministre. L'ensemble des biens et services contenus dans le panier étant considéré comme essentiel, une autre idée a surgi au sein des groupes pour financer ces besoins : celle de baisser leur coût en appliquant par exemple une TVA réduite sur les biens qui composent ce panier correspondant à des besoins essentiel : *« Là on a listé tout ce qui est essentiel et donc qui devrait être taxé à 5 % »*.

Les groupes de négociation finale ont globalement estimé que le **budget logement** était légèrement sous-estimé, le montant des loyers dans le parc privé leur paraissant sous-évalué de 50 à 100 euros selon les groupes. Cette réaction peut s'expliquer par le fait que le montant moyen des loyers à Tours, où étaient organisés les groupes de négociation, est plus élevé que dans les villes moyennes de 100 000 à 200 000 habitants. Par ailleurs, les groupes ont pu réagir par rapport aux niveaux de loyers pratiqués actuellement par des agences immobilières, qui ne correspondent pas au loyer moyen payé par des locataires qui occupent parfois depuis de nombreuses années leur logement, dont le loyer est inférieur aux logements remis en location actuellement. Le Revenu minimum décent ayant vocation à être un budget représentatif pour l'ensemble des locataires (anciens et nouveaux) de ville moyenne, l'équipe de recherche a choisi de conserver à ce stade l'estimation des loyers réalisée sur la base de l'Enquête Logement de l'INSEE. Le budget pourra cependant être calculé hors logement (dans le cadre du calculateur qui sera mis en ligne à l'issue de l'étude) afin de neutraliser l'impact du poste logement. Le montant des charges a par ailleurs été considéré comme relativement élevé, mais ceci peut être lié à une difficulté à apprécier l'ensemble des charges prises en compte (énergie, eau, taxe d'habitation, assurance habitation, redevance audiovisuelle, frais d'entretien).

Le budget alimentation a soulevé des réactions assez mitigées dans tous les groupes en raison des pratiques très différentes des ménages : par exemple, certains mangent de la viande 2 fois par jour et d'autres n'en mangent pas tous les jours, ce qui a un fort impact sur le budget en raison du poids important de la viande (40 % des budgets nourriture). Toutefois, les paniers de biens devant tenir compte en moyenne de la diversité des besoins, le budget a finalement été estimé comme correct.

***

Ce troisième chapitre a permis de rendre compte de façon détaillée du contenu du panier de biens et des motivations sous-jacentes exprimées par les groupes de consensus. Le chapitre suivant a pour objet la présentation et l'analyse des résultats chiffrés des budgets de références issus de la valorisation des paniers.

CHAPITRE 4 : LES BUDGETS GLOBAUX DE REFERENCE : RESULTATS ET ANALYSES

Ce quatrième chapitre du rapport présente les budgets de référence mensuels (tenant compte de l'amortissement du coût des biens et services en fonction de leur fréquence de renouvellement ou d'utilisation) et propose un certain nombre d'analyses comparatives avec les dépenses moyennes des Français, mais également entre les différents ménages types afin d'estimer les différences hommes femmes et le coût additionnel d'un adulte ou d'un enfant supplémentaire au sein de chaque ménage.

1 Résultats et analyses pour les différents ménages types

1.1 Préambule méthodologique : comparaison des budgets de référence avec les dépenses moyennes des Français

Afin de fournir des points de repère concernant les dépenses moyennes des Français, les données de l'enquête Budget des Familles (BDF) de l'INSEE de 2011 recalées sur la comptabilité nationale ont été mobilisées pour chaque configuration familiale.

L'enquête Budget des Familles recalée sur la comptabilité nationale

L'enquête **Budget des Familles de l'INSEE** est une enquête réalisée tous les 6 ans. Elle consiste à interroger, au cours d'une année complète, un échantillon aléatoire à taux de sondage uniforme d'environ 20 000 logements en France métropolitaine, et 5 000 dans les DOM. Le nombre de ménages enquêtés est au final d'environ 10 000 pour la France métropolitaine et 3 100 dans les DOM.

L'enquête utilise deux instruments de collecte :

- un questionnaire qui enregistre les revenus des 12 derniers mois et les dépenses importantes ou régulières, ainsi que des informations sociodémographiques, les caractéristiques du logement et des questions qualitatives illustrant la situation financière du ménage (collecte assistée par informatique et répartie sur 3 visites);

- un carnet auto-administré dans lequel tous les membres du ménage âgés de plus de 14 ans notent toutes leurs dépenses durant 14 jours (en déclaratif ou en collant les tickets de caisse).

Les enquêtes Budget de famille étant déclaratives, elles tendent à sous-estimer le niveau de la consommation, comparées aux données de la comptabilité nationale (à champ et concept identiques) : ainsi, la consommation totale est inférieure de 18 % dans BDF 2011.

L'ampleur de la sous-estimation varie selon les postes : par exemple, le total du poste Alcool Tabac est systématiquement inférieur d'environ 40 % à la valeur correspondante dans la comptabilité nationale. Un autre poste délicat est la santé : il recouvre en principe dans l'enquête "le débours", c'est-à-dire la dépense qui reste à la charge du ménage, une fois tenue compte des remboursements qu'il a pu recevoir. En pratique, les enquêtés ont beaucoup de mal à fournir cette information. En général, on ne sait pas exactement la part de ce qui est finalement remboursé dans le montant qu'ils déclarent. A

l'inverse, d'autres postes sont mieux évalués. C'est le cas des principaux postes de dépense que sont les Transports (-18 % en 2011) et le Logement (-4 % en 2011)

Les enquêtes BDF ne sont donc pas les bonnes sources pour apprécier le niveau de la consommation. En revanche, ce sont les seules qui permettent d'évaluer la dispersion des pratiques de consommation entre catégories de ménage. Une solution simple au défaut de couverture des enquêtes BDF consiste alors à recaler les dépenses de chaque ménage de l'enquête sur les niveaux de la Comptabilité nationale.

Pour minimiser les biais, ce recalage est réalisé à un niveau assez fin de la nomenclature des postes de consommation.

Exemple : soit le poste 95 : Edition, presse, papeterie. Selon la Comptabilité nationale, en 2011 la dépense des ménages sur ce poste est de 13 milliards d'euros. Selon BDF 2011, elle est de 9,9 milliards. Chaque ménage de l'enquête verra donc sa dépense sur ce poste multipliée par le coefficient 13/9,9 = 1,31.

L'hypothèse sous-jacente au recalage est que, au niveau de nomenclature retenu, l'erreur de mesure sur la dépense ne dépend pas systématiquement de telle ou telle caractéristique du ménage.

Le budget de référence n'est, par construction, pas exposé aux biais de collecte des enquêtes ménages (lorsque l'enquêté oublie une dépense, ou se trompe sur sa nature, son montant, sa périodicité etc.). Il faut donc le comparer non aux données brutes des enquêtes BDF, mais à des données recalées, qui représentent la meilleure estimation possible du vrai niveau.

Remarque : la valorisation des Budgets de Référence ayant été réalisée fin 2013 / début 2014, les données peuvent ne pas être toujours comparables. De plus, les données transmises par l'INSEE ne tenant pas compte de l'âge des enfants, la comparaison ne se fait pas sur des champs parfaitement comparables. Le montant des dépenses moyennes pour chaque type de ménage constitue cependant un point de repère utile pour situer les budgets de référence.

Les données ont également été comparées poste par poste. Pour cela, certaines catégories de dépenses de BDF ont été réaffectées afin d'assurer une cohérence entre les postes qui font l'objet de comparaisons. Il a cependant été exclu de supprimer les biens ne figurant pas dans le panier de biens du budget de référence, afin de tenir compte de l'ensemble des dépenses, qui incluent des effets de substitution possibles entre des biens de la même catégorie (exemple : un individu qui choisit de ne pas avoir de télévision mais qui investit à la place dans une tablette).

Les réaffectations de postes effectuées sur l'enquête Budget des Familles

- Le poste « alimentation » a été reconstruit en ajoutant au poste « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (C01) le poste « Boissons alcoolisées » (C021)
- Le poste « habillement » a été obtenu en ajoutant au poste « Articles d'habillements et chaussures » (C03) le poste « articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie, et les autres effets personnels » (C123)
- Le poste « logement » (C04) inclut les assurances liées au logement (C1252), les remboursements de prêts immobiliers (C132) ainsi que les impôts et taxes de la résidence principale (C1311).
- Le poste « transports » (C07) inclut les assurances (C1254).
- Le poste « équipement de la maison » correspond au poste « Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison » (C05), auquel sont ajoutés :
  - Les services postaux, l'achat de téléphones, les services de téléphone et internet (C081)
  - Les téléviseurs, l'équipement informatique (postes C0911 et C0913),
  - Et la réparation de ces équipements (C0915).
- Le poste « hygiène » est construit à partir des « services et produits de soins personnels » (C121) et des « produits pharmaceutiques, appareils et matériels thérapeutiques » (C061).
- Le poste santé (complémentaire et reste à charge) est construit à partir :
  - Des assurances liées à la santé (C1253),
  - Des services de consultation externe, les services et soins hospitaliers et les autres dépenses de santé (C062 à C064).
- Le poste « garde d'enfant » est obtenu en ajoutant les services de protection sociale (assistante maternelle, crèche, maison de retraite, foyer : C123), aux frais de cantine (C1112).
- Le poste « vie sociale et culturelle » est obtenu en additionnant :
  - la restauration et les hôtels (C11) hors cantines (C1112),
  - les jeux, jouets et passe-temps, articles de sport, de loisirs en plein air (C0931),
  - les services sportifs et récréatifs, et culturels (C0941 et C0942),
  - les livres, journaux périodiques, articles de papeterie et de dessin (C0951, C0952, C0954),
  - les voyages à forfait (C096),
  - d'« autres dépenses de loisirs », incluant les cadeaux offerts à destination d'un autre ménage (C0971), mais pouvant aussi compter des séjours hors domicile.
  - les équipements photographiques et cinématographiques, les instruments d'optique (poste C0912),
  - les supports d'enregistrement pour l'image et le son (C0914),
  - les « autres biens durables importants du domaine des loisirs et de la culture » (poste C092),
  - les « autres dépenses de cérémonies » (poste C128),
  - les frais de scolarité (poste C10) sont aussi inclus dans cette rubrique.

Certains postes du Budget De Familles ne rentrent dans aucune des rubriques budget de référence :

- les autres assurances : assurances vie, décès, pack assurance, scolaire, dépendance, prévoyance, animaux, obsèques (C1251, C1255),
- les dépenses sans autres indications des personnes hors domicile (C129),
- les gros travaux, remboursement de prêts, comprenant les crédits à la consommation (C1312 à C1372),
- et les autres services (C127).

Ces derniers postes sont néanmoins pris en compte dans le budget total afin de disposer d'un indicateur global des dépenses totales par catégories de ménages.

1.2 Montants globaux des budgets de référence (avec et sans coût du logement) par type de ménage et comparés aux dépenses moyennes

Les montants globaux des budgets de référence par type de ménage sont présentés dans un premier temps au regard des dépenses moyennes des Français. Pour mémoire (voir chapitre 4. 1.1), les dépenses moyennes pour chaque type de ménage intègrent l'ensemble des ménages,

quel que soit le nombre d'enfants, et quelle que soit la situation de logement (locataires et propriétaires).

Le rapport entre le budget de référence et les dépenses moyennes des Français est très variable selon les ménages. Les principaux constats qui peuvent être faits au regard des résultats présentés ci-dessous sont les suivants :

- globalement, les budgets de référence sont inférieurs aux dépenses moyennes des Français ;
- ces budgets se rapprochent néanmoins des dépenses moyennes
    - pour les familles monoparentales (environ 90 %), marquées par une forte proportion de ménages à faibles revenus,
    - et dans une moindre mesure pour les retraités (entre 70 et 90 %), caractérisés par une forte proportion de propriétaires dont les dépenses de logements sont faibles (voir Figure 25 et Figure 26);
- chez les couples actifs sans enfant, le budget de référence représente en revanche environ la moitié des dépenses moyennes de ce type de ménage ;
- pour les autres ménages d'actifs (couples avec enfants et personnes seules), mais aussi pour les retraités propriétaires de leur logement, les budgets de référence représentent entre 60 et 70 % environ des dépenses moyennes des ménages correspondants.

Figure 25 - Comparaison entre le Budget de référence et les dépenses moyennes pour des locataires du parc social

	Famille monoparentale*	Couple avec enfants**	Couple actif sans enfant	Personne seule active	Couple retraité	Personne seule retraitée
Budget de référence	2 599 €	3 284 €	1 985 €	1 424 €	2 188 €	1 569 €
Dépenses moyennes	3 000 €	5 256 €	4 028 €	2 345 €	3 049 €	2 007 €
% des dépenses moyennes	87%	62%	49%	61%	72%	78%

Sources :
- *Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014*
- *Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011 recalée sur la comptabilité nationale 2011, calculs Insee*

**Un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans ; ** Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans*

Figure 26 - Comparaison entre le Budget de référence et les dépenses moyennes pour des locataires du parc privé

	Famille monoparentale*	Couple avec enfants**	Couple actif sans enfant	Personne seule active	Couple retraité	Personne seule retraitée
Budget de référence	2 830 €	3 515 €	2 133 €	1 571 €	2 437 €	1 816 €
Dépenses moyennes	3 000 €	5 256 €	4 028 €	2 345 €	3 049 €	2 007 €
% des dépenses moyennes	94%	67%	53%	67%	80%	90%

Sources :
- *Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014*
- *Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011 recalée sur la comptabilité nationale 2011, calculs Insee*

**Un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans ; ** Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans*

Figure 27 - Comparaison entre le Budget de référence et les dépenses moyennes pour des propriétaires

	Couple retraité	Personne seule retraitée
Budget de référence	1 769 €	1 150 €
Dépenses moyennes	3 049 €	2 007 €
% des dépenses moyennes	58%	57%

Sources :
- *Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014*
- *Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011 recalée sur la comptabilité nationale 2011, calculs Insee*

**Un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans ; ** Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans*

Concernant les budgets hors logement, qui permettent de neutraliser ce poste caractérisé par de fortes variations selon la situation de logement (parc social / privé, locataire / propriétaire, mais aussi selon la situation géographique et le type de quartier), on observe globalement les mêmes phénomènes avec quelques différences :

- les budgets de référence sont également tous inférieurs aux dépenses moyennes,
- pour les familles monoparentales : le budget de référence est également proche du montant total des dépenses pour ce type de ménage (environ 80 %);
- chez les couples actifs sans enfant, de même que chez les personnes seules actives, le budget de référence est proche de la moitié des dépenses moyennes pour ce type de ménage ;
- le budget de référence des couples avec enfant et des retraités est proche de 60 % des dépenses moyennes.

Figure 28 - Comparaison entre le Budget de référence et les dépenses moyennes des Français, hors logement

	Famille monoparentale*	Couple avec enfants**	Couple actif sans enfant	Personne seule active	Couple retraité	Personne seule retraitée
Budget de référence	1 918 €	2 557 €	1 474 €	954 €	1 560 €	985 €
Dépenses moyennes	2 331 €	4 304 €	3 351 €	1 836 €	2 560 €	1 583 €
% des dépenses moyennes	82%	59%	44%	52%	61%	62%

Sources :
- *Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014*
- *Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011 recalée sur la comptabilité nationale 2011, calculs Insee*

**Un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans ; ** Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans*

1.3 Budgets de référence détaillés par type de ménage, comparés aux dépenses moyennes

Afin d'analyser plus finement l'importance de chaque poste dans les budgets de référence, une analyse comparative poste par poste a été conduite par rapport aux dépenses moyennes de chaque type de ménage.

Ces comparaisons montrent que dans le cadre des budgets de référence, certains postes apparaissent comme étant sensiblement supérieurs aux dépenses moyennes des Français pour certains types de ménages. Il s'agit notamment :

- du logement pour les locataires chez les retraités (+30 % à +100 % environ), ainsi que chez les familles monoparentales (+35 %) et les personnes seules (+20 % environ) logées dans le parc privé (pour ces deux types de ménages d'actifs);
- de la santé pour la plupart des ménages (+30 % chez les retraités, +90 % environ chez les actifs avec enfants), sauf chez les actifs sans enfant pour lesquelles ce poste est équivalent aux dépenses moyennes,
- de la garde d'enfant et des frais de cantine pour les familles monoparentales (ce cas type étant constitué d'une femme seule avec 2 enfants de 0-2 et 3-11 ans) : +140 % par rapport aux dépenses moyennes pour ce type de ménages (l'âge des enfants n'étant pas spécifié dans l'enquête BDF, les dépenses moyennes pour cette configuration familiale précise sont sous-évaluées),
- de l'habillement pour les actifs avec enfants et les couples retraités (+30 % à 40 % environ).

En revanche, les postes « équipement » et « vie sociale » des budgets de référence des actifs sont inférieurs aux dépenses moyennes (ce qui n'est pas le cas chez les retraités).

Figure 29 - Comparaison du budget de référence et des dépenses moyennes, actifs avec enfants, locataires

	Famille monoparentale*			Couple avec enfants**		
	Budget de référence	**Dépenses moyennes**	**% des dépenses moyennes**	**Budget de référence**	**Dépenses moyennes**	**% des dépenses moyennes**
Logement parc social	690 €	669 €	103%	727 €	952 €	76%
Logement parc privé	902 €	669 €	135%	958 €	952 €	101%
Transports	331 €	402 €	82%	420 €	790 €	53%
Alimentation	375 €	436 €	86%	596 €	678 €	88%
Vie sociale	297 €	413 €	72%	475 €	679 €	70%
Habillement	201 €	156 €	129%	315 €	250 €	126%
Équipement	176 €	264 €	67%	218 €	423 €	52%
Hygiène/Beauté	85 €	82 €	104%	173 €	120 €	144%
Garde d'enfant/ cantine scolaire	270/ 289 €***	119 €	243%	99 €	232 €	43%
Santé	166 €	86 €	193%	246 €	132 €	186%
Banque	7 €	10 €	70%	15 €	15 €	100%
Autre	-	362 €		-	983 €	
Budget total parc social	2 599 €	3 000 €	87%	3 284 €	5 256 €	62%
Budget total parc privé	2 830 €	3 000 €	94%	3 515 €	5 256 €	67%
Budget total hors logement	1 918 €	2 331 €	82%	2 557 €	4 304 €	59%

Sources :

- *Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014*
- *Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011 recalée sur la comptabilité nationale 2011, calculs Insee*

**Un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans ; ** Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans*

****Le coût de la crèche varie pour les familles monoparentales en fonction de la situation de logement qui impacte le montant du budget total retenu pour le calcul de ce poste. Le premier montant correspond au parc social, le second au parc privé.*

Figure 30 - Comparaison du budget de référence et des dépenses moyennes pour les actifs sans enfants, locataires

	Couple actif sans enfant			Personne seule active		
	Budget de référence	**Dépenses moyennes**	**% des dépenses moyennes**	**Budget de référence**	**Dépenses moyennes**	**% des dépenses moyennes**
Logement parc social	511 €	677 €	75%	471 €	510 €	92%
Logement parc privé	659 €	677 €	97%	618 €	510 €	121%
Transports	356 €	678 €	53%	297 €	340 €	87%
Alimentation	427 €	563 €	76%	220 €	258 €	85%
Vie sociale	207 €	585 €	35%	150 €	359 €	42%
Habillement	167 €	171 €	98%	69 €	118 €	58%
Équipement	122 €	383 €	32%	112 €	206 €	54%
Hygiène/Beauté	60 €	94 €	64%	37 €	53 €	70%
Banque	14 €	13 €	108%	7 €	7 €	100%
Santé	122 €	125 €	98%	61 €	57 €	107%
Autre		740 €			437 €	
Budget total parc social	1 985 €	4 028 €	49%	1 424 €	2 345 €	61%
Budget total parc privé	2 133 €	4 028 €	53%	1 571 €	2 345 €	67%
Budget total hors logement	1 474 €	3 351 €	44%	954 €	1 836 €	52%

Sources :

- *Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014*
- *Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011 recalée sur la comptabilité nationale 2011, calculs Insee*

Figure 31 - Comparaison du budget de référence et des dépenses moyennes pour les retraités, locataires et propriétaires

	Couple retraité			Personne seule retraitée		
	Budget de référence	**Dépenses moyennes**	**% des dépenses moyennes**	**Budget de référence**	**Dépenses moyennes**	**% des dépenses moyennes**
Logement parc social	627 €	490 €	128%	584 €	424 €	138%
Logement parc privé	877 €	490 €	179%	831 €	424 €	196%
Logement propriétaires	208 €	490 €	42%	165 €	424 €	39%
Transports	318 €	465 €	68%	272 €	166 €	164%
Alimentation	455 €	618 €	74%	222 €	312 €	71%
Vie sociale	193 €	394 €	49%	151 €	221 €	68%
Habillement	119 €	87 €	137%	55 €	57 €	96%
Équipement	122 €	318 €	38%	118 €	195 €	61%
Hygiène/Beauté	97 €	102 €	95%	39 €	61 €	64%
Banque	14 €	10 €	140%	7 €	6 €	117%
Santé	242 €	185 €	131%	121 €	99 €	122%
Autre		380 €			466 €	
Budget total parc social	2 188 €	3 049 €	72%	1 569 €	2 007 €	78%
Budget total parc privé	2 437 €	3 049 €	80%	1 816 €	2 007 €	90%
Budget total propriétaires	1 769 €	3 049 €	58%	1 150 €	2 007 €	57%
Budget total hors logement	1 560 €	2 560 €	61%	985 €	1 583 €	62%

Sources :
- *Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014.*
- *Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011 recalée sur la comptabilité nationale 2011, calculs Insee.*

Ces constats « à plat » appellent cependant quelques commentaires et précisions permettant d'expliquer au moins en partie l'origine des principaux écarts constatés, qui sont en partie liés aux différences de champ entre les budgets de référence et les dépenses moyennes des Français.

Concernant le poste **logement**, il est à noter que les locataires sont minoritaires parmi les retraités[72], ce qui explique a priori en grande partie que les dépenses moyennes de logement des retraités soient nettement inférieures au poste logement des retraités locataires dans le cadre du budget de référence. En revanche, le fait de disposer d'une pièce supplémentaire pour recevoir les enfants et petits-enfants dans le cadre du budget de référence n'a *a priori*

[72] En 2010, selon l'enquête Patrimoine de l'INSEE, 73 % des ménages dont la personne de référence est retraitée sont propriétaires de leur résidence principale.

que peu d'impact sur l'écart avec les dépenses moyennes : en effet, les retraités disposent en général de logements plus spacieux que les actifs.[73]

Concernant le poste **santé**, il faut rappeler que l'hypothèse retenue dans le cadre des budgets de référence est celle d'un contrat individuel (voir chapitre 2), alors que les dépenses moyennes sont calculées pour l'ensemble des ménages, ce qui inclut des personnes bénéficiant d'un contrat collectif d'entreprise (moins onéreux qu'un contrat individuel), ou encore des personnes n'ayant pas de complémentaire santé ou bénéficiant de la CMU-C (gratuite). Ces situations peuvent conduire de fait certaines personnes à renoncer à certains soins, ce qui fait diminuer de fait les dépenses moyennes de santé : en 2012, 18 % des allocataires du RSA déclaraient renoncer, pour des raisons financières, à consulter un médecin ou à recevoir des soins dentaires, contre 4 % de l'ensemble de la population.[74]

Concernant le poste **habillement**, le budget de référence intègre des dépenses de vêtements (et dans une moindre mesure d'accessoires) plus importantes que ce que dépensent les Français en moyenne, mais des dépenses moindres en chaussures. C'est en effet sur les vêtements et les accessoires que l'effet de mode et la prise en compte de la vie sociale ont eu le plus d'impact sur les budgets de référence (voir partie 3). Il est à noter par ailleurs que les retraités dépensent en moyenne moitié moins que les actifs, alors que les budgets de référence sont relativement équilibrés entre les actifs et retraités sur le poste habillement.
NB : selon une étude récente de la DREES, les allocataires du RSA sont davantage prêts à rogner sur leurs dépenses en matière d'habillement que sur leurs dépenses de santé ou d'assurance : plus d'un bénéficiaire du RSA sur 2 déclare se priver « beaucoup » par manque d'argent sur le poste de l'habillement[75].

Concernant **l'équipement**, le fait que le budget de référence soit inférieur aux dépenses moyennes s'explique principalement par les dépenses en matière de services de téléphonie / internet (« téléphone, télégraphes et télécopie, internet et recharges téléphoniques »), qui pèsent lourd dans les dépenses moyennes des français, alors que le budget de référence se compose principalement d'un abonnement familial de base comprenant internet/TV/téléphone fixe et mobile. La valorisation des abonnements dans le cadre du budget de référence intègre par ailleurs la baisse récente intervenue sur le marché, alors que les dépenses moyennes n'en tiennent pas compte (sachant que l'enquête de l'INSEE date de 2011). L'équipement informatique pèse également lourd dans les dépenses moyennes, dans la mesure où elles comprennent des ordinateurs mais aussi des tablettes ou autres équipements, alors que dans le cadre des budgets de référence, l'équipement des ménages n'inclut pas d'ordinateur pour chaque membre du foyer, et ne comporte pas de tablette. Il peut être observé par ailleurs que les smartphones ne sont prévus que pour les adolescents, et que ni les appareils photo numériques, ni les chaînes hi-fi n'entrent dans la composition du panier de référence. Comme pour l'habillement, il est à noter que les dépenses moyennes des retraités en matière d'électronique sont nettement inférieures à celles des actifs, alors que les budgets de référence sont relativement équilibrés.

73 D'après l'enquête Logement de l'INSEE, une personne de plus de 60 ans disposait en 2006 de 20 m² de plus en moyenne qu'une personne ayant entre 20 et 40 ans.
74 « État de santé et renoncement aux soins des bénéficiaires du RSA », *Études et résultats* n°882, juin 2014, DREES.
75 « État de santé et renoncement aux soins des bénéficiaires du RSA », *Études et résultats* n°882, juin 2014, DREES.

Au sein du poste **vie sociale**, les budgets de référence intègrent moins de dépenses en matière de **services et articles de loisirs**, qui pèsent dans les dépenses moyennes, dans lesquelles on retrouve en effet un certain nombre de biens qui ne sont pas présents dans les paniers de référence : articles de camping et de loisir en plein air, gros équipements pour les loisirs de plein air et sports (caravane, camping-car, avions, bateaux, planches à voile, chevaux…). Les groupes de consensus ont en effet défini un budget minimum permettant de couvrir certaines activités sportives les plus courantes (foot et rugby notamment), étant entendu que certaines activités très coûteuses ne pouvaient pas être prises en compte (par exemple, le tennis). Les frais de restauration, inclus dans les services de loisirs, sont également limités dans le cadre du budget de référence, étant donné l'hypothèse qui a été faite par les groupes que les actifs ne déjeunent pas au restaurant mais se préparent leur repas eux-mêmes. En revanche, le budget **vacances** dans le cadre du budget de référence est nettement supérieur à la moyenne des dépenses des Français, dont un peu moins de la moitié (42 %)[76] ne part pas en vacances chaque année, alors que les groupes ont jugé nécessaire de pouvoir partir 2 semaines en vacances chaque année. Selon une étude de la DREES, plus d'un bénéficiaire du RSA sur 2 déclare se priver « beaucoup » par manque d'argent sur le poste des vacances[77].
NB : il peut exister des effets de « vases communicants » entre les articles de loisirs et le poste vacances, qui peut être réduit par la faiblesse des frais d'hébergement pour les ménages disposant d'un camping-car, d'une caravane, ou de matériel de camping.

Enfin, deux postes sont par ailleurs en retrait dans le cadre du budget de référence par rapport aux dépenses moyennes des Français :

- la **scolarité** (matériels scolaires, cours, vie scolaire) qui n'inclut pas dans le cadre du budget de référence les dépenses liées à l'enseignement supérieur (les enfants ont tous moins de 18 ans au sein des ménages types étudiés), aux cours particuliers ou encore à l'enseignement privé ;
- le poste « **livres et papeterie** », pour lequel les dépenses sont réduites dans le cadre du budget de référence, les groupes ayant retenu l'hypothèse qu'il est possible d'emprunter de nombreux produits culturels à la bibliothèque.

1.4 Part respective de chacun des postes budgétaires par type de ménage

Concernant les budgets de référence, le poids des différents postes dans le budget total varie fortement selon les ménages. On peut cependant noter :

- que le premier poste des budgets de référence est le logement (sauf pour les retraités propriétaires);
- l'alimentation est le deuxième poste sauf pour les personnes seules, pour lesquelles le poste transports est plus important en raison du coût de la voiture ;
- les transports et la vie sociale sont en troisième ou quatrième position selon le type de ménage considéré.

Concernant les dépenses moyennes des Français : le poste « autre » (qui inclue les gros travaux, les dons et l'épargne notamment), représente un poste important qui limite les comparaisons avec le budget de référence.

[76] Enquête « Conditions de vie et aspirations », Credoc, juin 2011.
[77] « État de santé et renoncement aux soins des bénéficiaires du RSA », *Études et résultats* n°882, juin 2014, DREES.

On constate cependant que la hiérarchie des 4 premiers postes dans le cadre des dépenses moyennes est similaire à la hiérarchie des postes dans le cadre des budgets de référence (pour les ménages actifs qui sont locataires).Cependant, le poste logement pèse la plupart du temps nettement moins lourd dans les dépenses moyennes que dans les budgets de référence, dans la mesure où il intègre à la fois une population de locataires et de propriétaires (alors que les budgets de références isolent les deux types de situation de logement).

Rappel : pour les familles monoparentales, les dépenses moyennes de « garde d'enfants » sont sous-estimées dans la mesure où les dépenses moyennes concernent les ménages avec enfants quel que soit leur âge.

Figure 32 - Comparaison du poids des postes pour les actifs avec enfants

	Famille monoparentale*			Couple avec enfants**		
	Budget de référence		Dépenses moyennes	Budget de référence		Dépenses moyennes
	Parc social	Parc privé		Parc social	Parc privé	
Logement	27%	32%	22%	22%	27%	18%
Alimentation	14%	13%	15%	18%	17%	13%
Transports	13%	12%	13%	13%	12%	15%
Vie sociale	11%	10%	14%	14%	14%	13%
Habillement	8%	7%	5%	10%	9%	5%
Équipement	7%	6%	9%	7%	6%	8%
Hygiène/Beauté	3%	3%	3%	5%	5%	2%
Garde d'enfant/cantine scolaire	10%	10%	4%	3%	3%	4%
Santé	6%	6%	3%	7%	7%	3%
Banque	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autre	0%	0%	12%	0%	0%	19%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources :

- *Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014.*
- *Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011 recalée sur la comptabilité nationale 2011, calculs Insee.*

**Un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans ; ** Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans.*

Figure 33 - Comparaison du poids des postes pour des actifs sans enfants

	Couple actif sans enfant			Personne seule active		
	Budget de référence		Dépenses moyennes	Budget de référence		Dépenses moyennes
	Parc social	Parc privé		Parc social	Parc privé	
Logement	26%	31%	17%	33%	39%	22%
Alimentation	22%	20%	14%	15%	14%	11%
Transports	18%	17%	17%	21%	19%	14%
Vie sociale	10%	10%	15%	11%	10%	15%
Habillement	8%	8%	4%	5%	4%	5%
Équipement	6%	6%	10%	8%	7%	9%
Hygiène/Beauté	3%	3%	2%	3%	2%	2%
Santé	6%	6%	3%	4%	4%	2%
Banque	1%	1%	0%	0%	0%	0%
Autre	0%	0%	18%	0%	0%	19%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champs et sources :

- *Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014.*
- *Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011 recalée sur la comptabilité nationale 2011, calculs Insee.*

Figure 34 - Comparaison du poids des postes pour des retraités

	Couple retraité				Personne seule retraitée			
	Budget de référence			Dépenses moyennes	Budget de référence			Dépenses moyennes
	Parc social	Parc privé	Propriétaire		Parc social	Parc privé	Propriétaire	
Logement	29%	36%	12%	16%	37%	46%	14%	21%
Alimentation	21%	19%	26%	20%	14%	12%	19%	16%
Transports	15%	13%	18%	15%	17%	15%	24%	8%
Vie sociale	9%	8%	11%	13%	10%	8%	13%	11%
Habillement	6%	5%	7%	3%	8%	6%	10%	3%
Équipement	5%	5%	7%	10%	4%	3%	5%	10%
Hygiène/Beauté	4%	4%	6%	3%	2%	2%	3%	3%
Santé	11%	10%	14%	6%	8%	7%	11%	5%
Banque	1%	1%	1%	0%	0%	0%	1%	0%
Autre	0%	0%	0%	12%	0%	0%	0%	23%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champs et sources :

- *Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014*
- *Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011 recalée sur la comptabilité nationale 2011, calculs Insee*

2 Les budgets de référence : économies d'échelle et échelles d'équivalence

Les analyses qui suivent visent à analyser les écarts budgétaires selon les types de ménages afin de déterminer :

- le coût de l'adulte (personne seule vs couple, mais aussi homme vs femme et actif vs retraités),
- le coût de l'enfant (selon son âge mais également selon le nombre d'enfants dans le ménage),
- et de mettre ces résultats en regard des principales échelles d'équivalence utilisées actuellement.

Les principales échelles d'équivalence utilisées actuellement en France

Selon l'échelle d'équivalence dite « modifiée » de **l'OCDE** [78]:

- 1 adulte représente 1 unité de consommation (UC),
- tout adulte supplémentaire ou enfant de 14 ans et plus représente 0,5 UC,
- et tout enfant de moins de 14 ans : 0,3 UC.

Selon l'échelle d'équivalence de la **CNAF**[79] :

- 1 adulte ou un couple représente 2 parts,
- les 2 premiers enfants représentent chacun 0,5 part,
- le troisième enfant représente 1 part,
- au-delà du 3e enfant, 0,5 part par enfant.

NB : cette échelle, appelée couramment « quotient familial » se distingue de l'échelle retenue pour appréhender la pauvreté à partir des données CAF, qui ajoute 0,2 part aux familles monoparentales quels que soient l'âge et le nombre d'enfants[80]. Le quotient familial étant le plus répandu, il a été retenu comme échelle d'équivalence dite « CNAF » dans les développements qui suivent.

2.1 Le coût d'un adulte selon sa situation familiale, son sexe et son âge

2.1.1 Comparaisons personnes seules / couples

Il s'agit ici dans un premier temps de comparer le budget des personnes seules et des couples parmi les actifs et les retraités. Globalement, la comparaison des budgets globaux révèle, pour les actifs comme pour les retraités, une augmentation de budget de l'ordre de 40 % lorsque l'on passe d'une personne à deux personnes par foyer pour des locataires du parc social, et de 34 % pour des locataires du parc privé. Ce résultat est inférieur au coefficient retenu dans l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifié, qui est de 50 %. *Remarque : le nombre de parts étant identique pour 1 ou 2 adultes (couple ou personne seule) dans le cadre de l'échelle CNAF, le coût de l'adulte supplémentaire est nul.*

[78] Cette échelle est notamment utilisée par l'INSEE pour comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes, en ramenant le nombre de personnes à un nombre d'unités de consommation (UC).

[79] Cette échelle sert notamment à définir le quotient familial qui est utilisé par la Cnaf pour l'attribution d'aides financières individuelles. Il est également utilisé par les mairies, les CCAS, les associations du secteur périscolaire ou accueil de loisirs pour appliquer des tarifs en fonction de la situation financière de la famille.

[80] Debras Brigitte. Mesure des bas revenus : enjeux méthodologiques sur les données des caisses d'Allocations familiales. In: *Politiques sociales et familiales*, n° 98, 2009. Familles et pauvreté : mesurer, agir, comparer. pp. 78-84.

Cette augmentation varie cependant largement en fonction des postes de dépenses, qui sont plus ou moins affectés selon qu'ils correspondent à des besoins individuels ou communs à l'ensemble du ménage.

Les **postes les plus concernés par les économies d'échelles** sont ainsi :

- l'équipement, identique ou presque selon que le ménage compte un ou deux adultes (par exemple, la cuisine sera toujours équipée d'une gazinière, d'un réfrigérateur…) ;
- le logement, où seules les dépenses énergétiques évoluant, quel que soit le parc, le nombre de pièces étant identique (ce qui explique que le coût additionnel de l'adulte est plus important lorsque l'on considère le budget total hors logement);
- et les transports : les personnes seules comme les couples disposent d'un véhicule (et un seul), le nombre de vélo et d'abonnements aux transports en commun faisant évoluer à la hausse le poste transports, mais de façon très marginale.

À l'inverse, les **postes qui ne sont que peu ou pas concernés par d'éventuelles différences entre les économies d'échelles** mesurées selon la source BDR et OCDE sont :

- la santé, le budget correspondant étant composé pour chaque adulte d'une complémentaire santé et d'un reste à charge, tous deux individuels,
- les services financiers, chaque adulte disposant d'une carte de crédit (les assurances habitation et automobile étant intégrés dans les postes logement et transports),
- l'alimentation, les besoins du ménage étant la somme des besoins des individus (la question de la conservation et des déchets n'ayant par ailleurs pas pu être estimée dans le cadre de l'étude)[81], sachant qu'il a été fait l'hypothèse que les ménages achètent des quantités standards,
- et l'hygiène dans une moindre mesure.

[81] Les quantités consommées ont été définies selon l'hypothèse que les besoins nutritionnels d'un individu ne diffèrent pas selon le ménage auquel il appartient.

Figure 35 - Coût additionnel d'un adulte poste par poste selon l'âge

	Actifs			Retraités		
	Personne seule	**Couple**	**Coût additionnel (%)**	**Personne seule**	**Couple**	**Coût additionnel (%)**
Logement parc social	471 €	511 €	+8%	584 €	627 €	+7%
Logement parc privé	618 €	659 €	+7%	831 €	877 €	+6%
Logement propriétaires	-	-	-	165 €	208 €	+26%
Transports	297 €	356 €	+20%	272 €	318 €	+17%
Alimentation	220 €	427 €	+94%	222 €	455 €	+105%
Vie sociale	150 €	207 €	+38%	151 €	193 €	+28%
Habillement	69 €	167 €	+142%	55 €	120 €	+118%
Équipement	112 €	122 €	+9%	118 €	124 €	+5%
Hygiène/Beauté	37 €	60 €	+62%	39 €	97 €	+149%
Banque	7 €	14 €	+100%	7 €	14 €	+100%
Santé	61 €	122 €	+100%	121 €	242 €	+100%
Budget total parc social	1 425 €	1 984 €	+39%	1 569 €	2 190 €	+40%
Budget total parc privé	1 572 €	2 133 €	+36%	1 816 €	2 437 €	+34%
Budget total propriétaires	-	-	-	1 150 €	1 769 €	+54%
Budget total hors logement	954 €	1 474 €	+55%	985 €	1 560 €	+58%
Échelle OCDE			+50%			+50%
Échelle CNAF			+0%			0%

Sources : Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014 ;
Dépenses moyennes : enquête Budget des Familles 2011 recalée sur la comptabilité nationale 2011, calculs Insee

Au vu de ces comparaisons, deux constats principaux peuvent être faits :

- le poste habillement est le seul poste de dépenses pour lequel le budget individuel est supérieur parmi les couples par rapport aux ménages constitués de personnes seules. Ces différences peuvent s'expliquer par des dépenses supérieures d'accessoires chez les femmes en couple (5€ supplémentaires par mois), et de chaussures (13€ supplémentaires par mois) et d'accessoires (4€) chez les hommes en couple ;
- chez les retraités, on observe au niveau du budget hygiène un phénomène similaire à ce que l'on observe au niveau du budget habillement chez les actifs : le budget d'un couple est en effet supérieur au double du budget moyen d'une personne seule. Cette différence

s'explique en grande majorité (14 € de différence) par le nombre de produits cosmétiques plus important chez les femmes en couple

2.1.2 Comparaisons hommes / femmes (personnes seules)

Chez les actifs, le budget total d'une femme seule est supérieur de 24€ à celui d'un homme seul. Ramenée au budget total, cette différence reste cependant ténue (2 % du budget), ce qui permet d'envisager la possibilité d'établir un budget total moyen pour les personnes seules.

Figure 36 - Comparaisons des budgets de référence des personnes seules actives, selon le sexe

	Homme seul actif	Femme seule active	Rapport entre les budgets femme / homme
Logement parc social	471 €	471 €	100%
Logement parc privé	618 €	618 €	100%
Transports	297 €	297 €	100%
Alimentation	237 €	203 €	86%
Habillement	55 €	83 €	151%
Équipement	112 €	112 €	100%
Hygiène	26 €	55 €	217%
Vie sociale	150 €	150 €	100%
Banque	7 €	7 €	100%
Santé	61 €	61 €	100%
Total parc social	**1 416 €**	**1 440 €**	**102%**
Total parc privé	**1 563 €**	**1 587 €**	**102%**
Total hors logement	**945 €**	**969 €**	**102%**

Source : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014

Lorsque l'on analyse le budget poste par poste, des différences plus importantes (qui se neutralisent en partie) apparaissent cependant sur 3 postes : **l'alimentation, l'hygiène / beauté, et l'habillement**. Par exemple, pour les personnes seules actives, le budget alimentation est inférieur de 34€ pour une femme à celui d'un homme. À l'inverse, les femmes dépensent une trentaine d'euros de plus en hygiène / beauté et en habillement.

Concernant **l'alimentation**, les différences peuvent s'expliquer d'une part par les quantités moyennes consommées, et peuvent également tenir à un autre mode d'alimentation : selon les résultats obtenus, les femmes seules actives consomment en moyenne moins d'alcool selon l'enquête BDF, de charcuteries, et de viande, mais davantage de produits laitiers, de fruits et légumes et de plats préparés.
Remarque : les mêmes différences s'observent pour les retraités, mais dans une moindre mesure, les besoins semblant s'homogénéiser avec l'âge.

Figure 37 - Comparaisons des budgets de référence des personnes seules retraitées selon le sexe

	Homme seul retraité	Femme seule retraitée	Rapport entre les budgets femme/ homme
Logement parc social	584 €	584 €	100%
Logement parc privé	831 €	831 €	100%
Logement propriétaires	165 €	165 €	100%
Transports	272 €	272 €	100%
Alimentation	242 €	202 €	83%
Habillement	47 €	63 €	134%
Équipement	118 €	118 €	100%
Hygiène	32 €	44 €	138%
Vie sociale	151 €	151 €	100%
Banque	7 €	7 €	100%
Santé	121 €	121 €	100%
Total parc social	**1 575 €**	**1 562 €**	**99%**
Total parc privé	**1 822 €**	**1 809 €**	**99%**
Total propriétaire	**1 156€**	**1 122 €**	**99%**
Total hors logement	**991 €**	**978 €**	**99%**

Source : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014

Concernant le poste **hygiène/beauté**, la différence hommes / femmes s'explique principalement par les dépenses en matière de cosmétiques (maquillage) d'hygiène (produits pour les cheveux notamment : soin couleur, démêlant…), et les soins (services de coiffeur plus chers pour les femmes, esthéticienne…).

Concernant **l'habillement**, les femmes dépensent plus que les hommes pour tous les types d'articles (les femmes étant plus sensibles à la mode et disposant d'une garde-robe plus étendue et renouvelée plus fréquemment, cf. partie précédente), et notamment pour :

- les vêtements : les hommes possèdent 8 pantalons pour 3 ans contre 15 pantalons / robes et jupes pour 2 ans pour les femmes, soit presque 3 fois plus,
- les accessoires : les femmes ayant des bijoux et des sacs à main,
- et les chaussures : en raison notamment de la diversité estimée nécessaire (escarpins, ballerines, bottes, bottines, sandales…).

2.1.3 Comparaison actifs / retraités (personnes seules)

En comparant les budgets de référence des personnes seules actives et retraitées, on observe en premier lieu que le budget d'une personne seule retraitée est en moyenne supérieur de **30 euros** à celui d'une personne seule active hors logement (soit 3 % du budget total). Avec le logement, l'écart se creuse en raison de la chambre d'ami (+10 % à +15 % d'écart en faveur des retraités).

Figure 38 - Comparaisons des budgets de référence des personnes seules selon qu'elles sont actives ou retraitées

	Personne seule active	Personne seule retraitée	Rapport entre les budgets retraité/actif
Logement parc social	471 €	584 €	124%
Logement parc privé	618 €	831 €	134%
Transports	297 €	272 €	92%
Alimentation	220 €	222 €	101%
Habillement	69 €	55 €	80%
Équipement	112 €	118 €	105%
Hygiène	37 €	39 €	105%
Vie sociale	150 €	151 €	101%
Banque	7 €	7 €	100%
Santé	61 €	121 €	198%
Total hors logement	**954 €**	**985 €**	**103%**
Total parc social	**1 425 €**	**1 569 €**	**110%**
Total parc privé	**1 571 €**	**1 816 €**	**116%**

Note de lecture : le budget d'une personne seule retraitée dans le parc social est 1,1 fois celui d'une personne seule active.
Source : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014

Des **différences plus notables** sont cependant observables si l'on analyse les budgets poste par poste, notamment en **matière de logement, de santé, de transports et d'habillement.**

Le **budget logement** est plus important chez les retraités en raison du besoin exprimé par les groupes de disposer d'une chambre supplémentaire.

Le **budget santé** est également plus important chez les retraités en raison du choix d'une complémentaire santé de niveau 3 (contre un niveau 2 chez les actifs), et ce bien qu'il ait été fait l'hypothèse que les individus types n'ont pas de problèmes de santé particuliers. Ce choix a un impact de 60 euros sur le budget complémentaire santé d'une personne seule et de 120 euros sur le budget d'un couple (le niveau de reste à charge étant par ailleurs identique).

Ces niveaux supérieurs de dépenses pour ces deux postes sont cependant en partie compensés par des dépenses inférieures en matière :

- **d'habillement** : les actifs ayant des besoins plus importants liés à leurs activités professionnelles / sportives et d'un plus grand attachement à l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes, passant entre autres par la mode (même si les dépenses en bijoux sont inférieures chez les actives),
- **et de transports** : la prise en compte des trajets domicile-travail expliquant en grande partie la différence entre les budgets des actifs et des retraités : en effet, ceux-ci représentent 40 % du budget carburant des actifs.

2.2 Le coût de l'enfant

Deux types d'analyses du coût additionnel de l'enfant sont proposés dans cette partie : selon l'âge et la configuration familiale. Des éclairages sont par ailleurs proposés sur la question du coût de l'enfant selon son rang dans la fratrie.

Rappel : les besoins des enfants ont été définis individuellement pour chaque tranche d'âge dans la mesure où les paniers de biens ont d'abord été construits au niveau individuel lors des groupes de discussion et de validation.

Le sexe des enfants a cependant été défini arbitrairement pour chaque tranche d'âge de façon à diversifier les cas étudiés selon l'alternance garçon / fille / garçon / fille. Les analyses ci-dessous portant sur le coût des enfants ne tiennent pas compte du sexe des enfants, dans la mesure où :

- pour la tranche des moins de 14 ans, on se base sur la moyenne de 3 enfants dont un enfant en bas âge (pour lequel les besoins sont a priori peu impactés par le sexe des enfants au vu du contenu du panier)
- pour les 15-17 ans, pour lesquels les besoins s'approchent de ceux d'un adulte en termes de type de besoins et de niveau de dépenses, on fait l'hypothèse que le sexe de l'enfant est peu impactant dans la mesure où les budgets de référence hommes / femmes sont très proches chez les adultes (actifs et retraités).

Le coût additionnel de l'enfant présenté ici tient compte des besoins individuels pour chaque tranche d'âge, mais intègre également la dimension ménage dans la mesure où les besoins des parents sont également impactés par la présence d'enfants, et modifie les modes de vie des parents et d'une certaine façon, le modèle économique du foyer. Le calcul du coût de l'enfant correspond ainsi à la somme du budget des parents d'enfants et de leurs enfants, auquel est retranché le budget d'un ménage sans enfant équivalent (couple ou personne seule).
NB : ce mode de calcul ne permet pas d'additionner les coûts de l'enfant dans le cas de plusieurs enfants (voir chapitre 4 2.2.2.)

Le résultat de ce calcul est présenté dans les Figure 39 et Figure 40 ci-dessous : on observe une augmentation non linéaire du coût de l'enfant, le budget des 3-10 ans étant plus élevé que celui des 11-14 ans du fait principalement du coût lié aux activités périscolaires du soir et au centre aéré le mercredi et pendant les vacances. On constate par ailleurs des évolutions plus ou moins linéaires du coût additionnel de l'enfant en fonction de son âge :

- concernant les **vêtements**, le coût additionnel des enfants augmente régulièrement avec l'âge, les besoins se rapprochant peu à peu de ceux d'un adulte (avec la diversification des activités et la sensibilité grandissante à la mode),
- le poste **hygiène** augmente également de façon régulière après 3 ans, les 0-2 ans ayant des besoins spécifiques liés à leur âge (liniment, coton, couches essentiellement) ;
- le budget **vie sociale** des 11-14 ans est quant à lui très proche de celui des 15-17 ans, dans la mesure où il est impacté par le coût des jeux pour console,
- le budget **alimentation** augmente également de façon régulière avec l'âge, le budget des 3-10 étant cependant légèrement plus élevé que celui des 11-14 ans (remarque : ce constat n'a pas pu être renvoyé aux groupes de consensus mais pourrait faire l'objet d'un approfondissement dans le cadre des prolongements futurs de cette étude);
- le budget **équipement** des 0-2 ans est plus élevé que celui des 3-11 ans, en raison de besoins spécifiques (lit à barreau, table à langer…) correspondant à des biens ayant des durées d'utilisation très limitées, et ce malgré l'intégration des achats d'occasion et de la revente.

Pour certains postes, le coût additionnel de l'enfant est en revanche similaire pour toutes les tranches d'âge :

- concernant le **logement**, la présence d'un enfant implique dans tous les cas de disposer d'une pièce supplémentaire,
- le budget **santé** est le même pour tous les enfants, hormis les 15-17 ans pour lesquels le reste à charge mensuel est plus élevé (+10 euros),
- s'agissant des **services bancaires** : les enfants n'y ont pas accès, à l'exception des plus grands.

Le mode de calcul du coût additionnel de l'enfant (qui intègre les différences de besoins entre les parents avec enfants et les actifs sans enfant) tient compte du fait que les besoins attribués aux adultes des ménages avec enfants peuvent être inférieurs à ceux attribués aux ménages sans enfant. C'est notamment le cas du poste habillement chez les couples : les couples avec enfant dépensent moins en habillement que les couples sans enfants dans le cadre du budget de référence (167 euros pour les couples sans enfants contre 151 euros pour les adultes des couples avec enfants). Il est intéressant de noter que ce même phénomène s'observe pour les hommes comme pour les femmes, dans les 2 cas leur budget est légèrement supérieur, comme si les parents se sacrifiaient pour leurs enfants, ou avaient des besoins moindres du fait d'une vie sociale moins tournée vers l'extérieur (hypothèses qui seraient à vérifier dans la mesure où elle n'a pas pu être soumise aux groupes de consensus). Les raisons de ces différences de besoins n'ont cependant pas pu être investiguées dans le cadre de la présente étude, dans la mesure où les groupes de négociation finale réunissaient séparément des ménages avec enfants et des ménages sans enfant.

NB : il paraitrait utile d'approfondir à l'avenir les évolutions des modes de vie et des besoins liées au passage d'un type de ménage à un autre, dans une logique de parcours de vie (mise en couple, arrivée du premier enfant, séparation…).

Figure 39 - Coût additionnel d'un enfant pour une personne seule (en €)

	0-2 ans	3-10 ans	11-14 ans	15-17 ans
Logement parc social	113 €	113 €	113 €	113 €
Logement parc privé	213 €	213 €	213 €	213 €
transport	17 €	25 €	30 €	31 €
alimentation	57 €	87 €	80 €	103 €
habillement	59 €	100 €	90 €	124 €
équipement	49 €	29 €	48 €	65 €
hygiène	25 €	27 €	38 €	71 €
vie sociale	75 €	123 €	142 €	141 €
banque	0 €	0 €	0 €	1 €
santé	57 €	57 €	57 €	67 €
Garde d'enfants et cantine (parc social)	123 €	147 €	49 €	49 €
Garde d'enfants et cantine (parc privé)	142€	147 €	49 €	49 €
Total parc social	**575 €**	**708 €**	**647 €**	**765 €**
Total parc privé	**694 €**	**808 €**	**747€**	**865 €**
Total hors logement	**472 €***	**595 €**	**534 €**	**652 €**

Source : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014

** le total hors logement est calculé en prenant la moyenne des coûts de garde d'enfants qui varie selon la situation de logement considérée, soit 133 euros*

Figure 40 - Coût additionnel d'un enfant pour un couple (en €)

	0-2 ans	3-10 ans	11-14 ans	15-17 ans
Logement parc social	116 €	116 €	116 €	116 €
Logement parc privé	217 €	217 €	217 €	217 €
transport	28 €	36 €	41 €	42 €
alimentation	19 €	56 €	49 €	72 €
habillement	18 €	57 €	49 €	82 €
équipement	55 €	35 €	54 €	71 €
hygiène	45 €	41 €	52 €	85 €
vie sociale	111 €	159 €	178 €	177 €
banque	0 €	0 €	0 €	1 €
santé	66 €	66 €	66 €	76 €
Garde d'enfants et cantine (parc social)	120 €	147 €	49 €	49 €
Garde d'enfants et cantine (parc privé)	142 €	147 €	49 €	49 €
Total parc social	**578 €**	**713 €**	**654 €**	**771€**
Total parc privé	**701 €**	**716 €**	**755 €**	**872 €**
Total hors logement	**475 €***	**597 €**	**538 €**	**655 €**

Source : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014

** le total hors logement est calculé en prenant la moyenne des coûts de garde d'enfants qui varie selon la situation de logement considérée, soit 133 euros*

2.2.1 Coût d'un enfant selon l'âge et la configuration familiale

Afin de mettre en regard le coût de l'enfant dans le cadre des budgets de référence et les échelles d'équivalence de l'OCDE, le coût additionnel d'un enfant a été calculé pour chaque tranche d'âge par rapport au budget d'un couple et celui d'une personne seule. Un coût moyen non pondéré a également été calculé pour les enfants de moins de 14 ans (en faisant abstraction du poids relatif de chaque tranche d'âge).

Le calcul du coût du premier enfant selon son âge

Les groupes de consensus ont au départ élaboré les paniers de biens et services nécessaires pour des individus faisant partie de types de ménages particuliers (cf. les cas types individuels, figure 3). Lors des groupes de discussion sur les besoins spécifiques des enfants, il n'était pas précisé si les enfants vivaient dans un couple ou dans une famille monoparentale. L'hypothèse sous-jacente est que les besoins en termes de vêtements, d'alimentation, de produits d'hygiène, de loisirs ou d'équipements spécifiques à l'enfant sont identiques quelle que soit la configuration de la famille. Ce n'est que lors de la dernière étape des groupes de consensus, celle de négociation finale, que les groupes de citoyens ont été amenés à commenter les budgets de ménage et où il leur a été précisé que les familles monoparentales comprenaient deux enfants de respectivement moins de 3 ans et de 3 à 10 ans, et les couples deux enfants de 10 à 14 ans et de 15 à 17 ans.

Le budget individualisé (c'est-à-dire correspondant à des biens utilisés exclusivement par cet enfant) attribué à un enfant d'une tranche d'âge précise est donc identique que cet enfant vive avec un seul ou deux parents. Le coût de l'enfant tient compte à la fois du budget individualisé de l'enfant et des écarts entre le budget individualisé des adultes selon qu'ils ont ou non des enfants, ainsi que des différences dans les différences dans les dépenses pour les biens et services partagés par l'ensemble des membres des ménages selon que ces ménages ont ou non des enfants.

Plus précisément, les dépenses qui ne relèvent pas du budget individualisé d'un enfant peuvent varier selon qu'il s'agit d'une personne seule sans enfant, d'un couple sans enfant, d'un couple avec enfant ou d'une famille monoparentale : c'est le cas du coût de la complémentaire santé qui diffère selon la présence d'un ou deux parents et le nombre d'enfants, ou encore du coût du logement qui varie selon le nombre de pièces jugé nécessaire par les groupes de consensus et le montant global des dépenses d'énergie et d'eau qui évolue avec la composition du ménage. Les groupes de consensus ont également pu proposer des paniers distincts pour des adultes d'âge actif vivant sans enfants et pour ceux avec enfants, indépendamment du budget spécifique lié à la présence d'enfants (équipement plus complet dans la cuisine, canapé plus grand, autre type de véhicule, besoins en vêtements jugés différents pour les adultes…).

Pour calculer le coût additionnel poste par poste d'un enfant d'une tranche d'âge donnée :

- Dans le cas des couples, on compare d'un côté le budget d'un couple sans enfant, et de l'autre le budget global d'un couple avec un enfant d'un âge donné. Ce denier budget est obtenu par addition des dépenses individualisées pour chaque conjoint d'un couple avec enfant (par exemple pour l'alimentation, les vêtements, l'hygiène), du budget des biens et services attribuables à l'ensemble d'un ménage d'un couple avec enfant (tels que l'équipement mobilier ou de cuisine utilisé par tous les membres de la famille, le coût du logement, les vacances en famille…) et du budget qu'on peut attribuer individuellement à l'enfant selon sa tranche d'âge. Le coût additionnel d'un enfant d'une tranche d'âge est obtenu par différence entre le budget d'un couple sans enfant et le budget d'un couple avec enfant de cette tranche d'âge.
- Dans le cas d'une famille monoparentale, on compare d'un côté le budget d'une personne seule (moyenne des budgets d'un homme seul et d'une femme seule d'âge actif) et de l'autre le budget global d'une famille monoparentale avec un enfant d'une tranche d'âge donnée. Ce dernier budget est construit en additionnant le budget individualisé du parent isolé, celui concernant tous les membres d'une famille monoparentale et enfin le budget individualisé de l'enfant selon son âge. C'est la différence entre le budget global d'une personne seule d'âge actif et le budget d'une famille monoparentale comprenant un enfant d'une tranche d'âge donnée qui permet de chiffrer le coût additionnel de cet enfant pour une personne seule.

Ces coûts additionnels ont été estimés en tenant compte du coût additionnel de l'adulte tel que mesuré dans le cadre des budgets de référence, et en ramenant le coût additionnel à un pourcentage du budget du ménage équivalent de l'enfant.

Cette analyse fait apparaître principalement un décalage avec les échelles d'équivalence utilisées actuellement. En effet on remarque que, quel que soit l'âge des enfants et la situation de logement du ménage, le coût additionnel de l'enfant est supérieur à celui qui est estimé via les échelles d'équivalence (OCDE modifiée et CNAF).

Calcul du coût additionnel de l'enfant correspondant aux 2 échelles d'équivalence CNAF et OCDE

Pour l'échelle dite de l'OCDE, le couple représentant 1,5 part, et l'enfant supplémentaire 0,5 ou 0,3 selon son âge, le surcoût est donc de 0,5/1,5 = 33 % dans un cas, de 0,3/1,5 = 20 % dans l'autre.

Pour l'échelle CNAF, le couple ayant 2 parts attribuées, et l'enfant 0,5 ; son coût additionnel est de 25 % (0,5/2).

Plus précisément, cette analyse montre que la présence d'un enfant fait augmenter le budget d'un ménage de 30 % à près de 60 % selon les configurations familiales et les situations de logement, alors que de nombreuses études estiment le coût de l'enfant entre 20 et 30 % du budget d'un couple[82].

On observe cependant que les économies d'échelles sont variables selon les postes, en lien avec le caractère plus ou moins individuel des besoins relatifs aux différents postes de dépenses :

- le poste le plus concerné par les économies d'échelle est le **transport**, chaque ménage, quelle que soit sa taille, disposant d'une voiture, les besoins spécifiques des enfants (vélos, sièges auto, poussette…) ayant un poids négligeable dans le budget ;
- le poste **logement** est en revanche affecté par la présence d'un enfant qui implique de disposer d'une pièce supplémentaire (dans la grande majorité des cas, voir partie précédente) ;
- le budget additionnel est particulièrement sur le poste **équipement**, qui correspond à des besoins spécifiques principalement en matière d'ameublement et d'équipement électronique et informatique (console, ordinateur …).

Figure 41 - Coût additionnel d'un enfant pour une personne seule (en %)

	0-2 ans	**3-10 ans**	**11-14 ans**	**Moyenne moins de 14 ans**	**15-17 ans**
Logement parc social	+24%	+24%	+24%	+24%	+24%
Logement parc privé	+34%	+34%	+34%	+34%	+34%
transport	+6%	+8%	+10%	+8%	+10%
alimentation	+26%	+40%	+36%	+31%	+47%
habillement	+86%	+145%	+130%	+121%	+180%
équipement	+44%	+26%	+43%	+38%	+58%
hygiène	+68%	+73%	+103%	+86%	+192%
vie sociale	+50%	+82%	+95%	+76%	+94%
banque	+0%	+0%	+0%	+0%	+14%
santé	+93%	+93%	+93%	+93%	+110%
Total parc social	**+40%**	**+50%**	**+45%**	**+45%**	**+54%**
Total parc privé	**+44%**	**+51%**	**+48%**	**+48%**	**+55%**
Total hors logement	**+49%**	**+62%**	**+56%**	**+56%**	**+68%**
Échelle OCDE modifiée	-	-	-	**+30%**	**+50%**
Échelle CNAF	-	-	-	**+25%**	**+25%**

Source : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014.

[82] Jean-Michel Hourriez et Lucie Olier, « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence », *Économie et statistique* n°306-309-310, 1997.

Figure 42 - Coût additionnel d'un enfant pour un couple (en %)

	0-2 ans	3-10 ans	11-14 ans	Moyenne moins de 14 ans	15-17 ans
Logement parc social	+23%	+23%	+23%	+23%	+23%
Logement parc privé	+33%	+33%	+33%	+33%	+33%
transport	+8%	+10%	+12%	+10%	+12%
alimentation	+4%	+13%	+11%	+10%	+17%
habillement	+11%	+34%	+29%	+25%	+49%
équipement	+45%	+29%	+44%	+40%	+58%
hygiène	+75%	+68%	+87%	+77%	+142%
vie sociale	+54%	+77%	+86%	+72%	+85%
banque	+0%	+0%	+0%	+0%	+7%
santé	+54%	+54%	+54%	+54%	+62%
Total parc social	**+29%**	**+36%**	**+33%**	**+33%**	**+39%**
Total parc privé	**+33%**	**+34%**	**+35%**	**+34%**	**+41%**
Total hors logement	**+32%**	**+41%**	**+36%**	**+36%**	**+44%**
Échelle OCDE modifiée	-	-	-	**+20%**	**+33%**
Échelle CNAF	-	-	-	**+25%**	**+25%**

Source : groupes de consensus, valorisation CREDOC 2013-2014

L'analyse comparée des 2 tableaux précédents (Figure 41 et Figure 42) fait apparaître des différentiels importants sur certains postes en termes de coût additionnel, qui peuvent être liés d'une part au montant du poste correspondant, qui peut être relativement faible dans certains cas comme le poste santé, mais également au caractère non linéaire de certains coûts : c'est le cas de la complémentaire santé dont le coût double pour une personne seule lorsqu'un enfant est ajouté au contrat (son coût passe alors de 41 euros à 78 euros), alors que ce coût n'augmente que de moitié environ dans le cas des couples (son coût passe de 82 euros à 128 euros).

Les différences observées tiennent par ailleurs aux différences de modes de vie entre des adultes avec et sans enfant, qui semblent par exemple se restreindre sur le poste habillement en présence d'enfants, comme indiqué précédemment au point 2.2.

2.2.2 Coût de l'enfant selon son rang dans la fratrie

Il n'apparaît pas réellement possible dans le cadre de cette étude d'estimer le coût additionnel d'un enfant selon son rang dans la fratrie, dans la mesure où seules 2 configurations familiales avec enfants ont fait l'objet de discussions dans le cadre des groupes de négociation finale[83]. Les économies d'échelles concernant le passage de 1 à 2 enfants n'ont donc pas pu être discutées en détail.

Les groupes ont tout de même indiqué que les biens durables (mobilier et équipement spécifique pour les enfants en bas âge : poussette, siège auto…), mais aussi les vêtements, pouvaient soit être réutilisés soit revendus en cas d'enfant unique. Il apparaît par ailleurs que les économies d'échelles sont relativement importantes sur le poste logement, le coût additionnel de la troisième chambre étant inférieur à celui de la deuxième chambre, comme le montre le graphique ci-dessous.

Cependant, en cherchant à se prêter à l'exercice, l'équipe de recherche a achoppé sur un certain nombre de zones « aveugles » qui ne permettent pas de se prêter à l'exercice de façon sereine :

- le coût de la location de vacances (qui représente un poste important) n'a pas été exploré pour le cas d'un ménage avec un seul enfant, ou avec un nombre d'enfants supérieur ou égal à 3 ;
- le modèle du véhicule, qui est de type familial pour les couples avec 2 enfants, n'a pas été précisément discuté pour le cas d'un couple avec un seul enfant (sachant qu'il est de plus petite taille pour les familles monoparentales avec 2 enfants).

Figure 43 - Augmentation marginale du loyer par chambre supplémentaire

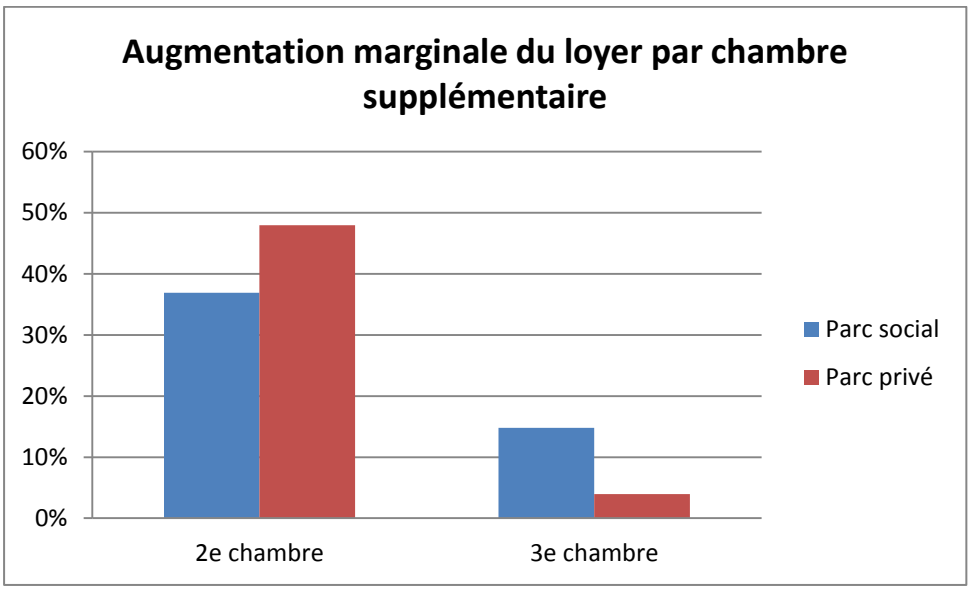

Source : loyers enquête logement 2006 réindexée, calculs INSEE

De même il n'est pas possible d'estimer le coût d'un troisième enfant, dans la mesure où cette configuration n'a pas fait l'objet de discussions systématiques et qu'elle peut engendrer des

[83] Pour rappel, il s'agit des couples avec 2 enfants (11-15 ans et 15-17 ans) et les femmes seules avec 2 enfants (0-2 ans et 3-11 ans).

besoins spécifiques (exemple : les groupes ont évoqué la nécessité du lave-vaisselle à partir du troisième enfant).

La question des économies d'échelles pourrait cependant faire l'objet d'un prolongement utile de l'étude afin d'approfondir cette question.

***

Le chapitre 4 de ce rapport présentant l'analyse détaillée des budgets de référence par type de ménage a permis de montrer que le niveau de ces budgets est plus ou moins proche des dépenses moyennes des Français, selon le type de ménage considéré. Cette analyse met à jour un certain nombre de phénomènes sociaux reflétant des différences de niveaux de vie, mais également de modes de vie des ménages.

Il reste cependant à étudier la question de la signification et des usages possibles de ces budgets de référence, en les positionnant par rapport à d'autres indicateurs existants, et notamment les indicateurs de niveau de vie et de pauvreté, et les minima sociaux. C'est l'objectif poursuivi par le chapitre 5 de ce rapport.

CHAPITRE 5 : SIGNIFICATION ET USAGES DES BUDGETS DE REFERENCE

L'étude commanditée par l'ONPES a donné lieu à une trentaine de réunions ayant regroupé plus de 200 participants. Ces derniers ont été invités à discuter du contenu du panier de biens et services nécessaires pour avoir un « niveau de vie minimum décent » aujourd'hui en France. Le premier - et le principal - résultat de ce travail réside dans cette liste très détaillée de biens et services qui comprend plusieurs centaines d'items dont les groupes ont aussi défini la quantité (nombre et fréquence de renouvellement pour les biens d'équipement) et la qualité nécessaires. Le contenu de ce panier a ensuite donné lieu à une valorisation afin d'aboutir à des budgets de référence concernant six familles types. C'est le second résultat majeur de l'étude.

Cette valorisation a été effectuée en respectant strictement les indications fournies par les groupes. Cependant, c'est seulement à l'ultime étape du processus que les groupes ont été informés des conséquences budgétaires de leurs choix et des résultats de cette valorisation. La possibilité leur a été offerte, à ce moment-là, de reconsidérer éventuellement le contenu du panier de biens et services nécessaires.

À l'issue de cette étude-action, on dispose donc de deux résultats majeurs qui peuvent être soumis au débat public. Le premier est une liste, très complète et détaillée, de biens et services nécessaires, et le second résume le contenu de ce panier à un indicateur synthétique en retenant un étalon unique qui est celui de sa valeur monétaire.

Le contenu du panier de biens et services nécessaires défini par les groupes est le résultat qui reflète le plus directement à la fois l'objet et le résultat de leurs discussions. C'est donc sur cette base que le débat public serait, *a priori*, le plus pertinent. Il est assez clair cependant que ce résultat est aussi celui qui se prête le plus difficilement à un débat public, du moins dans la forme condensée sous laquelle celui-ci est, la plupart du temps, désormais organisé.

C'est pourquoi on se concentre dans la suite de cette note sur les indicateurs synthétiques que constituent les budgets de référence issus de cette étude. Ces budgets viennent enrichir la gamme des indicateurs permettant d'apprécier les conditions de vie des ménages et il est assez naturel de les comparer aux indicateurs ou aux repères existants : c'est l'objet principal de cette note. Pour cela, il est d'abord nécessaire de préciser la signification des budgets valorisés et la nature de l'indicateur ainsi défini (§1). On propose ensuite des éléments de comparaison avec les budgets de référence existants en France (§2), puis avec des indicateurs proches (§3), avant de donner quelques éléments de comparaison avec les budgets britanniques de même nature (§4). On aborde enfin, dans une dernière section, la question de l'actualisation de ces budgets de référence (§5).

1 La signification des budgets valorisés

Pour se procurer les biens et services nécessaires pour avoir un « niveau de vie minimum décent », les ménages peuvent mobiliser diverses ressources. Dans nos sociétés développées marchandes, le revenu monétaire reste une ressource capitale. La plupart des biens et services s'achètent et, pour pouvoir les acheter, il faut disposer d'un revenu suffisant. Les budgets valorisés traduisent cette nécessité. Plus précisément, ils correspondent au *revenu disponible nécessaire pour se procurer les*

biens et services dont les groupes ont considéré que l'accès passe, dans notre société, par des échanges marchands.

Il faut cependant souligner que ce n'est pas le cas de tous les biens et services nécessaires pour couvrir les besoins des ménages. Dans notre pays, comme dans bien d'autres sociétés développées, des besoins importants sont aussi satisfaits par un ensemble de services publics financés - en totalité ou en partie - par des ressources collectives. C'est notamment le cas des services d'éducation et de santé. L'hypothèse qui a été soumise aux groupes de discussion et validée par les participants a explicité cette réalité. Ainsi, concernant la localisation du logement, l'hypothèse qui a été retenue est que ce dernier se situait à proximité d'un certain nombre d'équipements collectifs donnant un accès facile à divers services : transports en commun, crèches, écoles (de la maternelle au lycée), équipements culturels et sportifs, hôpitaux, notamment. L'accès à ces services publics représente une forme de pouvoir d'achat collectif dont l'importance est loin d'être négligeable[84]. En outre, la contribution de ces services au niveau de vie des ménages varie en proportion inverse de leurs revenus : elle est de l'ordre de 40 % pour les 20 % de ménages aux plus bas revenus (premier quintile) et d'un peu plus de 10 % pour les 20 % de ménages les plus aisés (dernier quintile)[85]. Sans l'existence de ces services, les budgets de référence seraient donc sensiblement plus élevés puisque les besoins correspondants devraient être satisfaits au travers d'échanges marchands. Réciproquement, si la prise en charge de certains besoins était davantage socialisée, les budgets de référence seraient d'un montant plus faible.

Par ailleurs, les ménages peuvent aussi mobiliser d'autres ressources pour satisfaire leurs besoins, notamment à travers l'autoproduction de biens et services. Cette possibilité n'a été évoquée explicitement par les groupes que pour la fabrication des repas. Elle était implicite pour tout un ensemble de tâches domestiques (entretien de la maison, lessive, vaisselle, soins aux enfants en bas âge,…). En conséquence, les budgets de référence n'intègrent pas l'achat de services domestiques dont les groupes ont considéré qu'ils pouvaient être pris en charge par les ménages eux-mêmes. La contribution de ce temps de travail domestique au niveau de vie des ménages est, là aussi, importante. Selon les estimations de l'INSEE, ce temps de travail représente entre une à deux fois le temps de travail rémunéré[86]. On rappelle que l'hypothèse retenue tout au long de l'étude a consisté à supposer, soit que les personnes étaient en emploi, soit qu'elles devaient pouvoir en occuper un à tout moment. En d'autres termes, les budgets valorisés ont été établis en supposant que les ménages mobilisent, chaque fois qu'ils le peuvent, leur capacité de travail pour subvenir à leurs besoins. Cela suppose aussi, implicitement, qu'ils disposent de l'ensemble des savoir-faire requis pour accomplir de façon adéquate ce travail domestique.

Enfin, les groupes de discussion ont aussi débattu la possibilité de mobiliser les réseaux de relations pour subvenir à certains besoins. Cette possibilité a notamment été évoquée à propos de la garde des enfants ou pour l'hébergement en vacances. Ces ressources informelles non marchandes

[84] D'après les données de la comptabilité nationale, on peut estimer que cette forme de revenu socialisé représente l'équivalent d'environ 1100 € par mois et par ménage en 2013. Ce montant correspond à la différence entre le revenu disponible ajusté des ménages et leur revenu disponible brut. La différence entre ces deux agrégats correspond à l'ensemble des transferts sociaux en nature dont bénéficient les ménages. Ces transferts sociaux ne correspondent pas à l'intégralité des transferts mais ils en couvrent la majeure partie.

[85] Accardo, J., Bellamy, V., Consalès, G., Fesseau, M., Le Laidier, S.et Raynaud, E. (2009), « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux, une décomposition du compte des ménages », *Économie Française*, édition 2009, Insee. Le Laidier S., « Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenus », *Insee Première*, n° 1264, Novembre 2009.

[86] Roy D., « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », *Insee Première*, n° 1423, Novembre 2012.

existent encore de façon non négligeable dans nos sociétés et elles contribuent à l'évidence au niveau de vie des ménages. D'un point de vue statistique, l'importance de ces ressources informelles reste très réduite pour la garde des enfants[87]. À titre principal, 4 % seulement des enfants sont gardés par leurs grands-parents ou d'autres membres de leur famille. Ce pourcentage est un peu plus élevé mais reste faible (11 %) au titre de mode de garde secondaire. Pour les vacances, la situation est assez sensiblement différente. On sait, d'une part, que moins de 60 % de la population part en vacances et que les raisons financières constituent le frein majeur, notamment pour la moitié de la population la plus modeste. D'autre part, parmi ceux qui partent en vacances, l'hébergement par la famille ou des amis représente un support important.

La décision des groupes de discussion a été d'exclure cette possibilité de recours aux réseaux de relations. On peut tenter de résumer l'argumentation des groupes en disant que ces derniers ont considéré qu'il était nécessaire de pouvoir satisfaire ces besoins de façon autonome, sans dépendre de l'existence d'un réseau de relations dont l'existence pouvait être, par ailleurs, très contingente. Ce qui n'empêche évidemment pas que la préférence des ménages, dans leur vie concrète, puisse aller occasionnellement à ces ressources informelles si, bien sûr, celles-ci sont disponibles.

Si les ménages peuvent avoir recours à diverses formes de ressources pour couvrir leurs besoins, il faut aussi rappeler que les groupes ont exprimé des besoins dont la satisfaction ne passe pas par des ressources matérielles, de quelque nature ou origine qu'elles soient. Les premiers groupes « d'orientation », dont l'objectif était de définir le contenu des « conditions de vie minimum décentes », ont ainsi spontanément évoqué le besoin d'avoir un emploi comme un des éléments de ces conditions de vie. Il n'est bien sûr pas possible de traduire sous une forme monétaire ce besoin et cet exercice n'aurait probablement guère de sens. On peut juste remarquer que cette évocation spontanée d'un besoin d'emploi rejoint les conclusions de certaines études sur la trajectoire des allocataires de minima sociaux. Celles-ci montraient en effet qu'une partie importante des allocataires du RMI reprenaient un emploi alors même qu'ils n'y trouvaient aucun intérêt financier, ce qui illustrait le fait qu'avoir un emploi était, en tant que tel, « valorisé » par ces personnes[88].

Enfin, rappelons pour mémoire que l'interrogation des groupes de discussion s'est bornée aux biens et services privés, ce qui excluait par conséquent des discussions sur les biens publics (comme la sécurité, ou le fait de pouvoir vivre dans un environnement sain et non pollué) dont on peut cependant penser qu'ils constituent aussi des besoins élémentaires de la vie humaine.

En résumé, ces budgets valorisés ne reflètent qu'une partie des ressources nécessaires pour couvrir les besoins privés de conditions de vie minimales décentes, à savoir les ressources en biens et services qui nécessitent inévitablement des échanges marchands. D'autres ressources y contribuent aussi de façon significative, qu'elles soient de nature collective (fourniture de services publics) ou privée (travail domestique). L'articulation entre ces différentes ressources évolue avec le temps, mais avec une relative inertie. En revanche, des différences beaucoup plus significatives peuvent s'observer entre pays, ce qui doit conduire à une grande prudence dans les comparaisons internationales que l'on peut faire de ces indicateurs (cf. §4).

[87] Ananian S. et Robert-Bobée I., « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », *Études et résultats*, n° 678, février 2009.

[88] Guillemot D., Pétour P. et Zajdela H., «Trappe à chômage ou trappe à pauvreté: quel est le sort des allocataires du RMI ?», *Revue Économique*, 2002, Vol. 53, n°6, pp.1235-1252.

2 La notion de budget mensualisé

Les budgets de référence ONPES sont des budgets mensualisés qui prennent en compte pour chaque mois un certain nombre de dépenses dont la périodicité excède le mois, voire l'année. Pour ces dépenses « non mensuelles », on a calculé un équivalent de coût mensuel en tenant compte de la fréquence à laquelle ces dépenses revenaient. On aboutit ainsi à un budget global mensualisé.

Le tableau suivant présente la décomposition de ce budget global mensualisé pour les principaux postes de dépense en fonction de leur périodicité (mensuelle, plurimensuelle, annuelle, pluriannuelle). Ce tableau est établi dans le cas d'un adulte sans enfant. Il montre que la part des dépenses annuelles ou pluriannuelles dans le budget global mensualisé des ménages est relativement importante. Pour un adulte sans enfant, ces dépenses représentent en équivalent mensuel près de 600 euros (583 euros), soit environ 40 % du budget global mensualisé[89]. En d'autres termes, le budget correspondant à des dépenses mensuelles ou plurimensuelles doit être majoré d'environ deux tiers (40/60) pour intégrer les dépenses annuelles ou pluriannuelles permettant d'atteindre un niveau de vie minimum décent.

Concrètement, pour avoir un niveau de vie minimum décent, un adulte sans enfant doit disposer d'un budget minimum compris entre environ 850 euros (logement en parc social) et 1000 euros (logement en parc privé) pour faire face aux dépenses les plus courantes. Mais il doit aussi prévoir chaque mois un budget d'environ 230 euros (229 euros) pour ses dépenses annuelles (impôts, redevance, assurances,…) ainsi qu'un budget de l'ordre de 270 euros (267 euros) pour ses dépenses pluriannuelles correspondant, pour l'essentiel, au renouvellement de ses équipements. Ces dépenses pluriannuelles concernent principalement le transport, l'habillement et l'équipement (Figure 45).

Figure 44 - Montant des dépenses par fonction et périodicité (en euros/mois)

Périodicité ==>	Mensuelle	Plurimensuelle	Annuelle	Pluriannuelle	Total
Logement Parc social	384	0	87	0	471
Logement Parc privé	531	0	87	0	618
Transport	113	0	48	136	297
Alimentation	220	0	0	0	220
Habillement	0	0	5	64	69
Équipement	33	10	4	65	112
Hygiène total	3	6	30	2	41
Santé	0	20	41	0	61
Vie sociale	57	0	100	0	157
Total hors logement	425	36	229	267	957
Total parc social	809	36	316	267	1428
Total parc privé	956	36	316	267	1575

[89] 39,3 % pour un logement en parc privé et 43,4% pour un logement en parc social. Le coût mensuel du logement étant plus élevé en parc privé, la part des dépenses « non mensuelles » est, mécaniquement, plus réduite.

Figure 45 - Structure des dépenses (en%) par poste en fonction de leur fréquence

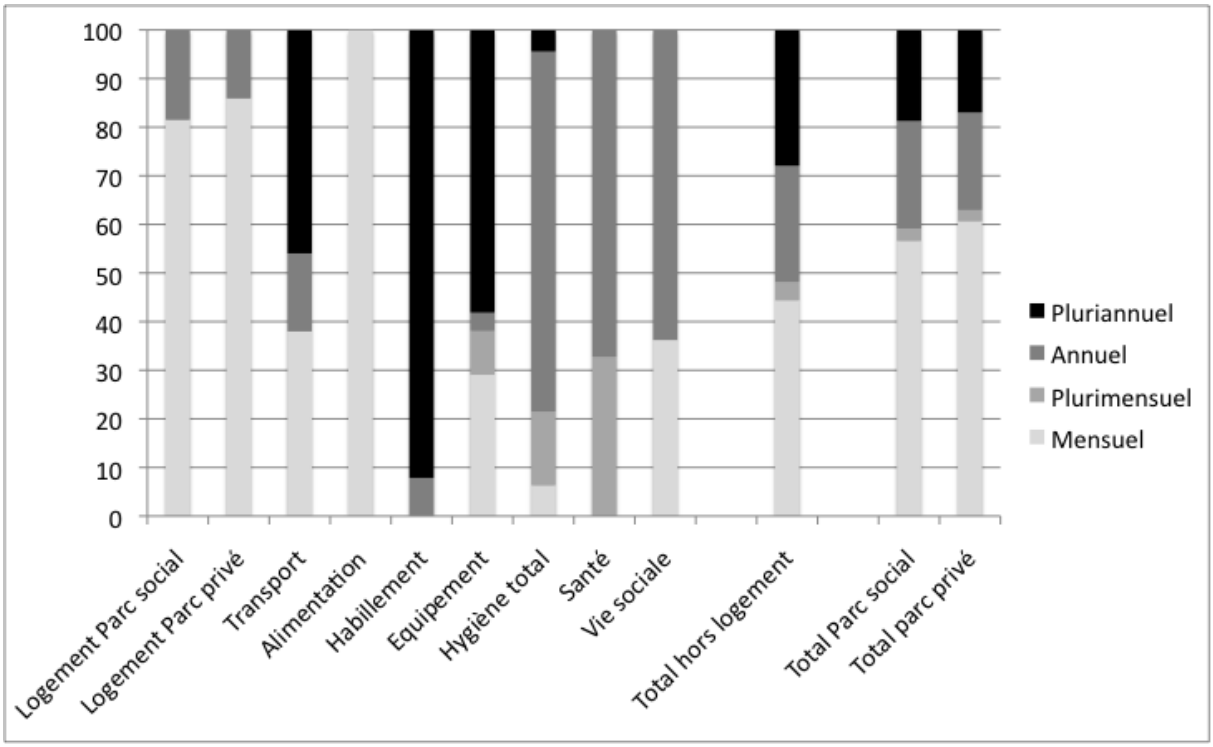

Il existe ainsi un écart important entre le budget global mensualisé qui ressort des budgets de référence ONPES et la vision spontanée que peuvent avoir les ménages de leurs dépenses les plus courantes, celles qui reviennent au quotidien (comme l'alimentation) ou au mois le mois (comme le logement). Les ordres de grandeur ne sont pas sensiblement changés si l'on raisonne sur le budget d'un couple avec deux enfants. Dans ce cas, les dépenses annuelles ou pluriannuelles représentent en équivalent mensuel plus de 1300 euros, soit environ 40 % du budget global mensualisé de ce ménage (cf. tableaux en annexe).

La notion de budget mensualisé n'est donc pas celle qui correspond au plus près à l'expérience quotidienne vécue par les ménages. Ce décalage explique sans doute, dans une large mesure, le fait que les budgets de référence ONPES peuvent apparaître comme relativement « élevés » par rapport à l'expérience vécue qu'ont les ménages dans la gestion quotidienne de leur budget.

Ce décalage fournit aussi une piste de réflexion pour analyser les comportements de consommation des ménages et leurs modes d'ajustement aux contraintes budgétaires qui pèsent sur eux. Dans la gestion quotidienne de leur budget, les ménages – notamment ceux aux plus bas revenus – sont davantage contraints par les dépenses les plus courantes : il est nécessaire, au mois le mois, d'assurer le gîte et le couvert. Les dépenses qui reviennent le moins fréquemment sont, de fait, celles sur lesquelles les ménages peuvent – ou sont contraints de – dégager quelques marges de manœuvre, dans la mesure où il est possible, dans une certaine limite, de retarder le renouvellement de certains équipements usagés. Cette hypothèse pourrait être explorée dans des travaux futurs.

3 Éléments de comparaison avec les budgets de l'UNAF

Avant que l'ONPES n'élabore ses propres budgets de référence, il existait déjà des indicateurs similaires en France, notamment les budgets de familles types élaborés par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) depuis plus de 60 ans (1952). Initié sur une seule configuration familiale, ce travail s'est progressivement élargi à un plus grand nombre de situations pour couvrir aujourd'hui 8 familles types.

L'objectif de ces budgets est voisin de celui retenu par l'ONPES puisqu'il s'agit de proposer un repère de « minimum de vie décent » pour différentes familles types. Il faut cependant souligner d'emblée les limites de cette comparaison. Celles-ci tiennent à plusieurs raisons principales.

Premièrement, la démarche méthodologique retenue dans les deux cas est différente. Comme on l'a déjà souligné, il existe deux grandes méthodologies de construction des budgets de référence. Celle retenue par l'ONPES repose sur l'élaboration d'un consensus afin de faire définir par les citoyens le contenu d'un panier de biens et services (à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs). Cette méthode privilégie l'expertise citoyenne, même si cette expertise est éclairée par un certain nombre de savoirs codifiés ou de « dires d'expert ». La seconde approche privilégie au contraire ces normes et savoirs codifiés : c'est celle retenue par l'UNAF. Elle consiste à définir le contenu de ce panier de biens et services à partir de diverses sources comme les recommandations d'ordre scientifique ou les dispositions de nature législative et/ou réglementaire. Cependant, cet ensemble de normes – de nature réglementaire, législative ou scientifique - existantes ne permet pas d'identifier pour un certain nombre de postes budgétaires des repères pour définir précisément le contenu du panier de biens et services nécessaires pour un minimum de vie décent. C'est notamment le cas dans des domaines où la dimension sociale est prépondérante, comme l'habillement ou les soins personnels, par exemple. Dans l'approche retenue par l'ONPES, c'est le consensus élaboré au cours de la démarche participative associant les citoyens qui permet de définir et valider ces normes sociales. Sur ces domaines, l'UNAF propose ses propres préconisations. Il peut en résulter des différences parfois sensibles sur certains postes.

Deuxièmement, les hypothèses retenues pour la valorisation de ces budgets sont parfois différentes. Pour le logement, par exemple, l'UNAF retient un coût qui est une moyenne pondérée du coût du logement dans le parc social et le parc privé. L'ONPES a fait le choix de proposer ces deux chiffrages de façon distincte, ce qui limite les possibilités de comparaison. Autre exemple : sur l'alimentation, et par souci de simplification, l'UNAF fait l'hypothèse que tous les repas sont pris à la maison, ce qui exclut notamment les repas de cantine ou au restaurant. L'ONPES propose un budget qui distingue ces repas à l'extérieur du domicile.

Enfin, le champ retenu par l'UNAF est celui du territoire national, alors que les budgets élaborés par l'ONPES concernent des villes moyennes de province. L'UNAF a introduit tout récemment une distinction dans ses budgets entre l'Île-de-France et la France hors Île-de-France pour les postes Logement et Transports qui sont les plus sensibles à cette dimension territoriale. Dans ce qui suit, on a cependant retenu les chiffrages de l'UNAF concernant la France entière, dans la mesure où la distinction récente opérée par l'UNAF agrège dans l'ensemble « France hors Île-de-France » des territoires très contrastés regroupant aussi bien des zones urbaines que des zones rurales.

En résumé, les éléments de comparaison proposés ci-après portent sur des indicateurs qui ne sont, *a priori*, pas comparables. Ce qui illustre le fait que sous un même vocabulaire (« budgets types ») peuvent coexister des indicateurs de nature relativement différente. Il ne serait donc guère pertinent de conclure de ce rapprochement que tel ou tel indicateur serait plus fondé pour définir un minimum de vie décent. L'intérêt de cette comparaison réside surtout dans l'identification des principales différences de méthode et de leur impact sur le résultat final. Comme on va le voir, ces différences de méthode ne vont d'ailleurs pas systématiquement dans le même sens ; sur certains postes, elles peuvent même se compenser, conduisant à une même évaluation monétaire à partir de choix assez différents.

Dans les deux approches, les dépenses sont évaluées sur une base annuelle et mensualisées, même si elles ont un caractère saisonnier (frais de rentrée scolaire) ou irrégulier (amortissement des biens d'équipement). La présentation des budgets est, en l'occurrence, la même pour les budgets UNAF et pour ceux établis par l'ONPES.

Pour effectuer cette comparaison, on a retenu quatre familles types de l'UNAF pour lesquels on a reconstitué des budgets comparables à partir des résultats de l'étude ONPES. On a également procédé au regroupement de certains postes budgétaires afin d'obtenir des structures budgétaires aussi comparables que possibles (voir encadré). Les résultats portent dans les deux cas sur des budgets valorisés à la fin de l'année 2013.

3.1 Le budget global

Globalement, les budgets élaborés par l'ONPES sont supérieurs à ceux de l'UNAF (Figure 46). L'écart est relativement faible, de 4 % à 13 %, dans l'hypothèse ONPES d'un logement en parc social mais il varie de 11 % à 21 % avec le chiffrage ONPES pour un logement en parc privé. Si l'on essaye d'estimer un coût du loyer avec une méthode proche de celle de l'UNAF, l'écart serait de l'ordre de 13 %, en moyenne, sur le champ des quatre familles considérées.

Le sens de cet écart correspond à ce à quoi l'on pouvait s'attendre. Les expériences étrangères montrent en effet que les méthodes à caractère davantage « normatif » - comme celle mise en œuvre par l'UNAF - aboutissent toujours à des résultats inférieurs à celles faisant appel à l'expertise citoyenne pour la définition des besoins, même s'il est difficile de proposer une estimation chiffrée précise de ce décalage. Comme on l'a déjà noté, cet écart peut s'expliquer par des différences de méthode qui seront analysées par la suite.

Le résultat le plus intéressant - et le plus pertinent - porte sur la variation du budget global selon les configurations familiales. L'ampleur de l'écart entre les budgets UNAF et ONPES varie en effet très peu selon les configurations familiales retenues. Ce qui signifie que, par rapport à une famille de référence, les deux approches valorisent dans des proportions voisines les écarts de besoins par rapport à cette famille. Par exemple, le budget nécessaire à la famille C représente 83 % de celui de la famille A dans l'approche UNAF tout comme dans l'approche ONPES.

Figure 46 - Budget global mensuel pour différentes configurations familiales (fin 2013)

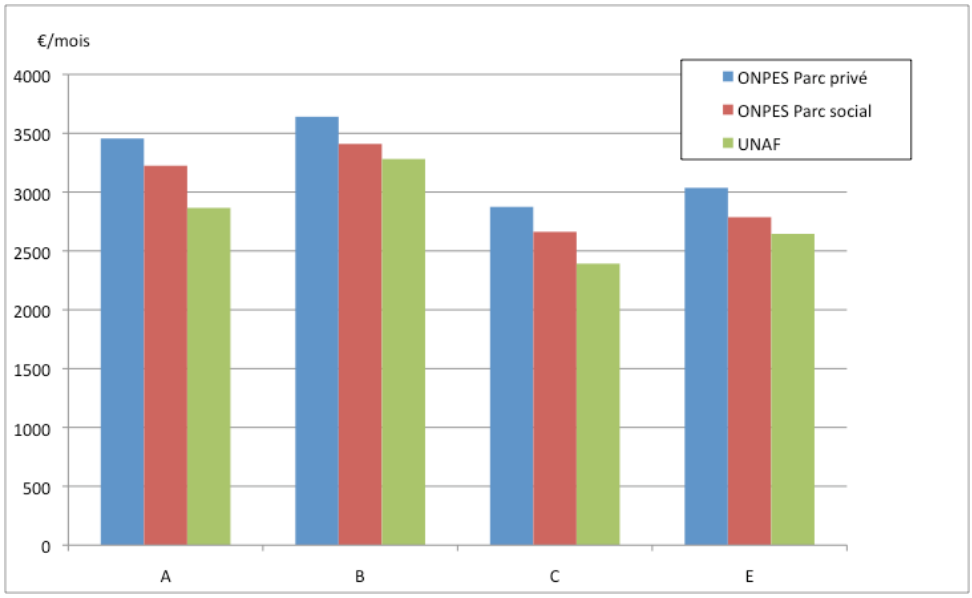

Famille A *: couple avec deux enfants âgés de 6 et 13 ans ;* ***Famille B*** *: couple avec deux adolescents (un garçon et une fille) âgés de 14 ans et plus ;* ***Famille C*** *: une femme avec deux enfants âgés de 6 et 13 ans ;* ***Famille E*** *: couple avec un adolescent de 14 ans ou plus.*
Sources : UNAF ; Valorisation CREDOC 2013-2014 et calculs IRES pour les budgets ONPES.

Encadré – Choix des familles types et des regroupements budgétaires

Les budgets établis par l'UNAF portent sur huit familles types. On en a retenu 4 pour établir des comparaisons avec les budgets ONPES :

- couple avec deux enfants âgés de 6 et 13 ans (A[90]) ;
- couple avec deux adolescents (un garçon et une fille) âgés de 14 ans et plus (B) ;
- une femme avec deux enfants âgés de 6 et 13 ans (C) ;
- couple avec un adolescent de 14 ans ou plus (E).

Cette analyse a été restreinte à 4 familles pour ne pas multiplier les éléments de comparaison. Par ailleurs, comme le montre l'analyse développée dans cette section, les différences observées sur ces quatre familles types sont très voisines. On peut donc penser que sur d'autres familles, plus nombreuses, le constat serait, sinon identique, du moins très voisin.

Pour pouvoir comparer la structure des budgets, il a été nécessaire de procéder à certains regroupements des postes identifiés dans les budgets UNAF et ONPES.

BUDGETS ONPES	BUDGETS UNAF
Logement	Logement
Alimentation	Alimentation
Habillement	Habillement
Hygiène	Entretien et soins personnels
Transports	Transports
Équipements & Mobiliers	Équipements & Mobiliers Information & Communication Éducation
Vie sociale (yc Banque et garde d'enfant)	Loisirs, Culture & Divers
Santé	Santé

[90] Les lettres renvoient au codage retenu par l'UNAF pour l'identification de ses familles types.

Le même résultat s'observe si l'on considère des budgets hors coûts de logement et de transport (Figure 47). L'écart entre les budgets ONPES et UNAF varie de 13 % à 21% selon les familles considérées et les variations selon les configurations familiales sont relativement proches.

Figure 47 - Budget mensuel hors coûts de logement et de transport (fin 2013)

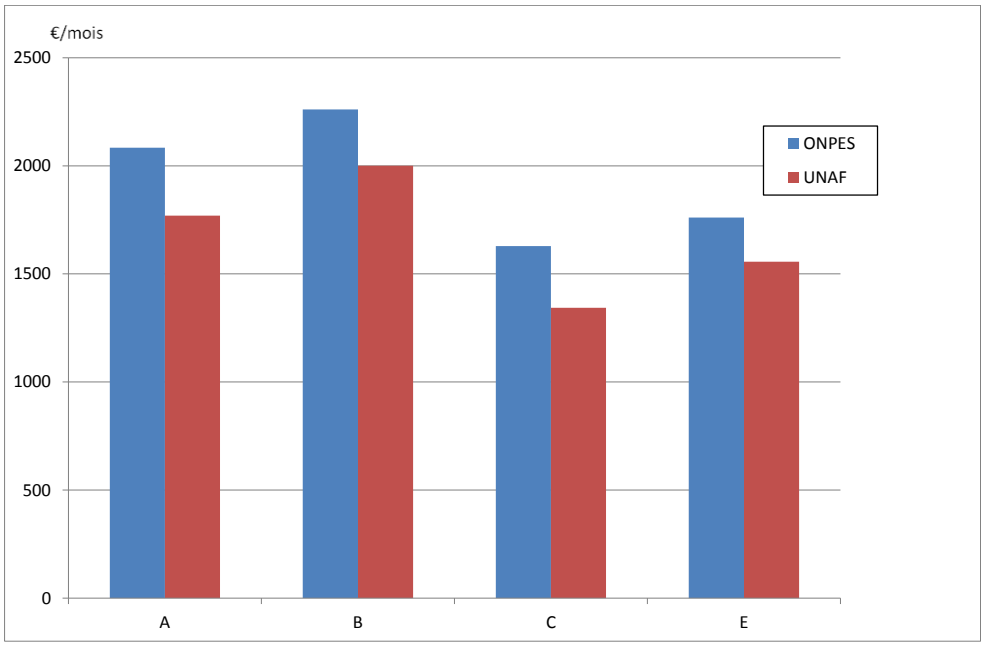

Famille A : couple avec deux enfants âgés de 6 et 13 ans
Famille B : couple avec deux adolescents (un garçon et une fille) âgés de 14 ans et plus
Famille C : une femme avec deux enfants âgés de 6 et 13 ans
Famille E : couple avec un adolescent de 14 ans ou plus
Sources : UNAF ; Valorisation CREDOC 2013-2014 et calculs IRES pour les budgets ONPES

3.2 La structure des budgets

Pour simplifier l'analyse, on commente principalement ici la structure des budgets ONPES et UNAF pour la seule famille type A (Figure 48). Les conclusions ne seraient guère changées pour les autres familles types[91]. Pour le chiffrage du poste Logement on a retenu dans le budget ONPES l'hypothèse du logement en parc social.

[91] On trouvera en annexe les tableaux détaillés pour toutes les familles types.

Figure 48 - Structure du budget pour la famille A
Comparaison ONPES-UNAF

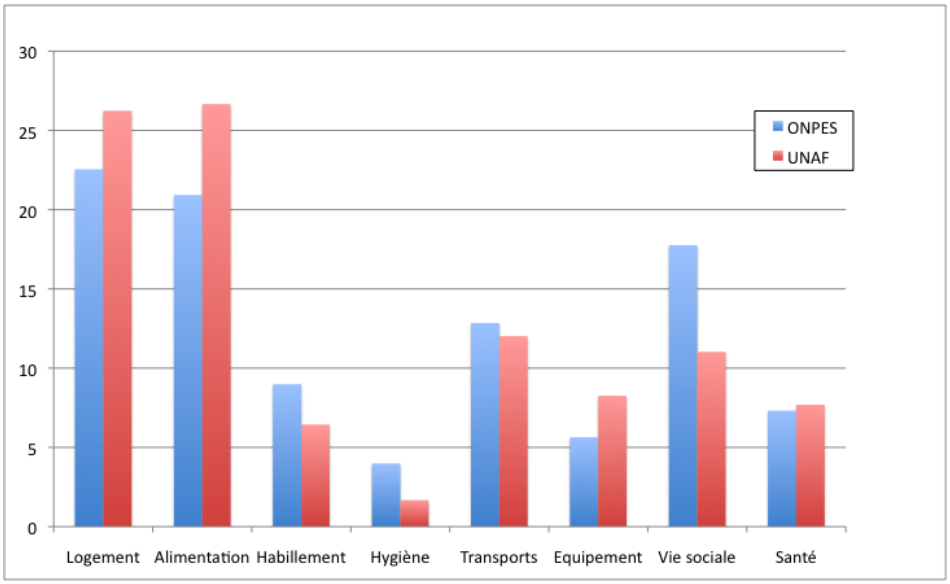

Sources : UNAF ; Valorisation CREDOC 2013-2014 et calculs IRES pour les budgets ONPES

Les postes Logement et Alimentation représentent les deux principaux postes budgétaires dans les deux budgets. Le poids total de ces deux postes est cependant assez différent: de l'ordre de 43 % à 44 % pour le budget ONPES[92], contre environ 53 % pour le budget UNAF. L'essentiel de cet écart provient du poste Alimentation, dont l'importance est sensiblement plus forte dans le budget UNAF (26,2 %) que dans le budget ONPES (20,9 %)[93].

Deux autres postes budgétaires – Transports et Vie sociale - absorbent plus de 10 % du budget dans les deux approches. L'écart entre les budgets UNAF et ONPES est assez faible sur le poste Transports, mais plus substantiel sur le poste Vie sociale[94].

Tous les autres postes budgétaires représentent moins de 10 % du budget global. L'importance du poste Santé est très voisine dans les deux approches, alors que le poste Équipement absorbe une part un peu plus grande du budget dans l'approche UNAF. En revanche, pour les postes Habillement et Hygiène, le poids relatif est plus important dans les budgets ONPES que dans les budgets UNAF, avec des écarts de l'ordre de 2 à 4 points. Le total de ces deux postes représente 13,0 % du budget global dans l'approche ONPES contre environ 8,0 % dans l'approche UNAF.

Ce premier regard sur les différences de structure entre les budgets ONPES et UNAF peut être complété par une analyse plus fine des différences en niveau concernant les principaux postes budgétaires. La Figure 49 présente ainsi le rapport entre les montants de ces postes dans l'approche ONPES et les mêmes montants dans l'approche UNAF.

[92] Pour les budgets ONPES, le poste Cantine est réintégré dans le budget Alimentation afin d'être davantage comparable au budget UNAF qui fait l'hypothèse que tous les repas sont pris au domicile.
[93] Pour les autres familles-types, cet écart est un peu plus élevé et varie entre 6 et 7 points.
[94] Pour la famille type considérée, cette différence s'explique en partie par la présence d'un poste « Garde d'enfants » dans les budgets ONPES, poste que l'on a intégré dans la rubrique « Vie sociale » pour la comparaison avec le budget UNAF.

Figure 49 - Comparaison des principaux postes budgétaires (rapport entre le budget ONPES et le budget UNAF)

	Famille A	Famille B	Famille C	Famille E
Logement*	0,97	0,78	0,93	0,84
Alimentation	0,87	0,82	0,89	0,84
Habillement	1,57	1,65	1,75	1,55
Hygiène	2,68	3,69	2,63	3,43
Transports	1,20	1,20	1,12	1,17
Équipement	0,77	0,76	0,83	0,80
Vie sociale	1,87	1,55	1,71	1,47
Santé	1,07	1,16	1,18	1,19
Total	1,13	1,04	1,11	1,05

** Parc social pour le budget ONPES. Moyenne pondérée (parc social et parc privé) pour le budget UNAF*
Famille A : couple avec deux enfants âgés de 6 et 13 ans
Famille B : couple avec deux adolescents (un garçon et une fille) âgés de 14 ans et plus
Famille C : une femme avec deux enfants âgés de 6 et 13 ans
Famille E : couple avec un adolescent de 14 ans ou plus
Sources : UNAF ; Valorisation CREDOC 2013-2014 et calculs IRES pour les budgets ONPES

Pour le poste Logement, les montants retenus dans les deux approches sont assez voisins pour les familles A et C. Cette proximité masque, en réalité, deux effets de sens opposé. D'un côté, les budgets UNAF retiennent des normes de logement plus restrictives que celles définies dans les budgets ONPES, avec en conséquence des logements qui sont généralement de taille plus réduite[95]. D'un autre côté, la méthode de valorisation retenue par l'UNAF aboutit à des montants unitaires (au m^2) plus élevés que ceux retenus ici pour l'ONPES (logement en parc social). Ces effets se compensent à peu près. En revanche, pour les familles B et E, la taille des logements est la même dans les deux approches. Pour ces familles, l'effet de valorisation devient prépondérant, ce qui explique que le budget ONPES soit inférieur à celui calculé par l'UNAF.

Pour le poste Alimentation, on retrouve le même décalage en niveau que celui observé précédemment dans la structure des budgets, les évaluations de l'ONPES étant toujours assez nettement inférieures à celles des budgets UNAF, avec des écarts variant de 11 % à 18 %. Le poste Alimentation est celui qui comprend la plus grande variété de produits. Dans les deux approches (ONPES et UNAF), il repose sur la définition de menus types qui sont ensuite valorisés. Il est donc difficile de comprendre les raisons de l'écart observé sans se livrer à une analyse fine de ces différences, analyse qui sort du cadre de cette étude et pour laquelle on ne dispose pas, par ailleurs de tous les éléments. Il faut donc s'en tenir au constat que l'application des recommandations mobilisées par l'UNAF pour définir le panier des biens alimentaires[96] définit des modèles de consommation alimentaire relativement coûteux et, dans la réalité, en décalage avec les pratiques sociales de consommation définies par les groupes de discussion. Rappelons néanmoins que les menus types élaborés pour les budgets ONPES ont été légèrement corrigés pour respecter un équilibre alimentaire. Il est possible aussi, mais ce point demanderait à être approfondi, que l'application des normes retenues par l'UNAF se heurte, dans la réalité, à diverses contraintes (de temps, d'organisation matérielle,…) qui en limitent l'application concrète dans la vie quotidienne.

[95] L'UNAF retient une norme d'une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans, en application de la norme utilisée pour le calcul de l'indice de peuplement. Dans les budgets ONPES, la décision des groupes a été d'une chambre par enfant.

[96] Notamment les recommandations du programme national nutrition santé (PNNS) ainsi que les dispositions règlementaires relatives à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

C'est pour les postes Habillement et Entretien et soins personnels que l'écart entre les budgets ONPES et UNAF est le plus important. Si ces différences relatives sont fortes, il faut toutefois en relativiser l'importance en niveau. En termes monétaires, l'écart entre les deux budgets représente de l'ordre de 30 euros par personne et par mois pour chacun de ces deux postes. Le sens de cet écart n'est pas *a priori* surprenant. Sur ces deux postes, il n'existe en effet guère de repères sur lesquels fonder la définition d'une liste de biens et services nécessaires pour un minimum de vie décent. De fait, les préconisations de l'UNAF apparaissent en décalage avec le consensus établi au sein des groupes de citoyens sur des domaines dont la dimension sociale est, par ailleurs, plus forte que sur d'autres postes, comme le logement ou l'alimentation[97].

Les écarts observés sur les postes Transports et Santé, sans être minimes, restent relativement modestes. Ils se traduisent globalement, pour l'ensemble de ces deux postes, par une dépense supérieure d'environ 25 euros par mois et par personne pour les budgets ONPES.

Enfin, on observe que le budget de référence ONPES est inférieur pour les dépenses d'équipement, mais assez nettement supérieur pour le poste Vie sociale, avec pour ce dernier poste un écart moyen d'environ 50 euros par personne et par mois pour l'ensemble des familles considérées.

En résumé, les principales conclusions que l'on peut retenir de cette brève analyse comparative sont les suivants :

- les budgets ONPES sont supérieurs d'environ 10 % à 15 % aux budgets élaborés par l'UNAF. Cet écart n'est pas minime, mais il reste cantonné dans une ampleur raisonnable compte tenu, notamment, des différences de méthode entre les deux approches ;
- cet écart s'explique probablement, en première analyse, par ces différences méthodologiques qui aboutissent, dans les budgets UNAF, à des montants inférieurs pour les postes budgétaires qui sont les plus liés à la vie sociale ;
- globalement, cependant, en comparaison des autres indicateurs similaires mobilisés jusqu'à présent dans le débat public, ces différences restent relativement faibles (cf. infra).

Dans le futur, des analyses complémentaires seraient nécessaires pour identifier avec plus de précision les raisons des différences observées entre les deux approches. Les écarts brièvement mis en évidence ici restent en effet assez contingents aux regroupements effectués pour identifier des postes budgétaires dont la fonction est, a priori, assez voisine, mais dont le contenu détaillé peut varier assez fortement dans les deux approches. Ce travail fin d'analyse devrait permettre, tout en préservant l'originalité de chacune des deux méthodes, de mieux en cerner les intérêts, les limites et la pertinence pour répondre aux diverses questions qui se posent dans le débat public.

4 Éléments de comparaison avec des indicateurs proches

Les budgets de référence définissent les ressources nécessaires, selon le consensus argumenté au cours des discussions de groupe, pour accéder à des conditions de vie minimales décentes. Deux indicateurs sont souvent mobilisés dans les travaux de l'ONPES pour aborder cette question, à savoir

[97] Pour les soins personnels, la différence pourrait provenir des prix, ceux retenus par l'UNAF étant de « premiers prix » en cosmétique. Par ailleurs, l'UNAF n'inclut pas de maquillage, ni de crème de soins dans ses budgets alors que cela est le cas dans certains budgets ONPES.

les seuils de pauvreté monétaire et le montant des minima sociaux. Cette section présente et discute les enseignements que l'on peut tirer de la comparaison des budgets de référence avec ces deux catégories d'indicateurs.

4.1 Comparaison avec le niveau de vie médian et les seuils de pauvreté

Depuis près d'une vingtaine d'années, l'INSEE publie de façon régulière des statistiques sur la pauvreté monétaire. Ces statistiques sont établies à partir de données administratives : celles d'origine fiscale, correspondant aux déclarations d'impôt, et celles émanant des organismes versant des prestations sociales (Caisses d'allocations familiales, caisses d'assurance vieillesse,…). La source ainsi constituée, dite enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), fournit chaque année la répartition des niveaux de vie dans la population. On peut ainsi calculer un seuil de pauvreté, fixé conventionnellement à 60 % (ou 50 % dans une variante) du niveau de vie médian. On en déduit deux indicateurs phares : le nombre de personnes pauvres et le taux de pauvreté.

La comparaison de ces seuils de pauvreté (à 50 % ou 60 %) avec les budgets de référence est cependant loin d'être directe. Ceux-ci expriment une norme de consommation qu'il est plus approprié de comparer avec le revenu disponible au sens de la comptabilité nationale. Il existe en effet un décalage, d'environ 27 %[98] (

Figure 50) entre les données ERFS et celles de la comptabilité nationale. Ce décalage est dû principalement à deux facteurs. Le premier, qui représente 16 points d'écart, tient au fait que les comptables nationaux intègrent dans la mesure des revenus des ménages une estimation de l'avantage que procure la possession d'un logement. Cette correction - qui est pratiquée par tous les instituts statistiques nationaux - est nécessaire pour aboutir à des comparaisons pertinentes de niveau de vie. À revenu courant égal - et à situation familiale identique - deux ménages n'auront pas le même niveau de vie si l'un occupe un logement dont il est propriétaire et l'autre doit acquitter un loyer pour se loger. Un second facteur, qui représente environ 11 points d'écart, tient à la sous-estimation des revenus dans les données fiscales par rapport à l'évaluation de la comptabilité nationale qui inclut une estimation de la fraude (travail au noir en particulier) et une meilleure couverture des revenus de l'épargne[99].

Figure 50 - Indicateurs de niveaux de vie en 2011 (revenu disponible par unité de consommation)

En euros par mois

	Niveau de vie moyen	Niveau de vie médian
Données d'enquête	1 928	1 629
Comptabilité nationale (*)	2 453	*(2 073)*

(*) Les données de comptabilité nationale permettent de calculer le niveau de vie moyen des ménages. On donne ici une estimation du niveau de vie médian en appliquant le même ratio que celui issu des données d'enquête.
Sources : INSEE, ERFS pour les données d'enquête; INSEE, comptes nationaux et calculs IRES.

[98] Le fait de raisonner sur le revenu disponible net, déduction faite de la consommation de capital fixe (CCF), ne modifie pas sensiblement cet ordre de grandeur. La CCF représente environ 4% du revenu disponible brut des ménages.
[99] Même si, pour le calcul du niveau de vie, l'Insee estime les revenus des livrets exonérés.

Dans la mesure où les budgets calculés dans l'étude ONPES pour un niveau de vie minimum décent retracent l'intégralité des ressources dont disposent les ménages, il est *a priori* plus pertinent de les comparer au niveau de vie moyen estimé par la comptabilité nationale plutôt qu'à celui de l'ERFS[100].

La principale limite de la comptabilité nationale est qu'elle ne peut fournir la répartition des niveaux de vie et ne permet que le calcul d'un niveau de vie moyen, et non le calcul d'un niveau de vie médian à partir duquel les statisticiens ont coutume de calculer un seuil de pauvreté. Il faut souligner cependant que si les deux sources - ERFS et comptabilité nationale - diffèrent sur les niveaux, elles coïncident en revanche sur la mesure des évolutions du niveau de vie.

Les publications de l'ONPES s'appuient très généralement sur les données de l'ERFS. Pour ne pas multiplier les notions, l'ONPES a souhaité les conserver comme base de comparaison des budgets de référence (Figure 51). Comme les budgets ONPES portent sur l'année 2013, on a actualisé les données ERFS, la dernière enquête disponible portant sur l'année 2011 (voir annexe 5, chapitre 2).

Les budgets de référence ONPES représentent entre 81 % (couple sans enfant) et 100 % (famille monoparentale avec 2 enfants) du niveau de vie médian[101], soit des pourcentages supérieurs aux seuils de pauvreté usuels qui retiennent généralement un seuil de 50 % ou 60 % du niveau de vie médian On observe également que, pour les ménages sans enfant, ces pourcentages sont supérieurs – à situation familiale identique – pour les ménages de retraités, ce qui s'explique principalement par l'importance plus forte des dépenses de logement pour ces ménages.

[100] Voire à un niveau de vie moyen incluant, au-delà du loyer imputé, les revenus équivalents aux services d'autres biens durables possédés par les ménages comme la voiture, les appareils électroménagers,… La même conclusion s'impose lorsqu'il s'agit de confronter ces seuils d'enquête aux barèmes des minima sociaux Cette question avait déjà été soulevée dans de précédents travaux de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale (P. Concialdi, « Bas salaires et pauvreté », *Les travaux de l'ONPES 2001-2002*). Les débats auxquels elle avait donné lieu ont débouché sur la publication d'un article explicitant de façon détaillée les arguments justifiant l'usage de seuils de pauvreté redressés pour la comparaison avec les minima sociaux ou, plus généralement, des cas types de ménages (« Les seuils de pauvreté monétaire : usages et mesures », *La Revue de l'IRES*, n°39, 2002/1).

[101] Ces pourcentages seraient respectivement de 64% et 76% avec un niveau de vie évalué à partir des données de la comptabilité nationale.

Figure 51 - Budgets de référence ONPES en % du niveau de vie médian (données d'enquête INSEE actualisées à 2013)

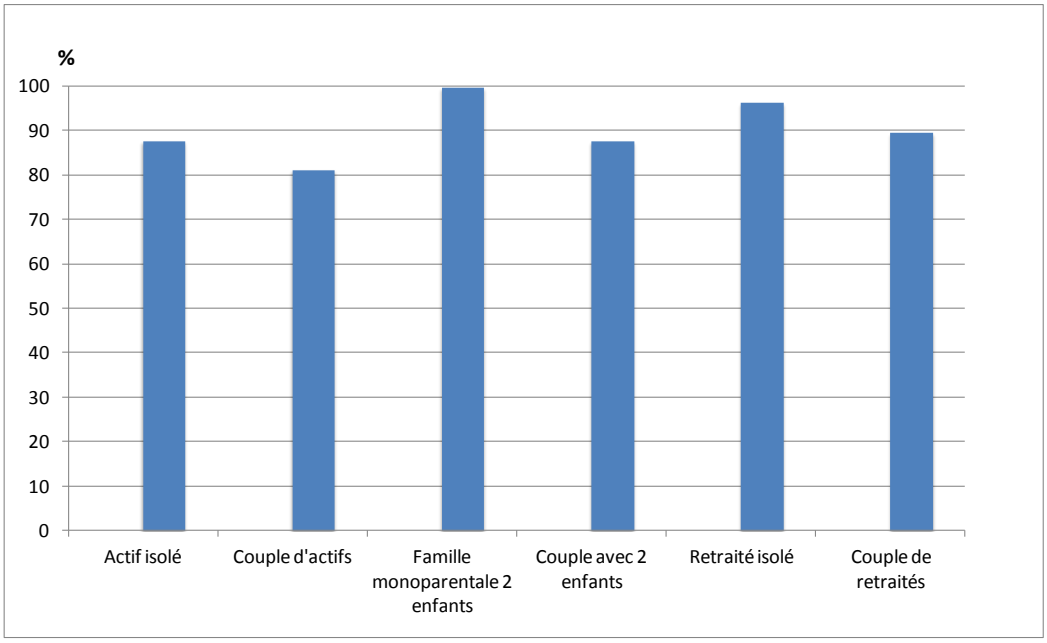

Sources : Valorisation CREDOC 2013-2014 pour les budgets de référence ONPES ; INSEE pour les données d'enquête. Calculs et actualisation IRES.

Parmi les ménages d'actifs, les budgets de référence représentent une proportion plus forte du niveau de vie médian pour les ménages avec enfants. Ce décalage pourrait s'expliquer par les hypothèses retenues pour calculer la référence de niveau de vie médian. Le niveau de vie médian retenu pour cette comparaison a en effet été calculé en retenant l'échelle d'équivalence moyenne - dite « OCDE modifiée » - que l'INSEE retient pour ses calculs. Le décalage observé entre les ménages d'actifs avec et sans enfants pourrait alors signifier que cette échelle moyenne minimise, pour les ménages se situant dans ces zones de revenus, les besoins des familles avec enfants. Cette sous-estimation serait de l'ordre de 10 % à 15 %, légèrement plus forte pour les familles monoparentales considérées ici. Cette question pourrait faire l'objet d'études ultérieures, notamment pour identifier les postes de dépense qui ont le plus d'impact sur la détermination de ces échelles d'équivalence en fonction du nombre et de l'âge des enfants présents dans les familles.

4.2 Comparaison avec les minima sociaux

La comparaison des budgets de référence avec les revenus minima garantis par le système de transferts constitue sans aucun doute un des apports les plus importants de l'étude ONPES. On a limité cette comparaison à deux prestations : le revenu de solidarité active (RSA) et le « minimum vieillesse » (allocation de solidarité aux personnes âgées, ASPA). La comparaison ne peut pas être pertinente pour des prestations concernant des populations qui ont des besoins spécifiques (handicapés et invalides, soit plus d'un million de personnes) et elle serait beaucoup trop complexe dans les autres cas.

Même dans ce cadre restreint, la comparaison des budgets de référence avec les minima sociaux est loin d'être immédiate pour le RSA, notamment en raison de l'existence d'un double mécanisme (RSA socle et RSA activité). La comparaison a porté sur les allocataires du seul RSA socle (ne percevant donc aucun revenu d'activité).

Par ailleurs, les allocataires de minima sociaux peuvent aussi percevoir une aide au logement : on a fait l'hypothèse que c'était toujours le cas pour ces allocataires. Ces derniers bénéficient aussi d'une aide pour la prise en charge de leur complémentaire santé.

On a donc, en résumé, retenu les hypothèses suivantes :

- tous les allocataires de minima sociaux sont supposés percevoir aussi une aide au logement et bénéficient d'une aide à la couverture santé. La comparaison avec les budgets ONPES porte sur des budgets hors coût de cette complémentaire santé.
- les allocataires du RSA ne perçoivent pas de revenu d'activité.

Les résultats de cette comparaison sont présentés dans la Figure 52 qui donne le rapport entre le revenu minimum garanti dans les différentes situations familiales et le budget minimum comparable issu de l'étude ONPES. Pour les adultes d'âge actif, ce rapport est d'environ 50 %. Il est plus élevé pour les familles monoparentales (56 %), et un peu plus faible pour les couples avec enfants (environ 47 %). Pour les retraités, isolés ou en couple, le revenu garanti représente une proportion un peu plus importante, comprise entre 62 % et 63 % du budget de référence ONPES.

Figure 52 - Revenu minimum garanti en % du budget de référence ONPES (Hors coût de la complémentaire santé)

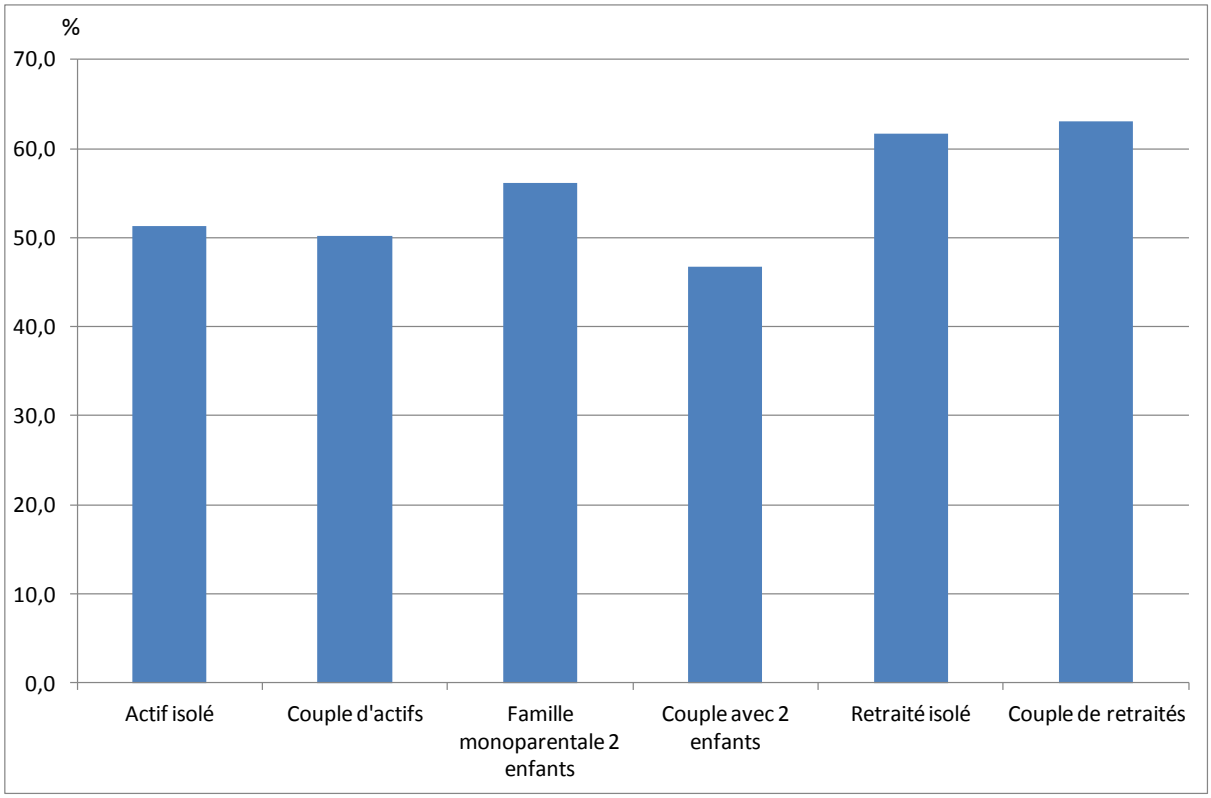

Sources : Valorisation CREDOC 2013-2014 pour les budgets de référence ONPES ; Maquette cas types Drees, législation au 1er avril 2013 pour les revenus garantis des ménages d'actifs ; Calculs IRES pour les revenus garantis des retraités. Calculs IRES

Pour les familles monoparentales, il faut toutefois souligner que la situation considérée porte sur une famille percevant le « RSA majoré » en raison de la présence d'un enfant de moins de 3 ans. Sans cette majoration, le revenu garanti représenterait environ 50 % du budget de référence ONPES.

En termes monétaires, les « déficits de revenu » sont assez conséquents pour tous les ménages types considérés. Ils sont, assez logiquement, les plus faibles pour les personnes isolées et s'accroissent avec la taille des ménages (Figure 53).

Figure 53 - Écart entre le revenu garanti et le budget de référence ONPES (situation fin 2013)

	Par ménage	Par équivalent adulte
Actif isolé	-675	-675
Couple d'actifs	-948	-632
Famille monoparentale 2 enfants	-1095	-684
Couple avec 2 enfants	-1667	-794
Retraité isolé	-585	-585
Couple de retraités	-774	-516

Sources : Valorisation CREDOC 2013-2014 pour les budgets de référence ONPES ; Maquette cas types Drees, législation au 1er avril 2013 pour les revenus garantis des ménages d'actifs ; Calculs IRES pour les revenus garantis des retraités. Calculs IRES

Globalement, pour l'ensemble des situations familiales considérées, l'écart par équivalent adulte varie d'environ 520 euros par mois (couple de retraités) à près de 800 euros par mois (couple avec deux enfants).

5 Éléments de comparaison avec les budgets britanniques *(Minimum income standard)*

Depuis une dizaine d'années, des expériences de construction de budgets de référence se sont multipliées dans un certain nombre de pays européens. Ces expériences nécessitent d'effectuer de nombreux choix méthodologiques et ces choix ne sont pas nécessairement les mêmes selon les pays (*cf.* Chapitre 1). Une comparaison pertinente devrait prendre en compte l'ensemble de ces différences méthodologiques pour cerner et expliquer d'éventuels écarts. On a choisi de se limiter aux résultats publiés au Royaume-Uni dans la mesure où la méthodologie développée par l'ONPES s'est largement inspirée de celle des chercheurs britanniques et que, dans ce cas, les différences de méthode sont *a priori* assez limitées.

Comme on a pu le souligner dans les sections précédentes, la comparaison des budgets minimum ONPES avec d'autres indicateurs *a priori* similaires ne relève pas de l'évidence. Ce constat se vérifie encore davantage dans les comparaisons internationales. C'est pourquoi on commence par insister sur les difficultés et les limites de ces comparaisons.

La comparaison la plus immédiate que l'on peut être tenté de faire porte sur les niveaux des budgets dans telle ou telle configuration familiale. Avec l'adoption d'une monnaie commune dans de nombreux pays européens, cette comparaison est facilitée par la publication de chiffres qui peuvent paraître, *a priori*, comparables. Cette comparaison est sans doute, aussi, la plus délicate et la moins pertinente. Plus précisément, une telle comparaison mêle plusieurs effets et, de ce fait, répond à plusieurs questions différentes à la fois.

Les budgets calculés en euros dans deux pays différents sont très difficilement comparables pour plusieurs raisons. D'abord, parce que le niveau des prix varie d'un pays à un autre. Un budget d'un montant équivalent ne représente pas le même pouvoir d'achat. Pour surmonter cette première difficulté, on peut utiliser des taux de change assurant la parité des pouvoirs d'achat (taux de change de PPA). Mais cette correction n'est pas non plus satisfaisante, pour deux raisons

Premièrement, cette comparaison en valeur ne tient pas compte des différences de niveau de vie entre pays. Les écarts sur le niveau des budgets exprimés en PPA risquent de refléter, dans une très large mesure, ces écarts de niveau de vie moyens. Si l'on souhaite répondre à cette question, la comparaison des budgets minimum n'est pas le meilleur indicateur. En d'autres termes, cette comparaison répond simultanément à deux questions différentes : quel est l'écart de niveau de vie moyen entre deux pays et, comment les citoyens de ces pays évaluent-ils l'écart relatif par rapport à cette référence nationale pour avoir un niveau de vie minimum décent.

Deuxièmement, cette comparaison des niveaux de vie en termes « absolus » serait biaisée. Elle est faite en effet à partir d'un équivalent monétaire qui correspond, *grosso modo*, au revenu disponible des ménages (revenu monétaire disponible pour leur consommation et leur épargne). Or cette approche ne tient pas compte – comme on a eu l'occasion de le rappeler (*cf*. §1) - des consommations collectives qui contribuent au pouvoir d'achat et au niveau de vie des ménages. Les budgets de référence n'intègrent pas, par définition, cette dimension collective puisqu'il s'agit de budgets « individuels » qui mesurent les dépenses auxquelles les ménages doivent faire avec leurs revenus propres. Cependant, entre un pays qui finance très largement l'éducation et la santé par des transferts collectifs et un autre où le financement de ces services repose essentiellement sur les dépenses privées des ménages, le budget monétaire nécessaire (qui fait l'objet de la comparaison) ne sera pas - toutes choses égales par ailleurs – le même pour avoir un niveau de vie comparable. Au sein de l'Union européenne, la part de ces transferts varie de moins de 10 % en Grèce à plus de 40 % au Danemark, ce qui peut avoir une incidence assez importante sur les comparaisons entre pays[102].

Pour toutes ces raisons, on a centré l'analyse sur les comparaisons *relatives*, à partir d'un indicateur simple qui compare le montant des différents budgets au niveau de vie médian de chaque pays[103]. Les configurations familiales retenues sont les mêmes que celles de l'étude ONPES, sauf pour les couples avec enfants où l'âge des enfants n'est pas exactement le même dans les deux pays. Le montant des taxes locales, qui est intégré au budget britannique, a été déduit de ces mêmes budgets pour obtenir des chiffres cohérents avec ceux des budgets ONPES qui portent sur les ménages logés en parc social.

Comme le montre la Figure 54, les budgets minimum définis par l'ONPES représentent une proportion souvent plus importante du niveau de vie médian des ménages qu'au Royaume-Uni, sauf dans le cas des couples sans enfant. L'écart reste cependant faible, à l'exception des ménages de retraités où l'écart est assez fort, de l'ordre de 20 points. Par rapport aux mêmes configurations familiales d'âge actif, cet écart est en outre de sens inverse. Pour les ménages sans enfant, le budget

[102] Ce ratio correspond au rapport entre le revenu disponible ajusté (qui intègre les « transferts non marchands individualisables ») et le revenu disponible des ménages.

[103] Cette approche ne permet pas non plus de tenir compte des transferts collectifs qui financent divers services. Elle présente cependant l'avantage de faire implicitement référence aux seuils de pauvreté monétaire qui, malgré leur caractère conventionnel, sont devenus des indicateurs statistiques qui irriguent le débat public.

est relativement plus important en France pour les ménages de retraités (en comparaison des ménages d'actifs), alors que c'est l'inverse au Royaume-Uni.

La comparaison des structures budgétaires est plus complexe dans la mesure où elle peut renvoyer à la fois à des écarts de prix relatifs – sur lesquels on ne dispose pas d'informations – ainsi qu'à des choix différents de la part des groupes de discussion. Le principal constat que l'on peut retenir de cette comparaison est que l'importance du poste logement est sensiblement plus forte au Royaume-Uni, variant entre 29 % à 43 % du budget global pour les ménages sans enfants, tandis que ce poste ne représente jamais plus d'un tiers des budgets de référence en France.

Figure 54 - Budget de référence en comparaison du niveau de vie médian (%). Comparaison entre la France (ONPES) et le Royaume-Uni (MIS)

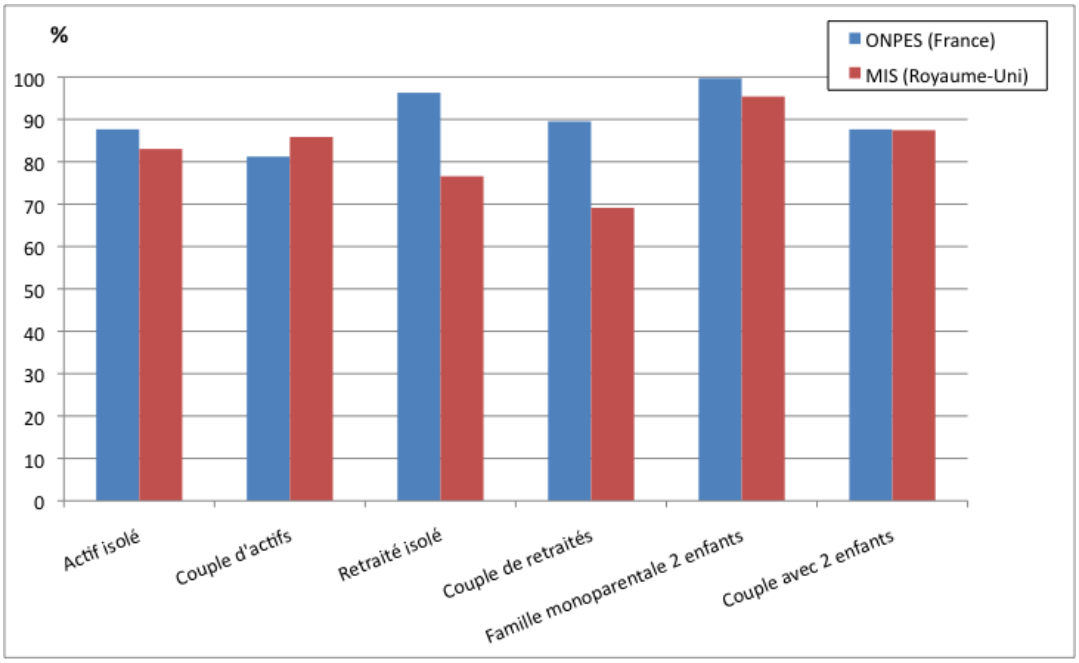

Sources : Valorisation CREDOC 2013-2014 pour les budgets de référence ONPES ; Abigail Davis, Donald Hirsch and Matt Padley, A minimum income standard for the UK in 2014*, Joseph Rowntree Foundation, 2014. Calculs IRES.*

6 Actualisation des budgets de référence

Les budgets de référence ont été valorisés à une date donnée, en l'occurrence fin 2013. Dans le temps, le montant de ces budgets peut évoluer sous l'effet de deux facteurs qu'il est nécessaire de pouvoir anticiper afin que ces indicateurs restent pertinents pour le débat public. L'ONPES pourrait s'inspirer sur cette question de la pratique des chercheurs britanniques.

Le premier effet concerne les changements de prix des différents items qui composent les paniers de biens et services valorisés. Cet effet joue à court terme et devrait pouvoir être pris en compte avec une simple actualisation du prix de ces items. Cette actualisation minimale est pratiquée chaque année par les chercheurs britanniques. Elle est sans doute préférable à une actualisation globale par un indice général des prix. Comme le montre l'exemple britannique, il existe en effet un décalage non négligeable entre l'évolution générale des prix et celle du panier de biens et services minimum nécessaires.

Le montant des budgets de référence peut aussi évoluer - deuxième facteur - si le contenu même du panier de biens et services change avec le temps sous l'effet de l'évolution des normes sociales de consommation ou, comme on l'a noté précédemment, parce que le degré de prise en charge de certains besoins par des dépenses publiques évolue. Cet effet joue davantage à moyen terme. Pour le prendre en compte, la méthode des chercheurs britanniques est double. Premièrement, tous les deux ans, ceux-ci procèdent à une « révision » des paniers qui consiste à réunir des groupes en leur demandant si le contenu des paniers de biens et services nécessite des changements. Deuxièmement, tous les 4 à 6 ans selon les configurations familiales, l'ensemble du processus d'élaboration des paniers de biens et services est renouvelé dans son intégralité, comme lors de la recherche initiale, afin d'établir une nouvelle base du contenu de ces paniers. Cette méthode est plus coûteuse qu'une simple révision et, plus encore, qu'une actualisation par les prix. Mais, là encore, l'expérience britannique montre qu'elle peut avoir des conséquences significatives sur le contenu du panier de biens et services et, par conséquent, sur le montant des budgets de référence.

En première approche, il semble que la meilleure solution serait de prévoir l'actualisation des budgets de référence selon la même démarche que les chercheurs britanniques, à savoir :

- actualisation annuelle par les prix ;
- révision du contenu des paniers de biens et services tous les deux ans ;
- renouvellement de l'étude et « rebasage » des paniers de biens et services environ tous les 5 ans.

Il s'agit là, en tout état de cause, d'une question qu'il sera nécessaire d'approfondir dans d'éventuels travaux futurs.

CONCLUSION

L'étude présentée dans ce rapport a développé une méthodologie qui n'avait jamais été mise en œuvre en France pour élaborer des budgets de référence. Cette méthodologie s'est inspirée de celle développée dans d'autres pays, mais elle s'est aussi enrichie des apports du comité de pilotage tout au long d'un processus qui s'est étalé sur environ deux ans. Le présent rapport rend compte de ce processus de la façon la plus transparente possible, ce qui est la condition nécessaire pour que l'ensemble des acteurs sociaux puisse s'approprier de façon pertinente les résultats obtenus. Ces éléments de méthodologie constituent, en tant que tel, un matériau très riche dont il serait utile de pouvoir dresser le bilan pour d'autres études futures de même nature.

Ces budgets de référence ont été construits à travers une démarche participative associant une trentaine de groupes de citoyens afin de définir le contenu du panier de biens et services nécessaires pour avoir, aujourd'hui en France, un « niveau de vie minimum décent ». Ces discussions ont aussi été nourries - aux diverses étapes du processus - par des avis d'experts. Les paniers de biens et services ainsi définis s'appuient donc sur un consensus social argumenté et éclairé, en essayant de tirer le meilleur parti possible de ces diverses formes d'expertise. Il faut aussi souligner que tout au long du processus, les groupes de discussion ont été systématiquement appelés à se concentrer sur le contenu minimum de ces paniers de biens et services, notamment dans la phase finale du processus où ils ont été confrontés aux conséquences budgétaires de leurs choix.

Les résultats quantitatifs issus de cette étude constituent un nouveau repère pour l'analyse des politiques sociales et, plus généralement, pour tous les acteurs soucieux d'œuvrer à l'équité et au bien-être des populations. Ils permettent de définir les seuils au-dessous desquels les ménages ne disposent pas des ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie sociale. Ces budgets de référence constituent un nouvel outil permettant de mieux interpréter et évaluer les indicateurs généralement mobilisés dans le débat public sur la pauvreté (seuil de pauvreté, minima sociaux), ce qui devrait permettre d'enrichir l'analyse des populations en marge ou en risque de pauvreté.

Il faut rappeler que ces résultats ont été établis pour des personnes habitant des villes moyennes et ne souffrant pas de handicap. Ils ne prennent donc pas en compte la situation d'individus aux besoins particuliers, que ce soit en raison de leur état de santé ou en raison de la faible disponibilité – voire de l'absence – de services publics de proximité. Une des extensions possibles de ce type d'étude pourrait être de s'intéresser à ces populations spécifiques et d'identifier les besoins additionnels les concernant. La présentation des résultats distinguant les budgets hors coût de logement permet néanmoins d'offrir un premier repère pour les populations habitant des zones rurales ou de grandes métropoles urbaines.

Enfin, un autre apport significatif de l'étude réside dans la définition implicite des échelles d'équivalence qui résulte de la comparaison des budgets de référence construits pour diverses situations familiales. Les premiers éléments d'analyse présentés dans ce rapport tendent à montrer que l'échelle d'équivalence moyenne généralement utilisée sous-estimerait les besoins des ménages se situant à ces conditions de vie minimales de participation à la vie sociale. Il s'agit là encore d'un prolongement possible de l'étude.

D'une manière générale, cette étude constitue donc sans doute davantage un point de départ pour élargir la connaissance des populations vivant « au minimum » qu'un point d'arrivée définitif, notamment si l'on considère, au-delà des résultats quantitatifs, la richesse des matériaux qualitatifs présentés tout au long de ce rapport en ce qui concerne la connaissance fine des besoins des ménages.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Objectif et définition des groupes 34
Figure 2 Calendrier de mise en œuvre du processus global, phase par phase 37
Figure 3 Profil des 15 groupes de discussion 44
Figure 4 Profil des 3 groupes de négociation 53
Figure 5 Optique complexe (1) - montant de prise en charge en € (*) 63
Figure 6 Dentaire (1) – montant de prise en charge en € 63
Figure 7 Plafond de ressources au 1er juillet 2013 pour l'ACS (= plafond CMU-C + 35 %) 64
Figure 8 Contrats modaux individuels et contrats modaux collectifs 65
Figure 9 Coût mensuel de la complémentaire santé et montant du RAC selon les configurations familiales (en euros) 66
Figure 10 Sources statistiques utilisées pour les produits d'hygiène 67
Figure 11 Budgets de référence par rapport aux plafonds annuels de ressources des logements sociaux, hors Ile-de-France 70
Figure 12 Plafonds de loyer mensuel en € par m² de surface utile pour 2013 70
Figure 13 Taux d'effort en fonction du nombre d'enfants à charge 71
Figure 14 Barème du quotient familial CAF 2012-2013 73
Figure 15 Menus types 79
Figure 16 Modèle vestimentaire des adultes 84
Figure 17 Modèle vestimentaire des enfants 86
Figure 18 Composition du poste Soins et hygiène 88
Figure 19 Équipement du salon 92
Figure 20 Équipement de la cuisine 95
Figure 21 Équipement de la chambre 97
Figure 22 Équipement de la salle de bain 98
Figure 23 Composition du poste transport 100
Figure 24 Composition du poste Vie sociale 104
Figure 25 Comparaison entre le Budget de référence et les dépenses moyennes pour des locataires du parc social 114
Figure 26 Comparaison entre le Budget de référence et les dépenses moyennes pour des locataires du parc privé 115
Figure 27 Comparaison entre le Budget de référence et les dépenses moyennes pour des propriétaires 115
Figure 28 Comparaison entre le Budget de référence et les dépenses moyennes des Français, hors logement 116
Figure 29 Comparaison du budget de référence et des dépenses moyennes, actifs avec enfants, locataires ... 117
Figure 30 Comparaison du budget de référence et des dépenses moyennes pour les actifs sans enfants, locataires 118
Figure 31 Comparaison du budget de référence et des dépenses moyennes pour les retraités, locataires et propriétaires 119

Figure 32 Comparaison du poids des postes pour les actifs avec enfants 122
Figure 33 Comparaison du poids des postes pour des actifs sans enfants 123
Figure 34 Comparaison du poids des postes pour des retraités 123
Figure 35 Coût additionnel d'un adulte poste par poste selon l'âge 126
Figure 36 Comparaisons des budgets de référence des personnes seules actives, selon le sexe 127
Figure 37 Comparaisons des budgets de référence des personnes seules retraitées selon le sexe 128
Figure 38 Comparaisons des budgets de référence des personnes seules selon qu'elles sont actives ou retraitées 129
Figure 39 Coût additionnel d'un enfant pour une personne seule (en €) 131
Figure 40 Coût additionnel d'un enfant pour un couple (en €) 132
Figure 41 Coût additionnel d'un enfant pour une personne seule (en %) 134
Figure 42 Coût additionnel d'un enfant pour un couple (en %) 135
Figure 43 Augmentation marginale du loyer par chambre supplémentaire 136
Figure 44 Montant des dépenses par fonction et périodicité (en euros/mois) 141
Figure 45 Structure des dépenses (en%) par poste en fonction de leur fréquence 142
Figure 46 Budget global mensuel pour différentes configurations familiales (fin 2013) 145
Figure 47 Budget mensuel hors coûts de logement et de transport (fin 2013) 147
Figure 48 Structure du budget pour la famille A Comparaison ONPES-UNAF 148
Figure 49 Comparaison des principaux postes budgétaires (rapport entre le budget ONPES et le budget UNAF) 149
Figure 50 Indicateurs de niveaux de vie en 2011 (revenu disponible par unité de consommation) 151
Figure 51 Budgets de référence ONPES en % du niveau de vie médian (données d'enquête INSEE actualisées à 2013) 153
Figure 52 Revenu minimum garanti en % du budget de référence ONPES (Hors coût de la complémentaire santé) 154
Figure 53 Écart entre le revenu garanti et le budget de référence ONPES (situation fin 2013) 155
Figure 54 Budget de référence en comparaison du niveau de vie médian (%) Comparaison entre la France (ONPES) et le Royaume-Uni (MIS) 157

BIBLIOGRAPHIE

Jerôme Accardo, Vanessa Bellamy, Georges Consalès, Maryse Fessea, Sylvie Le Laidier et Émilie Raynaud (2009), « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux, une décomposition du compte des ménages », *Économie Française*, édition 2009, Insee.

Jérôme Accardo et Thibaut de Saint Pol, « Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations », *Économie et statistique*, n°421, 2009.

ADEME, *Les Français et le réemploi des produits usagés,* 2012.

ADEME, *Baromètre prévention des déchets,* 2013.

ADEME, *Représentations sociales de l'effet de serre*, 2011-2013.

ADEME, *Étude sur la durée de vie des équipements électriques et électroniques, Rapport final,* juillet 2012.

ADEME, *Référentiel Meubles en bois BP X30-323-4*.

Sévane Ananian et Isabelle Robert-Bobée, « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », *Études et résultats*, n° 678, février 2009.

Marceline Bodier, La voiture : une habitude qui se prend jeune, INSEE Première, n°474, INSEE, juillet 1996, http://www.INSEE.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip474.pdf), Bilan équipement INSEE (2010) pour le chiffre de 2008.
Bradshaw *et al*., *A minimum income standard for Britain - What people think*, Joseph Rowntree Foundation, 2008, page 10.

CNAF n°2011-105 sur la prestation de service unique (PSU) du 29 juin 2011.

Pierre Concialdi, « Bas salaires et pauvreté », *Les travaux de l'ONPES 2001-2002*.

Pierre Concialdi, « Les seuils de pauvreté monétaire : usages et mesures », *La Revue de l'IRES,* n°39, 2002/1.

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, article 27.

Credoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », juin 2011.

Thierry Debrand, Christine Sorasith, « Bouclier sanitaire : choisir entre égalité et équité ? Une analyse à partir du modèle ARAMMIS », *Document de travail* n°32, IRDES, juin 2010 ;

Paul Dourgnon, Stéphanie Guillaume , Thierry Rochereau, « Enquête sur la santé et la protection sociale 2010 », Rapport de l'IRDES n°1886, juillet 2012.

« État de santé et renoncement aux soins des bénéficiaires du RSA », *Études et résultats* n°882, juin 2014, DREES

Carine Franc, Aurélie Pierre, « Restes à charge en ambulatoire et accès aux soins », *La lettre du collège des économiques de la santé*, mars 2013 n°1.

Marguerite Garnero, « Les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2009 », *Études et Résultats* n° 789, DREES, février 2012.

Marguerite Garnero, Vincent Le Palud, « Les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2010 », *Études et Résultats* n° 837, DREES, avril 2013

Marguerite Garnero M., Marie-Odile Rattier, « Les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2008 », *Études et Résultats* n° 752, DREES, février 2011

Danièle Guillemot, Patrick Pétour et Helène Zajdela, «Trappe à chômage ou trappe à pauvreté: quel est le sort des allocataires du RMI ?», *Revue Économique*, 2002, Vol. 53, n°6, pp.1235-1252.

Haut Conseil de la famille, *L'opportunité et les contours d'un éventuel reprofilage des aides à l'accueil des jeunes enfants*, note du 10 avril 2014 (49 pages + annexes).

Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, « Vieillissement, longévité et assurance maladie », note adoptée le 22 avril 2010 (126 pages + annexes).

Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, « La généralisation de la couverture complémentaire santé », juillet 2013 (120 pages + annexes).

Jean-Michel Hourriez et Lucie Olier, « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence », *Économie et statistique* n°306-309-310, 1997

INSEE, *Bourgogne dimensions : Grand Dijon à l'horizon 2015 : des ménages plus nombreux et plus âgés*, n° 132, septembre 2006.

IRDES, « Apports du modèle de microsimulation Arammis : une analyse des effets redistributifs du plafonnement des restes à charge en ambulatoire », *Question d'économie de la santé*, n°159, novembre 2010

Florence Jusot, Clémence Perraudin, Jerôme Wittwer, "L'accessibilité financière à la complémentaire santé en France : les résultats de l'enquête Budget de Famille 2006 », *Économie et Statistique*, n° 450, 2012/11, 29-46.

Kantar Worldpanel fin septembre 2012, panel de 35 000 consommateurs, qui scannent les articles qu'ils ont achetés, pendant une année entière.

Sylvie Le Laidier, « Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenus », *Insee Première*, n° 1264, Novembre 2009.

Vincent Le Palud, « Comment les organismes complémentaires fixent leurs tarifs », Études et résultats n°850, septembre 2013.

Yvon Merlière, Denise Jacomet, Evelyne Chabailler, « Mission sur le dispositif de soldes, soldes flottants, promotions, ventes et autres soldes privés », Rapport du CREDOC, 2012.

Pédiatrie au quotidien, « Alimentation du nourrisson et de l'enfant en bas âge. Réalisation pratique », Éditions scientifiques et médicales Elsevier SAS, 2003

Aurélie Pierre, Anne Gosselin, Marc Perronin, Carine Franc, « Impact d'une sur-assurance santé sur le reste à charge des patients », *Économie publique* n°28-29, 2012/1-2

« Que Choisir Argent » n° 117 - janvier 2010.

Delphine Roy, « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », *Insee Première*, n° 1423, Novembre 2012.

« 60 millions de consommateurs » n°474, septembre 2012.

http://www.ansespro.fr/TableCIQUAL/index.htm

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE SUR LES BUDGETS DE RÉFÉRENCE

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

Len Doyal & Ian Gough, *A theory of human need*, Houndmills, Macmillan Education Ltd, 1991.

Gordon M. Fisher, « An Overview of Recent Work on Standard Budgets in the United States and Other Anglophone Countries », 2007.

Ian Gough, "Lists and thresholds: comparing the Doyal-Gough theory of human need with Nussbaum's Capabilities approach", WeD Working paper 01, March 2003.

Bérénice Storms, Tim Goedemé and Karel Van den Bosch, "Reference budgets: are they an alternative to the current European poverty line", FISS 2011 Conference, Sigtuna, 8-10 June 2011.

Marcel Warnaar and Albert Luten (eds.), *Handbook of Reference Budgets*, December 2009.

RÉFÉRENCES PAR PAYS

Australie

Peter Saunders, « The Historical Development of Budget Standards for Australian Working Families », *Journal of Industrial Relations*, 48 (2), 2006.

Peter Saunders, Jenny Chalmers, Marilyn McHugh, Colette Murray, Michael Bittman and Bruce Bradbury, « Development of indicative budget standards for Australia », Research Paper n°74, University of New South Wales, March 1998.

Belgique

Olivier Jérusalmy, « Références budgétaires minimales pour une vie digne 2008-2009 - Outil pratique pour les professionnels et les particuliers », *Cahier FINANcité*, n°16, 2009.

Leen Van Thielen, Karolien Baldewijns, Hilde Broeckx, Greet Leysens, Bérénice Storms, Dimitri Deflandre, Marie-Thérèse Casman, Karel Van den Bosch, *Quel est le revenu nécessaire pour une vie digne en Belgique ?*, 2009.

Canada

Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale, Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, octobre 2005.

États-Unis

Diana M. Pearce, *The Self-Sufficiency Standard For Washington State 2011*, University of Washington, October 2011.

David S. Johnson, John M. Rogers and Lucilla Tan, « A century of family budgets in the United States", *Monthly Labor Review*, May 2001.

James Lin and Jared Bernstein, "What we need to get by", *EPI Briefing Paper* #224, October 29, 2008.

James Lin and Jared Bernstein , *2008 Economic Policy Institute Family Budgets - Technical Documentation,* EPI, 2008.

Finlande

Anna-Riitta Lehtinen, Johanna Varjonen, Anu Raijas and Kristiina Aalto, *What Is the Cost of Living*, National Consumer Research Institute, Working papers, 132, 2011.

Irlande

Low Cost but Acceptable Budget Standard for Three Households Types, Vincentian Patnership for Social Justice, Dublin, 2004 (research by Bernadette Mac Mahon, Margo Delaney and Naomi Feely).

Minimum Essential Budgets for Six Households, Vincentian Patnership for Social Justice, Dublin, 2006 (research by Bernadette Mac Mahon, Joan Carey and Ann Stokes)

Minimum Essential Budgets for Six Households 2008, Vincentian Patnership for Social Justice, Dublin, 2006, (research by Bernadette Mac Mahon, Joan Carey and Grainne Weld).

Minimum Essential Budgets for Households in Rural Areas, Vincentian Patnership for Social Justice, Dublin, 2010 (research by Bernadette Mac Mahon, Grainne Weld and Robert Thornton).

A Minimum Income Standard for Ireland, Vincentian Patnership for Social Justice, Dublin, 2012 (research by Micheal L. Collins, Bernadette Mac Mahon, Grainne Weld and Robert Thornton).

Jersey

Budget standards for Jersey: a handbook, Sue Middleton, 2001.

Malte

A mInimum Budget for a Decent Living, Caritas Malta, 2012 (research by Leonid McKay, Joe Sammut, Karm Farrugia, Suzanne Piscopo).

Pays-Bas

Arjan Soede and Cok Vrooman, *Beyond the breadline - A poverty threshold based on a generalised budget approach*, The Netherlands Institute for Social Research, The Hague, February 2008.

The minimum agreed upon - Consensual budget standards for the Netherlands, The Netherlands Institute for Social Research (The Hague) and The National Institute for Family Finance Information (Utrecht), February 2010 (research by Stella Ho!, Arjan Soede, Cok Vrooman, Corinne van Gaalen, Albert Luten, Sanne Lamers)

Royaume-Uni

A minimum income standard for Britain – What people think, Joseph Rowntree Foundation, 2008 (research by Jonathan Bradshaw, Sue Middleton, Abigail Davis, Nina Oldfield, Noel Smith, Linda Cusworth and Julie Williams)

A minimum income standard for Britain in 2009, Joseph Rowntree Foundation, 2009 (research by Donald Hirsch, Abigail Davis and Noel Smith).

A minimum income standard for Britain in 2010, Joseph Rowntree Foundation, 2010 (research by Donald Hirsch, Abigail Davis and Noel Smith).

A minimum income standard for rural households, Joseph Rowntree Foundation, 2010 (research by Noel Smith, Abigail Davis, and Donald Hirsch).

A minimum income standard for Britain in 2011, Joseph Rowntree Foundation, 2011 (research by Donald Hirsch).

Suède

Estimated costs of living, the basis for decision making for reference budgets and budget advising in Sweden, Report 2009:8, The Swedish Consumer Agency, 2009.